

Italie : la démission qui isole Silvio Berlusconi du reste de l'Europe

LAURENT FABIOUS demande « une explication », Romano Prodi, président de la Commission européenne, dit espérer « une continuité de la politique italienne ». La démission, le 5 janvier, de Renato Ruggiero, un europhile convaincu, du poste de ministre italien des affaires étrangères inquiète Bruxelles et les partenaires de l'Italie. M. Ruggiero s'opposait depuis des mois aux nombreux ministres eurosceptiques ou antieurophiles du cabinet Berlusconi. L'arrivée de l'euro avait la semaine dernière provoqué de nouvelles polémiques. Le président du conseil italien a déjà bloqué plusieurs décisions souhaitées par les Quinze, en matière de coopération judiciaire et de défense notamment. Dimanche, il a voulu réaffirmer ses convictions « européennes ».

Lire page 2
et notre éditorial page 13

Affaire des otages : la note de la DST

● « Le Monde » publie le texte transmis à la justice par le contre-espionnage sur la libération, en 1988, des otages français au Liban ● Il évoque une « rançon débloquée par l'Etat » et « en partie conservée par les négociateurs », M. Marchiani, proche de M. Pasqua, et M. Safa ● Ils s'expliquent et démentent

LE MONDE publie dans sa version intégrale la note de la Direction de la surveillance du territoire (DST), datée du 19 janvier 2001, qui est le point de départ de l'enquête qui vise l'ancien préfet Jean-Charles Marchiani et le financier franco-libanais Iskandar Safar sur fond de libération, en 1988, des otages du Liban. Deux personnes ont été mises en examen dans cette affaire - l'épouse de M. Marchiani et l'une des collaboratrices de M. Pasqua - qui a pris un tour politique, puisque M. Pasqua était ministre de l'intérieur au moment de la libération des otages et M. Chirac premier ministre. Charles Pasqua a mis en cause un « cabinet noir » auteur d'une « manipulation », dans l'entourage de M. Jospin.

La note du contre-espionnage décrit des transferts de fonds réguliers entre M. Safa et M. Marchiani, via une banque suisse. Elle donne de multiples détails sur les sommes versées, les retraits en liquide, les rendez-vous discrets dans un hôtel parisien. Surtout, mais de façon éva-



sive, cette note évoque un lien avec « une partie de la rançon débloquée par l'Etat français » dont « une partie » aurait été « conservée par les négociateurs, en l'occurrence MM. Marchiani et Safa ».

M. Pasqua, l'Élysée et M. Marchiani, qui fut en effet négociateur dans l'affaire des otages, nient qu'il y ait eu rançon. Interrogé par *Le Monde*, M. Marchiani reconnaît cependant que son fils a bénéficié de quatre chèques provenant d'un proche d'Iskandar Safa.

Dans un entretien au *Monde*, M. Safa, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international, affirme : « Il n'était pas nécessaire de verser une rançon et cela n'a pas été fait. » M. Safa, qui nous a précisé se trouver à Beyrouth, ajoute qu'il se présentera à la justice française dès qu'il aura terminé ses négociations avec un pays du Golfe sur un contrat de construction navale.

Lire pages 6 et 7

www.lemonde.fr/pasqua-affaires



PROCHE-ORIENT

Sharon, l'éternel

En Israël, même ses ennemis disent qu'il a changé. Ariel Sharon a l'intention de laisser, à la fin de son mandat, une image de vainqueur aux seuls dont l'opinion lui importe, « les juifs, pas les *goyim* ». Pour l'heure, il saisit l'occasion de l'interception d'une cargaison d'armes pour discréditer un peu plus M. Arafat.

nos informations p. 4,
notre enquête p. 11
et l'entretien p. 12

www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Stock-options en chute libre

LES DÉTENTEURS de stock-options ont subi plus fort que les actionnaires ordinaires la baisse de la Bourse. Selon une enquête de Stock-options.fr, publiée en exclusivité par *Le Monde*, les plus-values potentielles des portefeuilles de stock-options se sont effondrées de 40 % en 2001. Cette baisse doit être relativisée : aucun des plans exerçables en 2002 n'est actuellement dans le rouge. Ceux de TF1, Aventis ou BNP Paribas recèlent même de coquettes plus-values. Les autres bénéficieront probablement d'un rebond d'ici à leur échéance, et certainement d'un traitement fiscal plutôt favorable grâce à la loi sur les régulations économiques.

Lire page 16

Gégé, le trouilloteur des Lilas, trouillote du franc à tour de bras

PERFECTIONNISTE ? Souci du détail ? L'agence Crédit Lyonnais des Lilas (Seine-Saint-Denis), en ce samedi 5 janvier, une affiche placée entre les deux guichets prie les clients venus déposer leurs derniers francs de « mettre [leurs] billets dans le même sens ». Nul excès de zèle, pourtant, derrière cette curieuse injonction. Sitôt récupérés, les billets connaissent un même et cruel sort, le massacre à la trouilloteuse (dont le nom savant est, une fois n'est pas coutume, « perforatrice de billets »). Or, pour cette cérémonie, rien n'est laissé au hasard : un décret du gouvernement fixe même les quatre règles de la perforation, depuis le détail des trous (un soleil entier et deux demi-lunes de 8 millimètres de diamètre) jusqu'à leur emplacement précis (dans la « partie blanche » ou « zone de filigrane », d'où la nécessité de placer les billets dans le même sens). Une précaution nécessaire pour rendre ces billets obsolètes tout en permettant à la Banque de France de vérifier l'authenticité des billets qui lui sont ainsi retournés.

Dans cette agence du Crédit lyonnais, située à 50 mètres de la station de métro Mairie-des-Lilas, c'est Gérard - ici, on l'appelle Gégé -, cin-

quante et un ans, qui coordonne la perforation des billets. Le matin, le midi, le soir, lui et ses collègues font, comme disait Gainsbourg, « des trous, des p'tits trous, encore des p'tits trous », passent leurs journées à mutiler les coupures de Saint-Exupéry (50 F), Paul Cézanne (100 F), Gustave Eiffel (200 F) et les époux Curie (500 F). Seul Claude Debussy échappe à leur barbarie : trop larges, les billets de 20 F n'entrent pas dans la trouilloteuse.

Casquette sur la tête, un client, serveur dans une brasserie de la gare de Lyon, vient déposer une épaisse liasse de billets. Gérard les dispose dans la compeuse puis, l'opération terminée, se tourne vers une drôle de machine blanche installée derrière lui. Par petites liasses de vingt, il insère les billets dans la fente de l'engin, actionnant à chaque fois le manche d'un coup sec. En quelques minutes, les 8 500 F sont perforés sous les yeux de leur ancien propriétaire. « C'est dur de les voir partir comme ça. Il ne me reste plus grand-chose », sourit le client, en regardant les quelques billets (en euros) qu'il a retirés en échange. « On a tellement l'habitude de manipuler les billets que ça ne nous fait plus grand-chose,

commente le trouilloteur, sans émotion. C'est un sentiment neutre, on n'a pas l'impression de détruire quelque chose. Le trouillotage n'est qu'un détail dans le large processus du passage à l'euro. »

L'ostensible perforation ne doit rien au hasard : le seul objectif de cette destruction est de réduire les risques de braquage lors des innombrables transports qui ramèneront les vieux francs à la Banque de France jusqu'au 17 février, jour où le franc cessera officiellement de circuler. Une campagne d'affichage est même prévue sur le thème « Francs perforés, billets annulés : sécurité renforcée », afin de dissuader les braqueurs potentiels et ignorants. Une fois ramenés à la Banque de France, 200 milliards de francs en billets seront incinérés en Auvergne ou broyés dans 211 succursales de la Banque.

José Barroso

Lire nos autres informations page 17

www.lemonde.fr/euro



ALGÉRIE

Kabylie : l'armée accusée

Le rapport final de la commission d'enquête algérienne sur le « printemps noir » de Kabylie (photo, mai 2001) qui a fait 82 morts et près de 2 000 blessés, met en cause l'armée. L'auteur de ce rapport commandé par le président Bouteflika, le juriste Mohand Issad, explique, dans un entretien au *Monde*, pourquoi l'autorité militaire dispose de pouvoirs trop importants.

p. 5

Débat sur l'eau à l'Assemblée



YVES COCHET

UN PROJET de loi sur l'eau devait être défendu, mardi 8 janvier, à l'Assemblée nationale par Yves Cochet, ministre de l'environnement. Le texte vise à améliorer la qualité de l'eau et crée une taxe sur les excédents d'azote. Son contenu a été édulcoré sous la pression des industriels.

Lire page 8

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 35 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 \$, Danemark 15 KR, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €, Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 14 KR, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KR, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 \$, USA (autres) 2,50 \$.

M 00147 - 108 - 1,20 €



Offre spéciale jusqu'au 31 Janvier 2002

REPRISE 3800 €*

(24 926,37 F*)

pour l'achat d'une Citroën récente
XM, EVASION ou XANTIA

REPRISE 2280 €*

(14 955,82 F*)

pour l'achat d'une Citroën récente
XSARA** ou SAXO

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

• FAIBLE KILOMÉTRAGE • GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE • FINANCEMENT À LA CARTE • PRIX ATTRACTIF

CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime
Fournisseur officiel en bonnes affaires

| | | |
|-----------------------|--|----------------|
| Paris 15 ^e | 10, Place Etienne Pernet | 01 53 68 15 15 |
| Paris 14 ^e | 50, boulevard Jourdan | 01 45 89 47 47 |
| Coignières (78) | 74, RN 10 | 01 30 66 37 27 |
| Bezons (95) | 30, rue E. Zola | 01 39 61 05 42 |
| Thiais (94) | 273, av. de Fontainebleau - RN7 | 01 46 86 41 23 |
| Limay (78) | 266, rte de la Noué-Port Autonome | 01 34 78 73 48 |
| Nantes (44) | 7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu | 02 40 89 21 21 |
| Corbas (69) | ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux | 04 78 20 67 77 |
| Vitrolles (13) | Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux | 04 42 78 77 37 |

*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles. Carte grise au nom du propriétaire depuis 1 an. **Sauf Xsara Picasso. En échange de cette publicité.

POINT DE VUE

Qui veut tuer la chanson française ?

par Jean Ferrat

OUI ou non, le service public a-t-il pour mission (entre autres) d'informer de la création contemporaine en respectant la diversité des genres, des styles, des écoles ? On se pose beaucoup la question, ces temps-ci, à propos du cinéma. Eh bien, moi, je voudrais la poser brutalement, la question, à propos de la chanson française.

Après bien d'autres tentatives, j'avais déjà essayé de la poser, en février 2001, en écrivant à Michèle Cotta, directrice générale de France 2. C'était au sujet d'Isabelle Aubret et du véritable boycottage (pour ne pas dire plus) dont elle était victime sur cette antenne. Devinez ce qui arriva. Rien. Je n'eus pas même l'honneur d'une réponse.

Isabelle Aubret a dû commettre de grands crimes : elle a eu aussi un problème avec la radio France-Inter.

Invitée à la même époque dans l'émission de Stéphane Bern pour présenter son nouveau disque et parler de Bobino, elle voit sa participation annulée. Sans raison. Sur

ordre de la direction. Ce n'est qu'après mon intervention auprès de la présidence de Radio-France qu'elle est autorisée, sans la moindre interview, à chanter une chanson dans ladite émission. Certes, elle a été invitée en décembre 2001 par Pascale Clark dans « Tam-tam, etc. ». Mais l'émission a lieu sans qu'une seule de ses chansons soit diffusée.

Il faut que les présidents des sociétés audiovisuelles sachent ; il faut que le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel sache ; il faut que la ministre de la culture, Catherine Tasca, sache ; il faut, enfin et surtout, que le public sache avec quel mépris on peut traiter, dans les médias publics, une artiste respectable. Et elle n'est pas la seule.

Ces responsables divers et variés, je les interpelle.

Lire, page 14, la suite
et le point de vue d'Henri Weber

Jean Ferrat est chanteur.



SALT LAKE CITY

JO d'hiver : tout sécurité

A un mois de l'ouverture des Jeux olympiques d'hiver (du 8 au 24 février), Salt Lake City, capitale des mormons, paraît avoir oublié les affaires de corruption. Depuis le 11 septembre, ce sont les questions de sécurité qui dominent. Les autorités de l'Utah veulent faire de la cité « l'endroit le plus sûr des Etats-Unis ».

p. 22

| | | | |
|--------------------|----|------------------------|----|
| International..... | 2 | Emploi..... | 16 |
| France..... | 6 | Communication..... | 18 |
| Société..... | 8 | Tableau de bord..... | 19 |
| Régions..... | 10 | Aujourd'hui..... | 22 |
| Horizons..... | 11 | Météorologie-Jeux..... | 24 |
| Carnet..... | 15 | Culture..... | 25 |
| Abonnements..... | 15 | Guide culturel..... | 27 |
| Entreprises..... | 16 | Radio-Télévision..... | 28 |

ITALIE Le président du conseil italien, Silvio Berlusconi, a pris en charge par intérim le ministère des affaires étrangères après la démission de son titulaire, Renato Ruggiero. Caution

européenne du gouvernement, ce dernier avait exigé des éclaircissements après les critiques émises par plusieurs ministres sur le lancement de l'euro. ● LA DÉMISSION de M. Ruggiero a suscité des inquiétudes à Bruxelles et parmi les principaux partenaires de l'Italie, qui s'interrogent sur la volonté réelle des dirigeants italiens de poursuivre dans la voie de l'intégration européenne. A Paris, Laurent Fabius, ministre de l'économie, a souhaité une explication de M. Berlusconi sur son attachement à l'euro. ● M. BERLUSCONI s'est efforcé de

répondre en affirmant, dimanche 6 janvier, que la politique étrangère de l'Italie est « avec conviction, et intrinsèquement, pro-européenne ». (Lire aussi notre éditorial page 13.)

Silvio Berlusconi est sommé de s'expliquer sur son engagement européen

La démission, le 5 janvier, du ministre italien des affaires étrangères, Renato Ruggiero, europhile militant, inquiète Bruxelles et les partenaires de l'Italie. A plusieurs reprises depuis son accession au pouvoir, le président du conseil a retardé ou contourné des décisions souhaitées par les Quinze

ROME

de notre correspondante

Nouveau « Divorce à l'italienne » : Silvio Berlusconi, le chef du gouvernement, et son ministre des affaires étrangères, Renato Ruggiero, viennent d'annoncer qu'ils se séparaient, par consentement mutuel, pour incompatibilité de positions sur l'Europe. La crise avait été ouverte au début de la semaine dernière par les commentaires peu amènes de trois ministres du gouvernement sur l'arrivée de l'euro et la riposte indignée de leur collègue des affaires étrangères, le plus europhile des membres de l'équipe.

Samedi 5 janvier en début de soirée, avant même le rendez-vous de la dernière chance qu'avait fixé Silvio Berlusconi pour le mardi 7, les services du président du conseil annonçaient la démission de M. Ruggiero. Ainsi prenait fin la violente polémique engagée via la presse, les apparences d'un départ conjointement souhaité étant préservées.

Le gouvernement italien s'exprimera désormais d'une seule voix et l'eurocophonie des derniers mois devrait cesser. Silvio Berlusconi a voulu rassurer en réaffirmant la continuité d'un engagement pro-

européen, et s'est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères. Il demeure « le chef de la politique étrangère », comme il l'avait sèchement rappelé à Renato Ruggiero qui en a tiré les conséquences. Mais quelle sera sa politique européenne ? Son silence persistant sur le fond de la question depuis son accession au pouvoir en juin 2001, mises à part des déclarations « europhiles » de principe, ne pourra pas durer.

« UN GRAND JOUR »

Déjà les « faucons » de l'euro-scepticisme se réjouissent du départ de M. Ruggiero, qu'ils considèrent comme leur victoire. Le ministre des réformes institutionnelles et numéros du gouvernement, Umberto Bossi, leader de la Ligue du Nord (ex-séparatiste et volontiers xénophobe), a salué « un grand jour », après avoir fait feu de violentes invectives dont on ne sait lesquelles retentir. L'euro ? « On n'en a rien à f... », assénait-il publiquement le 2 janvier. Ruggiero ? « Un bureaucrate avec une attraction fatale pour la gauche ! », lançait-il deux jours plus tard.

Le puissant titulaire du portefeuille de l'économie et des finances, Giulio Tremonti, ne dit mot mais

n'en pense sans doute pas moins. Il a souvent joué les bons offices entre le bouillant Bossi et le chef du gouvernement, ses initiatives très libérales en matière législative ont été parfois critiquées par Bruxelles. Répon-

Quant au ministre de la défense, Antonio Martino, opposant victorieux à la participation de l'Italie à la construction de l'avion militaire européen A-400M, il s'est dit très inquiet ces jours-ci face « au gros ris-

fois-ci, contrairement aux batailles précédentes, de l'appui de Silvio Berlusconi. Pour autant ce dernier, atlantiste déclaré, donne-t-il raison aux euro-sceptiques ? La crise devrait avoir au moins le mérite de l'amener à clarifier ses positions.

Pour Giovanni Agnelli, sénateur et président honoraire de Fiat, qui fut avec le président Ciampi le plus fervent supporter de Renato Ruggiero, « cette démission est une perte pour le gouvernement ». « J'espère qu'il n'aura pas à le regretter », a poursuivi M. Agnelli, qui qu'il en soit, le processus d'intégration européenne ira de l'avant ».

A Bruxelles, en est-on si sûr ? Renato Ruggiero, ancien dirigeant de l'Organisation mondiale du commerce, y était fort apprécié pour ses qualités diplomatiques et son attachement viscéral à l'Europe. Dans l'Union européenne, il était une garantie de crédibilité pour l'équipe au pouvoir en Italie. M. Berlusconi aura du mal à dénicher un successeur d'une telle envergure internationale. Déjà des noms circulent dans la presse, comme celui de Gianfranco Fini, le vice-président du Conseil et leader d'Alliance nationale (post-fasciste), qui défend dans le gouvernement des positions voisines de celles de M. Ruggiero, ou encore celui du centriste Pierferdinando Casini, actuel président de la Chambre des députés et proche de l'ancien ministre.

Danielle Rouard

Une rencontre est prévue mercredi à Paris

Devenu ministre des affaires étrangères par intérim, Silvio Berlusconi devrait participer, mercredi 9 janvier à Paris, à une rencontre programmée avec ses homologues français, britannique et allemand, Hubert Védrine, Jack Straw et Joschka Fischer. « J'ai été contraint de prendre cette décision, sinon j'aurais fait éclater la majorité gouvernementale », a déclaré Silvio Berlusconi, dimanche.

A propos de la question du « conflit d'intérêts » - M. Berlusconi tant que président du conseil a de facto la main sur la télévision publique et il est à la tête d'un empire audiovisuel en tant qu'homme d'affaires -, Renato Ruggiero s'est dit « convaincu qu'il sera résolu très rapidement ». M. Ruggiero s'était battu contre cette situation, unique dans le monde occidental. La proposition que le gouvernement doit présenter à la mi-janvier au Parlement - à savoir le contrôle de ses activités dans ce domaine par une autorité nommée par la coalition au pouvoir - résoudra-t-elle ce conflit ?

dant à sa façon aux vœux de nouvelle année du président de la République, Carlo Azeglio Ciampi, qui saluait en l'euro « un espoir de paix », il avait jugé « excessive l'idée que l'Europe porte à la paix ».

que (...) que l'expérience euro se traduise par un échec ».

Face à ces ministres avec lesquels il croisa le fer à maintes reprises, Renato Ruggiero a finalement déclaré forfait, ne bénéficiant plus cette

MANIFESTATION

C'est ce que réclame à grands cris l'opposition de centre-gauche réunie dans la coalition de L'Olivier. Son leader, Francesco Rutelli, déplore cette « crise désastreuse ». « L'excitateur perd l'homme le plus populaire, il n'y a pas de quoi se réjouir, parce que c'est la nation toute entière qui en paye le prix », a-t-il dit. Un sondage de popularité publié la semaine dernière classait en tête Renato Ruggiero, devant le chef du gouvernement lui-même.

L'Olivier demande à Silvio Berlusconi de se présenter sans attendre devant le Parlement pour fournir des explications sur l'affaire Ruggiero et débattre de sa politique européenne. Sur les conseils du président Ciampi, l'intéressé en a accepté le principe devant la presse dimanche. La coalition de centre-gauche a également appelé à manifester devant le Capitole lundi après-midi.

Renato Ruggiero était de plus en plus isolé au sein d'un cabinet d'euro-sceptiques

ROME

de notre correspondante

La nomination de Renato Ruggiero au poste des affaires étrangères, en juin 2001, avait été acceptée à contrecœur par le camp des euro-sceptiques italiens. Umberto Bossi, l'allié de la Ligue du Nord qui avait fait défaut à Silvio Berlusconi en 1994 au point de provoquer sa démission de la tête du gouvernement, n'en voulait pas. Se méfiant de ce diplomate aguerri et choyé par les patrons de la grande industrie, il le classait dans la catégorie par lui honnie des « bureaucrates de Bruxelles », voire même parmi les « euro-communistes » qu'il accuse régulièrement de vouloir le mal pour l'Italie. M. Bossi n'a de cesse de critiquer l'Union européenne qui est à ses yeux, avec les immigrés, l'ennemi principal.

Giulio Tremonti, le ministre de l'économie et des finances, est un de ceux qui savent écouter le leader de la Ligue et calmer ses humeurs,

mais il n'a guère cultivé la proximité avec Renato Ruggiero. Professeur expert de sciences fiscales, défenseur du pacte de stabilité européen, cet ultralibéral du Nord inspire la politique économique de Silvio Berlusconi, dont il a déjà été le ministre au même poste en 1994. Mais il témoigne d'une ambiguïté certaine quand il s'agit d'intégration européenne. Il est l'homme cher aux patrons de PME qui ont fait le miracle économique italien et qui dirigent enfin la Confindustria, le Medef italien, après des décennies de domination du grand capital.

LA BATAILLE DE L'AVION A-400M

Antonio Martino, un Sicilien, ministre de la défense, est un proche du chef du gouvernement, dont il fut le ministre des affaires étrangères en 1994. Il peut s'enorgueillir d'avoir gagné auprès de celui-ci la bataille contre le projet européen de construction de l'avion militaire Airbus A-400M, auquel

Renato Ruggiero voulait avec ferveur que l'Italie s'associe.

Avant même les dernières polémiques relatives à l'entrée en circulation de l'euro, les divergences se sont multipliées entre le gouvernement et son ministre des affaires étrangères depuis l'entrée en fonction de l'équipe gouvernementale début juin. En septembre, les déclarations de Silvio Berlusconi sur la supériorité de l'Occident par rapport à l'Islam avaient été du plus mauvais effet, alors que le président américain, George Bush, préparant les Etats-Unis à la riposte aux attentats du 11 septembre, s'efforçait de rassurer les gouvernements arabes modérés. Renato Ruggiero fut contraint de multiplier les efforts diplomatiques pour atténuer l'impact des propos malheureux du chef du gouvernement.

Puis il y eut la loi dite des « Rogatoires », adoptée sur l'initiative pressante du président du Conseil, qui restreint l'entraide judi-

ciaire entre l'Italie et l'étranger en rendant plus difficile l'échange d'informations par voie de commission rogatoire entre les magistrats qui luttent contre l'argent sale. Le ministre des affaires étrangères allait devoir peu après déployer toute son habileté pour donner le change, quand le président du Conseil s'opposa au projet de mandat d'arrêt européen voulu par les partenaires de l'Union européenne. Le chef du gouvernement dut d'ailleurs tempérer son opposition et accepta finalement de conditionner l'application de l'accord à l'approbation du Parlement italien.

Dans ces conflits d'hier résident les enjeux de demain, la volonté d'intégration du gouvernement Berlusconi et le degré de supranationalité qu'il est prêt à accepter. En matière de justice et de défense, par exemple.

D. R.

Après de nombreux ratés, la monnaie unique s'installe

LA PÉNINSULE devant fêter l'Épiphanie avec frénésie selon la tradition, le week-end des 5 et 6 janvier avait été annoncé « comme un test » pour l'entrée en circulation de l'euro. Le résultat est concluant. Plus de la moitié des transactions du week-end se sont faites en nouvelle monnaie. Neuf distributeurs sur dix ont pu approvisionner des citoyens en veine d'achats. Le retour de vacances, dimanche, s'est bien déroulé aux péages d'autoroutes, alors que les jours précédents les automobilistes se trouvaient souvent bloqués faute de centimes.

Les queues aux caisses de supermarchés ou aux guichets des gares restent encore longues, mais la patience semble désormais de rigueur. On ne rend plus de monnaie en lires sauf à ceux qui en font la demande pressante, des personnes âgées le plus souvent. La lire s'en va à pas de plus en plus pressés, rattrapant le rythme constaté dans les pays voisins, en dépit du climat de crise gouvernementale qui ne paraît guère passionner les Italiens.

« LA DERNIÈRE DE LA CLASSE »

Lundi 7 janvier devait cependant être jour de grève dans les banques, à l'appel de plusieurs syndicats qui entendent protester « contre le peu d'égards pour le personnel » en cette période de passage à la nouvelle monnaie : pas de paiement d'heures supplémentaires, pas de primes, un approvisionnement trop lent par la banque centrale qui a provoqué un engorgement aux guichets. Les syndicats réclament aussi la renégociation du contrat de travail du secteur.

Pour sa part, la Confcommercio (Confédération du commerce) redoute que « ce mouvement perturbe l'alimentation en petite monnaie » de ses adhérents accusés, dans les premières heures du changement, de ne pas s'être suffisamment fournis en « kits », et donc d'être les responsables du retard qui avait fait de l'Italie en début de semaine « la dernière de la classe » en Europe. Les associations de consommateurs se plaignent des hausses enregistrées sur certains tarifs publics (droits de péages d'autoroute, billets de chemins de fer et tickets d'autobus locaux), comme de trop fréquents arrondis vers le haut sur des produits de consommation courante.

D. R.

Bruxelles désarmé face aux « non » du dirigeant italien

AU MOINS, les choses sont claires. Lors de la victoire de Silvio Berlusconi, en mai 2001, les capitales européennes avaient cherché à se rassurer, déclarant que le ministre des affaires étrangères, Renato Ruggiero, et le président de la République, Carlo Ciampi, européens convaincus, seraient garants de l'engagement européen de l'Italie. Ces cautions sont devenues illusoire, avec la démission de M. Ruggiero, déplorée dans toute l'Europe.

Le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, « regrette beaucoup le départ de Renato Ruggiero avec lequel j'avais établi des relations d'une très grande confiance ». Mêmes « regrets profonds » chez l'Allemand Joschka Fischer, tandis que le Belge Louis Michel a estimé qu'il s'agissait d'une victoire de « la tendance anti-européenne » au sein du gouvernement italien. Le président de la Commission, Romano Prodi, a déclaré qu'il « espérait [ait] une continuité de la politique italienne ». Michel Barnier, commissaire européen à la politique régionale, a également souhaité que « M. Berlusconi réaffirme la ligne européenne de l'Italie ». « Il y aura besoin, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, d'une certaine clarification, il faut qu'il y ait une explication », a prévenu, le 7 janvier, Laurent Fabius, ministre français de l'économie et des finances.

Les Européens vont devoir composer avec Silvio Berlusconi. Ce dernier devrait être encore au pouvoir lors des prochaines échéances européennes décisives : élargissement et réforme des institutions.

Le virage euro-sceptique du pays a eu lieu dès l'arrivée de M. Berlusconi. Ce furent d'abord des déclara-

tions idéologiques, comme la sortie anticommuniste au sommet de Göteborg, en juin 2001, jugée vulgaire par Lionel Jospin, ou, fin septembre, les remarques sur la « supériorité » de la civilisation occidentale sur l'Islam.

Sur les dossiers concrets aussi, M. Berlusconi, entrepreneur libéral pro-américain, a entonné bien vite un discours discordant. Il faut le rappeler au respect du protocole de Kyoto sur la limitation des gaz à effet de serre, que le président américain, George Bush, vient de jeter aux orties. En septembre, l'Italien qualifie de « Moloch » les critères de Maastricht. Certes, il continue de respecter les traités, mais les fonctionnaires de Bruxelles se demandent quel stratagème sera utilisé pour se soustraire à leurs obligations.

CATASTROPHE ÉVITÉE

En décembre, le doute n'est plus permis. M. Berlusconi passe à l'acte. Il dit non à l'avion de transport militaire européen A-400M, qui doit aider à construire la défense européenne, non à l'implantation d'une agence alimentaire européenne en Finlande, car - comme la France - il la revendique pour son pays. La catastrophe est évitée sur le mandat d'arrêt européen que refuse Rome.

M. Ruggiero, qui combat alors plus son propre gouvernement qu'il ne le représente, implore ses homologues de faire monter la pression contre l'Italie. En outre, M. Berlusconi cède, pour éviter d'être seul contre tous au sommet de Laeken, à la mi-décembre. Mais on ne sait s'il fera jamais ratifier cet accord par son Parlement.

La crise était prévisible. Mais contrairement à ce qu'avait affir-

mé en 2000 le chancelier allemand, Gerhard Schröder, les Européens ont renoncé à mettre l'Italie au ban de l'Union comme ils l'avaient fait avec l'Autriche au début de la même année, lors de l'entrée du parti d'extrême droite de Jörg Haider au gouvernement. Certes, le leader de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, séparatiste et xénophobe, ne cède en rien à Jörg Haider dans sa réputation sulfureuse. Mais le précédent autrichien ne fait pas l'unanimité en Europe et, note un diplomate de la Commission, ce n'est pas pour manque de respect des droits de l'homme que l'Italie est - pour l'instant au moins - en cause, mais pour l'euro-scepticisme d'un gouvernement élu démocratiquement.

Les Européens veulent éviter d'envenimer les choses. « Dans l'affaire du mandat d'arrêt européen, nous n'avons pas laissé passer la tentative de subordonner le droit européen à un droit italien à la Berlusconi », se satisfait un diplomate allemand. Dans plusieurs capitales, on espère que M. Berlusconi tempèrera son euro-scepticisme, comme l'avait fait Gerhard Schröder en 1999.

« Il n'a pas encore fait de discours européen », tente de se rassurer un diplomate de la Commission. En réalité, les Européens sont désarmés, face à une Italie qui dit « non » en Europe, comme naguère la Grande-Bretagne, ou la France de De Gaulle. Et avec l'euro, l'intégration européenne est telle que les Quinze ne peuvent que difficilement se permettre de voir arriver une « Thatcher » italienne.

Henri de Bresson et Arnaud Leparmentier

ESSEC

MANAGEMENT
EDUCATION

Intégrer la dimension internationale
dans la Stratégie et le Management
de votre entreprise

MANAGEMENT GÉNÉRAL
INTERNATIONAL

Au CNIT - Paris La Défense :
2 jours tous les 15 jours sur 9 mois
(rythme compatible avec la vie professionnelle
des Cadres et Dirigeants d'entreprise)

Prochaine session : Mars 2002
Petit Déjeuner de présentation :
11 Janvier 2002

Sélection : Dossier de candidature + entretien

or.fr

ESSEC / ACTING FIRST

Agir en pionnier.

Pour de plus amples informations, contacter Marie-Flore REVANGUE
au 01 46 92 49 12 ou par E-mail : mgi2@essec.fr

LW/12

Rentrée électorale aux Etats-Unis

A dix mois des scrutins « intermédiaires » de novembre, le président Bush croise le fer avec les démocrates sur les baisses d'impôts

WASHINGTON
de notre correspondant

A l'aube d'une année qui est celle des élections dites « intermédiaires » – à mi-parcours du mandat présidentiel – pour le renouvellement de la Chambre des représentants et de la moitié du Sénat, en novembre, le débat s'est engagé entre George Bush et les démocrates au sujet de l'économie. Comme prévu, les dirigeants de l'opposition ont choisi d'attaquer le gouvernement sur ce terrain, alors qu'ils continuent à faire cause commune avec lui pour ce qui est de la guerre contre le terrorisme. L'année 2001 s'étant achevée sans que le Sénat, où les démocrates sont majoritaires, vote le plan de soutien à l'économie demandé par M. Bush, les républicains tentent évidemment d'en tirer argument. L'économie ne va pas bien, le taux de chômage est monté à 5,8 % de la population active, et les démocrates refusent des mesures destinées à stimuler l'activité : l'accusation semble facile à énoncer.

En réalité, tout n'est pas si simple. D'abord, il est étrange d'entendre les républicains réclamer l'intervention de l'Etat pour compenser une conjoncture dont ils soulignent eux-mêmes qu'elle s'était retournée bien avant les attentats du 11 septembre et qu'elle avait donné des signes de faiblesse dès l'été 2000. Il y a quelques mois encore, le principal conseiller économique de M. Bush, Lawrence Lindsay, se moquait de ceux qui croient encore qu'une politique publique peut corriger les effets des cycles économiques. Aujourd'hui, il plaide pour le plan qu'il a contribué à élaborer afin de venir en aide aux entreprises en difficulté et aux personnes ayant perdu leur emploi.

« TOUT EST SUR LA TABLE »

Cette évolution pose aux républicains un problème d'explication, mais ce n'est pas le seul, ni le plus épineux. Ils doivent en effet justifier les baisses d'impôts dont M. Bush avait fait une priorité et sur lesquelles il a obtenu le vote du Congrès au printemps 2001 (le parti du président était alors majoritaire au Sénat comme à la Chambre). C'est sur ce point, en effet, que le chef de la majorité démocrate du Sénat, Thomas Daschle, a fait porter son attaque, le 4 janvier. Le sénateur du Dakota du Sud a déclaré que ces baisses d'impôts « ont probablement aggravé la récession ». La thèse des démocrates – sur laquelle toutefois ils ne sont pas unanimes – est que les dégrèvements dont ont bénéficié les contribuables, notamment les plus aisés, ne les ont pas incités à consommer davantage, tandis que l'excédent budgétaire a disparu et s'est même transformé en déficit, ce qui a eu

pour effets de rendre plus difficile la baisse des taux d'intérêt et de limiter la dépense publique.

Alors que les républicains veulent de nouvelles baisses d'impôts, toujours en faveur des ménages et, cette fois, aussi, au profit des entreprises, certains démocrates se demandent s'il ne faudrait pas plutôt remettre en question le dispositif voté en 2001 et dont l'application est prévue en plusieurs étapes. « Tout est sur la table », a déclaré Joseph Lieberman, sénateur du Connecticut, ancien candidat à la vice-présidence. M. Daschle n'a lui-même rien suggéré de tel ; le plan de mai 2001 avait été voté par une partie des démocrates, et le sénateur du Dakota du Sud, alors chef de la minorité, n'était lui-même pas opposé au principe de ces baisses. M. Bush n'en a pas moins sauté sur l'occasion, samedi 5 janvier, pour accuser les démocrates de vouloir maintenant augmenter les impôts. « Il faudra qu'ils me passent sur le corps ! », a lancé le président lors d'une réunion publique dans la ville d'Ontario, en Californie.

DÉFICIT DURABLE

Les démocrates font valoir qu'au terme des deux mandats de Bill Clinton, début 2001, la situation des finances publiques était plus qu'assainie, avec un excédent budgétaire confortable et un financement assuré des retraites du régime par répartition. Après un an d'administration de M. Bush, disent-ils, son propre directeur du budget, Mitchell Daniels, prévoit un déficit durable – cinq ans au moins, a-t-il dit début décembre – et les recettes destinées aux retraites ne sont plus à l'abri de ponctions pour financer les dépenses fédérales. Comme son père en 1991, M. Bush ferait la démonstration que les républicains sont capables de gagner des guerres, mais ne comprennent rien à l'économie.

L'effet des baisses d'impôts et des remboursements qu'elles ont entraînés, pour les particuliers, en août et septembre 2001, partage les économistes. L'opinion, elle, impute avant tout au 11 septembre la baisse de l'activité et les licenciements qui en ont résulté. En outre, les Américains ne semblent pas convaincus que la récession se prolongera en 2002. Comme le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, la majorité d'entre eux croient à la bonne santé de l'économie, une fois guérie de « l'exubérance » des marchés financiers grisés par Internet. Le débat est donc politique : pour ou contre de nouvelles baisses d'impôts, que les démocrates accusent les républicains de proposer par pur aveuglement idéologique.

Patrick Jarreau

Le kamikaze américain de Tampa avait exprimé sa « sympathie » pour Ben Laden

N'AYANT PAS seize ans, Charles Bishop n'avait pas le permis de conduire. C'est donc sa grand-mère qui l'a déposé, samedi 5 janvier à 17 heures, à l'école de pilotage de l'aéroport international de Saint-Petersburg, sur la côte ouest de la Floride. Elève de troisième sans histoire, quoique « solitaire », selon la description posthume du chef de la police, enfant unique élevé par sa mère, l'adolescent avait entrepris d'apprendre à piloter en mars 2001. Pour se payer les cours, il lui arrivait de faire quelques petits travaux, comme laver les avions. Sans crainte particulière, l'instructeur lui a demandé de préparer le Cessna 172.

Monté à bord du monomoteur, Charles Bishop, 15 ans, a décollé seul et sans autorisation. De l'autre côté de la baie de Tampa, il a pénétré un espace aérien interdit, celui de la base McDill de l'armée de l'air, qui abrite le centre de coordination de l'opération américaine en Afghanistan. Les militaires n'ont pas senti de « menace » sur la base, a indiqué, dimanche, un officier, et ne sont pas intervenus :

Corine Lesnes

Argentine : la loi d'urgence économique a été adoptée par le Parlement

Le peso est dévalué de 29 % ; le gouvernement entend renégocier la dette extérieure du pays avec le FMI

Après les députés, samedi, les sénateurs argentins ont adopté, dimanche 6 janvier, la loi d'urgence économique proposée par le nouveau pré-

sident, le péroniste Eduardo Duhalde, pour sortir le pays de la banqueroute. Alors que le dollar et le peso avaient le même cours depuis 1991, il

faut maintenant 1,40 peso pour un dollar. Buenos Aires entend renégocier sa dette extérieure avec le FMI début février.

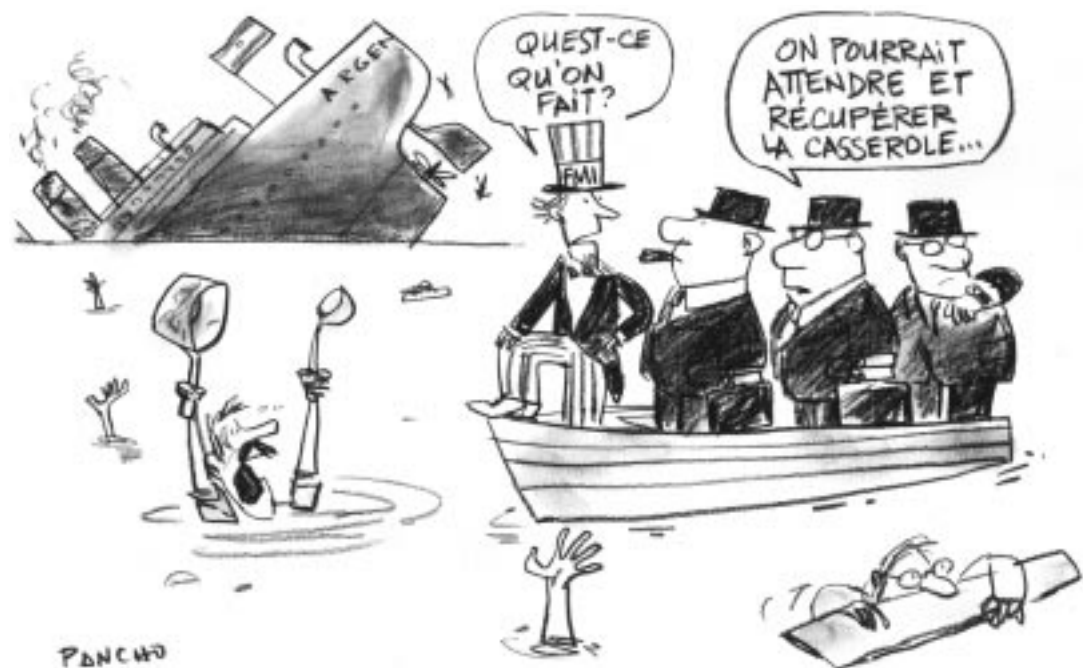
BUENOS AIRES

de notre correspondant

Brutal changement de cap en Argentine, où le Parlement a approuvé, pendant le week-end, la loi d'urgence économique proposée par le président péroniste Eduardo Duhalde, qui met fin à la parité peso-dollar en vigueur depuis 1991 et ouvre la voie à une dévaluation de près de 29 % de la monnaie nationale (28,45714 %). Après onze ans d'un modèle ultralibéral, c'est une nouvelle étape marquée par un retour en force de l'intervention de l'Etat pour tenter d'enrayer la profonde récession, qui dure depuis bientôt quatre ans, en privilégiant la production nationale, et pour chercher à éviter de nouvelles explosions sociales, comme celle qui a fait trente morts avant les fêtes de Noël, précipitant la chute de l'ex-président Fernando de la Rúa (radical) et de son ministre de l'économie, Domingo Cavallo.

Le texte, voté dans la nuit de samedi à dimanche par les députés, a été adopté, après dix heures de débat, dimanche 6 janvier, par les sénateurs qui, à la fin de la session, ont entonné de façon symbolique l'hymne national. Costume beige, sans cravate, c'est avec sobriété et d'un ton calme que le nouveau ministre de l'économie, Jorge Remes Lenicov, a annoncé, au cours d'une conférence de presse, dimanche soir, les nouvelles mesures. Il a indiqué la mise en place d'un nouveau système de changes double avec un dollar à 1,40 peso pour le commerce extérieur et un flottement libre de la monnaie pour les autres opérations dont le taux devrait être « comparable », a précisé le ministre. Le marché des changes, fermé depuis le 21 décembre, rouvrira mercredi 9 janvier.

Moins d'une semaine après son élection par le Congrès, le 1^{er} janvier, le président Duhalde s'est vu accorder des pouvoirs spéciaux pour deux ans. Pour amortir l'impact de la dévaluation, la loi établit une conversion en pesos des dettes contrac-



tées en dollars par les particuliers, ainsi que les PME, à hauteur de 100 000 dollars. Le « corralito » (« petit enclos »), entré en vigueur le 3 décembre et interdisant aux épargnants l'accès à l'argent liquide de leurs comptes bancaires, est maintenu. M. Lenicov a toutefois annoncé « un assouplissement » de ces restrictions monétaires, qui

sont fort impopulaires. Il n'y aura pas de contrôle des prix malgré les fortes augmentations pratiquées depuis plusieurs jours par les commerçants. Les rumeurs de dévaluation ont fait renaître les vieux démons de l'hyperinflation des années 1980, qui avaient précipité la chute de l'ex-président Raul Alfonsín (radical).

Beaucoup de grandes surfaces ont été prises d'assaut pendant le week-end par des Argentins qui achetaient surtout des appareils électro-ménagers en prévision d'une importante hausse des prix des articles importés. Une inquiétante pénurie de certains produits se fait aussi sentir, et notamment des médicaments, qui sont parmi les plus chers du monde. En plein été austral, une enquête du quotidien à grand tirage *Clarín* indique que 90 % des Argentins ont dû renoncer à partir en vacances.

La loi ne mentionne pas le paiement de la dette publique de 142 milliards de dollars (157 milliards d'euros, soit 53,7 % du PIB), mais le président Duhalde a annoncé le maintien du moratoire décrété par son prédécesseur péroniste Adolfo Rodríguez Saa. Le ministre de l'économie a précisé que le gouvernement engagerait, le 5 février, une renégociation de sa dette extérieure avec le Fonds monétaire international (FMI). Il a aussi annoncé que le budget pour 2002 serait soumis à l'approbation du Congrès, fin janvier. En ce qui concerne les tarifs des services publics, qui sont tous privatisés (électricité, gaz, téléphone, eau et péages), ils seront désormais établis en pesos et ne seront plus indexés sur le coût de la vie aux Etats-Unis. La loi permet aussi au gouvernement d'émettre des bons libellés en monnaie étrangère, garantis par un impôt sur les exportations d'hydrocarbures pour compenser les pertes des banques à la suite de la restructuration des dettes.

Ch. Le.

Christine Legrand

Eduardo Duhalde : « Jamais je n'ai été soumis à autant de pressions étrangères »

BUENOS AIRES

de notre correspondante

Anticipées depuis quarante-huit heures, les mesures adoptées, dimanche 6 janvier, par le Parlement argentin suscitent de vives inquiétudes dans les milieux d'affaires internationaux, et notamment en Espagne et en France, qui sont au premier rang des investisseurs étrangers dans le pays.

La dévaluation affecte les gains des compagnies qui contrôlent les services publics privatisés dans les années 1990 par l'ex-président Carlos Menem (1989-1999) et les banques étrangères, qui dominent 90 % du système bancaire argentin. Le ministre de l'économie, Jorge Remes Lenicov, a indiqué que le gouvernement aura des entretiens dès lundi avec les représentants de ces groupes pour établir un « dialogue ».

M. Lenicov a évoqué des « pressions et des commentaires » faits par la presse espagnole mais a expliqué qu'« une dévaluation exigeait la compréhension ». « Tous doivent faire un effort. Les plus pauvres le font depuis longtemps », a-t-il dit, en ajoutant que « les riches devaient être solidaires » et qu'il fallait « défendre les plus vulnérables ».

La veille, le gouvernement avait déjà fait officiellement état de pressions de la part de groupes étrangers. « Jamais de ma vie, je n'ai reçu autant d'appels téléphoniques de tous les groupes implantés en Argentine qui ne veulent pas que nous touchions leurs privilèges », avait affirmé, samedi, le président Duhalde, cité par son porte-parole, Eduardo Amadeo. Ces pressions ont été largement commentées par l'ensemble de la presse, dimanche, à Buenos Aires, qui mentionne en particulier des appels téléphoniques du président du gouvernement espagnol, José María Aznar, à M. Duhalde pour défendre les intérêts des entreprises espagnoles, notamment Repsol

(pétrole) et Telefonica. De façon plus discrète, la France, premier investisseur étranger en Argentine en 2001 avec plus de 1 milliard de dollars d'investissements de TotalFinElf, a également exprimé son inquiétude. « La France ne ménagera pas ses efforts pour soutenir l'Argentine », a indiqué le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, dans un message à son homologue argentin, Carlos Ruckauf. « Nous sommes convaincus que vous vous efforcerez de protéger nos entreprises qui ont beaucoup investi en Argentine », a-t-il souligné.

Pour sa part, l'ancien président Raul Alfonsín (radical, opposition) a salué « le courage » du président Duhalde de ne pas céder à ces pressions. Même si la population est redevable aux compagnies étrangères d'avoir amélioré les services télé-

phoniques, par exemple, elle se plaint régulièrement de tarifs qui sont beaucoup plus élevés que ceux appliqués en Europe.

« Tous doivent faire un effort. Les plus pauvres le font depuis longtemps »

Jorge Remes Lenicov, ministre de l'économie

L'idée que les compagnies étrangères ont obtenu des gains importants, sans aucun contrôle de l'Etat, dans les années 1990, et ont leur part de responsabilité dans la crise argentine, apparaît désormais publiquement dans des commentaires de la presse locale ou de personnalités. Tout en dénonçant la corruption de la classe politique et de l'ensemble

des institutions argentines, l'avocat constitutionnaliste Daniel Sabsay a déclaré au *Monde* que « les démocraties européennes, même celles de centre-gauche, ont leur part de responsabilité, car elles ont aidé à la corruption à l'époque du gouvernement de Carlos Menem ».

COMMUNIQUÉ

INSURANCE COMPANIES ACT 1982

(loi de 1982 sur les sociétés d'assurance)

AEGON INSURANCE COMPANY (U.K.) LIMITED

TRANSFERT DE PORTEFEUILLE

1^o Il est porté à la connaissance du public par la présente que, le 27 novembre 2001, Aegon Insurance Company (U.K.) Limited (anciennement Coronet Insurance Company Limited, Triumph Insurance Company Limited et Ennia Insurance Company (U.K.) Limited) (immatriculé sous le numéro : 866262) a déposé, auprès de la Financial Services Authority, en vertu de l'avenant 2C à l'Insurance Companies Act 1982, une demande d'approbation du transfert à Guardian Assurance plc (immatriculée sous le numéro : 00038921) de tous ses droits et obligations en vertu des contrats rédigés par ses soins avant le 9 février 1997, à l'exception des contrats autorisés par les régulateurs canadiens et américains.

2^o Jusqu'au 30 novembre 2001, la Financial Services Authority était autorisée à exercer les pouvoirs conférés au ministère des Finances britannique par l'Insurance Companies Act 1982, en vertu de la Partie II du Deregulation and Contracting Out Act 1994 (loi de 1994 sur la déréglementation et la sous-traitance) et du Contracting Out (Functions in Relation to Insurance) order 1998 (Ordonnance de 1998 sur la sous-traitance (fonctions relatives à l'assurance)). À compter du 1^{er} décembre 2001, la Financial Services Authority est autorisée à exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par l'avenant 2C à l'Insurance Companies Act 1982, en vertu du Financial Services and Markets Act 2000 (Transitional Provisions and Savings) (Business Transfers) Order 2001 (ordonnance de 2001 portant sur la loi de 2000 sur les services et les marchés financiers (provisions et épargne transitoires) (transfert de portefeuille)).

3^o Des copies de l'exposé de la demande de transfert proposé sont disponibles au public dans les bureaux de D&P Ginstie, Paley-Vincent & Associés, 10, place des États-Unis 75116 Paris (demander maître Claudio Ginstie à la réception) du lundi au vendredi de 9 h à 17 h jusqu'au 8 février 2002.

4^o Vous pouvez adresser par écrit vos objections au transfert à l'Insurance Firms Division de la Financial Services Authority au 25 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 5HS jusqu'au 11 mars 2002. La Financial Services Authority ne prendra sa décision qu'après avoir examiné les objections reçues avant cette date.

Les pouvoirs étendus de l'armée algérienne sont mis en cause

Le rapport final de la commission Issad sur les troubles en Kabylie, publié par la presse à la suite d'une fuite, affirme que le pays est passé subrepticement de « l'état d'urgence à l'état de siège », au détriment du pouvoir civil

Le rapport final de la commission Issad, juriste chargé par le président Bouteflika de faire la lumière sur les émeutes de Kabylie du printemps 2001, a été mis sur la place publique à Alger, à la suite d'une « fuite ». Il souli-

gne l'effacement du pouvoir civil en Algérie au profit de l'autorité militaire et estime que l'Algérie est passée de façon « subtile » de « l'état d'urgence à l'état de siège ». Le respect de la loi « n'est pas encore entré dans la

culture des responsables » du pays, déplore-t-il par ailleurs. Mohand Issad, le président de la commission d'enquête, estime que ce rapport « rend service à l'autorité civile comme à l'autorité militaire ». Les délégués « dia-

loguistes » de Kabylie et le gouvernement ont achevé leurs discussions par l'adoption d'une série de résolutions, notamment l'octroi d'un statut de « martyr de la citoyenneté » aux victimes des événements de Kabylie.

ALGER

correspondance

Alors que le rapport préliminaire de la commission d'enquête Issad sur les événements sanglants de Kabylie, au printemps 2001, avait été rendu public de manière tout à fait officielle, en juillet, par la présidence de la République, le rapport final, lui, a été mis sur la place publique la semaine dernière, par un journal algérien, *Le Jeune Indépendant*, ainsi qu'un journal électronique, *Algeria-Interface*. Tous deux ont profité d'une « fuite » sur laquelle tout le monde se perd en conjectures à Alger.

Le rapport final de la commission Issad – du nom de son président, Mohand Issad, juriste de soixante-cinq ans connu pour son intégrité et son indépendance, chargé l'été dernier par le président Bouteflika de faire la lumière sur le Printemps noir kabyle (82 morts et près de 2 000 blessés) – est en tout cas politiquement encombrant pour tout le monde. Beaucoup pensent ici que cette divulgation avant l'heure risque de susciter des animosités entre le président Bouteflika et la hiérarchie militaire.

Sur le fond, le rapport final exprime un profond pessimisme sur

l'avenir immédiat en Kabylie et met en cause le trop grand pouvoir de l'autorité militaire en Algérie depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, en janvier 1992, au lendemain de l'annulation d'élections largement emportées par le Front islamique du salut. Il souligne que

me-t-il, n'est à attendre dans un délai raisonnable. Dans la foulée, la commission souligne que le travail accompli a aidé à la révélation de « faits graves et sans appel » et « permis l'identification des responsables ». « Il n'y a dès lors rien de fondamental à ajouter », consta-

25 morts dans des attentats depuis début janvier

Sept personnes ont été tuées samedi soir lors d'une fusillade entre un groupe armé et les forces de sécurité à la sortie de Médéa, à 80 kilomètres au sud d'Alger. En battant en retraite, le commando a assassiné successivement un garçon de 17 ans, une mère de famille et sa fille ainsi que deux hommes qui se trouvaient sur son passage.

Cette fusillade survient alors qu'une recrudescence des attentats attribués au Groupe islamique armé (GIA) ainsi qu'au Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) est enregistrée ces derniers jours en Algérie. Depuis le début du mois de janvier, 25 personnes ont été tuées, selon un décompte établi à partir de bilans officiels et de presse.

les conditions pour une investigation poussée sur les derniers événements de Kabylie, après la mort, le 20 avril 2001, d'un lycéen, dans une caserne de gendarmerie, « ne sont pas réunies ». La peur, souligne-t-il, a amené des témoins prévenus à ne plus se manifester, tandis que ceux qui ont accepté de le faire n'ont pas apporté d'éléments déterminants. Aucun apaisement, esti-

te-t-elle, laissant ainsi le soin au chef de l'Etat et à la justice d'en tirer les conclusions pratiques.

Le rapport analyse le dispositif de l'état d'urgence en vigueur dans le pays depuis janvier 1992, soulignant l'effacement du pouvoir civil en Algérie face à l'autorité militaire. Le pouvoir des civils dans la gestion des questions sécuritaires durant toutes ces années s'en trou-

Mohand Issad, président de la commission d'enquête sur la Kabylie « Pour sortir de la crise, le respect de la loi est nécessaire »

« Mohand Issad, le rapport final de votre commission d'enquête sur les événements de Kabylie vient d'être rendu public à Alger à la suite d'une "fuite". Qui est à l'origine de cette publication prématurée ?

– Si je le savais, je déposerais plainte immédiatement. Le journal *Le Jeune Indépendant* qui l'a publié, de même qu'un site Internet, parle d'une « source protégée ». J'ignore ce que cela veut dire, mais cela exclut qu'il puisse s'agir de l'un des 26 membres de la commission. Ce qui me gêne, ce n'est pas que ce rapport ait été rendu public (il l'aurait sans doute été tôt ou tard), mais que l'initiative ne provienne pas de son commanditaire, le président Bouteflika. Ce qui vient de se passer n'est pas légal et je le regrette.

– Vous venez de lancer un pavé dans la mare en soulignant l'importance des pouvoirs dévolus à l'armée, au détriment du pouvoir civil...

– Je suis persuadé que notre rapport rend service à l'autorité civile comme à l'autorité militaire. Il met en lumière, en effet, le fait que plusieurs petits textes [un décret présidentiel et deux arrêtés ministériels] ont permis dans les années 1992-1993 un enchevêtrement qui nous a conduits, parfois sans le savoir, à la situation actuelle. Je pense, pour ma part, que ces textes ont été rédigés par un ou deux juristes qui n'ont pas mesuré sur le moment les conséquences de ce qu'ils proposaient.

» Y a-t-il eu une volonté délibérée de l'armée de dépouiller le pouvoir civil de ses attributions ? J'estime qu'il faut accorder aux respon-

sables un minimum de bonne foi, en dépit de la culture répandue, en Algérie et ailleurs, selon laquelle les pouvoirs civils se retrouvent toujours délestés, malgré eux, de leurs prérogatives. Qu'on se pose donc cette question : qui serait assez suicidaire, dans le cas de l'Algérie, pour vouloir se charger d'aussi lourdes responsabilités ? Qui vous dit qu'en Algérie, le pouvoir civil n'a pas été heureux de se débarrasser de pouvoirs encombrants ? Révisons les idées trop faciles !

– Certains font remarquer que, dans votre rapport final, vous avez débordé du cadre de la mission qui vous avait été dévolue.

– Personne n'a fixé de cadre à ma mission, aucun texte réglementaire n'en a souligné les limites. C'est là que peut se mesurer la liberté de notre commission d'enquête car nous avons bénéficié d'une totale liberté, du début à la fin, et je tiens à le dire. Les 26 membres de la commission ont pu travailler en toute indépendance, sans aucune pression d'aucune sorte, ni de la présidence, ni de l'armée, ni d'aucune autre partie. Nous avons ainsi pu dire, dans nos conclusions, ce que nous estimions utile de dire. Notre rapport est bon ou mauvais, complet ou insuffisant, mais il a au moins le mérite de ne faire preuve d'aucune complaisance vis-à-vis de qui que ce soit.

– Vous utilisez par moments un langage un peu sibyllin quant aux responsabilités dans les émeutes.

– Ce n'est pas sibyllin pour les lecteurs que nous visons... Quant aux responsabilités, nous nous étions fait une règle de ne pas chercher de

noms. Après avoir rencontré la gendarmerie de Kabylie, nous avons souligné qu'il y avait eu des interférences. C'est ainsi que le commandement de la gendarmerie avait donné des ordres pour qu'on ne tire pas à balles réelles pendant les manifestations. Or les tirs à balles réelles ont eu lieu et ont continué. On a donc parasité la gendarmerie. Qui ? J'ai des soupçons mais pas de preuves absolues, c'est pourquoi je préfère ne pas en parler.

» En ce qui concerne l'enquête, je ne sais pas si on peut dire que j'ai ressenti une certaine frustration. En revanche, j'ai éprouvé de la peine devant l'angoisse que j'ai perçue chez mes compatriotes. Pour ma part, je disposais d'une totale liberté. J'étais « l'enquêteur », et, pour cette raison, j'étais tenu au devoir de vérité. Eux n'avaient pas les mêmes obligations de résultat que moi.

– Quels sont, à votre avis, les moyens de sortir de la crise interminable que traverse l'Algérie ?

– Il faudrait avant tout clarifier la situation entre les institutions, et savoir qui est responsable et de quoi. Cessons de poser le problème de la crise algérienne en termes de rivalités, même si elles existent, et ne donnons pas d'arguments à ceux qui ne voient chez nous que des clans acharnés à se neutraliser plutôt qu'à combattre ensemble les maux dont souffre l'Algérie. Nous n'avons qu'une hâte : sortir de cette crise qui nous épuise et, pour cela, le courage et le respect de la loi sont nécessaires. »

Propos recueillis par Florence Beaugé

Progrès des négociations avec les délégués « dialoguistes »

ALGER

correspondance

Les discussions entamées le 14 décembre 2001 entre le gouvernement algérien et une délégation de la coordination des tribus et des villages de Kabylie – dont la représentativité continue d'être vivement contestée – ont pris fin la semaine dernière avec l'adoption d'une série de résolutions. Le chef du gouvernement, Ali Benflis, devait annoncer, lundi 7 janvier, la date de la rencontre prévue entre les délégués kabyles et le président Abdelaziz Bouteflika, entérinant en quelque sorte les accords conclus.

D'ores et déjà, on sait que l'officialisation de la langue tamazight a été consacrée. Celle-ci pourrait se faire non par référendum populaire, mais par une simple révision

constitutionnelle au niveau des deux Chambres du Parlement algérien, comme le permet la Constitution. Les résolutions prévoient, en outre, l'organisation d'un conseil des ministres spécial pour la mise en œuvre de la plate-forme de revendications d'El-Kseur, des conseils de gouvernement décentralisés au niveau des wilayas (préfectures) de Kabylie, et l'octroi d'un statut de « martyr de la citoyenneté » aux victimes des événements de Kabylie. Le peu d'éléments fournis jusqu'à présent ne donne pas de détails sur le sort de la revendication, jugée rétrograde par le pouvoir, concernant le départ de Kabylie de la gendarmerie.

La presse algérienne se montre pour l'instant fort sceptique sur ces premiers résultats et estime, à l'instar d'*El Watan*, que le gouver-

nement algérien a mené un « dialogue à blanc » sans résoudre le problème de fond. Les « radicaux », ceux qui estiment que leurs revendications ne sont pas négociables, maintiennent une pression constante par des grèves et des manifestations, tandis que des partis politiques, comme le Front des forces socialistes (FFS), s'impliquent davantage dans la contestation.

Ces partis ne se sont d'ailleurs pas privés de rejeter immédiatement les accords passés entre le gouvernement et les « dialoguistes », qualifiés par Belaid Abrika, l'un des dirigeants radicaux, d'« agents du pouvoir ». La coordination des ârachs, quant à elle, agit désormais la menace d'un boycott des élections législatives du printemps. Ce scénario inquiète sérieusement le pouvoir algérien.

DÉPÊCHES

■ **RUSSIE** : Moscou livrera à la Chine deux frégates lance-missiles antiaériens et antinavires, selon un contrat signé dans les premiers jours de 2002 et portant sur environ 1 milliard de dollars (1,1 milliard d'euros). Il s'agit de deux bâtiments déplaçant, chacun, 8 480 tonnes à pleine charge et armés de missiles SAN-7 antiaériens et SSN-22 antinavires de surface. Ces frégates seront construites à Saint-Pétersbourg et sont livrables dans quatre ans, selon la société exportatrice Rosoboronexport. La Chine a obtenu, en 1996 et 2001, quatre frégates du même type mais moins modernes. – (AP.)

■ **SINGAPOUR** : L'ambassade des Etats-Unis à Singapour figurait parmi plusieurs bâtiments américains que quinze personnes, soupçonnées d'être des proches du réseau terroriste Al-Qaïda et arrêtées les 9 et 24 décembre, projetaient de faire sauter à la bombe, selon la police de la ville-Etat. Treize de ces individus, appartenant à une organisation clandestine du nom de Jemaah Islamiah, auraient reçu un entraînement dans des camps du réseau d'Oussama Ben Laden. – (AFP.)

■ **MAROC** : tout en se félicitant de l'annonce par le Front Polisario d'une prochaine libération de 115 soldats marocains, le royaume chérifien a dénoncé « l'exploitation politique et médiatique » d'une telle initiative, indiquait-on dimanche 6 janvier à Rabat. Le Polisario invoque le rôle joué par José Maria Aznar, et cette référence à l'Espagne intervient dans un contexte de tension entre Madrid et Rabat. – (Reuters.)

José BOVÉ

avec Gilles Luneau

José Bové

avec la collaboration de Gilles Luneau

Paysan du monde



Fayard

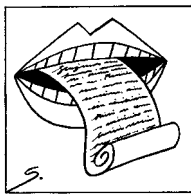
Un autre monde est possible.

FAYARD
www.editions-fayard.fr



La note de la DST : « Ces sommes sont versées à la demande de M. Marchiani »

Nous publions le texte intégral de la note, intitulée « Relations entre l'homme d'affaires français Iskandar Safa et le député européen Jean-Charles Marchiani », adressée, le 19 janvier 2001, par la direction de la surveillance du territoire (DST) à la police judiciaire de Paris et aujourd'hui versée au dossier d'instruction de la juge



Isabelle Prévost-Desprez :

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'homme d'affaires français d'origine libanaise Iskandar Safa donne régulièrement de considérables sommes d'argent à l'ex-préfet et député européen Jean-Charles Marchiani. Ces sommes sont versées à la demande directe de J.-C. Marchiani et proviennent d'un compte en banque en Suisse (Genève) dont I. Safa est le titulaire. Ce compte porte le n° 011978-00001.

En fait, ce compte en Suisse est la source principale d'un processus clairement établi de financement qui emprunte deux voies distinctes vers la France :

— La plupart des sommes sont virées à l'agence du Crédit commercial de France du 121, avenue des Champs-Élysées (siège social du CCF). Ces virements sont faits officiellement au nom d'un des employés de I. Safa, en l'occurrence au nom de M. Abbas ou M. Sayes. Ces sommes sont ensuite retirées, toujours en liquide, par un des employés de I. Safa, qui les porte alors immédiatement au siège de l'association France-Orient, sise 50, rue de Berri (75008 Paris). L'argent liquide est réceptionné par J.-C. Marchiani lui-même ou, le plus souvent, par sa secrétaire, M^{me} Danièle Faure (phonétique). Il semble qu'il y ait en moyenne, sur la longue période, un à deux versements hebdomadaires se montant environ à chaque fois à 200 000 ou 300 000 francs. Ainsi, pour le seul mois d'octobre 2000, les versements en liquide (connus) se sont élevés à 850 000 francs.

Chaque retrait d'espèces fait l'objet d'un bordereau de retrait d'espèces. On en trouvera ci-joint onze (11) exemplaires originaux, au nom

de Al Sayes ou de Abbas, datés d'octobre, novembre et décembre 2000. Ces 11 bordereaux cumulés représentent 1 725 000 francs français.

Il convient de noter que I. Safa passe ses ordres de virements en téléphonant directement à son banquier suisse, qui doit alors s'exécuter immédiatement.

— Par ailleurs, I. Safa a fait ouvrir un compte étranger au nom d'Isam Abbas à l'agence principale du Crédit lyonnais du boulevard des Italiens à Paris. A partir de ce compte, également alimenté depuis Genève, des chèques sont tirés au profit de J.-C. Marchiani (et de son fils), et portés directement à M^{me} Danièle Faure (phonétique), 50, rue de Berri. Ainsi, à l'été 2000, quatre chèques de 55 000 francs ont été signés et remis au député européen. Ce compte est géré au Crédit lyonnais par M^{me} Michèle Khalil. I. Safa a fait fermer ce compte, en urgence, début décembre 2000, suite aux

« J'ai dit à M. Abbas de faire cadeau de ces sommes à mes fils »

Interrogé par *Le Monde*, lundi 7 janvier, Jean-Charles Marchiani a contesté avoir été le bénéficiaire des quatre chèques de 55 000 francs évoqués par la note de la DST et affirmé qu'ils n'émanaient pas d'Iskandar Safa, mais d'un proche de ce dernier, Isam Abbas. « Si je me souviens bien, Isam Abbas, qui est issu d'une grande famille libanaise avec qui j'entretiens des liens d'amitié, m'avait proposé de financer ma campagne pour les élections municipales à Toulon », a déclaré l'ancien préfet. « Je lui avais fait observer que la loi ne le permettait pas. Mais, comme M. Abbas a insisté pour me faire plaisir, je lui ai dit de faire cadeau de ces sommes à mes fils », a-t-il ajouté.

« Je peux vous assurer que M. Abbas n'a joué aucun rôle dans la libération des otages du Liban ! », a ironisé M. Marchiani, qui a dénoncé « une instruction basée sur rumeurs et des ragots colportés en vue d'une déstabilisation politique ».

développements judiciaires de l'affaire Falcone.

La source à l'origine de ces renseignements semble persuadée que l'argent du compte en Suisse provient de l'affaire des otages français du Liban, au milieu des années 80. Il s'agirait d'une partie de la rançon débloquée par l'Etat français et conservée par les négociateurs, en l'occurrence MM. Marchiani et Safa. Dans ce système, J.-C. Marchiani apparaît comme le donneur d'ordres et I. Safa comme l'exécutant, nonobstant les relations d'amitié unissant les deux hommes.

Il convient de noter que la procédure judiciaire engagée contre Pierre Falcone (nov.-déc. 2000) et les actes coercitifs subséquents (perquisitions, incarcérations, etc.) ont provoqué une réelle panique chez MM. Marchiani et Safa. Ainsi, les deux hommes se sont longuement et à plusieurs reprises concertés dans la semaine du 4 au 8 décembre 2000. I. Safa s'est ensuite livré à la destruction de divers documents en sa possession pouvant prouver certaines de ses relations : noms supprimés de son agenda, talons de chèques déchirés, fermeture du compte Crédit lyonnais, etc. Par ailleurs, des documents ont été mis à l'abri dans une petite valise noire qui, courant décembre, a régulièrement changé de localisation. Tous ces indices démontrent que I. Safa redoutait manifestement une perquisition.

Les relations particulières de MM. Safa et Marchiani sont attestées également par un autre détail fort révélateur. J.-C. Marchiani a l'habitude d'organiser ses rendez-vous « discrets » dans un hôtel situé à proximité immédiate des bureaux parisiens de I. Safa. La chambre d'hôtel est alors réservée par et au nom d'un employé de I. Safa, ou par Safa lui-même. J.-C. Marchiani va ensuite retirer la clef, non à la réception de l'hôtel, mais chez I. Safa.

Commentaires : les déclarations de la source ont débuté au début du mois d'octobre 2000 afin de se prémunir contre d'éventuels développements judiciaires de versements dont l'ancienneté, les volumes et l'origine ont suscité ses plus grandes craintes. L'histoire semble lui avoir donné raison (affaire Falcone).

Chez les Verts, le choix des candidatures aux législatives relance les querelles

Martine Billard, proche de M. Lipietz, n'a pas obtenu l'investiture à Paris

Lors de la commission nationale qui s'est tenue dimanche 6 janvier à Paris, les Verts ont désigné leurs candidats aux élections législatives, notamment dans les trois

circonscriptions de la capitale qui leur sont « réservées » par le PS. M^{me} Voynet a fait part de son pessimisme concernant les négociations en cours avec les socialistes.

FIDÈLES à leur réputation, les Verts ont effectué une rentrée musclée, dimanche 6 janvier, lors de leur commission nationale d'investiture pour les législatives de juin. La désignation des candidats dans les trois circonscriptions réservées par le PS aux Verts à Paris — Yves Cochet, le ministre de l'environnement, dans le 14^e, Maryse Arditì dans le 12^e et Francine Bavay dans le centre de Paris — a cristallisé le mécontentement de la gauche du parti.

Dans cette circonscription du centre, qui va du 1^{er} au 4^e arrondissement, la candidate du courant Autrement les Verts (ALV), Martine Billard, n'a pas été investie, alors que les militants de son groupe local avaient voté massivement pour elle. « C'est un superbe accord au sommet qui reconstruit la majorité du congrès de Toulouse, Voynet, Mamère-Hascoët, Arditì, sur notre dos », tempête la conseillère de Paris, à moins d'une semaine du congrès des Verts, qui se tiendra, samedi 12 et dimanche 13 janvier à La Plaine-Saint-Denis.

Comme M^{me} Arditì, chef de file des environnementalistes de Vert écolo, a retiré sa candidature contre le ministre de l'environnement dans le 14^e et que « le PS ne voulait pas d'elle dans le centre, elle a pris la place de Francine Bavay, prévue dans le 12^e », explique M^{me} Billard sans décolérer. D'où le glissement de M^{me} Bavay, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, dans le centre de Paris, initialement réservé à la conseillère

« Il va y avoir du remue-ménage à Paris, avec un vrai risque de candidatures dissidentes »

Yves Contassot

de Paris.

Les trois principales tendances des Verts sont ainsi représentées dans les circonscriptions réservées à Paris, M. Cochet, classé voynetiste, M^{me} Bavay, proche de Noël Mamère, et M^{me} Arditì, pour Vert écolo. Mais pas Autrement les Verts, qui ne présentait qu'une candidate dans les 41 circonscriptions proposées par le PS, alors que la règle proportionnelle, chère aux Verts, lui en aurait accordé quatre. « Aucun parti de gauche n'impose plus les décisions comme cela, du sommet, sans tenir compte du vote des militants de base », regrette M^{me} Billard, refusant de faire son deuil de la « politique autrement ».

En vertu du même principe, elle a repoussé les propositions de la commission d'investiture à

Macon, Saint-Etienne ou même à Lyon, excluant d'être « une parachutée ». « On se présente là ou on milite », affirme la conseillère de Paris. Elle a aussitôt déposé un recours contre la décision de la commission d'investiture qui sera examinée par le congrès le week-end prochain.

M^{me} Billard, qui avait soutenu constamment l'ancien candidat à la présidentielle Alain Lipietz et envisageait de fonder un courant avec lui voilà quelques semaines, fait ainsi les frais de la crise qui a secoué les Verts pendant l'été et l'automne. Yves Contassot, adjoint du maire socialiste de Paris, Bertrand Delanoë, pour les espaces verts et l'environnement, est lui aussi très irrité par cette affaire. « Il va y avoir du remue-ménage à Paris, avec un vrai risque de candidatures dissidentes », estime M. Contassot qui a proposé une solution alternative, consistant à envoyer M^{me} Arditì à Clamart.

Les Verts ont également évoqué l'accord Verts-PS, programmatique et électoral, sur lequel le congrès doit se prononcer le 12 janvier. M^{me} Voynet a fait part de son pessimisme aux militants, estimant que les discussions qui ont repris la semaine passée n'avaient apporté aucun résultat concluant. « Il ne peut pas y avoir d'accord sur ces bases, personne ne voudra le signer et Voynet ne se risquera pas à le défendre », estime M. Contassot. En privé, M. Cochet, qui présente mardi 8 janvier à l'Assemblée nationale son projet de loi sur l'eau, se montre également très alarmiste sur l'avenir de l'accord avec le PS. En déplacement de campagne aux Antilles, Noël Mamère n'a pu faire aucun commentaire. Mais sa prédiction est en passe de se réaliser : « La boîte à baffes va se rouvrir », a coutume de dire le candidat des Verts.

Beatrice Gurrey

Une élection cantonale partielle

AVEYRON

Belmont-sur-Rance (premier tour).

L, 2 164 ; V, 1 488 ; A, 31,24 % ; E, 1 420.

Monique Aliès, div. d., m. de Belmont-sur-Rance, 810 (57,04 %)...

ÉLUE

Daniel Mouis, div. d., 304 (21,41 %) ; Alice Gance, PS, 228 (16,06 %) ; Jean-Pierre Gavazzi, div., 78 (5,49 %).

[Monique Aliès (div. d.) succède à son oncle, l'abbé Albert Aliès, décédé en novembre 2001, à l'âge de soixante-quinze ans, qu'elle avait déjà remplacé, en mars 2001, à la mairie de Belmont-sur-Rance. Elue dès le premier tour, elle rejoint la majorité départementale de droite conduite par Jean Puech (DL), qui détient toujours 34 sièges, contre 12 à la gauche.

15 mars 1998 : L, 2 108 ; V, 1 686 ; A, 20,02 % ; E, 1 646 ; Albert Aliès, div. d., c. r., m. de Belmont-sur-Rance, 676 (41,07 %) ; Francis Castan, UDF-DL, 547 (33,23 %) ; André Cadoux, PS, 253 (15,37 %) ; Maryse Apollit, Verts, 105 (6,38 %) ; Jean-Marc Dalmas, PCF, 40 (2,43 %) ; Georges Foulquier, FN, 25 (1,52 %).]

DÉPÊCHES

■ **TABOUS : des élus de l'opposition RPR-UDF-DL ont annoncé, vendredi 5 janvier, la création d'une association dénommée « On est là ! », qui entend traiter de sujets considérés comme tabous par les états-majors de leurs partis respectifs. Parmi ceux-ci, la pertinence de la pénalisation de l'usage du cannabis, l'abaissement de l'âge de la majorité civique ou l'établissement d'une réelle égalité des droits entre hétérosexuels et homosexuels. L'association est présidée par Jean-Luc Roméro, président des Elus locaux contre le sida et membre du comité politique du RPR.**

■ **PAYS BASQUE : trois bustes de Marianne ont été volés, vendredi 4 janvier, dans les mairies de trois communes du Pays basque français : Saint-Jean-Pied-de-Port, Ustaritz et Mauléon. Cette action a été revendiquée le lendemain dans *Le Journal du Pays basque* par les « démos », des nationalistes militant pour la création d'un département basque. En octobre 2000, les « démos », friands d'actions symboliques, s'étaient signalés en soustrayant à Pau les sièges de vingt et un élus du Pays basque français au conseil général des Pyrénées-Atlantiques, avant de les restituer.**

■ **RHÔNE-ALPES : le budget du conseil régional Rhône-Alpes, d'un montant de 1,33 milliard d'euros, a été adopté sans vote, jeudi 3 janvier, selon la procédure dite du « 49-3 régional ». La présidente du conseil régional, Anne-Marie Comparini (UDF), qui ne dispose pas d'une majorité absolue, a eu recours à ce dispositif prévu en cas de blocage politique pour faire adopter le projet de budget qui avait été rejeté, le 21 décembre 2001, par 77 conseillers (une partie de la droite, l'extrême droite et le PCF).**

■ **PRÉSIDENTIELLE : Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement d'Alain Juppé et candidate à l'élection présidentielle, a déclaré, dans un entretien publié par *Le Journal du dimanche* (daté 6 janvier), qu'elle juge « désobligeant » et « empreint de sexisme » le fait d'être considérée comme « une marionnette chiraquienne ». « Qu'il soit clair que je peux très bien ne me désister pour personne », affirme-t-elle.**

Actifed Jour & Nuit formule modifiée.

Le rhume revient, Actifed Jour & Nuit aussi.

Disponible sans ordonnance.



Ceci est un médicament réservé à l'adulte, contenant du paracétamol. A prendre avec un verre d'eau. Lire la notice. Demandez conseil à votre pharmacien. Si les symptômes persistent, consultez votre médecin. Visa GP n° 0806G01N403.

Des habitants de Barr protestent contre la remise en liberté des auteurs des explosions

UNE CENTAINE de personnes ont manifesté sans incident, dimanche 6 janvier à Barr (Bas-Rhin), pour protester contre la remise en liberté de quatre des cinq auteurs présumés des explosions qui ont frappé ce petit bourg viticole de 6 000 habitants, entre le 28 décembre et le 1^{er} janvier. Les participants à la manifestation ont fait le tour de la ville en lançant des slogans pour exiger « la prison pour les coupables » et dénoncer « les fauteurs de trouble ».

Samedi, lors d'une première manifestation, une trentaine de personnes avaient déjà critiqué la remise en liberté sous contrôle judiciaire de quatre des cinq jeunes gens, âgés de dix-huit à vingt-sept ans, mis en examen vendredi à Colmar pour complicité de « destruction de biens par l'effet d'une substance explosive ». Trois d'entre eux sont soupçonnés d'avoir participé à la première explosion, qui avait détruit, le vendredi 28 décembre, un kiosque situé sur une colline dominant le village. Le quatrième est accusé de complicité dans la dernière explosion, qui avait fait neuf blessés, le soir du réveillon, dans la salle des fêtes de Barr.

De sources judiciaires, on indique que l'auteur principal a été placé en détention à la maison d'arrêt de Colmar, en raison de la gravité des faits. Lors de sa garde à vue, ce chômeur de vingt ans a reconnu avoir lui-même confectionné et posé les bombes. Il risque quinze ans de réclusion criminelle. Les autres n'ont pas été incarcérés car ils sont considérés comme des complices par la justice.

La position du gouvernement sur l'arrêt Perruche n'apaise pas le mécontentement des échographistes

Seuls les parents pourraient demander une indemnisation après une faute de dépistage anténatal

Réunis samedi 5 janvier dans le cadre des Etats généraux de l'échographie et du diagnostic prénatal, les responsables des médecins échogra-

phistes, qui observent une grève depuis le 1^{er} janvier, estiment que l'initiative gouvernementale va dans le bon sens, mais réclament des garan-

ties supplémentaires de protection contre les actions qui pourraient être engagées en matière d'indemnisation des enfants handicapés.

L'ANNONCE de la présentation, jeudi 10 janvier, à l'Assemblée nationale, par le gouvernement, d'un texte visant à mettre fin à la jurisprudence Perruche (*Le Monde* daté 6-7 janvier) n'a pas apaisé la colère des médecins échographistes. Réunis samedi 5 janvier à l'hôpital Necker de Paris dans le cadre des « Etats généraux de l'échographie et du diagnostic prénatal », les responsables des différents organismes qui ont appelé à la grève des échographies depuis le 1^{er} janvier estiment que cette initiative gouvernementale, si elle va dans le bon sens, n'est pas suffisante pour protéger les professionnels contre les actions qui pourraient être engagées en matière d'indemnisation des enfants handicapés dès lors qu'une faute médicale a été commise, privant leurs parents de la possibilité d'avoir recours à une interruption médicale de grossesse. Vendredi, au terme d'une réunion d'arbitrage, le gouvernement a décidé de réserver les indemnisations liées à ces fautes médicales aux seuls parents.

« Tel qu'il nous a été présenté au lendemain de l'arbitrage gouvernemental, le texte de la proposition de loi comporte à l'évidence des aspects positifs, explique le docteur Guy-Marie Cousin, secrétaire général du syndicat national des gynécologues-obstétriciens de France (Syngof). Le fait que la personne handicapée ne puisse poursuivre le médecin échographiste est une donnée importante, notamment vis-à-vis de nos compagnies d'assurances. Pour autant, ce texte est loin de régler tous les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans notre pratique professionnelle. Ce dispositif laisse en effet

la porte ouverte à des procédures judiciaires fondées sur le fait que la femme n'aurait pas été correctement informée de l'existence d'une anomalie fœtale et ce, alors même que tous les moyens diagnostiques auraient été mis en œuvre. »

Certains des participants à la réunion parisienne ont formulé des critiques de fond. « Dès lors que l'anomalie de l'enfant est préexistante et qu'elle ne résulte pas d'un geste médical, nous ne pouvons accepter

les parents mais aucune indemnisation matérielle ne devrait venir se substituer à celle que se doit d'offrir la solidarité nationale. »

D'autre part, les responsables du Syngof estiment indispensable que le gouvernement confirme officiellement que le projet de loi relatif à la modernisation du système de santé – qui doit être prochainement présenté à l'Assemblée nationale – comportera, dans sa partie relative à l'indemnisation de

pratiques. Or il faut ici savoir que tous les échographistes ne peuvent avoir les résultats qu'obtiennent les spécialistes qui exercent dans les 41 centres de diagnostic anténatal français. »

INFORMATION DES PATIENTES

Avant de lever leur mot d'ordre de grève, les responsables du Syngof jugent indispensable que Bernard Kouchner, ministre délégué de la santé, complète le dispositif législatif sur la jurisprudence Perruche par la mise en place d'un groupe de travail qui, sous l'égide des sociétés savantes, aura pour mission de définir quelles doivent être, concrètement, les conduites à tenir en matière d'échographie obstétricale et d'information aux patientes. Ces responsables craignent d'autre part que le texte de la proposition de loi rendue publique le 5 janvier ne soit modifié au terme d'un ultime arbitrage que doit rendre Lionel Jospin mardi 8 janvier.

Dans l'entourage du premier ministre, on précisait, lundi 7 janvier, que l'économie générale du dispositif ne serait pas modifiée. Un point reste encore à préciser, celui de savoir qui pourrait engager une action visant à indemniser un enfant handicapé après une erreur de diagnostic anténatal dès lors que ses parents seraient décédés. Invitée du Grand Jury RTL-Le Monde-LCI (lire page 12), Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, a indiqué, dimanche 6 janvier, que le texte ferait l'objet soit d'un amendement du gouvernement, soit d'une proposition du Parti socialiste.

Jean-Yves Nau

« La voie d'un eugénisme sans garde-fou »

Dans un manifeste publié par *L'Express* (daté du 3 janvier), dix-sept personnalités prennent position contre l'arrêt Perruche. « En permettant à Nicolas Perruche d'être indemnisé pour le préjudice d'être né, faute d'avoir été avorté, la Cour de cassation a créé un précédent, confirmé par deux arrêts récents, qui va à l'encontre de la philosophie de la loi sur l'interruption de grossesse. Cette injonction (induite) à avorter nous invite collectivement à emprunter la voie d'un eugénisme sans garde-fou », écrivent les signataires. Parmi eux, figurent Régis Devoldère et Patrick Gohet, respectivement président et directeur général de l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales, le professeur Bernard Hoerni, président du conseil national de l'Ordre des médecins, le professeur Didier Sicard, président du comité national d'éthique, ainsi que Pierre-André Taguieff, philosophe, Jean-Claude Guillebaud, essayiste, Jean Hauser, professeur de droit et Jacques Testart, biologiste.

qu'il y ait une indemnisation autre que le préjudice moral des parents, a déclaré au *Monde* le professeur Israël Nisand (CHU de Strasbourg), l'un des médecins à l'origine du mouvement de grève des échographistes. Nous refusons que l'on puisse reconnaître à l'enfant un préjudice matériel. Ce préjudice doit être en totalité pris en charge par la solidarité nationale. Le préjudice moral de n'avoir pas pu, en cas de faute médicale, se prévaloir de la loi sur l'IVG peut être demandé par

l'aléa thérapeutique, une disposition limitant à dix ans le délai de responsabilité des médecins. « Un autre point, essentiel, quant à la pratique de l'échographie obstétricale n'est pas toujours réglé : celui des moyens à mettre en œuvre au quotidien dans la prise en charge des femmes enceintes, ajoute le docteur Cousin. Nous sommes pleinement disposés à donner toutes les informations à nos patientes, encore fait-il que le ministère de la santé définisse un référentiel de bonnes

DÉPÊCHES

■ **ACCIDENT** : un jeune homme de dix-huit ans a causé une série d'incidents après être monté à bord d'une locomotive de manœuvre, près de Metz (Moselle), dans la nuit de samedi 5 à dimanche 6 janvier. Le chauffard a pénétré sur les voies et a démarré une locomotive garée à Metz-Sablon, faisant rouler l'engin tous feux éteints sur quelque 400 mètres. La machine a déraillé en passant sur un aiguillage et a heurté un poteau causant la chute de 40 mètres de caténaies. L'accident a entraîné, dimanche, une perturbation dans la circulation des trains express régionaux.

■ **VIOLENCES** : la synagogue de Goussainville (Val-d'Oise) a été la cible de jets de pierre et de cocktails Molotov, samedi 5 janvier, dans la soirée. Le lieu de culte se trouve situé dans un pavillon habité. Selon le consistoire israélite de Paris-Ile-de-France, il n'y a eu que « peu de dégâts et pas de blessés, (...) les vitres de l'habitation ont été brisées, le feu a atteint le mur d'enceinte, la clôture en matière plastique a fondu ». D'autres dégâts ont été constatés dans le voisinage, qui connaît, selon la police, une flambée de violences.

■ **SANS-PAPIERS** : la SNCF a décidé de porter plainte à la suite de l'occupation par une centaine de sans-papiers d'un immeuble vide lui appartenant, dans la soirée du vendredi 4 janvier à Lyon (Rhône). Soutenus par un « collectif pour la régularisation des sans-papiers », ces demandeurs d'asile – parmi lesquels une dizaine d'enfants – logeaient depuis le 27 décembre 2001 dans un gymnase municipal à Lyon.

■ **CANNABIS** : 16 600 plants de cannabis ont été arrachés et brûlés en 2001 dans les archipels de la Polynésie Française, a indiqué, vendredi 4 janvier, à Papeete, Joël Gallet, commandant de la compagnie de gendarmerie des archipels. Quatre-vingt-sept personnes ont été interpellées. Dans les îles, les principales saisies s'effectuent traditionnellement à la fin de l'année « car d'un côté, les pluies favorisent la croissance des plants et de l'autre, la demande est en hausse au moment des fêtes », précise l'officier de gendarmerie.



40 000 km
de carburant offerts*
pour profiter de la
technologie diesel Renault,
le dCi.



RENAULT

Du 7 au 31 janvier
LES 25 JOURS dCi

Pour l'achat d'un Scenic dCi (hors RX4), Mégane dCi, Laguna dCi ou Espace dCi, 40 000 km de carburant offerts* sous forme d'une remise.

Exemple pour Scenic dCi :
soit 1 865,34 € d'économie
(ou 12 235,83 F)

*Offres non cumulables, réservées aux particuliers sur les versions Scenic (hors RX4), Mégane, Laguna et Espace à motorisation diesel dCi, VP neufs, valables pour les commandes du 7 au 31 janvier 2002 dans les points de vente participants, sur la base d'un prix TTC moyen constaté du diesel à 79,04 € (518,47 F) les 100 litres en octobre 2001 (source DIMAH) et d'une consommation en cycle complet aux 100 km de : 5,2 l (Mégane) 5,9 l (Scenic) - 5,7 l (Laguna) - 7,1 l (Espace).

TEG 4,56%** sur 36 mois
sur toute la gamme Renault

Cliquez, choisissez, rêvez sur www.renault.fr

**Crédit DIAC : avec un apport comptant minimum de 10% sur toute la gamme Renault VP neufs et un montant financé égal ou supérieur à 2 250 € (soit 14 759,03 F). Exemple pour un montant financé de 5 000 € (soit 32 797,85 F), soit 36 mensualités de 148,87 € (976,52 F). Coût du crédit : 359,32 € (soit 2 356,98 F) dont frais de dossier : 50 € (soit 327,98 F). TEG annuel 4,56%, TEG mensuel 0,38%. Taux nominal 3,90%. Sous réserve d'acceptation par la DIAC S.A au Capital de € 61 000 000. Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf - 93 160 Noisy-le-Grand. Siren 702 002 221 RCS Bobigny. Offre réservée aux particuliers valable du 7 au 31 janvier 2002.

D A N S L E R É S E A U R E N A U L T
Concessionnaires et agents participants

L'exploitation de la grotte Chauvet inquiète les protecteurs de l'environnement

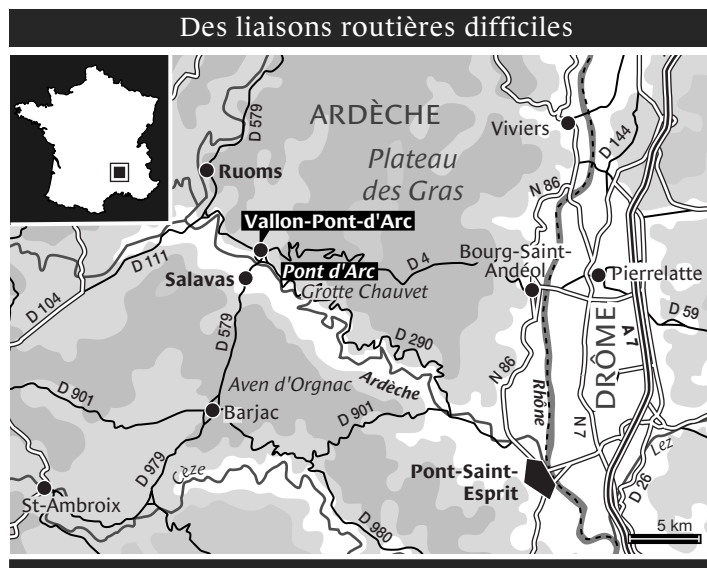
L'espace de restitution de cette cathédrale de l'art rupestre doit être construit dans une zone touristique déjà saturée en été. Les écologistes craignent que cet équipement n'engendre une surfréquentation et une urbanisation mettant en péril la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche

AUBENAS

de notre correspondante

Avec la grotte Chauvet, l'Ardèche détient un joyau de l'art préhistorique. Avec le projet d'un « espace de restitution » de ces peintures, dont les plus anciennes affichent trente-deux mille ans d'âge, ce département, qui vit déjà presque exclusivement du tourisme, espère glaner de nouvelles ressources financières : de 250 000 à 400 000 visiteurs sont attendus chaque année. Mais la localisation de ce futur espace, dont l'ouverture est prévue en 2005, et les infrastructures qui y sont liées inquiètent les écologistes de la Frapna (Fédération Rhône-Alpes des associations de protection de la nature) et de l'APGA (Association pour la protection des gorges de l'Ardèche). Car l'Ardèche, c'est aussi un patrimoine naturel fragile.

L'espace doit être bâti à proximité du pont d'Arc, des gorges de l'Ardèche, de la grotte – fermée au public – et de Vallon-Pont-d'Arc, une bourgade de 2 000 habitants. L'été, un million de touristes fréquentent cette zone. Les écologistes estiment que « l'augmentation des visiteurs induite par la présence du facsimilé de la grotte Chauvet sur la commune de Vallon décuplera forcément la pression urbanistique, d'ores et déjà sensible, et mettra en péril la réserve des gorges de l'Ardèche ». Ils souhaitent que l'espace de restitution soit réalisé à une dizaine de kilomètres de Vallon-Pont-d'Arc, sur la commune d'Or-



gnac. Juste à côté de la grotte de l'aven d'Orgnac et d'un musée de la préhistoire.

Selon eux, ce choix permettrait de faire bénéficier d'un apport touristique l'arrière-pays, qui cumule les difficultés économiques, tout en allégeant la pression qui pèse sur les gorges, saturées en période estivale.

NOUVEAU DISNEYLAND

L'enjeu est de taille : si le coût de l'espace de restitution est de 23 millions d'euros (150 millions de francs), le budget global, incluant tous les aménagements à réaliser dans le secteur, avoisine les 51 millions d'euros (335 millions de francs), financés par le

conseil général, le conseil régional Rhône-Alpes, l'Etat et l'Union européenne.

Mais Vallon-Pont-d'Arc ne veut pas laisser s'échapper cette possibilité de tourisme culturel et sa manne espérée. Pierre Peschier, le maire, et, par ailleurs, l'un des trois propriétaires de la grotte Chauvet, revendique la légitimité de la reconstitution sur sa commune. « Il y a trente mille ans, les hommes préhistoriques ont choisi de s'installer ici, à Vallon, dans une plaine traversée par une rivière. L'espace de restitution doit être reconstitué à proximité de leur lieu de vie. » Le conseil général, maître d'ouvrage du projet, tient le même discours.

Les écologistes, eux, voient déjà se profiler un nouveau Disneyland à l'horizon et craignent l'arrivée d'importants groupes hôteliers et le risque de bétonner à outrance des sites classés et la réserve naturelle. « Après avoir exploité le littoral, les promoteurs vont se jeter sur l'Ardèche », assure Frédéric Jacquemart, président de la Frapna-Ardèche.

Le maire de Vallon-Pont-d'Arc dément tout contact avec une chaîne d'hôtels et affirme sa volonté de créer de petites structures hôtelières, de multiplier les chambres d'hôte, tout en s'inscrivant dans un créneau haut de gamme.

SYSTÈME DE NAVETTES

« L'espace de restitution va attirer des Nord-Américains, des Japonais, une clientèle internationale exigeante sur le plan de l'hébergement. » « En outre, précise-t-il, ce développement s'effectuera dans le cadre de l'intercommunalité et devrait profiter à de nombreuses communes voisines de Vallon-Pont-d'Arc. » Dans cette perspective, des réserves foncières ont été faites à l'est de Vallon-Pont-d'Arc, mais également sur les communes de Salavas, Ruoms (villages limitrophes) comme dans d'autres zones d'accueil potentielles, situées dans le périmètre d'influence de l'espace de restitution.

Reste un gros point d'achoppement : la réfection du réseau routier. « On a des routes préhistoriques », constate avec humour M. Peschier. Il est indispensable de

les adapter sans pour autant leur ôter leur cachet. » Cette volonté laisse sceptiques les opposants au projet. Comment peut-on élargir les voies existantes ou aménager des pistes cyclables sans dénaturer ? Comment peut-on réaliser des tunnels creusés dans la falaise sans dégrader l'environnement ?, demandent-ils.

Au conseil général, on considère que la création de l'espace de

de parkings supplémentaires, là encore, pas appréciée de tous...

L'ouverture de l'espace de restitution est donc programmée pour 2005. Le projet retenu a reçu l'aval de la Diren (direction régionale de l'environnement). « Il sera invisible de la route et s'intégrera parfaitement dans le paysage puisqu'une partie du bâtiment sera enterrée, assure le maire de Vallon-Pont-d'Arc. On a limité le nombre de

Un bestiaire extraordinaire

Découverte en décembre 1994 par trois spéléologues – Jean-Marie Chauvet, Eliette Brunel-Deschamps et Christian Hilaire –, la grotte Chauvet est, avec les grottes de Lascaux (- 16 000 ans) et d'Altamira, dans le nord de l'Espagne (- 13 000 ans), l'une des trois grottes majeures de la planète. D'une surface totale de 7 000 m² et d'une hauteur variant de 1 à 18 mètres, elle recèle les plus anciennes peintures rupestres connues à ce jour – vieilles de 30 000 à 35 000 ans.

Plus de quatre cents animaux ont été jusqu'à présent répertoriés : mammouths, rhinocéros, lions, chevaux, bisons, bœufs musqués, hiboux à tête tournée..., composant un bestiaire extraordinaire, dont le trait est d'une étonnante modernité. Ce chef-d'œuvre, qualifié de « Sixtine » des Aurignaciens, marque une révolution dans l'art pariétal : les méthodes employées par les artistes préhistoriques de Chauvet traduisent une parfaite maîtrise du trait, de la matière, du support. – (Corresp.)

restitution constitue une formidable occasion de « requalifier enfin » le secteur de Vallon-Pont-d'Arc, dont les infrastructures ne sont plus adaptées aux importants flux estivaux, et d'améliorer les liaisons avec la vallée du Rhône. Et on mise aussi sur un système de navettes incitant les visiteurs à se garer à l'entrée du bourg de Vallon, avec la création

constructions au strict minimum : un musée, un petit restaurant et une boutique de souvenirs. Il n'y aura aucun lieu d'hébergement sur place. » Le début des travaux est prévu dans un an et demi. Sauf qu'une propriétaire fait de la résistance et refuse, à ce jour, de céder ses sept hectares de terrain...

Carole Dumas

Réserves, parcs naturels et conservatoires

- **Les réserves naturelles.** Créées en 1957, elles protègent la faune et la flore sauvages. Il en existe environ cent cinquante. Les réserves naturelles volontaires (1976) sont implantées sur des domaines privés.
- **Les parcs nationaux.** Créés en 1960, les parcs nationaux visent à la protection globale de l'environnement dans toutes ses composantes. Il en existe sept.
- **Les parcs naturels régionaux.** Créés en 1975, ils ont pour objectif, sous la tutelle des conseils régionaux, la protection du patrimoine mais également le développement économique et l'information du public. Il en existe trente-huit.
- **Natura 2000.** Cette directive européenne préserve la biodiversité de la faune et de la flore sauvages par la conservation des habitats naturels sur le territoire européen. La France rédige actuellement sa liste.
- **Les sites classés.** Créés

en 1930, ils ont pour objectif la protection de monuments naturels et sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresques.

- **Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.** Créé en 1975, il protège la nature par l'achat de portions de rivages présentant un intérêt naturel.
- **Les conservatoires régionaux d'espaces naturels.** Fondés par des collectivités territoriales ou des associations écologistes, ils sauvegardent des sites naturels et préservent la biodiversité.
- **Les arrêtés préfectoraux de protection des biotopes.** Institués en 1976, ils préservent les milieux nécessaires à la survie des espèces protégées.
- **Les réserves biologiques domaniales.** Gérées par l'Office national des forêts, elles assurent l'étude, le suivi scientifique et la gestion conservatoire de la faune, de la flore et de toute autre ressource naturelle menacées en milieu forestier.

Les conseils régionaux pourraient gérer les réserves naturelles

L'AMENDEMENT est passé au-dessus des députés à la vitesse d'un gypaète barbu. Fin juin 2001, dans le cadre de la discussion du projet de loi sur la démocratie de proximité, l'Assemblée nationale a adopté d'un coup d'aile un ajout gouvernemental qui organisait la décentralisation des réserves naturelles. Les régions se voyaient confier ces sites protégés.

Pris au dépourvu, les gestionnaires de ces lieux, majoritairement des associations de protection de la nature, tentent aujourd'hui d'organiser la contre-offensive, alors que le texte doit être discuté, mardi 8 janvier, par le Sénat. « L'Etat s'est dessaisi sans aucune concertation », proteste Luc Barbier, président de Réserves naturelles de France (RNF). L'association fédère les trois cents réserves, qui totalisent 550 000 hectares et sont fréquentées, chaque année, par quatre millions de visiteurs.

RNF redoute que la décentralisation remette en cause la cohérence nationale du réseau. Il se crée chaque année cinq nouvelles réserves, l'objectif étant de protéger un échantillonage des espaces remarquables en France. Selon les spécialistes, il en manque encore une bonne centaine pour recouvrir harmonieusement le territoire. La décision de classement incombera désormais aux conseils

régionaux, qui pourront d'ailleurs déclasser ensuite les sites qu'ils ont élus. « Certaines joueront le jeu. Mais d'autres ne feront rien pour protéger des zones remarquables », estime M. Barbier.

Les servitudes à respecter dans le périmètre des réserves naturelles étaient jusqu'alors définies par l'Etat : autorisation ou non de chasser, de camper, voire de construire. Elles seront désormais fixées par délibération du conseil régional. Les protecteurs de la nature craignent que les élus ne soient tentés de les assouplir au nom du développement économique ou d'intérêts électoraux.

MULTIPLES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les exemples sont multiples de ces conflits d'intérêts. L'aménagement routier de l'accès à la grotte Chauvet devra traverser la réserve des gorges de l'Ardèche. Au Havre, la réserve de la baie de Seine bride l'extension du port. Dans le Languedoc-Roussillon, certains étangs classés aiguisent l'appétit de promoteurs touristiques. En Savoie, il pourrait être tenté d'aménager des pistes de ski sur des pentes préservées. Dans le Pas-de-Calais, la réserve du Platier d'Oye est contestée depuis des années par les chasseurs ; il en est de même de

la réserve de Camargue. En Guyane, les 200 000 hectares protégés pourraient devenir la proie des orpailleurs. Le gouvernement se veut pourtant rassurant et invoque les garde-fous qui accompagnent ce transfert de compétence. Le préfet aura toujours un droit de regard sur le destin des réserves. Il pourra même exiger le classement de zones qu'il estime remarquables. Mais RNF craint que le représentant de l'Etat ne veuille ou ne puisse contrecarrer les volontés des assemblées territoriales. L'association plaide pour que les réserves naturelles nationales soient maintenues, quitte à ce que les régions se voient également conférer le droit de créer, si elles le souhaitent, leurs propres sites protégés.

Un dernier point, qui n'est pas clairement abordé par le projet de loi, concerne le financement des réserves, évalué à 19 millions d'euros (120 millions de francs) par an. Il est actuellement assuré pour moitié par l'Etat, pour moitié par des dons et des subventions de l'Europe ou d'assemblées territoriales. Après avoir transféré les compétences, l'Etat pourrait être tenté de se débarrasser également de la charge financière.

Benoît Hopquin

Bercy-village, dans le 12^e arrondissement de Paris, va-t-il devoir fermer ses portes ?

DANS l'est de la capitale, les anciens entrepôts de Bercy-village sont devenus un lieu de loisirs très prisé des Parisiens, qui se pressent dans les boutiques branchées de Sephora, Fnac Junior, Résonances, le Club Med World ou encore les salles de cinéma UGC.

Mais les habitants du quartier, regroupés au sein d'une association forte de 400 personnes, auraient préféré une école, des commerces de proximité, des parkings, comme le prévoyait le permis initial délivré le 13 juillet 1993. Deux d'entre eux viennent de remporter une manche dans la bataille juridique qui les oppose à Altaréa, la société chargée de la promotion du village commercial, en obtenant l'annulation par le tribunal administratif du permis de

construire modificatif de Bercy-village, notifiée le 5 septembre 2001. Les contestataires comptent obtenir, au cours du premier trimestre 2002, ni plus ni moins que la fermeture des commerces, devenus illégaux puisque privés d'autorisation. La société Altaréa a fait appel de cette décision, contrairement à la Ville de Paris, pourtant mise en cause en tant qu'auteur des permis de construire.

Les blasés remarqueront que ce recours n'est pas le premier. En juillet 1998, un riverain avait attaqué en justice l'équipement commercial. Il aurait peut-être pu empêcher ou faire modifier la construction. Mais ce requérant avait accepté d'abandonner sa procédure, moyennant 3 millions de francs payés par les promoteurs

Altaréa et Zeus, ce qui lui vaut aujourd'hui d'être mis en examen. Cette fois-ci, l'arrangement à l'amiable paraît peu probable : à la tête des contestataires, se trouve un militant Vert, Alain-Marie Germain, qui habite le quartier depuis six générations. Ironie de l'Histoire : l'homme fut directeur juridi-

Ultime rebondissement d'un aménagement urbain qui a connu tous les avatars de la promotion immobilière

que d'Altaréa de 1994 à 1997 avant d'être aujourd'hui secrétaire général d'une société d'économie mixte de la Ville de Paris !

Cet épisode n'est que l'ultime rebondissement d'un aménagement urbain qui aura connu tous les avatars de la promotion immobilière. Dès 1985, la Ville de Paris, en pleine euphorie immobilière, concoctait, pour cette cinquantaine d'hectares, un ambitieux projet

avec centre commercial, cité du vin et immeubles d'habitation. La Ville en confiait l'aménagement à la Semaest, société d'économie mixte et, en 1989, pour la partie tertiaire et commerciale, à un groupe d'investisseurs piloté par Suez Lyonnaise des eaux et modestement baptisé Zeus (anagramme de Suez).

A cette époque, une association de défense du quartier avait obtenu la création du parc avec la préservation de quelque 200 arbres centenaires ainsi que le classement par Jack Lang, alors ministre de la culture, des deux derniers entrepôts à vins et des 41 chais de la cour Saint-Emilion. En 1991, la construction du premier immeuble sera interrompue durant près d'un an par la découverte d'un village néolithique et de quatre pirogues vieilles de six mille ans.

Finalement, l'équipement commercial, composé de petites boutiques, sera racheté par Altaréa en 1997. Alors qu'il devait accueillir des commerces de proximité, ce sont finalement des enseignes à la mode qui s'y installeront, faisant de ce quartier un « Covent Garden parisien », aujourd'hui à nouveau dans la tourmente.

Isabelle Rey Lefebvre

Pointes de pollution en Alsace et sur l'étang de Berre

LES BROUILLARDS givrants et le phénomène d'inversion des températures ont entraîné, lundi 7 janvier, une hausse de la pollution atmosphérique en Alsace, pour la deuxième journée consécutive. La quantité de particules fines en suspension a dépassé le niveau de recommandation à la population (80 microgrammes par mètre cube) à Strasbourg (Bas-Rhin) et Mulhouse (Haut-Rhin). Le préfet a demandé dès dimanche aux automobilistes de restreindre leur circulation.

Dans les Bouches-du-Rhône, les pouvoirs publics ont déclenché, dimanche, un programme de prévention autour de l'étang de Berre, pour limiter les pointes de pollution par le dioxyde de soufre. Les onze industriels les plus importants ont dû prendre temporairement des dispositions pour réduire leurs émissions. Une alerte à la pollution sur la région parisienne, en vigueur ce week-end, a été levée dimanche soir.

La Ville de Paris saisit la justice pour exiger le démontage de la Grande Roue

LA VILLE de Paris va saisir le tribunal des référés pour exiger que Marcel Campion démonte la Grande Roue qu'il exploite depuis deux ans place de la Concorde. Lyne Cohen-Solal, adjointe (PS) au maire chargée du commerce et de l'artisanat, nous a indiqué que M. Campion ne dispose plus, depuis lundi 7 janvier, d'aucun droit ni titre pour exploiter son grand manège en occupant le domaine public, et que « les différentes procédures de conciliation étaient désormais épuisées ». En outre, la roue masque la perspective historique des Tuileries - Champs-Élysées, ce que dénonce le ministère de la culture. De son côté, M. Campion, qui n'est pas disposé à déménager vers les sites de la pelouse de Reuilly ou des jardins Citroën qui lui ont été proposés, s'est assuré le soutien de plusieurs associations caritatives et demande à rester sur place jusqu'à la fin 2002.

Ecoutez... et entrez dans La Légende !

NOSTALGIE
La Légende

Retrouvez toutes les fréquences sur 3015 NOSTALGIE ou au 08 36 68 05 05 tarif fixe nostalgie.fr

Sharon le serein

En quinze mois, Ariel Sharon, le « bulldozer », l'homme de Sabra et Chatila, est devenu un chef de gouvernement habile, poli, encensé par les Israéliens. L'homme a évolué, hormis dans sa haine inextinguible pour Arafat

L'ÂGE aidant, il paraît encore plus « éléphantesque ». Mais, depuis le 11 septembre, il rayonne. Ses proches l'affirment : « Arik » dégage une sérénité dont on le croyait incapable. Même le détesté Ouzi Benziman, auteur d'une biographie au titre savoureux – *Celui qui ne s'arrête pas au feu rouge* –, contre qui Ariel Sharon a perdu son procès en diffamation, a déclaré que l'homme, aujourd'hui, le « surprend ». Comprendre : en bien. Arik aurait évolué. Le « bulldozer » qui méprisait les « politiciens couards » est devenu un chef de gouvernement poli avec ses ministres, attentif. Beaucoup y voient l'influence de son fils, Omri, qui lui aurait fait comprendre que « son monde mental ne peut être bâti uniquement sur la haine qu'il éprouve pour ses ennemis et qu'il suscite chez eux ». « C'est terrible à dire, note un autre, mais la disparition de sa femme [il y a deux ans] a eu un effet bénéfique ». Lili, pour laquelle il a acquis un lopin afin de l'y enterrer, seule, juste devant son ranch du Néguev, sur les ruines de Kfar Houdj, un village palestinien dont la population fut expulsée en 1948. Lili qui, dit-on, attisait sa violence intérieure, « voyait des ennemis partout, lui interdisait de pardonner ».

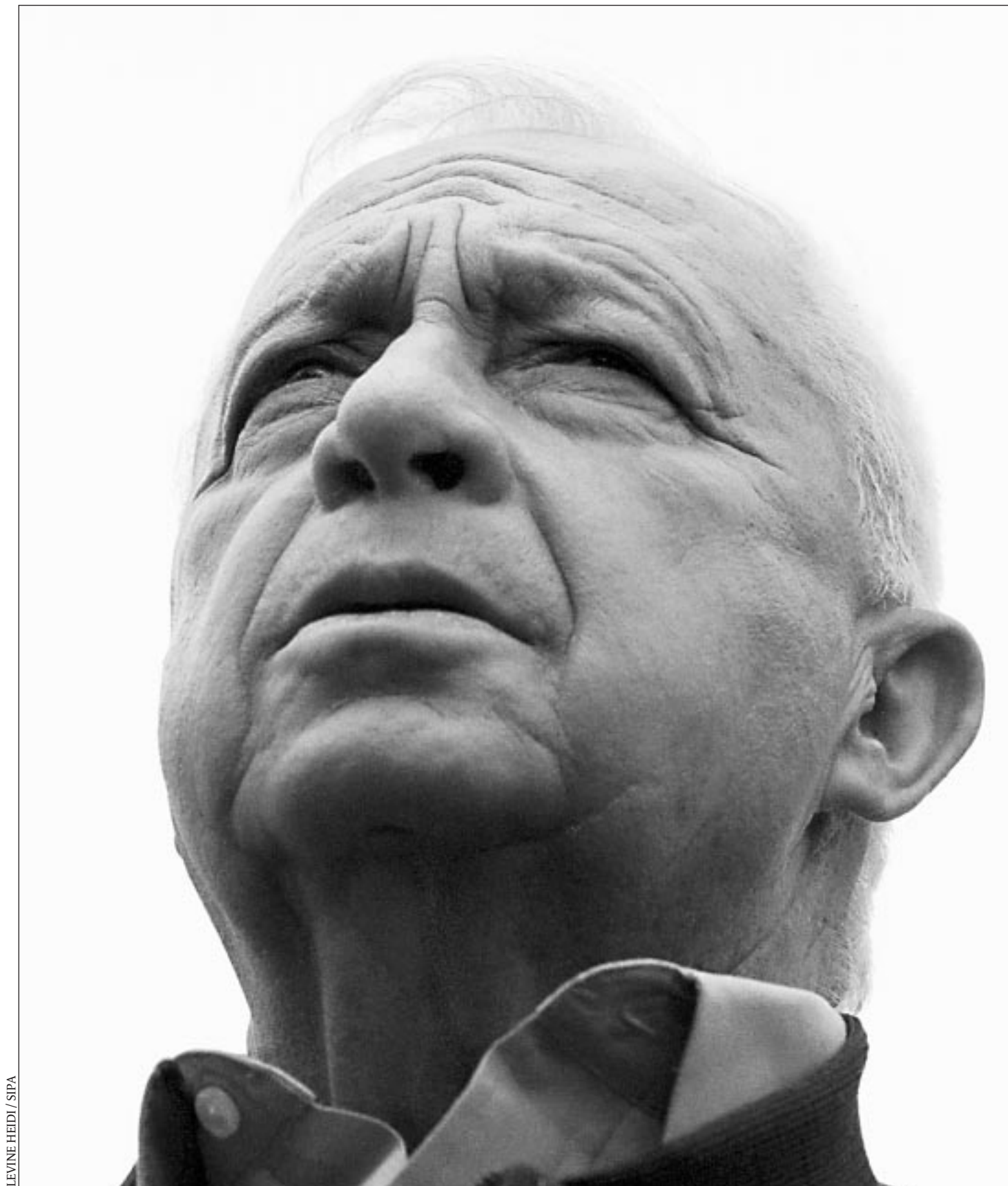
« Arik » le serein vit un rêve. Il y a quinze mois, il n'était politiquement presque plus rien. A soixante-douze ans, sa carrière derrière lui, il n'était pas certain de retrouver un ministère si « Bibi » Nétanyahou, l'homme fort de la droite israélienne, revenait au pouvoir. Alors il profite de chaque instant. Judy Shalom-Nir-Moses, la femme du ministre des finances, contre lequel il a défavorablement arbitré dans le débat budgétaire, a beau le traiter de « vieillard fatigué qui préfère caresser ses moutons dans sa ferme que manifester de la fermeté », il s'en moque. Malgré la récession économique, les sondages le créditent de 75 % d'opinions favorables. Un score jamais atteint par un premier ministre israélien après un an de pouvoir. « Regardez où en était sa légitimité internationale en février [date de son entrée en fonctions], où en était Arafat, et où ils en sont aujourd'hui. Pour Sharon, c'est un triomphe ! », clame le secrétaire général du gouvernement, Gideon Saar. Aux yeux des Israéliens, Sharon cumule les réussites. Contre toute attente, il a facilement constitué un gouvernement d'union nationale et le préserve. Mieux, « son plus grand succès est d'avoir convaincu l'équipe Bush de son point de vue sur Arafat et les Palestiniens », explique son entourage. Ses services de communication s'y entendent pour forger l'image du père, du vieux sage, homme sensible en réalité. Savez-vous que depuis des années il est abonné au Philharmonique ? vous glisse-t-on incidemment. Surtout, il gouverne. Et, selon

les témoins, plutôt intelligemment. « Après les deux jeunots méprisants [Nétanyahou puis Barak, chefs du gouvernement de 1996 à 2001], quel soulagement : les débats sont préparés, fructueux, il y a un patron », dit un ministre. Même Avigdor Lieberman, l'âme damnée ultra de Nétanyahou, en convient. Au départ, il était méfiant. Il constate que « finalement Sharon utilise bien les travaillistes pour mener une bonne politique ». Même s'il lui reproche de ne pas frapper les Palestiniens comme ils devraient l'être : « pas avec deux tanks dans chaque ville, mais avec 200 ». Ensuite, Sharon le populiste, l'homme aux déclarations fracassantes, parle désormais peu. Gideon Saar : « Il est arrivé très mûr premier ministre. A ce poste, plus on s'exprime, plus on perd en crédibilité. Il est important de laisser les questions essentielles dans le flou. » Il dit donc à chacun ce qu'il veut entendre. Pour Dan Méridor et Meïr Shitrit, ministres modérés de son parti, le Likoud, il évoque un futur Etat palestinien. A son ami Reouven Rivlin, likoudnik plus dur, il précise que « les Palestiniens pourront appeler leur Etat, mais personne au monde ne le considérera comme un Etat ». Une version israélienne du Bophutswana, un ban-toustan, en somme. Aux Lieberman, Landau et autres ultras, il répète qu'ils « n'ont pas à s'inquiéter », aucune Palestine ne verra le jour.

Seul l'ombre de Nétanyahou serait susceptible de l'angoisser. Lorsqu'on évoque « Bibi », qui l'invite à accentuer la pression sur les Palestiniens, Sharon rétorque, patelin : « Oui, Nétanyahou voudrait que je serre Arafat d'encre plus près. Il faut dire que lui, quand il était premier ministre, lui a serré cinquante fois la main. Moi, jamais. » Beaucoup, pourtant, assurent que « Bibi », qui a la majorité du parti, trouble son sommeil. C'est autant pour le « bordurer » que pour calmer l'opinion internationale que Sharon a absolument besoin des travaillistes au gouvernement. Jusqu'ici, il n'a pas trop à craindre d'eux. Il faudrait une énorme bavure pour que Shimon Pérès claque la porte. Pourquoi donc, alors, a-t-il fallu qu'« Arik », récemment, l'humilie ? Après que l'Union européenne, le 10 décembre, eut, pour la première fois, unilatéralement vilipendé Yasser Arafat, Sharon a publiquement « remercié » Shimon Pérès pour son « excellent travail » : avoir persuadé les Européens de l'inanité du leader palestinien. Là, dans un moment d'euphorie, la nature profonde d'Ariel Sharon a semblé resurgir. Depuis qu'il a décrété Arafat « hors jeu », les médias israéliens ne cessent d'évoquer la réapparition de l'« ancien » Sharon. Le Sharon qui ne fait confiance à personne, qui masque ses intentions, concocte ses plans, se croit capable de manipuler l'opinion, le gouvernement et son propre allié américain, agit sans informer quiconque. Premier indice : le rendez-vous avec Bush, le 2 décembre ; Sharon s'y rend seul. Au retour, il informe le gouvernement succinctement. « Une rencontre importante, très fructueuse. » Mais encore ? Il n'en dit pas plus. Surtout, mille petits signes indi-

Son accession au pouvoir suprême, lui, Sharon, a bien l'intention d'en user pour laisser une image de vainqueur aux seuls dont l'opinion lui importe : « les juifs, pas les goyim [gentils] »

quent que le souvenir du Sharon de la guerre du Liban, en 1982, revient dans les têtes, celles de ses partisans, qui espèrent qu'il va « finir le boulot » – liquider l'OLP –, comme de ses adversaires, qui craignent une nouvelle « aventure calamiteuse ». Lui, ses proches l'assurent, « n'y fait jamais allusion ». Mais il y pense forcément, puisque tous y pensent, désormais. Le Liban, son boulet. Le plan « Grands pins », élaboré dès janvier 1982, offrait selon lui des perspectives grandioses. Un : il pulvérisa l'OLP. Deux : il fait élire président libanais le chef des phalangistes chrétiens, Béchir Gémayel, qui signe la paix avec Israël. Trois : il



LEVINE HEIDI / SIPA

repousse loin les forces syriennes, peut-être même hors du Liban. La fin « heureuse » espérée, plus aléatoire, était de voir les réfugiés palestiniens du Liban expulsés vers la Jordanie. Là, les Palestiniens renversaient la monarchie hachémite et installaient leur Etat. Il ne restait qu'à officialiser le Grand Israël et inciter les Palestiniens des territoires occupés à aller dans « leur pays », de l'autre côté du Jourdain. On sait ce qui en est advenu. Au début, l'opération « Paix en Galilée » avait bien fonctionné. Mais les Européens avaient empêché Sharon d'en « finir » avec Yasser Arafat, en lui offrant une sor-

Débarassé le nord du pays de la « menace terroriste » de l'OLP ? Mieux, Sharon reste convaincu qu'il s'en est fallu de très peu pour que son plan aboutisse, auquel cas tout Israël l'aurait, comme en 1973, accueilli en héros. Au lieu de quoi 100 000 personnes l'ont conspué, à Tel-Aviv : « Sharon assassin ! » Le procès pour « crimes de guerre » qui lui est intenté à Bruxelles ? Il le laisse de marbre, affirment ses proches. « Une manœuvre palestinienne misérable pour le faire tomber, parce qu'il est le rempart d'Israël. » Les manifestants qui, chaque semaine désormais, scandent devant sa maison à Jérusalem « Sharon, on t'attend à La Haye » sont si peu nombreux, et lui si blindé, qu'ils ne suscitent que son mépris.

M AIS la référence de plus en plus « naturelle », dans les médias, au Liban constitue un indice inquiétant. Quand Shimon Pérès dit, le 13 décembre, que « si les assassinats ciblés continueront le jour n'est pas loin où Israël sera considéré comme un Etat criminel de guerre », il touche une fibre sensible. L'image qu'il laissera à la postérité importe beaucoup à Sharon. De Golda Meïr, grande dirigeante sioniste, l'histoire, dit-il, ne retiendra que son incapacité, comme premier ministre, à prévoir l'attaque des armées arabes, en octobre 1973. Son accession au pouvoir suprême, lui, Sharon, a bien l'intention d'en user pour laisser une image de vainqueur aux seuls dont l'opinion lui importe – « les juifs, pas les goyim [gentils] » – et gommer les scories « libanaises » qui salissent injustement sa biographie. Pour y parvenir, nombreux lui prêtent aujourd'hui « un plan secret ».

Gilead Sher, l'ancien proche conseiller d'Ehoud Barak, se gausse : « Sharon n'a aucun plan, pas même de stratégie. » Au gouvernement, certains corroborent, en termes plus polis, cette impression. Ariel Sharon suit deux lignes de force : déléguer Arafat pour que disparaisse toute trace de la reconnaissance mutuelle Israël-OLP, et user les Palestiniens pour parvenir à leur « capitulation ». Ensuite, les options sont ouvertes. D'autres, en revanche, sont persuadés que le Sharon des « plans grandioses » est revenu. Le 8 juin, Ouzi Benziman rapportait les confidences de plusieurs ministres. Sharon, lui disaient-ils, « prépare le terrain pour le jour où il donnera l'ordre à Tsahal de pousser Arafat vers la sortie ». Cela a été écrit trois mois avant les attentats du 11 septembre. Depuis, tout se déroule comme prévu. L'euphorie aidant, l'homme des grands projets se prendrait à rêver à « un nouvel ordre » au Moyen-Orient, qui le verrait non seulement « éradiquer le terrorisme », mais redessiner sa carte politique. Et – qui sait ? – extraire définitivement l'épine palestinienne du pied d'Israël, en la ramenant à ce qu'elle n'aurait jamais du cesser d'être : « un problème arabe », qu'il revient « aux Arabes de régler ».

Le journaliste Shimon Shiffer, depuis vingt-cinq ans, suit les pérégrinations des dirigeants israéliens à l'étranger et ne cache pas combien Sharon le séduit. Il raconte l'anecdote suivante : « En février 1982, Sharon était en visite en Egypte. Chaque soir, il téléphonait à sa maman. Comment va-t-elle ? Comment vont les vaches à la ferme ? Chaque fois, sa mère concluait : "Tu es encore chez les Arabes, mon fils ? Ne crois pas un mot de ce qu'ils te racontent." » Cet-

Ariel Sharon, premier ministre israélien depuis février 2001.

te méfiance, inculquée dès la prime enfance, envers « les Arabes », dit Shiffer, n'a en rien été altérée. Sharon est, dit un autre proche, « convaincu que, si par malheur les Palestiniens avaient un jour un vrai Etat, ils commenceraient par abattre les avions d'El-Al ». La paix ? Il faut en parler, puisque c'est ce que les Israéliens et la communauté internationale veulent entendre, mais surtout ne pas y croire. Il faut au contraire poursuivre la conquête de la terre d'Israël et imposer, par la force, des solutions qui consolident sa sécurité, puisque, très longtemps encore, Israël restera indésirable pour son environnement arabe. « Pour Sharon, la paix, dit son confident Reouven Rivlin, ministre de la communication, ce sera pour les prochaines générations. »

En attendant, ajoute-t-il, « Arik pense aujourd'hui d'Arafat ce qu'il pensait en 1982. C'est un terroriste à plein temps. N'étaient les contingences internationales, il s'en serait déjà débarrassé. » 1982, le Liban, Arafat, décidément ses démons le hantent toujours. Lorsqu'il a refusé au président de l'Autorité palestinienne d'accéder à la messe de Noël à Bethléem, l'analyste politique Daniel Ben-simon (Haaretz) a évoqué « un règlement de comptes qui transcende la politique ». « Les ministres, ajoutait-il, n'avaient jamais vu une détermination pareille. Pour Ariel Sharon, c'était une affaire personnelle qui tient à l'hostilité viscérale qu'il éprouve pour Arafat depuis des décennies. »

Sylvain Cypel

Abdallah Hammoudi, anthropologue

« Il est dangereux de figer les musulmans dans des stéréotypes de "constantes culturelles" »

Une thèse majoritaire aux Etats-Unis diabolise les Arabes et leur « propension naturelle à la violence ». En retour, ces derniers démontrent l'Amérique. Seul le dialogue est une solution

« Après dix ans d'enseignement aux Etats-Unis, comment appréciez-vous la perception qu'ont les Américains de leur image à l'étranger ?

– Il y a, chez beaucoup d'Américains, la conscience vague que quelque chose ne va pas. Cela se résume au concept de *ugly American*, cette image pas toujours aimable que les Américains projettent hors de chez eux. Ça les fait sourire ou ça les énerve. Mais cette conscience étudie généralement l'image que leur pays projette à travers sa politique extérieure. Une part non négligeable de l'intelligentsia la reconnaît et critique la grande puissance agissant unilatéralement, peu soucieuse des droits des autres peuples. Mais le discours dominant, surtout dans les médias, est à l'autosatisfaction et à l'autojustification. Dans une émission très populaire comme « Larry King Live », on entend très souvent, depuis le 11 septembre, à propos des musulmans ou des Arabes, « Ces gens-là nous détestent parce qu'ils envient notre démocratie, notre richesse, notre bonne vie (*good life*) ». Ou « Ce sont des perdants qui nous haïssent parce que nous sommes des gagnants. » On dit « ces gens-là », des êtres pas vraiment identifiés, appartenant au monde des miséreux.

– Et au niveau universitaire ?
– La grande vertu des Etats-Unis est que la discussion est toujours légitime. Un discours critique s'y développe depuis quelques années, mais il reste peu lié aux problèmes pressants que posent les autres sociétés. La collaboration des Etats-Unis avec des régimes antidémocratiques est souvent occultée. Peu de gens s'intéressent par exemple au rôle historique de la CIA.

– Mais dans le monde arabe, l'antiaméricanisme charrie aussi de nombreux et puissants fantasmes : on attribue tous les maux aux Américains, à la CIA, ou aux Israéliens, pour s'exonérer de toute responsabilité.

– A qui le dites-vous ! Je passe mon temps à dire que nous, Arabes, ou musulmans, devons



DESSIN CHRISTIAN ROUX

d'abord balayer devant notre propre porte. Malheureusement, chaque fois qu'un intellectuel comme moi analyse les responsabilités premières que portent les siens quant à leur malheur historique, son discours est immédiatement utilisé par les milieux et les médias anti-arabes. Il leur sert à nier toute responsabilité des Etats-Unis dans les problèmes des sociétés arabes. Bien sûr que ces fantasmes existent parmi les Arabes et les musulmans, et depuis le 11 septembre on assiste à une déferlante. Car ils émergent avec d'autant plus de vigueur que le moi est très malmené. Se voir nié produit des attitudes irrédentistes. Et plus l'irrédentisme se développe, plus le fantôme croît. La seule thérapie, c'est la confrontation et le dialogue de façon à ce qu'on puisse progressivement démontrer que le démon n'est pas toujours de l'autre côté.

» Car les fantasmes existent de part et d'autre. Par exemple « Les musulmans ou les Arabes sont culturellement incapables d'accéder à la modernité. Ils ont une propension naturelle à la violence ».

Plus ceux-là subissent ces fantasmes, plus ils développent des fantasmes à rebours : « L'Occident est corrompu, l'Amérique et Israël responsables de tous leurs maux. » Le gros problème des sociétés arabo-musulmanes est qu'elles font face à des grandes puissances, à commencer par l'Amérique, qui les emprisonnent dans des stéréotypes. D'où la frustration, due au sentiment d'être prisonnier de la représentation de l'autre. Plus ils se sentiront diabolisés, plus ils tendront à démoniser l'autre.

– Pouvez-vous donner un exemple ?

– Celui qui détient le pouvoir de représentation détermine qui est terroriste et qui ne l'est pas. Aujourd'hui, les Arabes ont beau dire que les Palestiniens sont engagés dans une lutte de libération nationale, les termes utilisés aux Etats-Unis sont systématiquement « les violences en Palestine ». Des « violences » dont les Palestiniens sont les fauteurs, pas les victimes. En Afghanistan, pendant l'occupation russe, officiels et médias américains disaient « moudjahidins » et « les

résistants afghans ». D'une manière générale, on accrédié l'idée est que les Arabes sont « violents », « irrationnels ». Leur violence devient une composante constitutive de leur barbarité. Quand un jeune Chinois fait seul face à un tank, il est un héros. Quand un jeune Palestinien le fait, il est victime de sa propre violence irrationnelle.

Il en est de même du djihad, ou de Ben Laden. Parce que certains musulmans s'arrogent aujourd'hui le droit d'exercer la violence pour dominer les autres, on tire des généralités sur le monde arabe, sur « les musulmans ». Si, sous prétexte que certains colons israéliens spolient les Palestiniens, ou que d'aucuns prônent leur « transfert » hors de Palestine, on en concluait que le judaïsme est intrinsèquement spoliatoire, qu'il porte en lui l'épuration ethnique, ce serait perché, à juste titre, comme une abomination.

– C'est ce que vous expliquez à vos étudiants ?

– Je leur enseigne que l'ignorance et le fantasme sont les choses les mieux partagées, et qu'il faut toujours se méfier du sentiment de sa propre innocence. Et j'essaie de faire comprendre que les Arabes et les musulmans, comme tous les êtres humains, sont des produits de l'histoire. Qu'il est faux et dangereux de les figer dans des stéréotypes ou de pseudo « constantes culturelles » qui les prédisposeraient à la violence et à l'irrationalité, une théorie malheureusement répandue aux Etats-Unis.

– Vous-même êtes perçu aux Etats-Unis comme un « musulman modéré »...

– Généralement, on me considère comme un « Arabe modéré ». Ce disant, je ne sais jamais exactement à quoi on fait référence. Cela peut vouloir dire que je soutiens le changement par le dialogue et non par la violence. Mais

souvent, cela signifie uniquement : toi, tu es gentil parce que tu n'es pas contre Israël. Mais si je dis que l'Intifada est parfaitement compréhensible, je cesse sur-le-champ d'être un « modéré ». Ainsi fait-on systématiquement ici une différence entre musulmans modérés et extrémistes. Bien sûr, on évoque aussi les intégristes chrétiens, ou juifs. Mais on n'entendra personne parler de « chrétien modéré », ou de « juif modéré ». Cela ne ferait aucun sens. Pourquoi cela en fait-il pour le musulman ? Parce que « naturellement », l'islam, lui, n'est pas « modéré ». L'ambiguïté du rapport aux musulmans est profonde.

– Comment l'expliquer ?

– Ceux qui poursuivent des objectifs de puissance fonctionnent en catégories binaires. Pour ou contre. Avec nous, contre nous. Etre pro-américain, c'est être pour la paix avec Israël, donc contre le « terrorisme » palestinien. Etre anti-américain, c'est être pour les terroristes, Ben Laden et les Palestiniens. Bref, modéré ne signifie pas croire à la raison et au dialogue, mais induit une forme d'acceptation de la politique américaine à l'étranger.

» Je suppose que, pour Poutine, être « musulman modéré » implique de penser, comme lui, que les Tchétchènes sont tous des bandits. Or moi, quand j'entends les Américains parler de « régimes arabes modérés », ça me révolte. Car pour l'essentiel, il s'agit de monarchies rétrogrades, ou de pouvoirs corrompus et autoritaires.

– Vous imputez le « déficit démocratique » dans le monde arabo-musulman aux grandes puissances. Pourtant, dans votre pays d'origine, vous insistez au contraire sur les responsabilités propres des dirigeants locaux.

– Non. J'impute en premier lieu ce déficit à la dynamique interne des forces de nos propres pays. Mais quand des universitaires américains me disent que mes analyses sont très importantes, c'est qu'à leurs yeux elles viennent renforcer leur conviction : « Les Arabes n'ont personne d'autre à blâmer qu'eux-mêmes. » C'est inacceptable. Beaucoup d'intellectuels américains font comme si l'Amérique était innocente de tout reproche, puisque elle est une démocratie. C'est ce que j'appelle le syndrome d'Athènes.

– Qu'entendez-vous par là ?

– Athènes ne se préoccupait pas de savoir si Sparte était ou non acquiescente à la démocratie, tant qu'elle ne menaçait pas ses intérêts vitaux. L'essentiel pour Athènes la démocratie était de se protéger en dominant Sparte la non-démocratique. C'est ainsi que la démocratie se mute en son inverse dès qu'elle sort de ses

frontières. La démocratie israélienne, « la seule du Moyen-Orient », devient un argument pour justifier l'occupation des Palestiniens. La démocratie américaine devient un certificat de bonne conscience pour la défense des intérêts américains à l'étranger. C'est une traduction, à l'époque contemporaine, des arguments ressassés du colonialisme, mettant en avant sa modernité politique, économique et sociale pour justifier son emprise coloniale. Les valeurs de la démocratie deviennent alors identitaires, quasi raciales. C'est Berlusconi. La démocratie cesse d'être l'une des plus hautes valeurs de l'humanité, valable pour tous. Non, c'est une « valeur américaine ».

– Craignez-vous dans le contexte actuel un risque de phobie envers les musulmans aux Etats-Unis ?

– Les Arabes américains ressentent une certaine suspicion générale, même si les gouvernements ne cessent de répéter que ce n'est pas une guerre contre l'islam. Ils se sentent aussi en position de faiblesse. Ils sont très peu nombreux dans les circuits décisionnaires et au Congrès. J'ai été frappé par un reportage télévisé, après le 11 septembre, à Dearborn, une ville du Michigan où existe une très ancienne immigration syro-libano-palestinienne. Certains sont de la troisième ou de la quatrième génération ; or beaucoup déclaraient : « Je ne sais pas si je suis américain ou non. Je ne sais pas si je suis accepté. » Quelle influence peut avoir une communauté où, après trois générations, on en est encore au stade de l'acceptation ? Cette inquiétude est renforcée par les récentes arrestations, les mesures annoncées instaurant une justice d'exception pour les « terroristes » non américains, les projets d'interrogation de 5 000 à 6 000 musulmans en dehors des garanties juridiques assurées aux citoyens américains.

– Vos enfants sont américains. Vous définiriez-vous comme pro ou anti-américain ?

– Je ne me définis pas de façon binaire. Je me sens comme un bâton brûlé par les deux bouts. Je souffre du déficit démocratique des sociétés arabes et musulmanes, et simultanément de l'incompréhension dont ces sociétés font l'objet en Occident, principalement aux Etats-Unis. Si j'étais anti-américain, je ne serai pas resté vivre en Amérique. J'admire les réalisations occidentales en matière de libertés, dans la science et la culture. C'est pour nous, Arabes, une source d'inspiration, pourvu qu'on nous laisse y travailler à notre propre rythme et selon nos moyens, et que nos failles cessent de justifier des croisades contre nos sociétés. »

Propos recueillis par Sylvain Cypel

Un anthropologue marocain à Princeton

MAROCAIN, professeur d'anthropologie à Princeton, aux Etats-Unis, Abdallah Hammoudi y dirige l'Institut d'études transrégionales pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Asie centrale contemporains. Il mène, depuis bientôt trente ans, une quête pour « dénouer » les structures autoritaires de pouvoir – monarchies, partis uniques ou dictatures militaires – dans les sociétés arabo-musulmanes. Son dernier ouvrage – *Maîtres et disciples, genèse et fondements des pouvoirs autoritaires dans les sociétés arabes* (Maisonneuve et Larose, 2001) – élargit à l'Egypte et l'Algérie un travail entrepris en 1977 sur le Maroc. Ses recherches l'amènent à s'oppo-



ABDALLAH HAMMOUDI

ser tant à la théorie des « fondements anthropologiques » de l'islam (Lévi-Strauss) qu'aux « approches ethno-psychanalytiques ». Le pouvoir autocratique est, juge-t-il, une transposition sur le plan politique du rapport maître-disciple régnant dans la sphère publique et privée. « C'est ce rapport qui rend compte de l'autoritarisme politique, et non pas la fonction du père, ou la tradition. » « La ligne de séparation entre masculinité et féminité, ajoutée-t-il, constitue probablement l'axe de collision majeure entre réformateurs et conservateurs » dans le monde arabo-musulman.

S. C.

Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, au « Grand Jury RTL - "Le Monde" - LCI »

« Il faut que les augmentations des honoraires des médecins généralistes soient raisonnables »

« Vous êtes confrontée à une mobilisation très forte des médecins généralistes, qui réclament une revalorisation de leurs honoraires. Ce mouvement relève-t-il d'une surenchère préélectorale ou d'un malaise réel ?

– Ce malaise existe et il est ancien. Les médecins généralistes sont en réalité le pivot de notre système de soins, ils sont les médecins des familles, souvent sur le pont nuit et jour pendant les week-ends, et ont donc une charge de travail très importante. Ce rôle n'est pas suffisamment reconnu dans notre système de santé. C'est pourquoi, depuis un an, j'ai ouvert un grand débat, le Grenelle de la santé, précisément en direction de ces médecins libéraux ; nous commençons à introduire des réformes qui vont améliorer leur situation.

– Mais ce qu'ils demandent, c'est une hausse du tarif de leurs consultations et de leurs visites, qui n'ont pas bougé depuis longtemps...

– Il n'est pas exact de dire que

l'on n'a pas du tout augmenté les rémunérations, car, en réalité, nous avons toutes sortes de tarifs différenciés qui représentent, selon la CNAM, 550 millions de francs d'augmentation par an en année pleine. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas se pencher malgré tout sur la rémunération. Mais il faut que les augmentations – et elles auront lieu – soient d'ampleur raisonnable.

– Le passage à 20 euros de la consultation de base et à 30 euros de la visite est-il raisonnable ?

– Cela représenterait, pour la Sécurité sociale, un coût de 1,2 milliard d'euros, soit 7 milliards de francs. Je trouve cela excessif. Cela représente 140 000 francs par médecin, soit une augmentation de 20 %, qu'aucune autre catégorie professionnelle n'a obtenue. En outre, s'il ne faut pas l'écartier, il ne faut pas se focaliser sur la rémunération à l'acte et avoir une approche plus large qui touche aux conditions de vie et de travail des médecins.

– L'arrêt Perruche de la Cour de cassation, accordant réparation à un enfant handicapé pour une erreur de diagnostic prénatal, a suscité une vive polémique. Pendant des mois, vous avez expliqué qu'il ne fallait pas légiférer dans l'urgence. Or vous êtes en train de préparer un texte de loi. Pourquoi avez-vous changé d'avis ?

– Nous n'avons pas changé d'avis sur le fait qu'il ne faut pas légiférer dans l'improvisation parce que c'est un sujet extrêmement difficile : il pose la question du regard que nous portons sur le handicap, mais aussi celle de la responsabilité des médecins, sans oublier la crainte des parents qu'un jour un enfant puisse se retourner contre ses parents parce que la mère n'a pas choisi d'avorter sachant que son enfant risquait d'être handicapé. C'est à ces craintes-là, soulevées à tort ou à raison par la jurisprudence Perruche, qu'il faut pouvoir répondre.

– Que proposez-vous ?

– Nous arrivons au bout d'un

processus de réflexion et de consultations pour essayer de trouver une solution qui permette de limiter la responsabilité médicale à la faute et de faire en sorte que les parents et les enfants puissent avoir une juste indemnisation du préjudice qu'ils ont subi, non pas du fait d'être né, mais du fait du handicap. Mais, tant que le premier ministre n'a pas arbitré, la décision n'est pas prise : jeudi, il y aura soit un texte déposé par le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, soit un amendement du gouvernement. Nous allons voir.

– Comment la ministre de l'emploi analyse-t-elle la hausse du chômage depuis sept mois ?

– Les résultats de ces derniers mois ne sont pas bons : nous avons 137 000 chômeurs de plus depuis le mois de mai. Mais il y en a quand même 930 000 de moins qu'il y a quatre ans. Nous aurons probablement encore une passe difficile pendant quelques mois, mais nous savons que ça ira mieux ensuite et que la reprise annoncée

par l'ensemble des économistes risquait d'être beaucoup plus vive que prévu. En attendant, il faut adapter nos politiques pour que l'on pâtisse le moins possible de cette période difficile. C'est ce que je fais : je commence demain une tournée qui va m'amener dans toutes les régions d'ici à la fin février pour mobiliser les services de l'Etat sur l'utilisation optimale des dispositifs comme les emplois-jeunes, l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi, les formations qualifiantes, etc.

– La loi sur la présomption d'innocence qui porte votre nom a suscité de vives polémiques. Faut-il modifier cette loi, comme l'a proposé le député Julien Dray dans un rapport remis au premier ministre ?

– Je n'ai aucune objection politique de principe à ce qu'on s'interroge sur l'application d'une loi. Julien Dray a fait un excellent rapport qui montre bien qu'il y a beaucoup de choses qui pourraient être résolues par des dispositions pratiques qui induisent un meilleur par-

tenariat entre les policiers, les magistrats et les avocats. Je pense que la plupart des améliorations peuvent être apportées par des dispositions pratiques, par voie de circulaires. S'il s'avère qu'il faut modifier la loi, faisons attention à la période et assurons-nous qu'il puisse y avoir un débat parlementaire serein, sans surenchères ni dans un sens ni dans l'autre.

– Vous avez récemment déclaré que Jacques Chirac incarne une « conception dépassée de la politique ». C'est-à-dire ?

– La question qui va être posée dans l'élection présidentielle est de savoir quel président nous voulons. Pour moi, il faut que ce soit un président qui agisse, qui sait où il va, qui tienne le cap, qui tienne ses convictions. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un président bateleur, qui change d'avis au gré de ses interlocuteurs. »

Propos recueillis par Patrick Cohen, Gérard Courtois et Pierre-Luc Séguillon

Jacques Chirac, ou l'artisan du déclin

par Jean-Pierre Chevènement

A l'orée d'une campagne électorale présidentielle décisive pour notre pays, le livre d'Yves-Marie Laulan, *Jacques Chirac et le déclin français* (François-Xavier de Guibert éditeur, 2001), traite d'abord du déclin de la France au cours des trente dernières années, mais c'est aussi une fresque magistrale de la vie politique de la V^e République depuis 1974. L'auteur dresse notamment un réquisitoire très sévère contre celui qui, à chaque moment, en fut un des principaux acteurs : Jacques Chirac.

Déclin économique d'abord, aussi bien par rapport aux « trente glorieuses » que par rapport à nos voisins européens. Les tableaux qui figurent dans la première partie de l'ouvrage portent tristement témoignage de la médiocre gestion de nos ressources économiques et humaines, et des retards pris par la France sur ses principaux concurrents.

La croissance ralentie des années 1990 résulte essentiellement du choix d'une parité franc-mark considérée comme le « sésame, ouvre-toi » du paradis supposé de la monnaie unique, choix de surévaluation qui nous a valu un million et demi de chômeurs supplémentaires. C'est d'avoir maintenu contre ses engagements électoraux cette politique en 1995-1997 que se targue aujourd'hui, dans ses vœux, le chef de l'Etat, qui feint d'oublier l'échec politique majeur auquel cette volte-face l'a conduit en 1997.

Yves-Marie Laulan déplore aussi

l'affaissement de notre défense. Notre effort en la matière est ainsi passé de 3,7 % du PIB en 1991, dernier budget que j'ai préparé, à 1,96 % du PIB en 2001. L'armée française est conduite soit à l'enlèvement dans des opérations de maintien de l'ordre qui sont lourdes de servitudes ingrates et qui ont peu à voir avec l'intérêt national (Kosovo), soit à jouer la mouche du coche derrière les Américains, malgré les rododromes lancées à la légère et de manière bien imprudente par le chef de l'Etat après le 11 septembre.

Yves-Marie Laulan dénonce la réforme de nos armées décidée par Jacques Chirac en 1996 comme « ne procédant d'aucune réflexion stratégique de fond » et négligeant les exigences de la défense du territoire. La France se résigne tout simplement à « rentrer dans le rang », comme elle le fait aussi en matière de politique extérieure : le dessein de substitution qu'était censée fournir l'Europe signifie en réalité la perte de maîtrise de notre destin dans un ensemble de plus en plus évanescents où se laisse néanmoins percevoir la montée en puissance de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Analysant la crise sociétale, Yves-Marie Laulan la corréle à juste titre avec le déclin de notre démographie et avec la crise de la famille. Il dénonce enfin le déclin politique. Les interventions croissantes du pouvoir judiciaire dans le fonctionnement des institutions s'appuient malheureusement sur les abandons et les compromis-

sions de beaucoup de nos plus hauts responsables.

Les cohabitations à répétition, « petites » et « grandes », ont dénaturé et vidé de leur contenu les institutions de la V^e République voulues par le général de Gaulle. La mise en cause de l'unité de la République en Corse avec cette capitulation devant la violence d'une minorité que constitue le

lisme par défaut » compréhensible, Yves-Marie Laulan devrait néanmoins prendre garde, à mon sens, qu'un libéralisme mal compris à l'échelle mondiale peut nourrir des aberrations qu'a justement dénoncées par ailleurs Maurice Allais.

La mondialisation libérale peut conduire, à la faveur des distorsions monétaires, sociales et environnementales, à accélérer la

Il y a place aujourd'hui pour une force politique nouvelle, allant de la gauche nationale aux gaullistes, rassemblée sur la volonté de restaurer l'Etat dans sa dignité et la nation dans un dessein de grandeur, d'indépendance et, j'ajoute, de justice sociale

« processus de Maignon » n'a pu s'opérer qu'à la faveur de l'abaissement de la fonction présidentielle. De même, l'euro va consacrer l'abandon de notre politique monétaire au profit d'une Banque centrale européenne sourde aux appels de nos populations et indifférente à leur sort. C'est là un des fruits amers du traité de Maastricht, contre lequel j'avais moi-même mis en garde en son temps.

Si l'incapacité trop fréquente de l'Etat à mener à bien les politiques qu'il décide peut nourrir un certain scepticisme et une sorte de « libéra-

désindustrialisation de notre pays – en matière d'industrie électronique ou chimique, par exemple. Le libre-échange n'est d'ailleurs un facteur de développement que pour un petit nombre de pays du Sud, essentiellement en Asie. Les décisions prises à Doha, avec l'aval de notre Janus exécutif, constitueront un marché de dupes dont seront victimes aussi bien nos agriculteurs, qui ont besoin de prix rémunérateurs et pas seulement d'aides directes, que ce qui nous reste d'industrie textile.

L'intérêt de l'ouvrage d'Yves-

Marie Laulan n'est pas seulement de faire le bilan des « trente piteuses » (Nicolas Baverez) qui ont suivi les « trente glorieuses ». Il est aussi, pour les observateurs attentifs de la vie politique, de mettre en lumière de façon très crue le rôle que Jacques Chirac a joué à plusieurs moments décisifs dans le déclin français et dans le processus de liquidation de l'héritage gaulliste : en 1974, en faisant élire, contre Jacques Chaban-Delmas, Valéry Giscard d'Estaing, puis en subordonnant, deux décennies durant, à son ambition personnelle les causes pour lesquelles il prétendait lutter – ainsi du traité de Maastricht, qu'il fait approuver, en 1992, « en toute lucidité, sans enthousiasme mais sans état d'âme ».

« Le grand tournant de l'histoire européenne de l'après-guerre, écrit Yves-Marie Laulan, sera la conversion progressive de Jacques Chirac, sous l'influence d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé, à l'idée d'une Europe fédérale qui n'ose pas dire son nom. » Et d'ajouter : « Il s'agissait surtout de ménager les conditions d'accès à la présidence de la République, dont les voix du centre détenaient la clé. » La création de l'UEM n'est que le point final de cette dissolution de l'identité gaulliste dans une droite libéral-mondialiste.

Ainsi en va-t-il également des trois cohabitations dont Jacques Chirac fut le coresponsable et dont, le moins qu'on puisse dire, est qu'elles n'ont pas relevé la fonction présidentielle. Plus profondément, l'auteur entend montrer comment Jacques Chirac a contri-

bué à l'effacement des valeurs et des repères moraux, et combien peu il a su aider les Français à prendre conscience des enjeux à long terme, qu'il s'agisse de la démographie ou de l'éducation.

J'ai dû malheureusement constater qu'on ne pouvait s'appuyer sur la gauche établie pour enrayer le déclin auquel elle participe elle aussi. Une gestion opportuniste portée par le vent dominant, la dévalorisation du travail et du sens de l'effort, une propension à l'assistanat généralisé sur fond de pertes des valeurs républicaines et nationales ne qualifient pas plus les sociaux-libéraux que les libéraux-sociaux pour aider la France à remonter la pente d'un résistible déclin.

Au-delà des quelques réserves, somme toutes mineures, que je peux être amené à formuler, l'ouvrage d'Yves-Marie Laulan nous rappelle qu'au-delà des clivages politiques traditionnels vidés de leur signification il y a place aujourd'hui pour une force politique nouvelle, allant de la gauche nationale aux gaullistes, rassemblée sur la volonté de restaurer l'Etat dans sa dignité et la nation dans un dessein de grandeur, d'indépendance et, j'ajoute, de justice sociale. N'est-ce pas là l'essentiel du message laissé par le général de Gaulle et tombé désormais en dés-hérence ?

Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre, député (MDC) du Territoire de Belfort, est candidat à l'élection présidentielle.

Faire vivre l'exception culturelle

par Henri Weber

Le vif débat soulevé par la déclaration de Jean-Marie Messier dressant l'avis de décès de « l'exception culturelle française » a valeur de symptôme. Il montre combien, à l'heure de la mondialisation, la culture est devenue un enjeu majeur dans notre société.

Sans avoir lu Gramsci, les dirigeants américains ont compris depuis longtemps que l'hégémonie culturelle fraie la voie à la domination économique et politique. Les accords Blum-Byrnes de 1946 conditionnaient déjà l'aide du plan Marshall à l'ouverture des marchés européens à la production cinématographique d'Hollywood. Tout au long du demi-siècle qui a suivi, les Etats-Unis n'ont eu de cesse, au nom du libre-échange, de démanteler les systèmes d'aide que certains pays européens – au premier rang desquels la France – avaient mis sur pied pour défendre leur création nationale. Là où ils y sont parvenus, cette création a périclité et le rouleau compresseur américain a tout emporté.

Aujourd'hui encore, les Etats-Unis usent de leur influence – qui n'est pas mince – pour inscrire le cinéma et l'audiovisuel dans les négociations de l'OMC sur la libéralisation des services. La fin de non-recevoir qu'ils ont essayée, à l'initiative des Européens, aussi bien à Seattle qu'à Doha, n'a en rien découragé leurs efforts.

On comprend, dans ces conditions, que les propos du patron de Vivendi Universal aient suscité une certaine émotion. Dans cette affaire, le contexte et le moment ont joué autant, sinon plus, que le texte. C'est pourquoi les mises au point et les protestations de Jean-Marie Messier n'ont pas convaincu. Ses nombreuses acquisitions aux Etats-Unis, en 2000 et 2001, celles, également importantes, qui sont à venir, déplacent outre-Atlantique le centre de gravité de Vivendi Universal.

De là à déduire que J2M a adopté le credo de la Motion Picture Association of America (MPAA), puissant groupe de pression des grands studios hollywoodiens, dont il est membre, il n'y a qu'un pas que la plupart des commentateurs ont allégrement franchi. Comment concilier, en effet, la « défense de la diversité culturelle » et une « création de valeur pour les actionnaires » à deux chiffres ? « Sublime faux procès », comme

l'affirme l'intéressé, ou anticipation lucide ? L'avenir proche nous le dira.

Notre responsabilité n'est pas de supputer la bonne ou la mauvaise foi, ni la vraie ou fausse conscience du patron de Vivendi Universal, mais de défendre et de consolider notre système d'aide au secteur culturel contre tous ceux qui veulent le soumettre aux lois du libre-échange. Le large consensus qui s'est exprimé à ce sujet, à gauche comme à droite, ne peut que nous réjouir. Quand les conservateurs libéraux dénoncent les limites du marché et approuvent un système de quotas et de péréquation destiné à prémunir un secteur d'activités des dégâts du « laisser-faire », les socialistes ne peuvent que s'en féliciter. C'est ce qu'on appelle un hommage du vice rendu à la vertu.

Mais, il ne suffit pas de clamer que « non, décidément, l'exception culturelle n'est pas morte ». Il faut encore préciser ce qu'on entend entreprendre pour la faire vivre et

Il faut gagner à ce principe un maximum de pays en Europe et dans le monde. L'exception culturelle n'est pas « française » mais universelle

empêcher ceux qui veulent l'occire de perpétrer leur méfait. Trois objectifs doivent être poursuivis. Il faut tout d'abord gagner à ce principe un maximum de pays en Europe et dans le monde. L'exception culturelle n'est pas « française » mais universelle. Chaque peuple doit avoir le droit de défendre et de promouvoir sa culture, sans se voir opposer les sacro-saintes règles du libre commerce. Le meilleur moyen d'assurer la pérennité de notre système d'aide à la création et à l'innovation culturelles, c'est d'œuvrer à ce que le plus grand nombre possible de pays s'en inspirent et se dotent d'un système comparable. Après tout, dans les domaines du cinéma, de la musique, du livre, du spectacle vivant, il a fait ses preuves.

Réciproquement, nous pourrions utilement nous inspirer des « bonnes pratiques » inventées dans d'autres pays de l'Union européenne : les chaînes publiques de

télévision sont beaucoup mieux financées en Grande-Bretagne et en Allemagne qu'en France, par exemple, et le dynamisme de l'industrie des programmes dans ces deux pays s'en ressent. Il y aurait beaucoup à apprendre aussi des actions de soutien mises en œuvre par les Anglais et les Allemands en faveur des arts plastiques.

La culture peut et doit être le ciment d'une Europe dotée d'un véritable projet de civilisation. Il faut promouvoir une charte européenne de la culture visant à européaniser notre système d'aide au cinéma, comme notre engagement à consacrer au moins 1 % du budget de la nation à la culture. Il faut assurer la montée en charge du plan Médias-Plus – 400 millions d'euros – pour favoriser la circulation des œuvres de chaque pays membre au sein de l'Union et dans le monde, créer un forum permanent des professionnels et créateurs européens, adapter le droit d'auteur au nouveau contexte des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'UE ne doit pas se contenter d'une attitude purement défensive dans la lutte contre la déréglementation. Elle doit porter ce combat dans toutes les enceintes internationales – à commencer par l'Unesco – et constituer un véritable front international pour la défense des identités et de la diversité culturelles.

En deuxième lieu, il faut préserver un service public de l'audiovisuel fort : France Télévision, Radio France, ne sont pas « opéables », alors qu'aucune entreprise privée de ce secteur n'est à l'abri d'une fusion-acquisition, dont on voit bien le début, mais dont on ignore la fin. Le projet de privatisation de France 2 que défend la droite, après avoir privatisé TF1 en 1986, s'inscrit dans une politique de marginalisation du service public dangereuse et dommageable.

En troisième lieu, il faut promouvoir une véritable politique industrielle de la communication et de

l'audiovisuel : inciter à la création de grands groupes transnationaux européens, capables de faire le poids face aux *tycoons* américains : les AOL Time Warner, News Corp, Walt Disney, Viacom, ... engagés dans un processus de concentration et de mondialisation qui est loin d'être achevé. On doit regretter que les négociations engagées entre Vivendi et Bertelsmann, au lendemain de la fusion AOL Time Warner, n'aient pas abouti et que J2M ait préféré l'aventure américaine avec Seagram plutôt que l'ambition européenne avec le géant d'outre-Rhin.

Ce mouvement de mondialisation et de concentration dans l'audiovisuel doit être maîtrisé et régulé. Il débouche en effet sur une redoutable centralisation du pouvoir culturel et médiatique, menaçant la diversité culturelle. Présents dans tous les secteurs – cinéma, télévision, musique, jeux, édition, Internet – et à toutes les étapes – production, programmation, distribution –, les grands groupes d'entertainment peuvent fonctionner en autarcie : diffuser en priorité leurs propres produits et produire essentiellement pour leurs propres circuits. Difficile, dans ces conditions, pour les créateurs indépendants, de se frayer la voie vers un large public. La législation contre les abus de position dominante devra être adaptée et renforcée, les obligations faites aux opérateurs privés de contribuer au financement et à la diffusion d'œuvres originales, françaises et européennes, devront être garanties. Les filiales des grands groupes transnationaux implantées dans notre pays respectent nos lois et notre droit. On ne voit pas pourquoi les grandes entreprises de la communication et des médias s'affranchiraient de nos lois audiovisuelles et des décisions du CSA chargé de les faire appliquer.

Grâce aux déclarations fracassantes du patron de Vivendi Universal, l'ambition culturelle a quelques chances de figurer en bonne place dans le débat des prochaines élections. Sur ce point au moins, on doit lui rendre hommage.

Henri Weber est secrétaire national du PS à la culture et aux médias, sénateur de la Seine-Maritime.

Qui veut tuer la chanson française ?

Suite de la première page

Est-ce qu'ils se rendent compte que les petits marquis qui font la loi dans la programmation réduisent totalement au silence des pans entiers de la création française ?

Ont-ils conscience de cette aberration : dans notre pays dont on peut écrire l'histoire par la chanson, le seul fait de prononcer actuellement ce nom vous ferait passer pour un homme des croisades ?

Est-il venu à leurs oreilles, à leur conscience que, s'il est bon de s'enrichir des musiques et des cultures du monde, nous sommes un certain nombre à dire non au rouleau compresseur, au monopole imposé du métissage totalitaire et du raz-de-marée anglo-saxon ?

Enfin, ne croient-ils pas que l'exception culturelle qui a sauvé le cinéma français et dont certains veulent la disparition devrait aussi s'appliquer à la chanson ? Seule, elle permettrait la diversité et donnerait la possibilité de se faire entendre à tous ceux qui sont systématiquement écartés des antennes.

Je sais ce que l'on va m'objecter : la loi sur les quotas imposés de chansons françaises dans les programmes répond à la question que je pose. Non, cent fois non car elle n'a pour effet, le plus souvent, que de multiplier les diffusions d'artistes qui le sont déjà largement sans cela.

Rappelons-nous l'étonnement même de Francis Cabrel qui trouvait anormal, il y a quelques années, que le titre-phare de l'un de ses albums ait été diffusé plus de dix mille fois en un an sur les différentes radios !

L'ignorent-ils, ces responsables divers et variés ? Ils existent ceux

qu'ils ne connaissent pas, ils vivent, ils écrivent, ils chantent souvent depuis des années, en France, à Paris même, les héritiers des Couté, Bruant, Rictus. Oui, messieurs, ils chantent dans ces petits lieux aléatoires en subsistant comme au XIX^e siècle : en faisant la quête ! Qu'ils aillent donc les écouter, les voir les Christian Paccoud, les Bernard Joyet, les Philippe Forcioli, les Allain Leprest et des dizaines et des dizaines de vrais auteurs, de vrais créateurs condamnés au silence sur leurs ondes. J'allais dire sur nos ondes.

Est-ce que les responsables de l'audiovisuel public se rendent compte que les petits marquis qui font la loi dans la programmation réduisent totalement au silence des pans entiers de la création française ?

S'ils sont dignes par eux-mêmes, ils ont droit eux aussi d'être reconnus, dignes d'exercer leur art et d'être diffusés normalement.

Ne laissez pas s'éteindre la petite flamme vacillante de la chanson d'expression française. Elle résiste. Il ne faut pas la laisser s'éteindre. A vous de la préserver, de la transmettre. Vous en avez non seulement le pouvoir, mais le devoir.

Jean Ferrat

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

BOURSE Les détenteurs de stock-options subissent plus fortement les hausses et les baisses de la Bourse. L'indice CAC 40 a reculé de 22 % en 2001, mais les plus-values potentiel-

les générées par les portefeuilles de stock-options sont en recul de 40 %. ● PARMIS LES PATRONS qui jouent la transparence et publient le montant de leurs options dans le rapport

annuel de leur entreprise, le PDG de L'Oréal, Lindsay Owen-Jones, affiche la plus forte plus-value potentielle : 36,79 millions d'euros à fin 2001. ● MALGRÉ LE RECUL des mar-

chés financiers, aucune des options exerçables en 2002 n'est en moins-value. Certains plans, à TF1, chez Aventis ou chez BNP Paribas, recèlent encore de coquettes plus-

values. ● SELON UNE ÉTUDE DE L'INSEE, en matière de fiscalité des stock-options, la France se situe dans une position médiane par rapport aux autres pays industrialisés.

Les plus-values de stock-options ont chuté de 40 % en 2001

Malgré ce recul, supérieur aux 22 % de baisse du CAC 40, aucun des plans exerçables en 2002 n'est en moins-value, selon une étude réalisée par Stock-option.fr pour « Le Monde ». Lindsay Owen-Jones, le PDG de L'Oréal, est toujours en tête du palmarès des patrons – parmi ceux qui publient le montant de leurs options

SYMBOLE d'enrichissement rapide et d'argent facile pendant la période d'euphorie boursière, les stock-options ont subi de plein fouet la baisse des marchés financiers durant l'année 2001. Le CAC 40, indicateur phare de la Bourse de Paris, a perdu 22 % l'an dernier. Les gains potentiels recelés par les stock-options des sociétés composant cet indice ont fondu beaucoup plus rapidement, perdant 40 % au cours de la même période. C'est ce que montre l'enquête semestrielle réalisée par la société de conseil Stock-option.fr (www.stockoption.fr), publiée en exclusivité par *Le Monde*.

En dépit de cette chute, les plus-values d'options restent à des niveaux considérables. Selon Stock-option.fr – une société de conseil créée par l'ancien PDG d'Elf Aquitaine, Philippe Jaffré –, les options des sociétés de l'indice CAC 40 totalisaient une plus-value potentielle de 5,71 milliards d'euros (37,45 milliards de francs), à la fin de l'année 2001, soit une baisse de 40 % depuis un an. Cette somme inclut 1,19 milliard d'euros attribués aux membres des comités de direction (-35,7 % sur un an).

On peut déduire de ces données que la plus-value potentielle moyenne d'un cadre d'une société du CAC 40 bénéficiaire de stock-options – leur nombre est estimé à 36 000 – s'élevait à 158 610 euros (1,04 million de francs), en moyenne, fin 2001, contre 266 360 euros (1,74 million de francs) à la fin de l'an 2000. Celle d'un membre du comité de direction – composé d'une douzaine de personnes par société, y compris le PDG – atteignait en moyenne 2,75 millions d'euros (18 millions de francs) fin 2001, contre 4,30 millions d'euros (28,2 millions de francs) voici un an. Et le gain potentiel d'un PDG bien loti – dont la part compte alors pour cinq dans la répartition du comité de direction – peut ainsi être évalué à 10,3 millions d'euros (65,6 millions de francs) à la fin de l'année 2001, contre 16,1 millions d'euros (105,3 millions de francs) un an plus tôt.

PÉRIODE DE BLOCAGE

La loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), promulguée au mois de mai 2001, oblige, à compter du rapport annuel 2001, les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options à publier précisément le montant et les caractéristiques des options qui leur sont distribuées. Seulement une poignée de patrons du CAC 40 s'étaient risqués, jusqu'à présent, à publier ces informations.

Selon les calculs réalisés par *Le Monde* à partir de ces documents, le mieux doté, dans ce cénacle de patrons transparents, reste le PDG de L'Oréal, Lindsay Owen-Jones,

| Les stock-options du CAC 40 | | | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|---------------------------|
| | PLUS-VALUES en millions d'euros | | | | |
| | fin 2001 | fin 2000 | Variation sur l'année | mi-2001 | Variation sur le semestre |
| ACCOR | 37,23 | 59,93 | -38 % | 86,34 | -57 % |
| AGF | 46,52 | 127,12 | -63 % | 92,55 | -50 % |
| AIR LIQUIDE | 53,95 | 56,25 | -4 % | 72,81 | -26 % |
| ALCATEL | 21,89 | 1 235,92 | -98 % | 129,56 | -83 % |
| ALSTOM | * | 0,20 | -100 % | 23,58 | -100 % |
| AVENTIS | 571,03 | 950,28 | -40 % | 972,34 | -41 % |
| AXA | 139,04 | 476,15 | -71 % | 359,19 | -61 % |
| BNP PARIBAS | 685,43 | 584,14 | 17 % | 718,71 | -5 % |
| BOUYGUES | 134,19 | 207,71 | -35 % | 154,23 | -13 % |
| CAP GEMINI | 80,51 | 386,71 | -79 % | 90,27 | -11 % |
| CARREFOUR | 128,11 | 190,83 | -33 % | 158,36 | -19 % |
| CASINO | 74,33 | 119,19 | -38 % | 104,33 | -29 % |
| CRÉDIT LYONNAIS | 18,36 | 17,78 | 3 % | 36,67 | -50 % |
| DANONE | 99,49 | 156,64 | -36 % | 160,42 | -38 % |
| DASSAULT SYSTÈMES | 175,51 | 328,43 | -47 % | 107,25 | 64 % |
| DEXIA | 31,61 | 62,11 | -49 % | 56,05 | -44 % |
| EADS | * | 14,84 | -100 % | 4,57 | -100 % |
| FRANCE TÉLÉCOM (1) | * | * | * | * | * |
| LAFARGE | 144,21 | 80,42 | 79 % | 129,55 | 11 % |
| LAGARDÈRE | 90,33 | 165,29 | -45 % | 133,89 | -33 % |
| L'ORÉAL | 444,46 | 601,28 | -26 % | 388,73 | 14 % |
| LVMH | 135,37 | 343,34 | -61 % | 242,29 | -44 % |
| MICHELIN (1) | * | * | * | * | * |
| ORANGE (1) | * | * | * | * | * |
| PEUGEOT | 21,02 | 12,43 | 69 % | 26,50 | -21 % |
| PINAULT-PRINTEMPS-REDOUTE | 15,76 | 75,12 | -79 % | 28,26 | -44 % |
| RENAULT | 29,84 | 98,50 | -70 % | 83,57 | -64 % |
| SAINTGOBAIN | 79,17 | 74,62 | 6 % | 61,44 | 29 % |
| SANOFI-SYNTHELABO | 536,35 | 405,86 | 32 % | 472,12 | 14 % |
| SCHNEIDER | 76,57 | 276,54 | -72 % | 163,91 | -53 % |
| SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | 245,95 | 281,75 | -13 % | 321,84 | -24 % |
| SODEXHO | 6,19 | 6,09 | 2 % | 9,60 | -35 % |
| ST MICROELECTRONICS | 249,66 | 339,55 | -26 % | 292,24 | -15 % |
| SUEZ | 181,29 | 292,16 | -38 % | 266,80 | -32 % |
| TF1 | 130,95 | 376,92 | -65 % | 181,45 | -28 % |
| THALES (ex Thomson CSF) | 6,25 | 28,53 | -78 % | 13,01 | -52 % |
| THOMSON MULTIMEDIA | * | * | * | * | * |
| TOTALFINAELF | 801,21 | 782,23 | 2 % | 855,39 | -6 % |
| VIVENDI UNIVERSAL | 211,05 | 347,58 | -39 % | 319,31 | -34 % |
| VIVENDI ENVIRONNEMENT | 3,87 | 26,50 | -85 % | 40,11 | -90 % |
| TOTAL | 5 706,7 | 9 588,95 | -40 % | 7 357,22 | -22 % |

(1) dans le rapport annuel 2000 et les précédents

* Pas d'information

Source : Stock-option.fr

avec une plus-value potentielle de 36 millions d'euros (236,1 millions de francs), au cours de Bourse du 4 janvier 2002. Une partie de cette plus-value sera matérialisable à partir d'octobre 2002. Au cours du 4 janvier, M. Owen Jones pourrait empocher une coquette plus-value brute, avant impôts, de 22,7 millions d'euros (148,9 millions de francs). Moins élevé, le gain sur lequel peut compter Alain Joly, président du conseil de surveillance d'Air Liquide – 11,78 millions d'euros – n'en reste pas moins con-

sidérable. De leur côté, Daniel Bouton, PDG de la Société générale, affiche un gain virtuel de 8,73 millions d'euros, Jean-Louis Beffa, celui de Saint Gobain, de 7,79 millions d'euros. Antoine Jeancourt-Galigani (AGF) doit se contenter de 4,73 millions d'euros.

Tant que le gain ou la perte

d'une stock-option n'a pas été matérialisé par son bénéficiaire, il reste virtuel. Si les options ne sont pas exercées, elles ne rapportent ni ne coûtent un centime. En effet, les stock-options sont des droits d'acheter des actions à un prix déterminé à l'avance, ce qui permet souvent, mais pas toujours, de

dégager une importante plus-value. Ce droit n'est pas exerçable pendant une période de blocage (cinq ans, réduits à quatre récemment). Une option a, en général, une durée de vie de dix ans. Si le bénéficiaire ne l'exerce pas, par exemple parce que le cours de Bourse reste en dessous de son prix d'exercice, il ne perd rien, puisqu'il n'est pas obligé de faire valoir ses droits et d'acheter les titres. Les calculs réalisés par Stock-option.fr se basent sur les données disponibles dans les rapports annuels des sociétés du CAC 40 depuis le début des années 1990, actualisés avec les cours de Bourse du 28 décembre 2001, la dernière séance de l'année.

HAUSSE DES ATTRIBUTIONS

En 2001, les sociétés ont apparemment profité de la baisse des cours de Bourse pour distribuer plus de stock-options que les années précédentes. « On devrait constater, dans les rapports annuels 2001, une hausse des attributions de stock-options », explique Yves Bégasse, directeur général de Stock-option.fr. « Ce n'est pour l'instant qu'une impression diffuse, et on ne dispose pas d'assez de données précises, mais il est effectivement rationnel d'accroître le montant des stock-options lorsque la Bourse baisse. Les options distribuées à des cours peu élevés seront immédiatement plus profitables lorsque la Bourse remontera », conclut ce spécialiste, auteur de l'enquête.

Cela n'indique pas si la timide démocratisation qui s'est amorcée ces dernières années a continué dans les distributions en 2001. En effet, l'estimation de 36 000 bénéficiaires exclut les quelque 300 000 salariés d'Alcatel et de Vivendi qui ont reçu quelques options. La plus vaste de ces opérations, réalisée en 2000 par Vivendi – devenue Vivendi Universal – pour 220 000 salariés (10 options chacun), ne recelait plus de plus-value à la fin de l'année 2001. Au total, le nombre de bénéficiaires d'options en France est estimé à 400 000 personnes par Stock-option.fr, un chiffre qui inclut les sociétés de plus petite taille et les jeunes pousses technologiques.

Aussi spectaculaire qu'elle soit, la baisse de la plus-value potentielle des stock-options de l'indice CAC 40, en 2001, reste néanmoins à relativiser. En effet, aucune option qui s'éteindra en 2002 n'est actuellement dans le rouge, la Bourse de Paris ayant fortement rebondi depuis 1995. A cette date, l'indice CAC 40 s'était aventuré

sous les 2 000 points. De plus, les mouvements du marché, lui-même très volatil, se traduisent mécaniquement de façon exagérée en termes de plus-value d'options.

Le 4 septembre 2000, la plus-value virtuelle enregistrée par les bénéficiaires de stock-options des sociétés du CAC 40 avait ainsi culminé à un sommet historique de 11,9 milliards d'euros (78 milliards de francs). Le 21 septembre 2001, après les attentats de New York et de Washington, qui ont fait plonger les indices boursiers mon-

Les dirigeants de TotalFinaElf sont les mieux lotis

La palme des plus-values potentielles dont bénéficient les dirigeants des entreprises du CAC 40 revient à TotalFinaElf. Selon Stock-option.fr, l'équipe de direction de la compagnie pétrolière se partageait, dans son ensemble, 210,4 millions d'euros (1,387 milliard de francs) de plus-value virtuelle à la fin 2001. Ces dirigeants sont suivis par ceux de BNP Paribas (112,60 millions d'euros), L'Oréal (96,60 millions), LVMH (91,70 millions), Sanofi-Synthelabo (69,70 millions), Bouygues (69,50 millions), Aventis (68,60 millions) ou Vivendi Environnement (65 millions). Le comité de direction comprend de 10 à 15 person-

Deux ex-champions des stock-options sont aujourd'hui détrônés par la chute de leur cours de Bourse : Vivendi Universal (3,40 millions d'euros de plus-value potentielle contre 233,11 millions d'euros à la mi-2000) et Alcatel (1,30 million d'euros pour l'ensemble du comité de direction, contre 88,6 millions d'euros à la fin juin 2000).

diaux, la plus-value recelée par les stock-options avait chuté à 3,3 milliards d'euros (21,65 milliards de francs), soit une division par 3,6. D'une date à l'autre, l'indice CAC 40 a également enregistré son record historique le 4 septembre 2000, à 6 922,33 points, avant de tomber à son plus bas niveau en trois ans, le 21 septembre 2001, à 3 652,87 points, divisant sa valeur par 1,9.

Adrien de Tricornot

Tous les plans qui expirent en 2002 restent bénéficiaires

QUELQUE 417 plans de stock-options lancés par les sociétés du CAC 40 sont toujours en vigueur. A la suite de la baisse des cours de Bourse, 82 d'entre eux ne recèlent pas de gains, mais 335 plans sont encore « dans le vert », et comportent une plus-value pour leurs bénéficiaires, au cours actuel, selon la société de conseil Stock-option.fr.

Pendant l'année 2002, 34 plans de stock-options parviendront à leur terme et ne seront plus valables. Si les cours de Bourse stagnent à leur niveau actuel ou progressent, tous ces plans dégageront néanmoins des plus-values. En effet, aucun n'était « dans le rouge », aux cours de Bourse du 28 décembre 2001, dernière séance de cotation de l'année, car ils ont été attribués voici sept à dix ans, sur des valeurs très faibles. Le gain potentiel de ces 34 plans s'élevait encore à 275,65 millions d'euros (1,8 milliard de francs) à la fin 2001. Une plus-value qui pourra être empochée au cours de 2002.

Durant cette année, 33 plans de

stock-options vont aussi arriver à la fin de leur période de blocage de cinq ans (ramenée à quatre ans pour les nouveaux plans). Un montant total de 1,18 milliard d'euros (7,72 milliards de francs), selon une estimation réalisée à partir des cours de Bourse de la fin 2001, pourra ainsi être déblocqué par les bénéficiaires des stock-options.

TF1, AVENTIS ET BNP PARIBAS

Malgré la division par deux du cours de Bourse de l'action TF1, un plan d'options exerçable à partir d'avril 2002 recèle ainsi une plus-value de 46,53 millions d'euros. De même, une plus-value potentielle estimée à 418,27 millions d'euros, contenue dans quatre plans d'options de la société pharmaceutique franco-allemande Aventis, sera réalisable dans le courant de l'année 2002. Autre gain notable, et extérieurement en 2002 : six plans d'options au bénéfice de cadres de BNP Paribas, pour un montant de 232 millions d'euros à fin 2001.

A. de T.

Lionel Jospin regretterait son arbitrage sur la nouvelle fiscalité

LA FRANCE se situe fiscalement, selon une étude de l'Insee (*Economie et statistiques* n° 344, 2001), « dans une position médiane » par rapport aux autres pays industrialisés pour les stock-options. « Néanmoins, la fiscalité française apparaît plus favorable si l'on considère l'écart entre les prélèvements sur les salaires et ceux pesant sur les stock-options », conclut l'étude. La nouvelle fiscalité des stock-options, qui s'applique aux nouveaux plans d'options depuis avril 2000, a introduit une taxation alléger, à condition de différer l'encaissement de la plus-value, en gardant les actions achetées pendant deux ans. De plus, la période de blocage des options a été ramenée de cinq à quatre ans.

Le premier ministre ne s'en est jamais ouvert en public, mais ses proches le savent : l'arbitrage qu'il a rendu sur la fiscalité sur les stock-options est l'un des rares qu'il regrette profondément. Avec le recul, Lionel Jospin a le sentiment qu'il s'est fait un peu forcer la main par Laurent Fabius, qui venait d'arriver au ministère des finances et

qui, héritant de ce dossier de Dominique Strauss-Kahn, tenait à y imprimer sa marque.

« ASSURANCES » CONTRE LES PERTES

Selon une simulation réalisée par Stock-option.fr, la nouvelle fiscalité permet, par exemple, de dégager un gain net de 238 183 euros, contre 202 800 dans l'ancien système, si un bénéficiaire d'options au prix de 100 000 euros les exerce, après quatre ans, alors que les actions valent 270 000 euros, puis revend ses titres 350 000 euros deux ans plus tard.

Le nouveau dispositif oblige certes à mobiliser de l'argent et introduit un risque financier. Certaines banques proposent néanmoins des financements et des « assurances » contre les pertes. Dans la nouvelle fiscalité, la taxation de la plus-value « d'acquisition » (différence entre le prix d'exercice de l'option et le prix d'achat) est limitée à 26 %, au lieu de 40 %, en dessous de 1 million de francs de gains, et à 40 % au-dessus.

A. de T.

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

OFFRES

Rech. ing. de plus de quinze ans d'exp. pluridisciplinaire, maîtrisant les systèmes complexes dans les domaines des NTIC pour les grands comptes. Env. CV au journal sous réf. 176 Le Monde Publicité, 21 bis, rue Claude-Bernard, 75005 Paris. Réponse à toutes les candidatures.

Recherche prof. FLE, anglais courant. Exp. indispensable. Poste permanent : 9 h-17 h. Ecrire CV + photo : INSTITUT DE FRANÇAIS 06230 Villefranche-sur-Mer.

DEMANDES

Jeune homme, 40 ans, responsable, disponible, attentif, propose à particulier organisation et accompagnement de qualité, voyages culturels, séjours France, étranger. Réf. Tél : 06-07-33-25-80

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE
TELEVISION

Plus de la moitié des paiements en liquide en Europe sont déjà effectués en euros

La monnaie unique a passé sans encombre le test des premières courses du week-end

Ce samedi 5 janvier était considéré comme le premier test sérieux pour l'euro, du fait de l'affluence traditionnelle des consommateurs dans les

magasins pour le premier week-end de l'année. La monnaie unique est d'ores et déjà entrée dans les mœurs, cinq jours après son arrivée

dans les porte-monnaie. Les commerçants déplorent cependant de devoir jouer le rôle de bureau de change à la place des banques.

L'EURO n'a pas manqué son premier grand rendez-vous lors de l'affluence dans les magasins du samedi 5 janvier. Moins d'une semaine après son arrivée dans les poches des Européens, la nouvelle monnaie entre peu à peu dans les mœurs. Pour l'écrasante majorité des Français (88 %), le passage à l'euro s'est « plutôt bien passé », contre 9 % d'un avis contraire, selon un sondage réalisé par CSA pour France Info et France 3, publié dimanche 6 janvier. L'opération s'est déroulée de manière « simple » pour 73 % d'entre eux, selon une enquête Ipsos-Journal du Dimanche.

D'une façon générale, les achats, samedi, se sont déroulés dans le calme et la bonne humeur. « On aurait pu redouter des files d'attente plus longues aux caisses ou des mouvements d'agacement de certains clients », explique soulagée Chantal Forêt, chef de caisse du magasin Carrefour du centre commercial Euraille (Nord). Résultat, ce samedi, journée traditionnelle de forte affluence dans ce magasin, ressemblait à un samedi ordinaire. Cliente fidèle, Andrée, enseignante à la retraite, n'est en rien perturbée par le passage à l'euro. Les conversions n'ont pas de secret pour elle, qui « voyage beaucoup aux Etats-Unis » et effectue souvent ses achats en Belgique. Lucie patiente devant l'une des caisses, avec son chariot rempli à ras bord, et prépare sa carte bleue pour payer en euros. « Euro ou franc, il y aura toujours des râleurs aux caisses qui trouveront que ça n'avance pas, que la caissière ne va

pas assez vite », soupire la cliente.

Le même jour, au magasin Carrefour de la porte d'Auteuil, à Paris, régnait une forte agitation. « Il y a un léger ralentissement aux caisses, mais rien d'extraordinaire pour un samedi après-midi », explique Béatrice qui navigue de caisse en caisse pour aider certains clients. Ce qui prend plus de temps, ce sont les paiements en liquide, mais sinon globalement l'euro ne pose pas de problèmes aux gens », constate-t-elle. Près de la moitié des paiements dans ce magasin se font en espèces contre 20 % en temps normal.

Le double étiquetage va durer plusieurs mois

Le double affichage des prix, en euros et en francs, souhaité par le gouvernement pour empêcher la valse des étiquettes, devrait perdurer quelques mois. « Il n'y a aucune obligation, mais le gouvernement encourage le double affichage jusqu'en juin, indique-t-on au ministère de l'économie. Il n'est pas forcément nécessaire d'indiquer le prix des pommes dans les deux monnaies pendant des mois. Mais pour les produits industriels de grande consommation, il faut continuer ». La grande distribution explique qu'elle s'adaptera aux souhaits des consommateurs. « Mais plus on avance, plus les gens veulent que le délai soit raccourci », affirme Alain Thieffry, directeur marketing de Carrefour.

« Globalement, les gens sont plutôt contents », confirme Thierry, l'un de ses collègues. « Mais on trouve toujours des râleurs. Ce matin, un client ne voulait pas qu'on lui rende des euros sur son billet de 100 francs. Il a planté son chariot à la caisse et est parti en râlant, oubliant de récupérer son billet », raconte-t-il. Seul signe de bascule monétaire : les sourcils froncés des consommateurs auscultant leurs tickets de caisse à la sortie.

« Pour l'euro, les grands magasins sont plus sérieux. Mais bon, il faut toujours vérifier », se méfie José, soixante ans, client du magasin Auchan de la Défense (Hauts-de-Seine).

Le principal problème s'est résumé aux grosses coupures en francs, qui circulaient encore samedi, posant parfois des problèmes de rendu de monnaie. « Contrairement aux anticipations, les grosses coupures nationales sont souvent utilisées chez les commerçants et les petites sommes échangées dans les banques », a confirmé la Commis-

que d'habitude. » Michel-Edouard Leclerc, le dirigeant des Centres Leclerc, regrettait pour sa part qu'on ait « transformé le commerce en un formidable bureau de change ».

Pourtant, la Commission européenne s'est voulu rassurante quant à d'éventuelles pénuries de pièces et de petites coupures. « Des problèmes mineurs ont été décelés dans la plupart des Etats membres, sans pour autant affecter l'activité commerciale », a-t-elle souligné. A la veille du week-end, la Commission européenne indiquait que la barre des 50 % de paiements en liquide réalisés en euros était franchie, tandis que la quasi-totalité des distributeurs de billets des douze pays de la zone euro délivraient la nouvelle monnaie. Selon la Commission, les paiements en euros représentaient plus de 80 % aux Pays-Bas et en Grèce, entre 50 % et 65 % dans six pays (l'Allemagne, la Finlande, l'Autriche, le Luxembourg, l'Irlande et le Portugal), et entre 25 % et 50 % dans les autres pays, la France et l'Espagne se situant « en haut de la fourchette ».

Mais déjà, un nouvel examen de passage se profile à l'horizon. Les soldes débutent mercredi 9 janvier pour prendre fin la veille de la disparition définitive du franc, le 16 février. Une ultime épreuve pour les commerçants, qui devront une dernière fois jongler avec les deux monnaies, mais cette fois avec un quadruple étiquetage.

Stéphane Lauer
et Nadia Lemaire (à Lille)

A La Poste, les premières prestations sociales dans la monnaie unique

IL EST 7 H 50 et une bonne dizaine de personnes patientent dans le froid. Le bureau de La Poste Paris-Brochant, avenue de Clichy dans le 17^e arrondissement, n'ouvre pourtant que dans une dizaine de minutes. Mais, en ce samedi 5 janvier, il y a déjà affluence. A Paris, les prestations versées par les caisses d'allocation familiales sont tombées ce matin même. Certains ont fait le déplacement pour toucher le revenu minimum d'insertion (RMI).

Dans la file d'attente, qui s'allonge à vue d'œil, un homme disserte à voix haute sur l'euro : « 6,55957... 6,55957, répète-t-il. S'il faut avoir fait l'ENA pour trouver une somme pareille... Bravo Fabius ! » Cet ancien employé de la RATP, âgé de soixante-trois ans, se dit tout disposé à « évoluer » mais la disparition du franc lui inspire pas mal d'amertume : « On perd notre patrimoine, déplore-t-il. Et puis on ne sait plus trop à quel pays on appartient. » Il est 8 heures passées, les portes du bureau de poste restent closes. Plusieurs clients commentent à maugréer. « C'est la faute à l'euro, évidemment ! », rigole une femme. 8 h 13 : la grille métallique se lève. Trente-cinq à quarante personnes s'engouffrent dans les locaux. D'autres, une poignée, doivent attendre à l'extérieur.

« C'est une journée test », confie Ketty Emmanuel, la directrice de l'établissement. Pour la première fois, les bénéficiaires de prestations sociales, qui ont l'habitude de retirer tout ou partie de leur pécule aux guichets, vont se voir remettre des euros. « Beaucoup d'entre eux ne possèdent ni compte-chèque ni carte de retrait. Ils ont un livret A, qu'ils utilisent comme un porte-monnaie, et viennent parfois pour percevoir 10, 20 ou 50 francs », indique la directrice. Exprimées en euros, ces sommes paraissent plus infimes encore ; les personnes défavorisées ne vont-elles pas éprouver le sentiment qu'elles ont moins d'argent dans leurs poches ? Plusieurs associations, comme ATD-Quart-Monde ou le Secours populaire, ont constaté cette appréhension.

Ketty Emmanuel, elle, n'est pas inquiète. « Depuis le mois d'août, toutes les opérations sont traduites en euro », explique-t-elle. Le basculement a été, selon elle, indolore. « Il n'y a eu ni commentaire ni réaction, tout juste un peu de surprise, les premiers temps », rapporte-t-elle. A chaque transaction, poursuit-elle, le client a reçu un récépissé affichant le montant en francs et sa contre-valeur en euro. Les ménages à faibles revenus ont donc pu s'acclimater progressivement à la monnaie unique.

Aux guichets, une femme originaire d'Afrique du Nord tend son livret A : « Bonjour, je voudrais retirer 1 400 francs. » Elle empêche 213 euros et quelques cents et confie, en souriant, à l'employée : « Après, mes enfants, ils vont tout m'expliquer. Parce que, moi, je ne comprends rien du tout. » Une autre femme s'approche : « Je souhaiterais savoir ce qui reste sur mon livret, demande-t-elle. 4 019 francs ? Donnez-moi 4 000. » Les espèces s'abattent sur le comptoir. « Ce sont de jolis billets. On pourra jouer au Monopoly avec... », lâche-t-elle, narquoise. Puis un homme murmure : « J'aimerais retirer 200 francs. – Vous ne pouvez pas, répond l'employée, il y a un peu moins sur votre livret. – Alors je vais prendre 150. » On lui remet 22 euros et 87 cents, il ne cille pas. La ronde se poursuit sans anicroche. Un Africain désire envoyer 400 francs au Sénégal. « Avec les frais, ça vous fera 67,38 euros », précise l'employée. Mal à l'aise, l'homme exhibe un convertisseur, vérifie la somme qu'on lui réclame, tend un billet de 50 euros. L'agente de La Poste l'aide à terminer la transaction. Pendant cette matinée un peu inédite, ce sera l'un des rares clients à trébucher sur la monnaie unique.

Bertrand Bissuel

La timide avancée du mieux-disant social dans les marchés publics européens

PLUS DE 1 000 MILLIARDS d'euros, soit environ 14 % du produit intérieur brut des Etats membres : c'est ce que représentent, chaque année, les marchés publics dans l'Union européenne. La législation en la matière est complexe.

Elle s'est enrichie, le 15 octobre 2001, d'une communication interprétative de la Commission « sur le droit communautaire applicable aux marchés publics et les possibilités d'intégrer les aspects sociaux dans lesdits marchés ».

Saisie par le droit communautaire comme l'une des composantes du marché intérieur, la politique des marchés publics repose sur une série de directives qui coordonnent, en matière de fournitures, de services et de travaux – et pour certains secteurs –, les procédures de passation de ces marchés. L'harmonisation des législations nationales qui en résulte vise à garantir, d'une part, une concurrence effective entre les soumissionnaires, et, d'autre part, l'utilisation rationnelle des fonds

publics. Cette politique peut être réalisée, et tel est le sens de la communication du 15 octobre, en diversifiant les objectifs poursuivis pour y intégrer, en particulier, « ceux de la politique sociale ». Entendue au sens large, et couvrant des mesures allant de la promotion de l'égalité de traitement entre hommes et femmes à la réinsertion des personnes défavorisées, la politique sociale peut être prise en considération, à des degrés divers, à toutes les étapes de la procédure de passation des marchés.

Il en est ainsi, tout d'abord, lors du choix de l'objet ou du service à acquérir, la seule limite étant que le choix exercé n'aboutisse pas à exclure de l'accès au marché les soumissionnaires d'autres Etats membres. De même, des aspects sociaux peuvent être pris en compte lors de la sélection des candidats, puis de l'attribution du marché. Par exemple, la lutte contre le chômage peut être un critère pour attribuer un marché lorsque l'autorité se trouve face à deux offres économiquement équivalentes.

Enfin, et surtout, la phase d'exécution du projet, qui n'entre pas dans le champ d'application des directi-

ves, permet au pouvoir adjudicateur d'imposer à l'entreprise dont il retient l'offre des clauses contractuelles prévoyant par exemple des actions favorables à l'emploi ou des mesures visant à promouvoir l'égalité des chances ; là encore, si elles n'ont pas d'effet discriminatoire à l'égard des candidats d'autres Etats membres.

UN GUIDE NON CONTRAIGNANT

« Instrument essentiel » des autorités publiques, selon le commissaire au marché intérieur, Frits Bolkestein, la communication du 15 octobre connaît une limite d'importance : elle n'est pas juridiquement contraignante. Acte à visée explicative, elle se borne, en interprétant le droit existant, à servir de guide aux autorités. Il en résulte, dès lors que les directives marchés publics ne contiennent aucune disposition spécifique sur la poursuite d'objectifs de politique sociale, que les Etats membres demeurent, pour l'essentiel, libres d'agir comme ils le souhaitent.

S'il ne leur est pas impossible, selon les modalités précédemment exposées, d'orienter leurs achats en fonction de tels objectifs, rien ne

leur en fait obligation. Il faut en conclure, comme la Commission l'admet, que si l'on devait juger le système actuel insuffisant sur ce point « il faudrait modifier les directives marchés publics ». On pourrait songer par exemple, ce que l'état présent du droit communautaire ne permet pas, à réserver des quotas de marchés à une catégorie donnée de fournisseurs. Tel est le cas aux Etats-Unis, où 20 % des marchés reviennent aux *small and minority businesses* et sont exclus, par le jeu d'une réserve américaine, de l'application de l'accord sur les marchés publics, signé à Marrakech en 1994 sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, exception qui se retrouve dans l'accord concernant les marchés publics, conclu sous forme d'échange de lettres, entre la Communauté et les Etats-Unis, en 1995. A défaut d'actions de ce type, la question demeure de savoir si, pour la mise en œuvre d'une politique sociale, la lenteur est une vertu.

Isabelle Pingel-Lenuzza
(professeur de droit public à l'université de Paris-XII-Saint-Maur)

Les candidats au rachat de Brandt revoient leurs offres

À LA VEILLE de l'examen, mercredi 9 janvier, par le tribunal de commerce de Nanterre, des offres de reprise du groupe d'électroménager Brandt, la concurrence entre les candidats les conduit à revoir leurs propositions. Lundi 7, le turc Arçelik-Beko et l'israélien Elco Holdings devaient présenter leurs nouvelles « offres améliorées ». Jeudi et vendredi, Candy et Whirlpool avaient revu leurs plans : le premier propose de reprendre 3 870 salariés (soit 329 salariés de plus que sa précédente offre) et affirme disposer de 490 millions d'euros pour mener à bien son projet. L'américain Whirlpool prévoit, lui, la reprise de 4 269 salariés en France (745 de plus que son projet initial), dont 1 224 par le biais de contrats de sous-traitance. Whirlpool prévoit 150 millions d'euros d'investissements dès 2002 et 100 millions pour la communication sur les marques de Brandt.

AT & T supprimerait 5 000 emplois

L'OPÉRATEUR de télécommunications américain AT & T a annoncé vendredi 4 janvier qu'il s'appretait à supprimer 5 000 emplois cette année. Cette mesure vient s'ajouter aux 10 000 suppressions déjà réalisées en 2001. A l'issue de ces restructurations, l'entreprise, qui employait 125 000 salariés, aura réduit ses effectifs de 12 %. AT & T a précisé qu'il inscrira dans ses comptes du quatrième trimestre 2001 une charge d'un milliard de dollars pour tenir compte du coût de ces opérations. Suite à la vente à Comcast, en décembre, de sa filiale AT & T Broadband, premier câble-opérateur américain, l'opérateur s'est recentré sur les services téléphoniques destinés aux particuliers et aux entreprises. Pour pallier la baisse continue du chiffre d'affaires de la téléphonie grand public, en proie à une farouche guerre des prix, AT & T a annoncé la hausse de ses tarifs pour les petits consommateurs, la troisième depuis juin 2000.

Apple lance un nouvel iMac à écran plat

APPLE devait lancer, dans la soirée du lundi 7 janvier, à San Francisco, un nouvel ordinateur grand public iMac à écran plat. Selon les informations de l'hebdomadaire américain *Time* daté 14 janvier, le design du nouvel ordinateur sera tout aussi innovant et révolutionnaire que celui du premier iMac qui, en 1998, avait permis à Steve Jobs, son PDG, de sauver Apple de la faillite. Le nouvel iMac est composé d'une unité centrale en forme de demi-sphère de 26 centimètres de diamètre, sur laquelle est posé un bras articulé supportant un écran plat. Le modèle haut de gamme inclura un graveur de DVD. La société devrait aussi annoncer le lancement d'un nouveau logiciel iPhoto (qui s'ajoute à iTunes pour la musique, iMovie pour les films et iDVD pour graver des DVD). Grâce à ces innovations, Apple espère conserver sa niche de 4 % du marché mondial, face aux géants Microsoft et Intel.

Extension du conflit chez McDonald's à Paris

EN CONFLIT avec un des franchisés du groupe depuis le 24 octobre, les salariés en grève du Mc Donald's du boulevard Saint-Denis à Paris, appuyés par un collectif de solidarité, ont été rejoints par des employés de plusieurs restaurants Mc Donald's de la capitale. Samedi 5 janvier, le mouvement a été étendu aux établissements des Champs-Élysées où des occupations avaient eu lieu durant les fêtes, boulevard Saint-Germain, rue Soufflot, à l'Opéra... L'origine du conflit porte sur le licenciement de cinq employés du Mc Do du faubourg Saint-Denis, accusés de détournement de fonds, et par ailleurs candidats aux élections professionnelles. Aucune charge n'a été retenue contre eux à l'issue de leur audition, jeudi 3 janvier, par la brigade financière. L'affaire devait être examinée, mardi 8 janvier, par le tribunal des prudhommes.

Une autoroute ferroviaire pourrait relier la France à l'Italie fin 2002

LOUIS GALLOIS, président de la SNCF, Gilbert Santel, président d'AREA, et Robert Lohr, président de Lohr Industrie, ont annoncé, vendredi 4 janvier, à Chambéry (Savoie), un partenariat entre leurs trois sociétés pour expérimenter une autoroute ferroviaire alpine de 175 kilomètres entre Aiton-Bourgneuf, à l'entrée de la vallée de la Maurienne, et Orbassano-Turin (Italie). La société autoroutière AREA assumera pour 10,67 millions d'euros l'aménagement à Aiton d'une plate-forme de chargement qui, fin 2002, permettra de charger des camions citernes de faible hauteur sur des wagons surbaissés pivotants Modalohr. Selon Louis Gallois, les navettes ferroviaires pourraient transporter entre 35 000 et 50 000 véhicules par an, à raison de quatre aller-retour quotidiens. La SNCF compte sur les deux Etats français et italien pour subventionner un déficit d'exploitation de la future autoroute ferroviaire estimé annuellement à près de 12,2 millions d'euros. (Corresp.)

Kansai annule la commande de combustible Mox à la Cogema

L'UTILISATION par le Japon du combustible Mox (mélange d'uranium et de plutonium) prend un nouveau retard : la compagnie électrique nipponne Kansai a annoncé la semaine dernière qu'elle avait demandé à la Commox (une filiale de la Cogema et de Belgonucléaire) d'arrêter de fabriquer du Mox pour son compte. Cette décision fait suite au refus du ministère de l'économie et de l'industrie (le MITI) de considérer que les garanties de qualité de la fabrication étaient suffisantes. Kansai n'avait pas encore été livrée de ses huit tonnes fabriquées. Une autre compagnie japonaise, Tepco, est elle aussi empêchée d'utiliser le Mox que lui a livré la Cogema. Les centrales japonaises devaient commencer à utiliser le Mox en 1999. Mais à la suite d'une fraude sur la qualité des combustibles découverte chez leur autre fournisseur, BNFL (British Nuclear Fuel Limited) en septembre 1999, les contrôles de qualité ont été multipliés dans les usines de fabrication européenne (Dessel en Belgique, Marcoule et Cadarache en France, Sellafeld en Grande-Bretagne).



STEINER, A FLEUR D'ALCANTARA
venez découvrir la collection des
CANAPES STEINER à des
prix tout à fait exceptionnels.
OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
LES DIMANCHES 20 ET 27 JANVIER
Topper Espace Steiner
63, rue de la Convention - Paris 15^e
Tél. : 01 45 77 80 40 - M^o Boucicault - Parking gratuit

Les entraves à la liberté de la presse ont nettement augmenté en 2001

Le travail des journalistes est considéré par l'association Reporters sans frontières comme « difficile » dans quatre-vingt-dix pays, et la situation comme « très grave » dans dix-huit autres pays. Plusieurs ONG s'inquiètent du durcissement des lois dans les démocraties

TOUS les indicateurs sont au rouge. Les organisations non gouvernementales chargées de veiller à l'exercice libre et indépendant de l'information ont décidé, d'une seule voix et sans concertation, de donner l'alarme. Le bilan pour l'année 2001, rendu public mercredi 2 janvier par l'association d'origine française Reporters sans frontières (RSF), pointe un nombre croissant d'entraves à la liberté de la presse. Dans le monde, « le nombre de journalistes interpellés, agressés, menacés, le nombre de médias censurés sont en forte hausse par rapport à 2000 », constate-t-on au sein de RSF.

Quelques semaines auparavant, l'International Federation of Journalists (IFJ) appelait, fin octobre, les professionnels de l'information à réagir au vu des résultats alarmants de son enquête « Journalisme, libertés publiques et guerre contre le terrorisme », réalisée après les attentats du 11 septembre dans une vingtaine de pays.

Les menaces sur la liberté de la presse, selon l'IFJ, ne proviennent plus exclusivement des Etats dicta-

toriaux – même si la situation de la presse y est d'une gravité sans commune mesure –, mais aussi de « gouvernements qui ont agi trop vite dans l'élaboration des lois anti-terroristes ».

Veillant, depuis 1949, au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme, le Comité directeur sur les moyens de communication de masse du Conseil de l'Europe s'est lui aussi formellement inquiété des entraves à la liberté de la presse, se déclarant, le 26 novembre 2001, être « profondément préoccupé par les assassinats de journalistes (...) ainsi que par les nombreuses formes de harcèlement physiques et psychologiques dont ils peuvent faire l'objet lorsqu'ils rendent compte des situations de conflits et de tensions ». « Consterné » par la mort des huit journalistes tués en Afghanistan (Le Monde du 29 novembre), le Conseil a « exhorté tous les gouvernements à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher ces violations » des libertés fondamentales et à « poursuivre ceux qui les ont commises ».

Même si la très grande majorité

des 189 pays siégeant aux Nations unies reconnaît qu'une presse libre est indispensable pour la libre formation des opinions et des idées, dans les faits le nombre de journalistes interpellés (489, selon RSF) a augmenté de 50 % par rapport à l'an 2000. Celui des journalistes agressés ou menacés (716 cas avérés), de plus de 40 %. En 2001, un nombre jamais atteint de professionnels de l'information a été mis en prison – 110 journalistes sont actuellement derrière des barreaux.

Le continent le plus meurtrier a été l'Asie (14 journalistes tués). Au Proche-Orient, dans les territoires palestiniens, trois journalistes ont été tués, selon l'International Press Institute (IPI), basé à Vienne, en Autriche, qui parle d'« année de tous les dangers pour la presse ». Sur le continent américain, dix journalistes et dix collaborateurs de médias ont été tués, dont un journaliste et huit techniciens dans les attentats du World Trade Center à New York. En Colombie, trois journalistes, à nouveau, ont été assassinés. Flavio

Bedoya, de l'hebdomadaire *Voz*, a été tué le 27 avril 2001 de quatre balles, après avoir reçu des menaces de mort pour avoir publié un article sur des exactions commises par les paramilitaires. Il y critiquait aussi « l'incapacité de l'armée et de la police à capturer les criminels ».

Le nombre de professionnels interpellés aurait augmenté de moitié en un an

En Europe, un journaliste, Martin O'Hagan, du *Sunday World*, a été tué le 28 septembre à Belfast, en Irlande du Nord, par un groupe militaire loyaliste, pour la première fois depuis le début des années 1960. Un journaliste a également été tué au Pays basque

espagnol. Par ailleurs, le gouvernement Aznar renforce depuis le 11 septembre la pression sur certains correspondants étrangers qui continuent de qualifier l'ETA d'« organisation séparatiste basque », alors qu'à Madrid on souhaiterait la réduire à une simple « bande de terroristes ». En Europe, toujours, deux autres journalistes ont été tués au Kosovo et en Ukraine.

Les attentats commis aux Etats-Unis le 11 septembre, et la riposte américaine, ont été particulièrement « néfastes pour la presse », selon Reporters sans frontières. Il y eut d'abord les reporters de guerre tombés en Afghanistan, puis les nouvelles contraintes liées à la « lutte antiterroriste » imposées à la presse dans les démocraties. Freimut Duve, le représentant de la liberté de la presse pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a prévenu le Conseil permanent de cette organisation qu'il « [n'autoriserait] pas que la lutte contre les criminels (ou le terrorisme) réduise la liberté de la presse » (Le Monde du 7 novembre

2001). « Il y a une grande dégradation de la situation dans nos propres démocraties », analyse Robert Ménart, le secrétaire général de RSF. « Nous constatons des dérives autoritaires en France, aux Etats-Unis, au Canada en matière de protection des sources des journalistes ou de nouvelles entraves à la circulation de l'information sur Internet, par exemple. »

L'IFJ constate « la difficulté pour trouver un équilibre entre le désir de l'Etat de poursuivre le crime et l'obligation professionnelle du journaliste de protéger sa source ». Cette fédération, qui épingle notamment la France, mentionne l'inquiétude des professionnels face aux nouvelles initiatives gouvernementales destinées à lutter contre le crime organisé alors que la législation française sur les photoreportages, notamment, est déjà l'une des plus contraignantes du monde occidental, selon l'IPI. Les récentes mesures de lutte antiterroriste souffrent, selon le syndicat des journalistes SNJ-CGT et l'association professionnelle Presse liberté, d'une absence de débat et de réflexion concertée.

Elles restent, toutefois, incomparables avec les mesures repressives utilisées, par exemple, par le Kazakhstan. Des troupes armées du ministère de l'intérieur y ont investi, en novembre 2001, le bâtiment de la chaîne de télévision privée KTK en interrompant temporairement ses émissions. « Les autorités ont expliqué que dans le cadre du conflit en Afghanistan toutes les installations stratégiques de la République doivent être surveillées par le ministère de l'intérieur », rapporte Reporters sans frontières.

Florence Amalou

En Chine, des groupes mafieux s'attaquent aux journalistes

PÉKIN

de notre correspondant

Déjà en butte à la censure politique du Parti, les journalistes chinois sont de plus en plus exposés à des agressions physiques de la part de bandes quasi mafieuses cherchant à décourager certaines enquêtes d'investigation. Dernier victime en date, Xu Yong, journaliste au *Guide la vie* de Qingdao, port de la province du Shandong, a été violemment passé à tabac, le 12 décembre 2001, devant son domicile. Selon l'agence Chine nouvelle, qui rapporte les faits, le journaliste a été « gravement blessé au visage, aux yeux, aux jambes et dans le dos ». Xu Yong s'était attiré de féroces inimitiés pour avoir enquêté sur une multitude de trafics illicites. Il lui arrivait d'infiltrer ces milieux interlopes en maquillant son identité. Après son agression, Xu Yong a solennellement appelé la justice à protéger le travail des journalistes cherchant à « mettre en lumière les puissances sinistres et les mafias ».

Cette affaire de Qingdao fait suite à d'autres agressions autrement plus graves s'étant soldées par mort d'homme. Le 15 août, Tian Wei, journaliste à la Radio de Qiqihar (province du Heilongjiang), a été assassiné à coups de couteau sous les yeux de sa femme. Selon ses amis, les assassins sont liés à des intérêts économiques mis en cause par des reportages de Tian Wei. Il avait notamment dénoncé un restaurant ne respectant pas les normes de pollution. La police n'a toutefois pas retenu la thèse de la représaille mafieuse pour lui préférer celle d'un vol ayant mal tourné.

Dans ce genre d'affaire, l'attitude de la police locale fait parfois problème. Dans des micro-climats souvent délétères où s'imbriquent appareils politico-

administratifs et intérêts mafieux, les journalistes faisant preuve d'audace sont très exposés. Cela a valu une fin tragique à Feng Zhaoxia, du journal *Gejie Daobao* de Xi'an (province du Shaanxi). Feng Zhaoxia a été égorgé le 15 janvier 2001 par des inconnus. Il s'était illustré dans des enquêtes dévoilant la collusion entre groupes mafieux et certaines autorités locales. La police de Xi'an a hâtivement classé le dossier en se retranchant derrière la thèse du suicide.

LA PRESSE INSTRUMENTALISÉE PAR LE POUVOIR

La protection des journalistes fait l'objet d'un débat récurrent dans la presse chinoise. Depuis des années, les rédactions en chef des journaux plaident pour l'adoption d'une loi à l'Assemblée nationale du peuple (ANP) protégeant les intérêts de la corporation. Cette loi n'a jamais vu le jour, le Parti communiste craignant qu'elle n'introduise une autonomie de la presse dangereuse pour son statut de parti unique.

Ce même pouvoir central n'hésite pourtant pas à instrumentaliser la presse pour dévoiler des scandales étouffés par les institutions policières et judiciaires locales, souvent elles-mêmes gangrenées par la corruption. Les reporters de *Jiaodian Fangtan*, célèbre émission de la chaîne centrale de télévision CCTV, sont ainsi dépêchés – quasiment en service commandé ! – dans les provinces pour enquêter sur des malversations. Il leur arrive parfois d'être rossés par des gros bras locaux. Pris en tenaille entre les encouragements du pouvoir central et les intimidations des féodalités locales, les journalistes le payent souvent très cher.

Frédéric Bobin

Les médias afghans vont peut-être renaître de leurs cendres

ENTRE IMPRIMERIES en ruines et diffusions restreintes de programmes radio-télévisés, les médias afghans ne répondent pas à la forte attente de nouvelles de la population. Les quelques journaux officiels ne sont plus vendus dans la rue mais sur abonnement uniquement, dit-on sur place. A ce jour, les principales sources d'information sont radiophoniques. La station française Radio France internationale (RFI), l'américaine Voice of America et la britannique BBC, qui diffusent toutes trois dans les langues locales, seraient les plus écoutées. En attendant mieux.

En Afghanistan, la presse a toujours été sous le contrôle du gouvernement, à l'exception d'une courte période dans les années 1960 sous le règne de Zaher Chah. On comptait une dizaine de titres de presse avant l'arrivée au pouvoir des talibans en 1996. Puis les lecteurs afghans ont fini par se détourner complètement de leurs journaux, cantonnés au récit des prêches de mollahs et des punitions infligés aux récalcitrants. Le principal journal, *Anis* (publié en langue dari), qui tirait à 50 000 exemplaires, ne diffuse plus qu'à 5 000 exemplaires. Il est l'un de ceux à Kaboul qui ont survécu au régime fondamentaliste avec *Hiwad* (en pachtout) et le *Kabul Times* (en anglais). Mais à Kaboul, il n'y a plus de journalistes afghans. Ils se sont exilés ou se sont reconvertis. « Nous n'avons pas d'appareil photo, pas de dictaphone, les talibans sont partis avec l'ordinateur, les journalistes ne sont pas formés »,

explique Adjiruddin Ekbal, le directeur de *Hiwad*, un écrivain juste revenu du Pakistan.

Plusieurs projets financés par des ONG ou des organisations internationales sont actuellement en préparation. Comme ce nouveau Centre des médias, soutenu à hauteur de 12 000 dollars (13 440 euros) par l'Unesco, élaboré à Kaboul par trois jeunes journalistes français, qui souhaitent aider matériellement des journalistes afghans « indépendants » jusqu'ici exilés dans la vallée du Panshir ou au Tadjikistan.

LA TÉLÉVISION DE BERLUSCONI

Une équipe de journalistes âgés de 28 à 35 ans, regroupée autour de Faheem Dashti – ancien correspondant en Afghanistan de France Télévision –, et de Leila Mastan, actuellement en France, travaille aussi à la relance du *Kabul Weekly*, en dari, en pachtout et en anglais (il est soutenu par l'AINA, l'Unesco et Reporters sans frontières). Ce journal de douze pages avait été lancé le 16 février 1993 en pleine rivalité armée entre différentes factions moudjahidines. Malgré trois mises sous scellés, en raison de ses critiques, l'hebdomadaire avait perdu jusqu'au 3 septembre 1996, date de la prise de Kaboul par les talibans. L'hebdomadaire, qui pourrait être diffusé dès la mi-février, prévoit de redémarrer avec une édition de huit pages en format tabloïd, tirée à 2 500 exemplaires. Au programme de la nouvelle mouture : actualités du pays « sans prise de parti et en toute indépendance

politique et culturelle », histoire, échanges et compréhension autour des différentes religions ayant cours dans le pays, sports, revue de presse internationale, dossiers consacrés aux jeunes et à la reconstruction de l'Afghanistan ainsi qu'aux femmes, une rubrique économie, etc.

Parallèlement, de nombreuses propositions venues d'Inde, d'Iran, d'Italie, de Turquie, d'Allemagne, de Chine, affluent pour faire renaître la télévision nationale afghane. Même Silvio Berlusconi, le président du Conseil italien et magnat de l'audiovisuel actuellement contesté, a proposé au chef du gouvernement provisoire, Hamid Karzaï, de fournir une station de télévision complète. « J'ai eu des entretiens avec un responsable italien mais je ne suis pas très sûr d'avoir bien compris ce qu'il m'a promis », admet Abdul Aziz, le nouveau patron de la télévision nationale afghane.

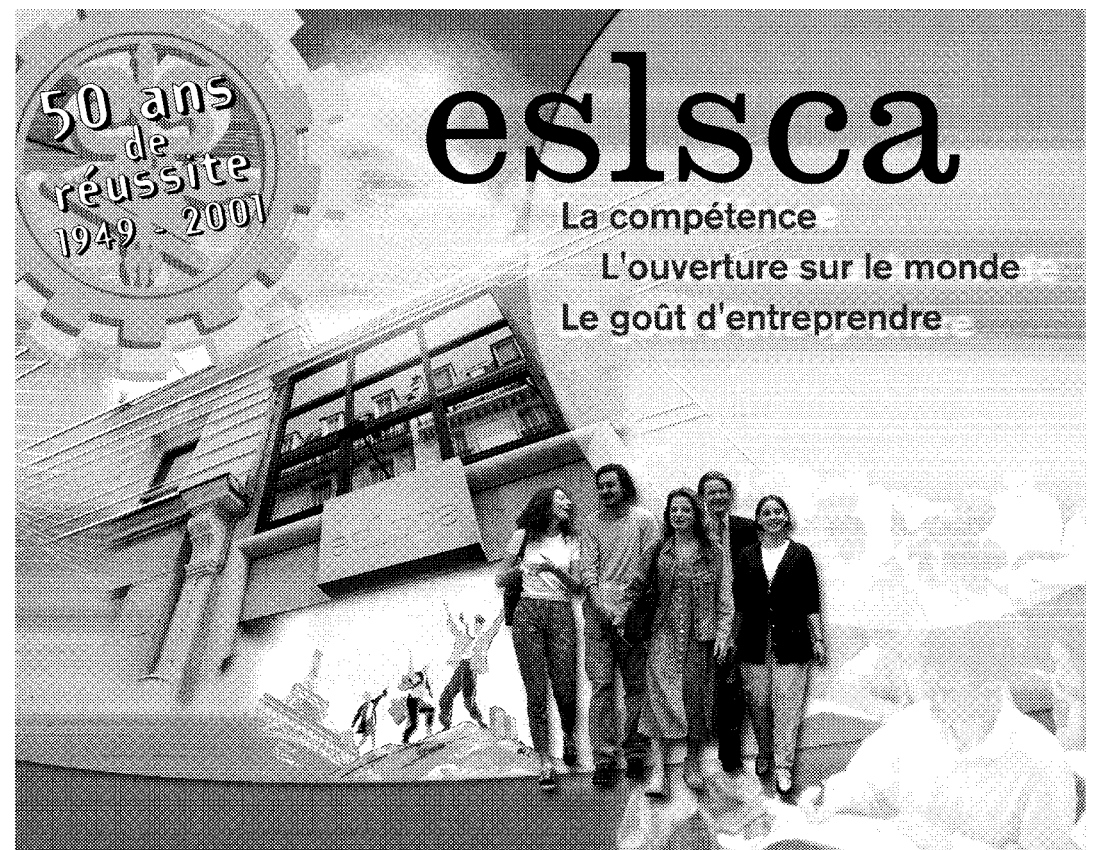
Contacté par l'Agence France Presse au sujet de ces nouveaux projets, le nouveau ministre afghan de l'information affiche une prudence suspecte : « Nous n'avons aucun problème avec la liberté de la presse. Nous sommes très respectueux de la liberté d'expression, a-t-il dit. Mais sous certaines régulations. En particulier, nous ne voulons pas d'ingérence étrangère, cause de tous nos malheurs. » Le redémarrage des médias locaux, souhaité tant par la communauté internationale que par la population locale, pourrait être plus compliqué que prévu.

Fl. A. (avec AFP)

Le « baromètre » de Reporters sans frontières

- 31 journalistes tués. Huit reporters ont été tués en Afghanistan alors qu'ils couvraient le conflit armé.
- 489 journalistes interpellés. Le nombre de journalistes interpellés par les autorités a augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente.
- 110 journalistes actuellement emprisonnés. La Birmanie et l'Iran sont les deux plus grandes prisons du monde pour les journalistes.
- 716 journalistes menacés ou

- agressés. Au Bangladesh plus de 130 journalistes ont été agressés par des militants politiques.
- 378 médias censurés. En Turquie, une centaine de médias ont été suspendus par l'instance de régulation audiovisuelle.
- 18 pays siégeant aux Nations-unies connaissent une situation « très grave ». Dans les 171 autres Etats représentés, la situation de la presse est « correcte » dans 81 pays, « difficile » dans 90 pays.



Fondée en 1949, située au cœur de Paris, à proximité de la tour Eiffel, l'ESLSCA dispose d'atouts exceptionnels dans l'enseignement supérieur du management : un corps professoral composé de spécialistes de haut niveau, des relations internationales effectives, l'implication des entreprises dans les études et les stages, une vie associative et culturelle enrichissante. 9000 anciens élèves attestent de l'efficacité d'une formation directement adaptée à la vie des affaires, reconnue par les entreprises et sanctionnée par un diplôme visé par le ministère de l'éducation nationale. L'ESLSCA a développé ces vingt dernières années plusieurs établissements ou programmes périphériques qui constituent avec elle un groupe d'enseignement supérieur du management de tout premier plan : 3^{èmes} Cycles spécialisés, INSAM (Institut Supérieur des Affaires et du Management), Programmes Internationaux MBA-BBA, Classes Préparatoires (PCS), Pôle d'intelligence Economique (EGE), Centre de Formation permanente.

ÉCOLE SUPÉRIEURE LIBRE DES SCIENCES COMMERCIALES APPLIQUÉES
1, RUE BOUGAINVILLE 75007 PARIS - Tél. 01 45 51 32 59 - Fax 01 47 05 74 75

www.eslsca.fr

Établissement d'enseignement supérieur technique privé, reconnu par l'État. Fondé en 1949.
Diplôme visé par le ministère de l'Éducation nationale.

VALEURS EUROPÉENNES

● A la Bourse de Londres, l'action British Airways a fait un bond de 13,3 %, vendredi 4 janvier, à 241,5 pence. La compagnie aérienne a publié ses chiffres de trafic pour décembre, qui montrent une nette décélération de la baisse du trafic.

● A la Bourse d'Amsterdam, l'action Heineken a terminé en léger recul de 0,2 %, vendredi 4 janvier à 41,40 euros. Après la mort de Freddy Heineken, dans la nuit de jeudi à vendredi, qui avait développé la marque créée par son grand-père, le groupe brassicole fait l'objet de spéculations sur une modification de la structure de l'actionariat.

● A la Bourse de Zürich, l'action du groupe d'électromécanique helvé-

tico-suédois ABB a gagné 4,27 %, vendredi 4 janvier, à 18,30 francs suisses. ABB a annoncé vendredi avoir cédé au fonds de capital-risque suédois Investor 90 % de sa participation dans la société de capital-risque B-Business Partners, pour plus de 180 millions d'euros. Le marché y voit une volonté de se recentrer sur ses métiers industriels.

● A la Bourse de Milan, le titre Fiat a terminé en baisse de 0,97 %, vendredi 4 janvier, à 18,17 euros. Le groupe automobile a annoncé un accord pour l'acquisition, par sa filiale d'assurance Toro, d'un quart du capital de La Fondiaria, numéro cinq italien de l'assurance.

Table of stock prices for Automobile sector: AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, CONTINENTAL AG, etc.

BANQUES

Table of stock prices for Banks: ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for Construction: ACCIONA, ACESA R, ACS, AGGREGATE IND, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for Basic Products: ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

CHIMIE

Table of stock prices for Chemicals: AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table of stock prices for Conglomerates: D'IETTEREN SA, GBL, GEVAERT, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of stock prices for Telecommunications: EQUANT NV, ATLANTIC TELECO, BRITISH TELECOM, etc.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for Construction: ACCIONA, ACESA R, ACS, AGGREGATE IND, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for Basic Products: ACERIALIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREEK, etc.

CHIMIE

Table of stock prices for Chemicals: AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

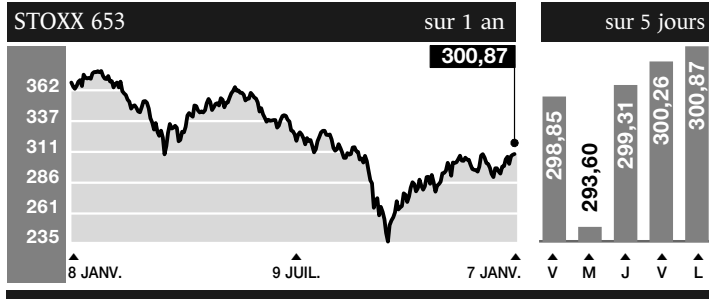


Table of stock prices for various companies: NXP, P & O PRINCESS, PERSIMMON PLC, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for Food & Beverage: ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BBAG OE BRAU-BE, etc.

PHARMACIE

Table of stock prices for Pharmaceuticals: ACTELION N, ALTANA AG, AMERSHAM, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for Equipment: ABB, ABBECCO N, AGGREGO, etc.

Advertisement for 'Le Monde ÉCONOMIE' featuring 'Professeurs de lycée' and 'Donnez à vos élèves la synthèse de l'économie!'.

Table of stock prices for Energy: WS ATKINS, ZELTIA, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for Energy: BG GROUP, BP, CEPSA, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for Financial Services: ALPHA FINANCE, AMVESCAP, BHW HOLDING AG, etc.

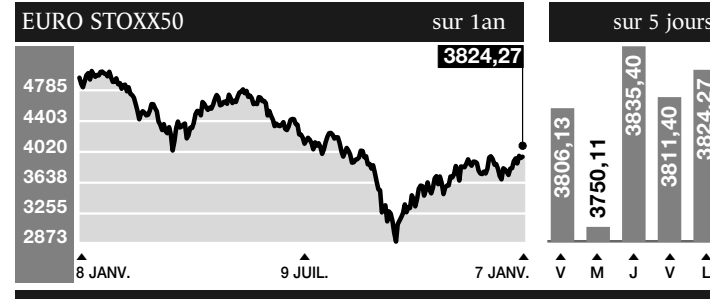


Table of stock prices for various companies: SEAT PAGINE GIA, SECURICOR, SECURITAS-B, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for Retail: ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO LIC, etc.

ASSURANCES

Table of stock prices for Insurance: AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for High Tech: AIRTRON, ALCATEL-A, ALTEC, etc.

MEDIAS

Table of stock prices for Media: B SKY B GROUP, CANAL PLUS, CAPITAL RADIO, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for Utilities: ACEA, AEM, BRITISH ENERGY, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for Euro New Market: AHOLD, ALTEADIS, AMADEUS GLOBAL, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for Consumer Goods: AHOLD, ALTEADIS, AMADEUS GLOBAL, etc.

BRUXELLES

Table of stock prices for Brussels: ARTHUR, ENVIPOCO HLD CT, FARDIS B, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark

SPORTS A exactement un mois de l'ouverture des Jeux d'hiver de Salt Lake City, qui doit avoir lieu vendredi 8 février, la ville olympique semble prête à accueillir l'événement.

La sécurité est au centre des préoccupations des organisateurs et des habitants. ● **APRÈS LE 11 SEPTEMBRE**, « organiser les Jeux à Salt Lake City était une obligation »,

affirme Mitt Romney, le président du comité d'organisation (SLOC), qui avoue cependant s'être posé quelques questions immédiatement après les attentats. ● **LE BUDGET**

SÉCURITÉ des Jeux a été depuis augmenté de 20 % pour atteindre 240 millions de dollars. De nombreuses mesures de contrôle du trafic aérien pendant la quinzaine olympique

ont été prises. ● **LES BIATHLÈTES** se verront remettre un permis spécial de port d'arme pour pouvoir se déplacer avec leur carabine de compétition et leurs munitions.

Salt Lake City se prépare à accueillir des Jeux sous très haute surveillance

Après les attentats du 11 septembre, le gouvernement américain a pris une série de mesures visant à protéger les sites olympiques et les délégations étrangères. Les habitants de la capitale de l'Utah font confiance aux autorités pour faire de leur ville, du 8 au 24 février, « l'endroit le plus sûr des Etats-Unis »

SALT LAKE CITY (Utah)
de notre envoyé spécial

Non, la polygamie n'est pas une pratique en vogue chez les mormons. Oui, il est possible de trouver de l'alcool dans les bars et restaurants de Salt Lake City, mais pas dans tous. Longtemps, pendant les mois qui ont suivi la désignation de la capitale de l'Utah comme ville hôte des Jeux olympiques d'hiver 2002, qui doivent avoir lieu du 8 au 24 février, les responsables politiques, culturels et religieux de Salt Lake City ont fait face à des questions sur ces thèmes hésitant entre la caricature et le folklore religieux. Puis, à partir de 1998, lorsque le rôle du comité de candidature dans les affaires de corruption qui ont éclaboussé le mouvement olympique a été mis au jour, habitants et édiles de la capitale mormone ont dû batailler pour défendre l'honneur d'une ville qui se voyait jusque-là à l'abri de tout soupçon.

Tout cela n'a plus grande importance aujourd'hui : personne, à Salt Lake City, ne s'est offusqué ou réjoui de la relaxe, le 15 novembre, par un juge fédéral, de l'ancien président du comité de candidature, Tom Welch, et de son adjoint, Dave Johnson, tous deux poursuivis pour tentative de corruption du Comité international olympique (CIO). A un mois de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver, une seule chose focalise l'attention des habitants de Salt Lake City : la sécurité.

Au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre, la question du maintien des Jeux olympiques de Salt Lake City a traversé l'esprit de plus d'un Américain. Mitt Romney, le président du Comité d'organisation (SLOC), s'est lui-même interrogé avant de trancher dans le vif et de décréter, à l'unisson de ses concitoyens, que son pays ne devait pas baisser les bras face au terrorisme et que le maintien des Jeux relevait d'une « obligation » vis-à-vis des athlètes. « *Tout à coup, les événements du 11 septembre nous ont fait prendre conscience du fait que le mouvement olympique symbolisait avant tout la*



L'image géante d'un skieur, comme tombé des montagnes du décor, orne la façade du nouveau siège d'une banque à Salt Lake City.

paix, explique Cathy Priestner, directrice des sports au sein du SLOC. *Cela a réévalué la valeur des Jeux, et, bien sûr, cela a haussé le niveau d'exigence en matière de sécurité.* »

Un sondage réalisé après le 11 septembre a montré que 80 % des habitants de l'Utah se disaient toujours favorables à l'organisation des JO et que 89 % des sondés estimaient que le gouvernement fédéral devrait débloquer « beaucoup plus de fonds pour renforcer la sécurité de l'événement ». Selon un autre sondage, 59 % des Utahns estimaient « probable » ou « assez probable » qu'une attaque terroriste prenne les Jeux pour cible, mais 72 % affirmaient que le durcissement des mesures de sécurité les placerait à l'abri d'une telle attaque. A un mois de l'ouverture des Jeux de Salt Lake City, la rumeur publique et le bon sens populaire veulent aujourd'hui croire que la

capitale de l'Utah et sa région seront « l'endroit le plus sûr du pays » pendant la quinzaine olympique.

Avant même les attentats de New York et de Washington, la sécurité était l'un des gros postes du budget des Jeux (1,9 milliard de dollars). Les Américains avaient gardé en mémoire l'attentat perpétré par un commando palestinien lors des Jeux de Munich, en 1972, dont avaient été victimes 11 athlètes israéliens, ainsi que l'explosion d'une bombe sur le parc olympique d'Atlanta, en août 1996, qui avait fait un mort et 111 blessés. Après le 11 septembre, les dépenses liées à la sécurité ont été augmentées de 20 % pour atteindre un total de 240 millions de dollars.

« *Les gens demandent une présence rassurante des forces de sécurité, cela apportera du confort à tout le monde, mais cela ne sera pas oppres-*

sant », assure Ricky Anderson, le très libéral maire de Salt Lake City. La surveillance des airs fera l'objet d'une attention toute particulière. Les autorités envisagent une fermeture complète de l'espace aérien pour la soirée du 8 février, date de la cérémonie d'ouverture, à laquelle devrait participer le président George W. Bush en compagnie d'autres chefs d'Etat ou de gouvernement.

INSPECTION COMPLÈTE

Pendant les deux semaines suivantes, les compagnies régulières pourront assurer leurs vols vers l'Utah dans des conditions normales, mais les vols charters ou les avions d'affaires devront faire escale dans un aéroport voisin, où ils seront contrôlés avant de recevoir l'autorisation d'atterrir à Salt Lake City. Les petits engins seront, eux, totalement interdits de vol.

Au sol, des mesures draconiennes attendent les passagers. Le 1^{er} février, l'aéroport de Salt Lake City devrait devenir le premier aux Etats-Unis à permettre une inspection complète des bagages embarqués. Soixante-huit machines équipées de détecteurs de traces d'explosifs ont été installées, des chiens dressés pour renifler la présence d'explosifs parcourront les files d'attente des passagers. Le 11 décembre, la police a procédé à l'arrestation de 69 employés de l'aéroport qui avaient falsifié leurs papiers pour obtenir un emploi aux Etats-Unis. Environ 200 autres personnes, qui ne travaillaient pas dans les zones de haute sécurité, ont également été renvoyées.

En ville, les zones de sécurité ont été élargies d'une trentaine de mètres autour des bâtiments publics. Des kilomètres de barrières

de protection devraient être déployés partout en ville et sur les sites olympiques. Même les édifices religieux de Temple Square seront équipés de détecteurs de métaux. Les propriétaires d'armes à feu ont été invités à les déposer avant de se rendre sur les sites de compétitions. Enfin, pour éviter toute tentative d'empoisonnement, les camions de

Trois podiums pour le ski alpin français

Un week-end, trois podiums : le ski alpin français a quelques raisons d'espérer des médailles à Salt Lake City. Laure Péquegnot, victorieuse en novembre à Copper Mountain (Etats-Unis), a terminé troisième, samedi 5 janvier, puis deuxième, dimanche 6, des deux slaloms de Coupe du monde disputés à Maribor (Slovénie). Les deux épreuves ont été gagnées par la Suédoise Anja Paerson, qui devance également la Française – de 88 points – au classement de la Coupe du monde de la spécialité.

Après sa 2^e place à Adelboden (Suisse), samedi, le Français Frédéric Covili conserve la tête de la Coupe du monde de géant, avec 87 points d'avance sur le Suédois Frederik Nyberg. La course a été gagnée par le Suisse Xavier Cuche, plus connu jusqu'alors comme spécialiste de descente et super-G. Dimanche, l'Américain Bode Miller a remporté le slalom d'Adelboden. Le Français Sébastien Amiez a pris la 10^e place.

livraison déchargeront leurs colis dans un hangar où la nourriture sera inspectée avant d'être remise aux restaurateurs. D'autres hangars regorgent eux aussi de caisses : elles sont remplies d'alcools, car de nombreux visiteurs étrangers ont fait savoir qu'ils entendaient bien consommer un caractère festif au grand rassemblement des sports d'hiver.

Eric Collier

Pour circuler avec leurs fusils, les biathlètes seront munis d'une autorisation de port d'arme

SALT LAKE CITY
de notre envoyé spécial

Bien sûr, les carres des skis sont affûtés comme des lames de rasoir, mais leur maniement est trop inconfortable pour envisager de les utiliser comme des armes.

Il y a aussi les patins à glace, très aiguisés pour dessiner de belles arabesques sur la glace : pour que personne n' imagine d'en brandir une paire à bout de bras dans la cabine d'un avion, les organisateurs des Jeux olympiques de Salt Lake City ont demandé aux patineurs de placer leurs bottines dans de petits contenants et de les faire voyager dans la soute. Il y avait aussi les poudres de fartage des skis, qui auraient pu faire penser à une importation massive d'anthrax sur les Etats-Unis, mais la psychose de la maladie du charbon s'éloigne peu à peu des esprits américains.

Non, le seul authentique problème posé aux personnels chargés d'assurer la sécurité des épreuves vient des biathlètes, ces compétiteurs qui vont parcourir les pistes de ski de fond de Soldier Hollow avec des fusils de calibre 22 sur le dos et des balles dans la cartouchière. Les quelque 200 engagés des épreuves de biathlon feront l'objet d'une attention toute particulière, dont les grands traits ont été exposés aux chefs d'équipe lors d'une récente épreuve de Coupe du monde, en Slovénie. Dans un premier temps, les biathlètes ne pourront voyager avec leurs armes et leurs munitions réunies dans un même bagage. A leur arrivée à l'aéroport de Salt Lake City, ils recevront des mains des services secrets un badge spécial de por-

teur d'arme, en sus de leur accréditation olympique. Ils porteront ce permis autour du cou à tout moment, à l'exception des périodes de compétitions. Leurs fusils seront cachés dans un sac opaque et ils seront munis d'équipements technologi-

Les athlètes devront se défaire de leurs munitions avant de rentrer à l'hôtel

ques et de petits artifices visuels tenus secrets, qui devraient permettre aux officiers de sécurité de savoir que telle personne qui se déplace avec un fusil sur le dos est bien un biathlète. Lors de leurs allées et venues entre leur hôtel et les sites d'entraînement ou de compétitions, le Français Raphaël Poirée et ses collègues seront autorisés à conserver leurs armes, mais ils devront se défaire de leurs munitions avant de rentrer à l'hôtel.

Au sein du comité d'organisation, certains jusqu'au-boutistes auraient préféré que les concurrents se débarrassent de leurs armes avant de regagner leurs chambres, ou du moins qu'ils soient accompagnés lors de tous leurs déplacements avec leur fusil. Ils n'ont pas été entendus. Avant d'arriver sur le lieu des compétitions ou d'entraînement, les biathlètes seront contrôlés une première fois, à un mile (1,6 km) de l'entrée du

site. La procédure sera répétée au moment où ils descendront de leur voiture. Une troisième et dernière vérification aura lieu à leur entrée sur le site, où ils devront franchir un magnétomètre.

« *Toutes ces mesures nous semblent très raisonnables*, assure Lyle Nelson, le responsable du site de Soldier Hollow. *Nous avons totalement confiance en ces biathlètes. Ils ne nous inquiètent pas et nous ferons de notre mieux pour qu'ils se sentent à l'aise. Celui qui nous pose problème, c'est plutôt le jeune homme de 28 ans qui a l'air d'être un biathlète mais qui n'en n'est pas un. Nous devons tout faire pour empêcher cette personne déguisée de se trouver dans un hôtel où logent des biathlètes, ou dans un bus qui les transporte. De même, nous ne voulons pas qu'un crétin, un de ces types dérangés comme il y en a tant dans ce pays, ne se saisisse de l'arme ou des munitions d'une de ces minuscules biathlètes japonaises.* »

E. C.

Sven Hannawald dans la légende du saut à skis

L'Allemand Sven Hannawald est devenu, dimanche 6 janvier, le premier sauteur à skis à réussir le grand chelem dans la Tournée des Quatre Tremplins, qui existe depuis cinquante ans. Déjà vainqueur à Oberstdorf et Garmisch-Partenkirchen (Allemagne), puis à Innsbruck (Autriche), cet athlète de 27 ans, qui a longtemps connu des problèmes d'anorexie, a remporté le concours de Bischofshofen (Autriche). Avant Sven Hannawald, sept autres sauteurs à skis s'étaient trouvés en position de réaliser le grand chelem lors de la dernière épreuve de la tournée, mais ils avaient tous échoué. « *Avec huit sauts phénoménaux, vous avez écrit une page d'histoire* », lui a dit le chancelier Gerhard Schröder dans un message de félicitations.

Le Français Nicolas Dessum a pris la 11^e place du concours de Bischofshofen, assurant sa sélection pour les Jeux de Salt Lake City.

Pour le patron des JO, renoncer était inimaginable

SALT LAKE CITY
de notre envoyé spécial

Mitt Romney se trouvait à Washington le 11 septembre. Le président du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Salt Lake City (SLOC) avait rendez-vous avec des officiels gouvernementaux pour les convaincre de débloquer une somme substantielle pour assurer la sécurité de la grande manifestation sportive. « *Personne d'autre que le gouvernement fédéral n'a la capacité d'assurer un tel niveau de sécurité* », assure cet homme d'affaires de Boston, fils d'un ancien gouverneur du Michigan, nommé à la tête du SLOC à la suite du scandale de corruption qui avait entaché, en 1998, la réputation des anciens dirigeants du comité de candidature de Salt Lake City, en même temps que celle du Comité international olympique (CIO).

« *Il est riche, intelligent, organisé, il n'a aucun cadavre dans ses placards, il a beaucoup de talent, il est mormon et il avait rencontré beaucoup de gens de l'Utah pendant ses études à Harvard* », explique un journaliste du Salt Lake Tribune,

pour qui le président du SLOC a tout du « chevalier blanc ».

Après le 11 septembre, Mitt Romney n'a eu aucun mal à obtenir les fonds nécessaires. Mais au lendemain des attentats, il s'est retrouvé désemparé, comme tous les Américains : « *Au bout d'une journée à Washington, alors que je me demandais comment ces actes de terrorisme allaient changer la face du monde, j'ai essayé de réfléchir à ce que tout cela pouvait signifier pour l'avenir des Jeux olympiques. J'en ai parlé avec Jacques Rogge, le président du CIO, et nous sommes tombés d'accord pour reconnaître que les Jeux étaient un symbole de l'humanité, et que leur bon déroulement devenait plus important que jamais.* »

« UNE OBLIGATION »

Un peu partout dans le monde, des solutions de repli ou de report ont été envisagées. Mitt Romney n'a, assure-t-il, jamais baissé les bras : « *Les athlètes se sont préparés pendant des années, ils ont fait des sacrifices énormes pour être présents à ce rendez-vous et nous, nous allions leur dire : "Désolés, les gars, revenez l'année prochaine" ? Ce n'était pas honnête. Organiser les Jeux à Salt Lake City après les attentats du 11 septembre était une obligation.* »

Au fur et à mesure que la psychose perdait du terrain et que la sécurisation accrue des Jeux achevait de convaincre les plus sceptiques, le président du SLOC a eu le sentiment de se préparer à accueillir « beaucoup plus qu'un événement sportif ». Peu avant Noël, lorsque la flamme olympique a traversé les villes meurtries par les attentats de septembre, il a été envahi par l'émotion : « *La flamme a toujours*

illustré la paix et, d'une certaine manière, le feu et la passion des athlètes, mais cette année elle représente beaucoup plus que cela.

Dans cette ville de Salt Lake City dont la moitié des 800 000 habitants adhèrent aux idéaux de l'Eglise Jésus-Christ des Saints du Dernier Jour, l'aventure olympique a pris une dimension religieuse, quasi missionnaire. « *La communauté internationale a besoin de retrouver un sentiment d'unité, indique un porte-parole de l'Eglise mormone. Elle veut une démonstration que la vie continue malgré tout, elle veut que ces Jeux soient un succès.* »

Les yeux de Mitt Romney s'illuminaient lorsqu'il évoque la venue de « nos Olympiens ». Ils s'enflamment lorsqu'il voit dans les prochains Jeux olympiques « un idéal d'unité de la communauté internationale », ou encore « un symbole de civilisation ». A écouter le président du SLOC, au niveau des Jeux, les événements du 11 septembre n'auront rien fait d'autre que d'entraîner une réorganisation de la sécurité : « *Notre programme de sponsoring n'a pas souffert, nous ne voyons pas de mouvements d'annulation des chambres d'hôtels, la plupart des tickets d'entrée ont trouvé preneurs...* »

Tout juste s'attend-il à une baisse des dépenses sur place, notamment de la part des sponsors, contraints de réduire leurs frais de représentation pour cause de crise économique. Mitt Romney préfère s'étendre sur « le sens plus profond de ce rassemblement des nations à un moment où le monde a besoin de stabilité ».

E. C.

Le Paris-SG a dilapidé un peu plus ses chances de devenir champion de France

Battue à domicile par Monaco (1-2), l'équipe de Luis Fernandez reste à dix points du leader, Lens

La 20^e journée du championnat de France de football de première division a été amputée de trois rencontres : Lens-Metz, Sedan-Auxerre et

Troyes-Marseille. En s'inclinant à domicile face à l'AS Monaco (1-2), le Paris - Saint-Germain voit s'éloigner le titre de champion après lequel il

court depuis 1994. Dans le bas du classement, le FC Nantes a quitté la zone de relégation grâce à sa victoire à Bastia (0-2).

LUIS FERNANDEZ avait fait un vœu à la veille de la rencontre PSG-Monaco : « Que Didier Deschamps, l'entraîneur de Monaco, me laisse gagner mon premier match de l'année... » C'est loupé. Samedi 5 janvier, c'est un PSG désarmé qui quitte le Parc des Princes, sous les sifflets d'un public venu nombreux malgré le froid. La défaite à domicile contre Monaco (1-2) vient probablement de mettre un point final aux ambitions parisiennes en championnat. L'entraîneur Luis Fernandez, dans les vestiaires, ressasse sa déception : « On a pris un bon coup derrière la tête. On est K.-O., abasourdis. C'est une mauvaise soirée. »

Et dans le même temps, à quelques centaines de kilomètres de là, c'est un Nicolas Anelka tout requinqué qui s'amuse à Liverpool, en compagnie de son nouveau camarade de jeu, le Ballon d'or Michael Owen. Un but, une

passé décisive, en 32^e de finale de la Cup, et surtout un sourire qui en dit long sur sa joie d'avoir quitté Paris le 23 décembre 2001. Anelka peut se dire qu'il a fait le bon choix. Pas sûr que les dirigeants du PSG tiennent aujourd'hui le même raisonnement. Car, outre la désastreuse opération mathématique enregistrée samedi soir, le PSG a perdu dans l'affaire son frère attaquant Laurent Leroy, victime d'une nouvelle fracture du tibia droit.

Le club de la capitale ne peut plus compter, devant, que sur son duo brésilien Alex-Aloisio, qui n'a pas vraiment flambé jusqu'ici, et sur son jeune Nigérien, Bartholomew Ogbeche. Le Marseillais Zoumana Camara pourrait venir renforcer le groupe, mais c'est un défenseur. Le PSG va devoir oublier ses ambitions, lui qui espérait que son parcours ressemble à celui de Manchester United, revenu dans la course au titre après un début de saison délicat. Le voilà aujourd'hui à dix points du leader, lequel compte un match en moins, avec la perspective d'aller le défier, le 23 janvier, à Lens.

Que dire de la prestation parisienne, samedi soir, si ce n'est qu'elle fut d'un terme absolu : des passes dans le vide, des approximations techniques indignes de ce niveau, une fébrilité étonnante.

Les recrues ? Inexistantes, comme Hugo Leal, ou grippées, comme l'absent Arteta, voire limitées, tel l'arrière espagnol Cristobal. Les arabesques d'un Ronaldo, les déboulés d'un Ogbeche, ne peuvent masquer un manque criant de fonds de jeu. « N'essayez pas de me faire dire qu'on a un problème de finition, rôle le capitaine parisien Frédéric Déhu à l'issue de la rencontre. Mais je vous assure que le PSG croit toujours au titre. On va rattraper les points perdus ! »

« DES JOUEURS MARIÉS, SAINS »

Une opinion que ne partage visiblement pas son entraîneur. « Il nous faudrait d'abord gagner un bon match... », lâche Luis Fernandez, dépit. L'entraîneur parisien a de quoi se poser quelques questions. Il a pourtant eu toute latitude pour imposer sa méthode, depuis le début de la saison. Anelka l'ennuie ? On l'expédie à Liver-

pool. Les joueurs matures hispaniques ont sa préférence ? Le PSG va les chercher en Espagne. Jusqu'à ce stade, pour le réveillon de fin d'année, organisé à l'Hôtel Majestic de Cannes. Fernandez a toujours cru aux ambiances de groupe, aux rires complices, à la présence rassurante des épouses. Entre cotillons et coupes de champagne, l'entraîneur parisien veut faire naître une osmose. « Ce groupe, je le sens, j'arrive à le contrôler, disait-il avant la rencontre. Ce sont des joueurs mariés, sains. Bien plus que le groupe avec lequel j'ai gagné la Coupe des coupes en 1996. »

Oui, mais, à l'époque, il y avait des joueurs au talent reconnu, une culture de la gagne. Le PSG ne cultivait pas de fausse convivialité, ne tentait pas de communiquer sur sa fondation destinée aux jeunes, par exemple, et ne s'embarrait même pas de structures décentes. Il remportait des trophées, c'est tout. « Ne vous inquiétez pas pour moi, je suis un grand encaisseur », voulait se rassurer, samedi soir, un Luis Fernandez bien las.

Gérard Davet

Victorieux à Bastia, Nantes sort la tête de l'eau

Est-ce le fameux choc psychologique censé être provoqué par tout changement d'entraîneur ? Nantes, dirigé depuis la trêve par Angel Marcos, a remporté sur le terrain de Bastia son premier succès à l'extérieur de la saison (2-0), samedi 5 janvier, dans le cadre de la 20^e journée du championnat de France. Les champions de France en titre en profitent pour sortir de la zone de relégation, en se hissant à la 16^e place du classement. Mais Metz, 17^e à deux points, compte trois matches en retard. En effet, les rencontres Lens-Metz, Troyes-Marseille et Sedan-Auxerre ont été reportées en raison du gel des terrains concernés. Parmi les équipes de tête, seuls Lyon et Lille ont joué : le premier s'est imposé sur le terrain de Guingamp (4-2) grâce à un triplé de son milieu de terrain Christophe Delmotte, alors que le second s'inclinait à Montpellier (2-0). Lyon compte désormais cinq points de retard sur Lens, solide leader.

| Championnat de France de football de D1 (20 ^e journée) | | Points | | Joués | | Gagnés | | Nuls | | Perdus | | Marqués | | Encaissés | | Diff. | | Cartons | | | |
|---|-------------|--------|----|-------|----|--------|----|------|-----|--------|---|---------|--|-----------|--|-------|--|---------|--|--------|--|
| | | Points | | Joués | | Gagnés | | Nuls | | Perdus | | Marqués | | Encaissés | | Diff. | | Jaunes | | Rouges | |
| 1 | Lens | 41 | 19 | 12 | 5 | 2 | 35 | 14 | +21 | 35 | 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | Lyon | 36 | 19 | 11 | 3 | 5 | 37 | 20 | +17 | 21 | 1 | | | | | | | | | | |
| 3 | Auxerre | 33 | 18 | 9 | 6 | 3 | 26 | 18 | +8 | 33 | 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | Lille | 33 | 19 | 9 | 6 | 4 | 25 | 19 | +6 | 31 | 2 | | | | | | | | | | |
| 5 | Paris-SG | 31 | 20 | 7 | 10 | 3 | 23 | 15 | +8 | 45 | 2 | | | | | | | | | | |
| 6 | Bordeaux | 31 | 19 | 8 | 7 | 4 | 17 | 11 | +6 | 37 | 3 | | | | | | | | | | |
| 7 | Sochaux | 28 | 20 | 7 | 7 | 6 | 28 | 25 | +3 | 44 | 4 | | | | | | | | | | |
| 8 | Montpellier | 25 | 18 | 6 | 7 | 5 | 19 | 15 | +4 | 45 | 0 | | | | | | | | | | |
| 9 | Troyes | 25 | 18 | 7 | 4 | 7 | 21 | 21 | 0 | 36 | 1 | | | | | | | | | | |
| 10 | Marseille | 23 | 19 | 5 | 8 | 6 | 17 | 17 | 0 | 28 | 3 | | | | | | | | | | |
| 11 | Monaco | 23 | 19 | 6 | 5 | 8 | 21 | 22 | -1 | 53 | 2 | | | | | | | | | | |
| 12 | Sedan | 22 | 19 | 5 | 7 | 7 | 22 | 22 | 0 | 35 | 1 | | | | | | | | | | |
| 13 | Bastia | 22 | 19 | 7 | 1 | 11 | 20 | 29 | -9 | 34 | 3 | | | | | | | | | | |
| 14 | Rennes | 20 | 20 | 5 | 5 | 10 | 19 | 31 | -12 | 42 | 4 | | | | | | | | | | |
| 15 | Guingamp | 20 | 20 | 5 | 5 | 10 | 18 | 35 | -17 | 38 | 4 | | | | | | | | | | |
| 16 | Nantes | 19 | 20 | 5 | 4 | 11 | 16 | 28 | -12 | 40 | 3 | | | | | | | | | | |
| 17 | Metz | 17 | 17 | 5 | 2 | 10 | 9 | 18 | -9 | 39 | 2 | | | | | | | | | | |
| 18 | Lorient | 16 | 19 | 4 | 4 | 11 | 28 | 41 | -13 | 35 | 1 | | | | | | | | | | |

16 Le FC Nantes a quitté la zone de relégation après 16 journées consécutives passées à l'une des deux dernières places du classement. Le premier relégable, Metz, a toutefois 3 matches en retard.

LA PHRASE
« C'est une première. C'est mon premier triplé. Je savoure ce moment-là, mais je suis un peu surpris »
Le milieu de terrain de Lyon Christophe Delmotte.

LES BUTEURS 1. Pauleta (Bordeaux) + 1, 12 buts. 2. D. Cissé (Auxerre), Darcheville (Lorient), 11 buts.

LES PASSEURS 1. Pédrón (Lens), 11 passes. 2. Kapo (Auxerre), Le Pen (Lorient), 7 passes.

21^e JOURNÉE : vendredi 11 janvier : Lille-Lens. Samedi 12 janvier : Rennes-Paris-SG ; Lyon-Troyes ; Marseille-Bastia ; Metz-Sedan ; Monaco-Lorient ; Nantes-Guingamp ; Sochaux-Montpellier ; Auxerre-Bordeaux.

Selon un moine, Fausto Coppi serait mort empoisonné

LE PROCUREUR du parquet de Rome a décidé, samedi 5 janvier, l'ouverture d'une enquête sur les révélations du quotidien italien *Corriere dello sport* selon lesquelles le champion cycliste Fausto Coppi serait mort d'empoisonnement. Le magistrat romain prendra dans les prochains jours une décision quant à l'éventuel transfert de l'enquête vers le parquet de Tortona, ville du Piémont, où le *campionissimo* est mort le 2 janvier 1960, à l'âge de 40 ans, officiellement des suites d'un paludisme contracté lors d'un safari au Burkina Faso. Le *Corriere dello sport* se fonde sur les propos d'un dirigeant du comité olympique italien, Mino Caudullo, qui assure qu'au Burkina Faso, un moine bénédictin français toujours en vie lui aurait expliqué que Fausto Coppi avait été empoisonné par vengeance, après le décès d'un coureur ivoirien lors d'une épreuve cycliste disputée en Europe. Le dernier médecin de Fausto Coppi, Ettore Allegri, 80 ans, a qualifié ces révélations de « balivernes ». « Des tests sanguins ont été effectués après sa mort et ont confirmé qu'il était décédé du paludisme », a-t-il déclaré. - (AFP.)

DÉPÊCHES

BASKET-BALL : Pau-Orthez, vainqueur à Gravelines (91-94 après prolongation), a conservé sa place de leader du championnat de France, au terme de la 12^e journée. Les Palois disposent d'un point d'avance sur Villeurbanne, facile vainqueur du Mans (74-65), et de deux sur Nancy, victorieux de Paris (78-64).

Michael Jordan, auteur de 29 points pour les Washington Wizards face aux Chicago Bulls (89-83), vendredi 4 janvier, a dépassé le cap des 30 000 points inscrits dans le championnat professionnel NBA. Six fois champion NBA avec les Chicago Bulls, il est le quatrième basketteur à atteindre ce total après Will Chamberlain, Karl Malone, qui est toujours en activité, et Kareem Abdul-Jabbar, qui détient le record absolu avec 38 387 points inscrits.

FOOTBALL : Beauvais a pris la tête du classement du championnat de France de D2, après sa victoire à Nice (0-1), samedi 5 janvier, lors d'une 22^e journée réduite à quatre matches en raison du report de six rencontres pour cause de météo défavorable. L'AC Ajaccio, deuxième, s'est imposé à Créteil (1-0). Strasbourg, l'ex-leader qui n'a pas pu jouer à Laval, occupe la troisième place (avec deux matches de retard), à deux points de Beauvais.

L'équipe galloise de Cardiff City (D3) a créé la surprise des 32^e de finale de la Coupe d'Angleterre en éliminant Leeds United (2-1), leader de la Premier League (D1), dimanche 6 janvier à Cardiff. Manchester United, mené à quinze minutes de la fin, s'est imposé (2-3) à Aston Villa, et Liverpool, grâce à un doublé de Michael Owen et à un but de Nicolas Anelka, a battu (3-0) Birmingham City (D2).

Le Real Madrid, vainqueur samedi 5 janvier du Deportivo La Corogne (3-1), grâce notamment à un but magnifique de Zinedine Zidane, a détrôné son adversaire de la première place du championnat d'Espagne à l'issue de la 19^e journée. Le Real compte deux longueurs d'avance sur La Corogne et Valence, victorieux du Betis Seville (1-3).

L'AS Rome, grâce à sa victoire (1-0) sur Torino, a pris la tête du championnat d'Italie devant l'Inter Milan, tenu en échec par la Lazio Rome (0-0), dimanche 6 janvier, lors de la 17^e journée.

Le club australien des Melbourne Knights a annoncé dimanche 6 janvier ne pas pouvoir satisfaire aux exigences d'Eric Cantona, qui réclamait 111 769 euros pour disputer un match comme « pigiste » contre le club rival de South Melbourne.

RUGBY : le Stade français s'est qualifié pour les quarts de finale de la Coupe d'Europe en allant s'imposer, samedi 5 janvier, à Trévis (6-59). Montferrand, battu à Cardiff (26-20), et Castres qui s'est imposé à Bridgend (26-37), joueront leur qualification lors de la dernière journée de la phase de poules. Si un match nul face à Glasgow, dimanche 13, suffirait à Montferrand pour se hisser en quarts, Castres devra impérativement s'imposer samedi 12 contre Munster, jusqu'à maintenant vaincu, avec un essai de plus que son adversaire. Perpignan, Biarritz et Toulouse, vainqueurs respectivement des Gallois de Llanelli (42-10), des Ecossais d'Edimbourg (45-14) et des Gallois de Newport (36-23) ne sont plus en course pour la qualification.

TENNIS : Arnaud Clément a été éliminé, lundi 7 janvier, au premier tour du tournoi de Sydney par le Sud-Africain Wayne Ferreira (6-2, 6-4). Les Internationaux d'Australie, dont le Français avait été finaliste en 2001, débutent lundi 14.

LOTO : résultats des tirages n° 2 effectués samedi 5 janvier. Premier tirage : 7, 9, 13, 25, 34, 45 ; complémentaire : 28. Rapports pour 6 numéros : 210 577 € ; 5 numéros et complémentaire : 4 381 € ; 5 numéros : 451 € ; 4 numéros et complémentaire : 24,69 € ; 4 numéros : 12,34 € ; 3 numéros et complémentaire : 3,04 € ; 3 numéros : 1,52 €.

Second tirage : 3, 14, 16, 19, 24, 27 ; complémentaire : 26. 6 numéros : 2 007 790 € ; 5 numéros et complémentaire : 16 228 € ; 5 numéros : 737 € ; 4 numéros et complémentaire : 34,76 € ; 4 numéros : 17,38 € ; 3 numéros et complémentaire : 3,65 € ; 3 numéros : 1,82 €.

LE GRAND DÉBAT RTL Le Monde

M. ALLIOT-MARIE / D. STRAUSS-KAHN

QUELLE RELANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ?

LUNDI 7 JANVIER / 18:30

Alain Duhamel - RTL / Anne-Line Roccati - Le Monde

RTL VIVRE ENSEMBLE

La grisaille régresse

MARDI. Les hautes pressions situées sur le Nord dirigent sur la France un flux d'est encore frais. Ces hautes pressions vont se décaler un peu vers l'est et les vents tourneront au sud-est.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le ciel sera assez gris le matin puis quelques éclaircies perceront. Elles seront un peu plus nombreuses sur la Basse-Normandie. Après des gelées matinales de -2 à -4 degrés, le thermomètre atteindra de 1 à 6 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le ciel sera gris le matin avec des nuages bas ou des brouillards givrants, mais l'évolution sera nettement plus favorable l'après-midi. Le thermomètre descendra jusqu'à -2 à -3 degrés le matin, puis atteindra 1 à 5 degrés.

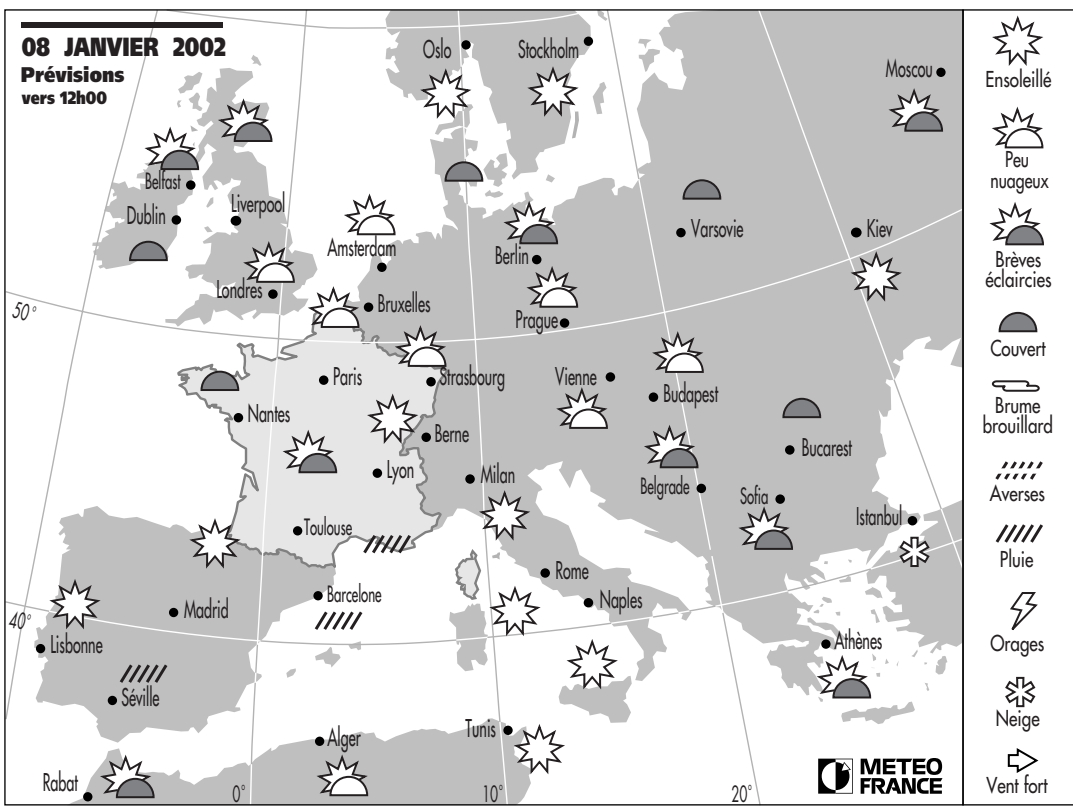
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Nuages bas et brouillards givrants domineront la matinée puis les éclaircies prendront le dessus. Il fera encore froid le matin (entre

-3 et -9 degrés) puis entre 1 et 5 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Nuages, éclaircies et brouillards givrants se partagent le ciel le matin. Dans l'après-midi, le soleil l'emporte. Les gelées matinales descendront jusqu'à -5 à -6 degrés. L'après-midi, il fera très doux, entre 7 et 13 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Les nuages bas seront présents surtout sur le Massif Central. Il neigera sur les Cévennes à partir de 600 mètres d'altitude. Les éclaircies reviendront l'après-midi, surtout sur Rhône-Alpes.

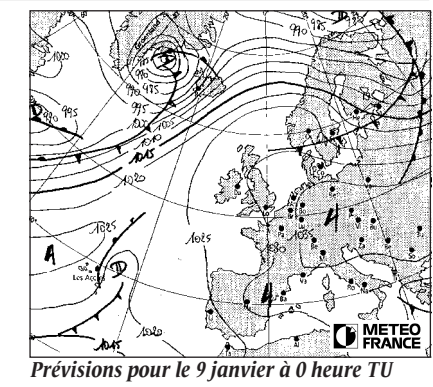
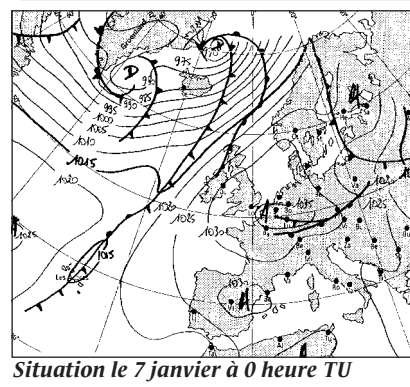
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le ciel sera gris, surtout sur le Languedoc-Roussillon. Les précipitations seront faibles, avec une limite pluie-neige qui remontera de 400 à 800 mètres d'altitude. Le soleil reviendra sur la Provence, la Côte d'Azur et la Corse. Il y aura quelques gelées dans l'intérieur des terres puis le thermomètre atteindra 10 à 14 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 08 JANVIER 2002
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

| | | | |
|-------------------------|---------|-------------------------|---------|
| FRANCE métropole | NANCY | -5/2 S | |
| AJACCIO | 2/14 S | NANTES | -3/6 C |
| BIARRITZ | 1/11 S | NICE | 4/14 N |
| BORDEAUX | -2/9 S | PARIS | -1/5 S |
| BOURGES | -2/7 N | PAU | -3/9 S |
| BREST | -2/2 C | PERPIGNAN | 4/13 P |
| CAEN | -2/5 S | RENNES | -2/8 C |
| CHERBOURG | 0/4 N | ST-ETIENNE | -4/9 N |
| CLERMONT-F. | -4/10 N | STRASBOURG | -7/0 S |
| DIJON | -4/5 S | TOULOUSE | 0/11 S |
| GRENOBLE | -7/7 S | TOURS | -3/8 C |
| LILLE | -2/2 S | FRANCE outre-mer | |
| LIMOGES | -2/8 N | CAYENNE | 23/30 S |
| LYON | -4/8 N | FORT-DE-FR. | 24/29 S |
| MARSEILLE | 2/12 P | NOUMEA | 26/31 C |

| | | | | | | | |
|---------------|---------|-------------|-----------|------------------|---------|---------------------|----------|
| PAPEETE | 25/30 S | KIEV | -15/-13 S | VENISE | -3/7 S | LE CAIRE | 7/16 S |
| POINTE-A-PIT. | 24/29 S | LISBONNE | 5/11 S | VIENNE | -5/-2 S | NAIROBI | 16/27 S |
| ST-DENIS-RE. | 23/28 S | LIVERPOOL | 1/4 N | AMÉRIQUES | | PRETORIA | 17/19 P |
| EUROPE | | LONDRES | 1/3 S | BRASILIA | 20/25 P | RABAT | 13/19 S |
| AMSTERDAM | -2/1 S | LUXEMBOURG | -5/-3 S | BUENOS AIR. | 18/31 S | TUNIS | 4/14 S |
| ATHENES | 4/9 N | MADRID | -1/7 S | CARACAS | 23/29 S | ASIE-Océanie | |
| BARCELONE | 6/11 P | MILAN | -4/5 S | CHICAGO | -7/2 S | BANGKOK | 22/31 C |
| BELFAST | 4/6 N | MOSCOU | -24/-16 N | LIMA | 18/23 S | BEYROUTH | 7/13 C |
| BELGRADE | -4/1 N | MUNICH | -9/-2 S | LOS ANGELES | 13/19 C | BOMBAY | 21/31 S |
| BERLIN | -2/0 N | NAPLES | 3/13 S | MEXICO | 5/17 S | DJAKARTA | 27/29 P |
| BERNE | -6/1 S | OSLO | -5/2 S | MONTREAL | -14/0 C | DUBAI | 19/27 S |
| BRUXELLES | -2/3 S | PALMA DE M. | 4/16 S | NEW YORK | -5/2 S | HANOI | 15/24 S |
| BUCAREST | -8/4 C | PRAGUE | -7/-3 S | SAN FRANCISCO | 10/13 P | HONGKONG | 15/21 S |
| BUDAPEST | -9/-2 S | ROME | 5/13 S | SANTIAGO/CHI | 12/29 S | JERUSALEM | 7/13 P |
| COPENHAGUE | 1/4 C | SEVILLE | 7/12 P | TORONTO | -7/-1 C | NEW DEHLI | 5/22 S |
| DUBLIN | 2/7 C | SOFIA | -9/-3 N | WASHINGTON | -5/4 S | PEKIN | -8/5 S |
| FRANCFORT | -5/-2 S | ST-PETERSB. | -14/0 C | AFRIQUE | | SEOUL | -10/-3 S |
| GENEVE | -3/4 S | STOCKHOLM | -4/1 S | ALGER | 4/14 S | SINGAPOUR | 26/29 P |
| HELSINKI | -2/2 S | TENERIFE | 17/20 S | DAKAR | 20/25 C | SYDNEY | 20/27 S |
| ISTANBUL | -2/2 * | VARSOVIE | -4/0 C | KINSHASA | 21/33 S | TOKYO | 4/11 S |



ASTRONOMIE

Des systèmes planétaires virtuels inventent de nouvelles chorégraphies

UNE QUESTION n'a cessé de hanter les astronomes : le système solaire est-il stable ? Est-il possible que la ronde apparemment immuable des planètes finisse par se détraquer ? Ce questionnement est, depuis Newton, lié à l'un des problèmes les plus fameux des mathématiques, le « problème des n corps ». Il consiste à déterminer la nature (périodicité, stabilité, etc.) des trajectoires que peuvent suivre n corps célestes en interaction dans l'espace. Newton apporta une solution complète pour n=2, mais à partir de trois corps - tels la Lune, la Terre et le Soleil -, l'affaire était déjà si ardue qu'il écrivit que Dieu devait re-

mettre périodiquement en ordre le système.

En 1772, Lagrange proposa des solutions où les trois corps décrivent des ellipses de même foyer tout en figurant à chaque instant un triangle équilatéral. Lorsque les trois masses sont les mêmes, le triangle équilatéral tourne à vitesse constante le long de son cercle circonscrit : c'est le premier (et longtemps le seul) exemple de « chorégraphie » où les corps se poursuivent sur une même courbe.

CHASSE AUX CHORÉGRAPHIES

Depuis, peu de solutions « simples » ont été découvertes, malgré les efforts des plus grands mécaniciens, comme Poincaré, qui, en se frottant au problème, « ont construit une bonne partie des mathématiques », rappelle Alain Chenciner (université Paris-VII, Observatoire de Paris). Mais le Français a montré, avec l'Américain Richard Montgomery (université de Californie, Santa Cruz), qu'une nouvelle chorégraphie, évoquée en passant dans une étude numérique, en 1993, par Chris Moore, existait bel et bien : trois corps de même masse peuvent se poursuivre indéfiniment sur une trajectoire plane

en forme de huit, ont-ils indiqué lors d'un congrès international en décembre 1999.

Depuis lors, la chasse aux chorégraphies célestes a été lancée, d'abord par l'Américain Joseph Gerver, puis par l'Espagnol Carles Simó, qui a multiplié les simulations numériques, avec jusqu'à 399 corps, pour découvrir une foule de solutions plus étonnantes les unes que les autres : des entrelacs serrés, asymétriques, des huit et des chaînes allongés, des sortes de fleurs aux pétales toujours mouvants, des circuits où les planètes semblent se poursuivre furieusement. On peut les admirer sur les sites suivants : <http://www.soe.ucsc.edu/~charlie/3body/> <http://www.ams.org/new-inmath/cover/orbits4.html> ou <http://www.math.washington.edu/~hampton/Lagrange.html>

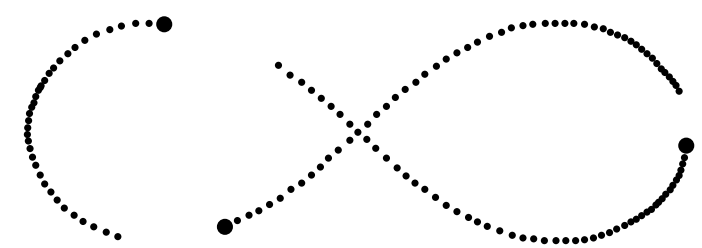
De tels systèmes planétaires seraient-ils viables dans le cosmos ? Si les Troyens, deux petits astéroïdes, forment bien avec le Soleil et Jupiter des triplets répondant au modèle proposé par Lagrange, « il est très illusoire d'espérer trouver des corps de masse quasi égale » susceptibles d'effectuer ces nouveaux ballets, estime Alain

Chenciner : il suffit de faire varier de plus d'un millièème la masse d'un des corps pour que le système déraile. Il ajoute cependant qu'un de ses collègues anglais, Douglas Heggie, a montré numériquement qu'il existe une probabilité « non nulle » que deux couples de corps puissent, en se rapprochant l'un de l'autre, former un huit avec trois astres, au détriment du quatrième, qui se retrouverait expulsé.

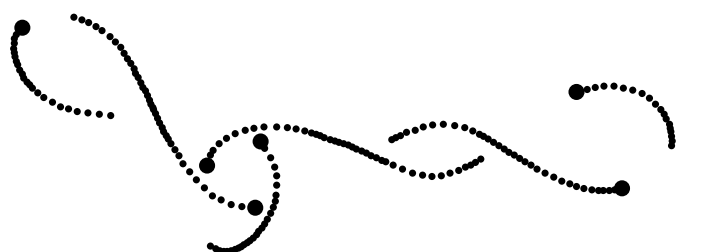
Mais, mis à part le huit à trois corps, l'existence de ces élégantes chorégraphies n'est toujours pas prouvée. « En mathématiques, précise Alain Chenciner, il ne suffit pas de faire des essais numériques pour être assuré que ce qu'on voit existe réellement. » La méthode utilisée se heurte en effet à un « problème des collisions », déjà mentionné par Poincaré en 1896. La découverte d'une nouvelle solution pour le problème des trois corps n'est donc qu'une étape supplémentaire dans la description de la mécanique céleste. Celle-ci continue de poser, rappelle Alain Chenciner, des problèmes algébriques et analytiques « immenses, hors de portée des ordinateurs les plus puissants ».

Hervé Morin

Quand le Soleil est parti, les astres dansent...



Depuis Lagrange, en 1772, on n'avait pas découvert de nouvelle solution simple au problème des trois corps. Mais, en 1999, Alain Chenciner et Richard Montgomery ont montré qu'une trajectoire stable en forme de huit était viable.



Des astronomes, dont Carles Simó, ont multiplié les simulations et découvert une foule de « chorégraphies », des courbes le long desquelles des planètes virtuelles de même masse, privées de Soleil, se poursuivent à l'infini.

Source : Chenciner, Montgomery, Simó

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 007

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

| | | | | | | | | | | | | |
|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| I | | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | | | |
| III | | | | | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | | | | | | |
| V | | | | | | | | | | | | |
| VI | | | | | | | | | | | | |
| VII | | | | | | | | | | | | |
| VIII | | | | | | | | | | | | |
| IX | | | | | | | | | | | | |
| X | | | | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

I. Ses trucs de plume n'ont pas beaucoup d'intérêt. - II. Petite mesure en cuisine. Frais en cuisine, plus salé au salon. - III. Grand anniversaire. Lié aux autres. - IV. Refuge pour les rats. Ont toujours de bonnes affaires à vous proposer. - V. Poème. Bien entourés. - VI. Ardente. Présenté à plat pour faire un tube. Remue-ménage en affaires. - VII. Déplacement dans les airs. Sans fin ni début. - VIII. Met l'œuf à nu. Mit bout à bout. - IX. Dispa-

ru avant de devenir fou. Cadeaux. A trompé son monde en mission. - X. Refait le plein.

VERTICALEMENT

1. Bon moyen pour cacher le moyeu. - 2. Il faut savoir le prendre de deux mains. Grand dieu. - 3. Pour tout savoir sur votre compte. Déjà là au départ. - 4. Son frère... son amour. Supprime bien des longueurs. - 5. Agille et rapide. Jeune d'aujourd'hui. - 6. Fait le singe en Amérique. Pour bien le tenir, il faudrait le remet-

tre à l'endroit. - 7. Réduit à une extrémité. Imposent leur loi. - 8. Vous entraîne par mondes et merveilles. Affirmation. - 9. Bas de gamme. Point au large. - 10. Préparée pour porter de beaux fruits. - 11. On la ferme le temps d'un tour. Charmant chez Valentine. - 12. En eau.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 006

Horizontalement

I. Bredouilleur. - II. Répression. - III. Rainette. - IV. CEE. Le. Herbe. - V. Abus. Eco. Gel. - VI. Neveu. Aspire. - VII. Tresser. Menu. - VIII. Elsa. Lieu. Es. - IX. Uu. Mouses. Une. - X. Recensements.

Verticalement

1. Brocanteur. - 2. Ré. Eberlué. - 3. Epreuves. - 4. Dra. Sésame. - 5. Œil. Us. On. - 6. Usnée. Elus. - 7. Ise. Cariée. - 8. Lithos. Esm. - 9. Lote. PMU. - 10. Energie. Un. - 11. Berment. - 12. Receluses.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 256

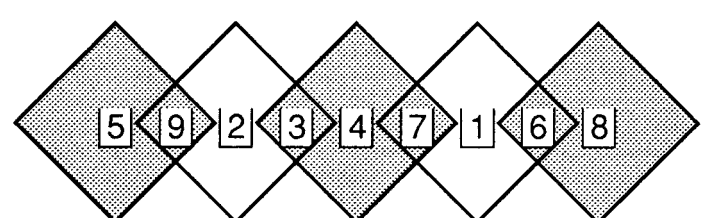
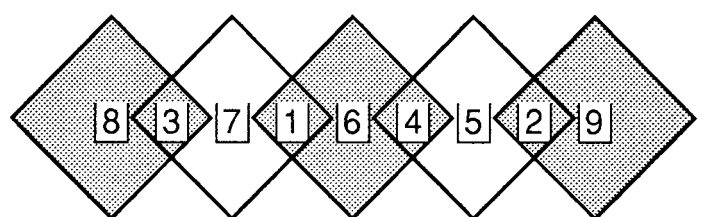
Les caméléons

DANS ce zoo vit une colonie de 99 caméléons qui peuvent prendre trois couleurs différentes : jaune, brun ou gris. Lorsque deux caméléons se rencontrent, s'ils sont de la même couleur ils n'en varient pas. Mais, s'ils sont de couleurs différentes, ils prennent tous deux la troisième couleur. Les caméléons ne changent de couleur que dans ces circonstances de rencontre. Un recensement effectué à l'arrivée des caméléons montre qu'il y avait 22 caméléons jaunes, 36 bruns et 41 gris. Est-il possible qu'après un certain nombre de rencontres il y ait 33 caméléons de chaque couleur ? Si oui, comment ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2002

Solution dans *Le Monde* du 15 janvier.

Solution du problème n° 255 paru dans *Le Monde* du 2 janvier.
Une seule disposition (à une symétrie près) permet d'obtenir la plus petite somme magique possible, 11.
Une seule disposition (à une symétrie près) permet d'obtenir la plus grande somme magique possible, 14.



Chaque lundi avec

Le Monde

DATÉ MARDI

retrouvez

LE MONDE ECONOMIE

DISQUES A Paris, à Londres, à Rio de Janeiro ou encore à Los Angeles, des centaines de DJ, plus ou moins amateurs, ont été chargés par des patrons de bar, de restaurant et d'hô-

tel de créer des décors sonores. ● **LES « SOUND DESIGNERS »** réalisent ainsi, afin d'attirer une clientèle jeune, friande de musiques électroniques, des compilations qui font souvent la noto-

riété de l'établissement. ● **CES ALBUMS**, conçus comme de beaux objets au graphisme soigné, sont devenus en quelques mois une manne pour certaines maisons de disques et

connaissent un succès international qui dépasse toutes les espérances. ● **ILLUSTRATRICE** sonore au Jaipur, le bar-restaurant de l'Hôtel Vernet à Paris, Béatrice Ardisson cherche une

autre façon de développer la musique, car « il faut tenir compte des hommes d'affaires au déjeuner et des amateurs plus pointus après 19 heures, où l'on peut pousser les rythmes et les sons ».

Bars et hôtels de luxe accommodent la musique à toutes les sauces

A Paris comme dans de nombreuses capitales, les DJ côtoient les chefs et les décorateurs afin de créer un climat singulier et d'attirer une clientèle jeune, riche, friande de musique, qui se ruera plus tard chez les disquaires pour acquérir les meilleures compilations produites par ces nouveaux designers de sons

DÈS son apparition à Paris à la toute fin du XX^e siècle, le *fooding* a fait les belles heures des noctambules. Il fallait alors manger des mélanges bizarres, plutôt indo-américains ou européo-asiatiques, en écoutant une musique mêlée à tendance house dans des lieux fréquentés par les « beautiful people », la version an 2000 des branchés des années 1980. Ce mouvement vite galvaudé en provenance des Etats-Unis mariait musique et nourriture.

De la musique dans les restaurants : voilà bien une nouveauté ! Un fond sonore pour réchauffer l'ambiance : quel archaïsme ! Oui, mais... Ce qui s'est développé là est d'un ordre différent, si bien que les compilations de musiques de bar occupent aujourd'hui des rayons entiers chez les disquaires, et leur succès international dépasse toutes les espérances. A Rio de Janeiro, à Londres ou à Los Angeles, quelles musiques françaises écoute-t-on ? Daft Punk, Air, et les compilations du Buddha Bar, signées Claude Challe, ainsi que celles de l'Hôtel Costes, signées Stéphane Pompougnac.

Le Man Ray, la Mezzanine de l'Alcazar, le Buddha Bar, le Costes, les Bains sont les fers de lance d'une production désormais pléthorique qui a suivi la mode des bars à DJ. A Paris et dans les grandes villes, des centaines de DJ plus ou moins amateurs ont été chargés par les patrons d'établissement d'animer les soirées, d'attirer une clientèle jeune, friande de musiques électroniques – plus précisément house et down-tempo. De nombreux lieux où il est possible de boire et d'écouter se sont ainsi ouverts, palliant les inconvénients de la musique en direct (les réglementations anti-bruit, drastiques, ou les redevances pour droits d'auteur, lourdes) et rompant avec le robinet d'eau tiède

des radios FM. Mélomanes ou DJ du dimanche peuvent ainsi aller « passer des disques » ou animer des « sets » devant une clientèle de dîneurs ou de buveurs affables, prêts à danser le cas échéant et souvent connaisseurs en matière de nouvelles musiques.

LA TÊTE RÊVE, LE CORPS BOUGE

Dans le lot, des talents originaux se sont manifestés. Sans doute parce qu'il s'agissait de traiter la musique comme un élément constitutif de la marque, aussi important que la décoration, le design ou le contenu des assiettes. Le luxe cosy et aéré de l'Hôtel Costes, établissement de la rue Saint-Honoré hautement fréquenté par les vedettes de la chanson (de Madonna à Patricia Kaas), du cinéma et de la télévision (de Bruce Willis à Jamel) est illustré par Stéphane Pompougnac. Dans le décor conçu au second degré par Jacques Garcia – fauteuils rouges, lustres et lampadaires, jardin d'été et cheminée d'hiver –, la musique doit « permettre à la tête de rêver et au corps de bouger », mais sans excès de gestes, dit le DJ du lieu, de retour de Sao Paulo, la mégapole brésilienne, et en partance pour l'île Maurice.

Au Jaipur, bar de l'Hôtel Vernet, proche des Champs-Élysées, Béatrice Ardisson est « sound designer », ou graphiste du son, chargée de la jonction entre les mojititos à la sauge du concepteur de cocktails, l'Italien Stephano Bonadonna, les clubs sandwichs au homard et les extravagances chics du décorateur, le Portugais Miguel Cancio Martin.

L'épouse de Thierry Ardisson, qu'elle accompagne, musicalement toujours, dans les aventures de l'émission « Paris Dernière », est aussi conceptrice de son dans des soirées comme celle de la boutique japonaise Muji, donnée au Carrou-



Le DJ Stéphane Pompougnac aux platines de l'Hôtel Costes à Paris.

sel du Louvre. Chaque mois, à l'occasion du lancement de la nouvelle bande sonore, conçue d'après des thématiques voyageuses (Madrid/Madras en janvier), le Jaipur abrite une fête très VIP. Au Pershing Hall, à quelques encablures du Vernet, c'est Emmanuel S. qui maintient la rigueur des lignes de cet hôtel tout en beige, gris et noir (Andrée Putman) par une programmation musicale davantage portée sur la pop et le post-rock.

Historiquement, ce mode de pensée vient du monde des clubs qui cultivent leur différence avec soin, par le type de musique jouée, par l'ambiance et, éventuellement, une sélection à l'entrée. Le Café del Mar, club techno d'Ibiza où officiait

l'un des plus célèbres DJ des années 1990, José Padilla, est un pionnier du genre. En France, le précurseur fut Claude Challe, grand prêtre des Bains-Douches à Paris, avant de devenir le créateur du style « lounge » du Buddha Bar – au menu, beaucoup de mélanges incongrus, et notamment asiatiques, et, pour l'ambiance, quelques coups d'audace racoleurs.

Claude Challe a réalisé les premières compilations du Buddha Bar, deux doubles albums vendus chacun autour de 200 000 exemplaires, avant d'être relayé par DJ Ravin. Challe s'approprié à ouvrir un nouveau lieu, le Nirvana Lounge, fin janvier, du nom d'une compilation passée. Le groupe George V, proprié- tai-

re des Buddha Bar à Paris et à New York, des Bar Fly de Paris et de Los Angeles et du Barrio Latino, encore à Paris, a créé George V Records pour éditer ses compilations. DJ Ravin et Frank Nigel ont pris en charge la dernière production George V, *Buddha Bar Presents Amnesty International*, qui vient d'être éditée à l'occasion du quarantième anniversaire de l'organisation internationale. Diffusée dans quarante pays, parrainée par des stars nationales (en France, Michèle Laroque), cette somme de musiques instrumentales et de house mondialiste permettra de grossir les caisses d'Amnesty International via le reversement quasi intégral des droits.

Un style, une marque : l'étonnant-

te diffusion de ces produits en principe pointus commence par le bouche-à-oreille. Les disques se vendent sur place, souvent plus cher que dans les magasins spécialisés, mais les clients adorent les acquérir in situ. Pas de publicité, peu de radio, des articles, mais dans la presse tendance et haut de gamme et les magazines de mode très *in*, des partenariats noués plutôt à l'étranger – Elle Argentine, Elle Japon, Fashion TV pour les quatre compilations Costes : ainsi va la stratégie des faiseurs de mode, comme l'est Eric Hauville, patron du label Pschent, ancien collaborateur de Radio Maxximum et de Radio Nova, et principal artisan des compilations Costes.

ACCOMPAGNER LES DÎNEURS

Cette série doit en partie son succès à Madonna, cliente assidue de l'Hôtel Costes, dont elle aime le décor sonore, et qui a fait un jour acheter une dizaine de disques pour les offrir à des amis. Deux ans auparavant, en 1997, Jean-Louis Costes avait demandé à Stéphane Pompougnac de meubler musicalement l'hôtel, tout nouveau fleuron du groupe. Le jeune DJ avait fait ses classes en club, à Périgueux, ambiance Top 50. Né en 1968, il fut ensuite serveur au Café Costes des Halles, puis résident aux Bains-Douches, où il a rencontré Claude Challe. « Je jouais "généraliste", alors que Charles Schillings jouait *house au Queen*, à fond sur les basses », explique ce fan des années 1980, de Depeche Mode ou de New Order, et des débuts de la scène house de Chicago. « Il fallait accompagner les clients dans leur dîner. Ce qui suppose de fortes contraintes, comme celle de baisser les basses, ou encore de concevoir des séries », continue Stéphane Pompougnac, qui juge passionnant ce « cumul des restrictions et des envies ».

L'idée du Costes était d'éditer un CD vendu uniquement sur site pour satisfaire les clients de l'hôtel et du restaurant. Stéphane Pompougnac conclut cependant un marché avec le label Barclay, qui espère alors parvenir à vendre 2 000 exemplaires du premier volume. De fait, le Costes 1 eut un succès d'estime. Mais le Costes 2 atteignit très rapidement les 100 000 exemplaires. En quatre volumes, les scores dépassent aujourd'hui les 800 000 ventes.

« Mon nom sonne français, commente ce DJ qui n'en n'a pas l'air. Mais j'utilise des musiques de partout, avec un style qui colle à l'identité de l'Hôtel Costes, un établissement de la rue Saint-Honoré proche de la place Vendôme. » Du tango, un texte de Prévert dit par Yves Montand, du George Benson, de la house : Pompougnac mélange tout. Depuis, il est devenu le chouchou de la maison Gucci, dont il a illustré les défilés. Il a aussi remixé *What It Feel Like For a Girl* pour Madonna, donné des soirées privées pour Rachelle Hunter, ancienne femme de Rod Stewart, joué au club Justo de Moscou, conçu la musique des défilés du styliste américain Jeffrey Jah et animé la soirée Fashion for Victims au Club Hacassan de Londres avec Vivienne Westwood et tout le gratin de la mode concerné par les enfants victimes de la guerre et de la misère.

Sylvain Siclier

V. Mo.

Quelques recettes de cocktails réussis

- **Café del Mar.** *Volumen quatro* (1 CD Manifesto-Mercury/Universal Music, 1998), sélection de José Padilla, Fila Brazillia et Karen Ramirez ; *Volumen siete* (1 CD Manifesto-Mercury/Universal Music, 2000), titres de Moby, Madonna, The Underwolves...
- **Hôtel Costes.** Sélection de Stéphane Pompougnac : *Costes* (1 CD Pschent/Wagram Music, 1999), titres de The Ballistic Brothers, Grace Jones, Rinôcérose... ; *La Suite* (1 CD Pschent/Wagram Music) titres de 1 : Cube, Cesaria Evora, De Phazz... ; *Etagé 3* (1 CD Pschent/Wagram Music, 2000), titres de Shirley Bassey, Jay Alanski, Tobin... ; *Quatre* (1 CD Pschent/Wagram Music, 2001), titres de Scot Grooves, John Cutler, Gotan Project...
- **Buddah Bar.** Sélection de Claude Challe : *Volume 1* (1 double CD Chal'Omusic-Mercury/Universal Music, 1999), titres de Craig Armstrong, Faithless, Willy DeVille... ; *Volume 2* (1 double CD Chal'Omusic-Pschent/Wagram Music, 2000), titres de Consuela Luz, Angel, Soul Ascendants...
- **Divers.** *Man Ray II* (1 CD Milan Music/Universal Music), titres de 4 Hero, Huang Than, Axel Krygier, Osunlade... ; *La Mezzanine de l'Alcazar* (1 double CD Pschent/Wagram Music, 2001), titres de Kevin Yost, Modjo, Joe Sample, DJ Vadim... ; *La Musique de Paris Dernière, vol. 1*, sélection de Béatrice Ardisson (1 CD Naïve, 2000), reprises d'Isaac Hayes, Bill Haley, les Beatles, Vanessa Paradis, Aqua, etc. ; *L'Iguane*, sélection de Mario Giorno (1 CD Universal Music, 2001), titres de Suba, Velvet Blues, Tricky Bubbles...

L'art de compiler les sons avec succès

qui dépassera l'éphémère branché, nécessite quatre à cinq mois de travail. Il revient au DJ attiré d'un lieu ou au directeur artistique chargé d'en rendre l'ambiance de savoir anticiper. Entre le choix des titres et la distribution en magasin, les attentes du public évoluent vite – du connaisseur pointu de musique électronique au cadre supérieur qui ramène à la maison un peu du Costes ou du Man Ray. L'image positive des lieux, un rien luxueux et de bonne fréquentation, ne peut être ramenée à une enfilade de tubes. « Les compilations qui restent, qui font parler d'elles, sont liées à des lieux bien installés, pas à des météorites », constate Perrine Bathiat, chargée des relations publiques chez Milan Music.

Au choix des titres – par exemple une quinzaine sur cinq cents sélectionnés par les trois DJ du Man Ray – succède la gestion des droits. « Les droits d'auteur sont réglés par l'intermédiaire de la

SACEM, explique Clarisse Grenon, du département juridique de Milan Music. *Puis nous négocions la partie enregistrement avec les maisons de production. Grosso modo, cela représente entre 18 % et 28 % du prix de vente de l'album hors taxes. C'est une recherche parfois longue lorsque des samples sont utilisés. Généralement, les artistes, et plus particulièrement ceux de petits labels, considèrent comme un plus de figurer dans ces productions réputées. »*

JOUER SUR LA LÉGENDE

Quant au DJ ou au directeur artistique, qui n'est pas assimilé à un compositeur, quand bien même l'assemblage des titres peut relever d'une création propre, il est salarié, parfois intéressé aux ventes, de l'ordre de 2 % à 5 %.

La frontière entre la réputation du lieu et celle du « compilateur » est parfois ténue. Le Buddah Bar, comme les compilations historiques du Café del Mar d'Ibiza se suf-

fisent dorénavant à elles-mêmes, jouant à l'occasion sur la légende ou le mythe. A ces entreprises installées viennent parfois se joindre des découvertes. Ainsi la compilation du restaurant L'Iguane de Saint-Barthélemy a-t-elle gagné les faveurs des amateurs.

Derrière L'Iguane, il y a un Italien né à Paris, Mario Giorno, ancien informaticien parti vivre sur la petite île des Antilles il y a une quinzaine d'années. « Je me suis retrouvé dans la restauration un peu par hasard, précise-t-il. Pour passer de la musique dans les lieux qui m'employaient, puis dans mon restaurant, j'ai réalisé plus d'une cinquantaine de compilations. »

« Il y a quelque temps le chanteur Marc Lavoine est venu dîner, il a aimé le son, les enchaînements. Il a parlé de moi à Pascal Nègre, le président d'Universal Music en France. J'ai eu carte blanche. La compilation fera connaître L'Iguane, qui est déjà réputé aux Etats-Unis et dans quelques capitales, mais surtout cela m'a conforté dans l'idée que j'avais une certaine expérience pour mettre en musique un lieu. » Même avec une compilation, la différence passe par le talent.

des gens qui m'envoient des informations du monde entier, me signalent telle reprise d'un tube de Dionne Warwick, d'AC/DC ou de Michael Jackson. Une compilation est parue chez Naïve, une deuxième est presque terminée. Nous avons souvent des problèmes de droits d'édition, qui nous limitent.

2 Comment prolongez-vous cette expérience au Jaipur ?

Le Jaipur est un bar indien, plutôt bonbonnière. J'avais envie d'utiliser mes reprises, et je me suis intéressée à la musique indienne, à l'idée de voyage, aux thématiques avec destination, ce qui m'a donné un cadre pour ma recherche et de trouver des reprises des Beatles ou des Rolling Stones en style indien. Au Jaipur, je propose chaque mois des allers-retours entre des univers géo-musicaux : Londres-Delhi, Paris-Bombay, Rio-Goa... Etre *sound designer* – un terme et un

3 Que signifie ce mouvement dans les bars et restaurants pour vous ?

Avoir un *sound designer* qui cherche une identité sonore à un lieu est le comble du luxe, cela signifie qu'on a le temps de s'occuper de la musique. Je passe des standards, des titres moins connus, et ce n'est jamais de la musique d'ambiance, car je viens de la télévision où il faut obligatoirement que le morceau choisi ait un sens.

Propos recueillis par Véronique Mortaigne

Liubomir Simovitch

Théâtre ambulant Chopalovitch

chef de troupe Jean-Louis Hourdin

11 janvier - 3 février
Théâtre de Gennevilliers C.D.N.
Réservations 01 41 32 26 26



scope

Moïse Touré, ordonnateur d'une fête caraïbe au Théâtre de l'Odéon

Le directeur de l'Artchipel, scène nationale de Guadeloupe, a été invité par Georges Lavaudant à présenter, du 8 au 13 janvier, une semaine de théâtre, de concerts et de débats consacrée à l'identité antillaise

DU HONDURAS à Bamako, de Grenoble à la Guadeloupe, Moïse Touré est un metteur en scène nomade, toujours prêt à confronter les auteurs de théâtre contemporain avec les marges du monde occidental. Depuis 2000, et jusqu'en 2003, il est metteur en scène associé à l'Artchipel, scène nationale de Guadeloupe installée à Basse-Terre. Proche de Georges Lavaudant, l'actuel directeur de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, dont il a été l'assistant à Grenoble, Moïse Touré a été invité à présenter *Identité caraïbe* à l'Odéon, une semaine de théâtre, de concerts et de débats consacrée aux créateurs guadeloupéens.

KOLTÈS EN CRÉOLE

C'est en créole que le metteur en scène, familier des œuvres de Bernard-Marie Koltès, a choisi de monter son *Tabataba* ainsi que le *Pawana*, de Jean-Marie Gustave Le Clézio, traduit par le romancier antillais Raphaël Confiant. « Lorsque je suis arrivé en Guadeloupe, je n'ai pas eu d'hésitation : la langue devait être au cœur de notre action. Parce qu'elle contient tout ce que l'idéologie ne sait pas affronter ni comprendre, comme l'éveil d'un individu, ses gestes quotidiens, son combat pour la survie, explique Moïse Touré. En apparence, la

Guadeloupe fait partie du camp des vainqueurs, par son appartenance statutaire à la communauté européenne. Mais ce que j'appelle le pays-Guadeloupe, le pays réel dans sa profondeur humaine, échappe complètement à cette définition ; c'est à travers la langue que cette découverte m'est apparue le plus clairement. » Dans l'île antillaise, le metteur en scène a promené ses pièces à travers les villages : « *Quelquefois, on barre une route et on joue là, en pleine campagne.* » Il trouve alors un public extraordinairement ému, devant un théâtre qui s'adresse à tous et à chacun et contribue à « créer de la communauté ».

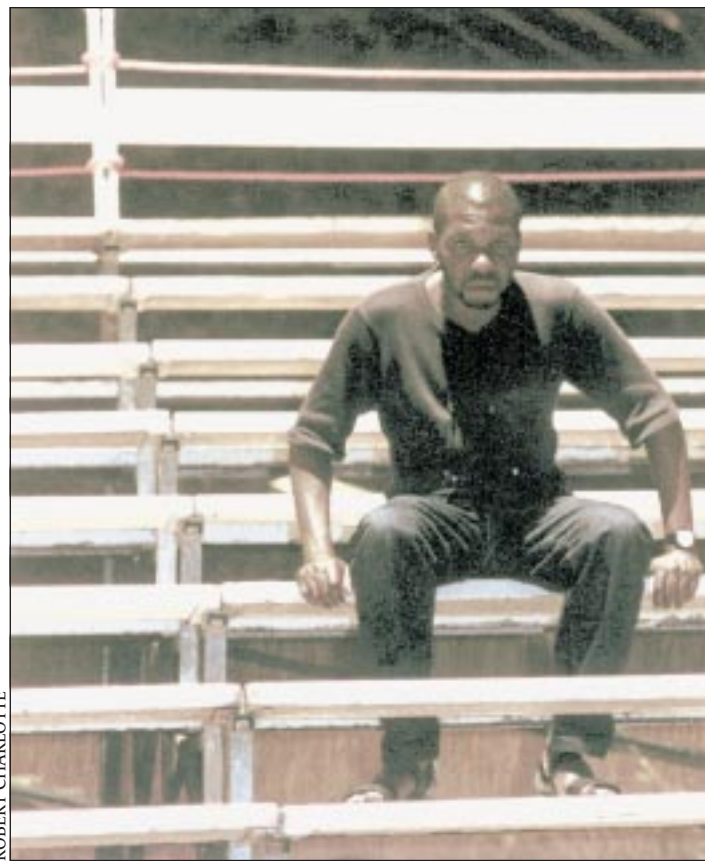
Cet artiste foisonnant mène de front plusieurs projets. A Grenoble, la ville où il a grandi, où sa compagnie Les Inachevés avait subi les suppressions de subventions décidées par le conseil régional dirigé par l'alliance entre Charles Millon et le Front national, le metteur en scène aimerait créer une « fabrique urbaine ». Il imagine un lieu ouvert, pluridisciplinaire, qui décloisonne les artistes et les publics. « On dit que de tels endroits sont la marge. En réalité, ils sont le centre. » Depuis quinze ans, en France et, quelquefois, dans l'Afrique de son père, Moïse Touré estime avoir trouvé les

outils qui permettent d'aller à la rencontre des publics les plus divers.

Pour le prochain Festival du théâtre des réalités, à Bamako, le metteur en scène a commandé des textes à Jacques Séréna (*Rimmel*, Editions de Minuit) et à Koffi Kwahulé (*Jaz*, Editions théâtrales), autour de la question des vainqueurs et des vaincus. « *J'appartiens profondément à la race noire. Je fais partie du camp des vaincus, de ceux qui n'ont pas envisagé la conquête. (...) La fracture entre le tiers-monde, l'Afrique et le reste du monde est beaucoup plus fondamentale qu'une histoire de développement économique, culturel. Les vaincus ne peuvent comprendre le langage, mais aussi les signes et les symboles des conquérants* », explique-t-il dans un livre d'entretiens (*Chroniques de la scène monde*, Yan Ciret, Editions La Passe du Vent). Au cours de l'année 2002, il prévoit plusieurs séjours au Mali, où il prépare un autre projet, centré sur « les utopies urbaines ».

LE POÈME, MOTEUR SOCIAL

A l'automne 2001, Moïse Touré a remonté, au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, *Dans la solitude des champs de coton*, de Bernard-Marie Koltès, l'une des pièces qui jalonne son travail depuis



ROBERT CHARLOTTE

« *J'appartiens profondément à la race noire. Je fais partie du camp des vaincus, de ceux qui n'ont pas envisagé la conquête* », explique le metteur en scène guadeloupéen Moïse Touré, dans « *Chronique de la scène monde* », un livre d'entretiens.

le début. « *Si Bernard-Marie Koltès me fascine tant, c'est qu'il est l'auteur de l'étrangeté, qui est le seul rapport possible à l'autre. Je l'ai découvert en retournant en Afrique voir mon père. J'avais emporté presque tous ses livres ; j'en ai lu des passages à haute voix, nous en avons parlé* », raconte-t-il dans l'entretien déjà cité. A Basse-Terre, en Guadeloupe, il a fait traduire en créole *Tabataba*, tout comme des pièces d'autres auteurs

français contemporains – Jean-Paul Wenzel (*Loin d'Hogonange*, traduit par la romancière Gisèle Pineau) ou Claude-Henri Buffard (*Marie partira*), soucieux de servir ces textes grâce au souffle poétique du créole.

Le poème, dans la Caraïbe, est ce qui fait avancer la société, affirme Moïse Touré. « *Ce ne sont pas les débats à l'Assemblée nationale qui font évoluer le statut des Antilles. Ce sont les années lentes où le poème s'est construit, d'abord dans les cales des bateaux, dans le silence imposé aux Noirs, sans chant ni cri, dans le rythme de la mer, dans la traversée vers une terre nouvelle. Aucun discours politique, sociologique, n'est crédible s'il ne tient pas compte du poème en Caraïbe. C'est un enseignement qui exige que l'on soit vigilant : dès que l'on tarit la source du poème, c'est le sens de qui nous sommes que l'on détruit, et c'est le sens du monde que l'on finit par perdre.* »

Catherine Bédarida

★ « *Identité Caraïbe* ». Concerts, théâtre en créole (surtrité en français), débats, du 8 au 13 janvier ; *Tabataba*, de Bernard-Marie Koltès, les 9, 10, 12 janvier ; *Pawana*, de Jean-Marie Gustave Le Clézio, les 9, 10 et 11 janvier ; concert avec Akiyo, le 12 janvier. Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris-6°. M^oOdéon. Tél. : 01-44-41-36-36.

Vitry-sur-Seine disposera d'un musée d'art contemporain en 2004

DEPUIS 1982, le conseil général du Val-de-Marne a été le premier, sous l'impulsion de son président d'alors, Michel Germa (PCF), à mener une politique ambitieuse pour constituer une collection et aider à la création par des achats à des artistes. Cette collection a pour objet de dessiner ainsi un paysage de l'art contemporain en France des années 1950 à nos jours. Désormais, le département possède environ mille œuvres. En 1990, la création d'un équipement pour les accueillir s'est imposée. C'est alors qu'est né le projet de construire un musée à Vitry-sur-Seine.

Les œuvres étaient entreposées dans les locaux du conseil général, où elles sont conservées dans de bonnes conditions mais où elles sont évidemment difficilement accessibles à la consultation. Toutefois, elles sortent régulièrement de ces réserves pour être présentées, lors d'expositions, dans des collèges et des lycées, des hôpitaux et des entreprises du département. Certaines sont prêtées à des musées, notamment à l'étranger.

Cité active dans le domaine artistique, Vitry est alors choisie. La ville dispose d'un terrain de 17 800 mètres carrés près du carrefour de la Libération, où a été érigée une sculpture de Dubuffet. A l'issue d'un concours, le projet du

cabinet d'architectes Jacques Ripault-Denise Duhart est sélectionné, en 1991. Mais il en reste là, faute d'un engagement de l'Etat. Au cours de l'été 1998, Michel Germa rencontre Catherine Trautmann, qui s'engage à soutenir cette réalisation.

UN LIEU D'EXPÉRIMENTATION

Un véritable partenariat s'instaure alors entre ses services et le département. Le 1^{er} octobre 1998, la nomination d'une jeune conservatrice, Alexia Fabre, l'agrément de la collection par le conseil artistique de la direction des Musées de France (DMF) et la mise en place, pour les acquisitions, d'un conseil scientifique, permettent de relancer officiellement le projet de musée, dont la construction, qui doit démarrer en mai, s'achèvera en 2004. Les bâtiments (plus de 13 000 mètres carrés), d'un seul tenant, refusent le monumental et le spectaculaire pour mieux servir les œuvres exposées, qui seront accompagnées d'une signalétique confiée à Ruedi Baur.

Le musée disposera d'un espace réservé à la collection, d'un jardin de sculptures et d'une salle de 1 700 mètres carrés dévolue aux expositions temporaires. Un auditorium, une médiathèque, un secteur pédagogique et deux ate-

liers pour des artistes en résidence sont également prévus, ainsi que des salles de stockage, un laboratoire et des ateliers.

D'un coût estimé à 30,5 millions d'euros, auquel l'Etat et la région Ile-de-France participent à égalité, chacun pour moitié, le musée sera comparable sur son importance au Musée d'art moderne de Strasbourg. Avec un budget de 534 000 euros par an pour les acquisitions, il souhaite jouer la complémentarité avec ses homologues parisiens.

Son implantation dans une banlieue populaire va faire tomber bien des barrières culturelles. « *L'Etat y voit une certaine expérimentation. C'est une aventure*, estime Alexia Fabre d'une voix dont la douceur tempère la conviction. *Je crois à la rencontre et, pour cela, nous irons convaincre le public dans les associations, les établissements scolaires, les entreprises... Je souhaite privilégier la rencontre avec les œuvres : nous mettrons en place les outils, multimédias notamment, qui donneront des clés de compréhension. L'Etat nous interpelle beaucoup à ce sujet, il demande un autre type de musée.* » Vitry sera donc, davantage qu'un musée, un véritable laboratoire social.

Dominique Meunier

Les plus belles partitions de George Enesco résonnent à l'Auditorium du Louvre

Huit concerts menés par de grands interprètes devraient rendre justice à ce musicien de premier ordre

L'AUDITORIUM du Louvre a décidé de rendre hommage – et, partant, justice – à la personnalité brillante et éclectique, mais au fond assez mystérieuse, du musicien roumain George Enesco. Cette figure majeure de la première moitié du XX^e siècle (1881-1955) n'a pas encore obtenu, à l'instar d'un Bartok en Hongrie ou d'un Janacek

en République tchèque, la place qui lui est due. Il faut dire que l'itinéraire multiple de l'homme a de quoi brouiller les pistes : au violoniste et compositeur, il faut aussi adjoindre le chef d'orchestre. Dès 1911, il est à la tête du Concertgebouw d'Amsterdam. Quelques années plus tard, en 1923, lors d'une tournée aux Etats-Unis, il dirige les orchestres de Cleveland, Boston et Cincinnati. Mais l'homme ne dédaigne pas de se mettre aussi au piano ; il possède une technique suffisamment aboutie pour susciter l'admiration de son ami Alfred Cortot.

A la puissance singulière du compositeur, la postérité a préféré la silhouette titanique du violoniste. Qui ne connaît le « portrait » broché par la *Troisième Sonate pour violon seul* d'Ysaye – virtuosité, lyrisme ? Prodiges, Enesco l'est dès son entrée, à l'âge de sept ans, au prestigieux Conservatoire de Vienne, où le violoniste Hellmesberger, avec qui il travaille, lui fera rencontrer Brahms. Prodiges, il l'est encore lors de ses débuts à Bucarest, en 1894, avant de partir pour Paris où il étudie au Conservatoire, de 1895 à 1899, dans les classes de Marsick et de White pour le violon, d'Ambroise Thomas et de Théodore Dubois pour l'harmonie, de Massenet et de Fauré pour la composition.

Prodigieux, il l'est déjà en 1900 lorsqu'une première apparition

publique aux Concerts Colonne donne le *la* d'une carrière internationale qui ne se démentira pas. En écoutant Enesco interpréter le *Concerto* de Brahms, en mars 1925, le jeune Menuhin (qui sera par ailleurs son élève) prit conscience de sa vocation. Prodigieux, il le restera jusqu'à la fin de sa vie, lors même qu'une insidieuse maladie de l'audition aura affaibli ses facultés et rendu son intonation problématique.

PÉTRI DE TRADITION CLASSIQUE

Aujourd'hui, ce sont les œuvres du compositeur qui occupent enfin le devant de la scène, trop longtemps occultées par certaines pièces au parfum de terroir, tel le fameux *Poème roumain* de 1898, créé à Paris par Edouard Colonne (la même année que la *Première Sonate pour violon et piano* jouée aux côtés de Cocteau). Trait d'union entre Brahms et Fauré (le *Deuxième Quatuor avec piano*, de 1944, lui est dédié), aux confluences germano-latines, la musique d'Enesco a rapidement dépassé le folklorisme niais (déjà dans la *Deuxième Sonate pour violon et piano* de 1899) pour s'abreuver aux résurgences gréco-byzantines du folklore roumain. Pétrie des grandes traditions classiques et romantiques, elle a conduit audacieusement ses recherches jusqu'à l'emploi du quart de ton (comme dans

l'unique opéra *Ceïpe*, qui occupa Enesco pendant trente ans).

Puissante et lyrique à la fois, c'est sans doute dans la musique de chambre qu'on retrouvera la quintessence d'une inspiration mise cette fois en relation avec des inspirations plus immédiates et des maîtres contemporains (Schumann, Brahms, Fauré, Britten, mais aussi Bartok, Chostakovitch, Messiaen et même Takemitsu). Défendu par la pléiade d'interprètes réunie autour du pianiste Itamar Golan (Boris Berezovsky, Michel Beroff, Daishin Kashimoto, Leonidas Kavakos, François Salque), Enesco devrait nous convaincre des paroles que prononça, à sa mort, en 1955, son ami et partenaire Pablo Casals : il fut « le plus grand génie musical depuis Mozart ».

Marie-Aude Roux

★ « *Autour de George Enesco* ». Itamar Golan, Boris Berezovsky, Michel Beroff, Dana Ciocarlie (piano) ; Daishin Kashimoto, Leonidas Kavakos (violon) ; Ori Kam (alto) ; Matt Haimovitz, François Salque (violoncelle) ; Chen Halevi (clarinette). Quatuor de Jérusalem, Gaële Le Roi (soprano). Série de huit concerts, du 9 au 24 janvier, à l'Auditorium du Louvre. Pyramide du Louvre, Paris-1^{er}. M^o Louvre. Tél. : 01-40-20-84-00. De 7 € à 28 €.

Grève persistante des personnels du Musée de l'homme de l'homme

LE 7 JANVIER, les personnels du Musée de l'homme à Paris – quelque cent vingt personnes dont une trentaine de chercheurs – ont entamé le cinquantième jour d'une grève lancée avec l'appui des syndicats FO, CGT et SUD pour manifester leur inquiétude concernant le calendrier de la réalisation du futur Musée des arts premiers du quai Branly et le transfert des collections ethnologiques de leur institution commencé en fin d'année (Le Monde du 13 décembre 2001).

« *Ce déménagement et les conditions dans lesquelles il se fait ne laissent pas de nous inquiéter*, expliquent les grévistes dans un communiqué. *La question des collections est pour nous fondamentale. Il ne s'agit pas d'une addition hétéroclite comme autant de marchandises, mais de témoins matériels, collectés dans le cadre de la recherche scientifique et reliés les uns aux autres, de l'histoire des civilisations humaines. Dans ce sens, le maintien de leur intégrité et de leur conservation est pour nous une préoccupation essentielle, un devoir de mémoire.* »

Les grévistes ont reçu le soutien de scientifiques éminents qui travaillent, ou ont travaillé, dans l'un des laboratoires qui constituent le Musée de l'homme. Qu'il s'agisse d'Yves Coppens, Henry de Lumley, Jean Rouch, André Langaney ou Bernard Dupaigne, tous protestent contre « le démantèlement du musée ». Dénonçant un « programme précipité et un manque de réflexion », les grévistes « exigent que le gouvernement ait le courage de mener une politique volontaire concernant le service public de l'éducation nationale et de la recherche, dont il ne cesse actuellement de se prévaloir ».

DÉPÊCHE

■ *L'American Film Institute a sacré Le Seigneur des Anneaux meilleur film de l'année lors de la remise de ses récompenses, le 5 janvier, à Hollywood.* L'épopée de Peter Jackson, adaptée de l'œuvre de Tolkien, actuellement sur les écrans français, a également obtenu le prix de la meilleure direction artistique et des meilleures séquences en numérique. Sissy Spacek (*Sans Issue*) et Denzel Washington (*Training Day*) ont été désignés meilleure actrice et meilleur acteur. Le prix du meilleur réalisateur a été attribué à Robert Altman pour son film *Un week-end à Gosford Park*. – (AFP.)

Un charme ensorcelant.
STUDIO
D'une force et d'une splendeur inoubliables.
LIBERATION

UN FILM DE LUCRECIA MARTEL

la ciénaga

9 JANVIER

France Culture

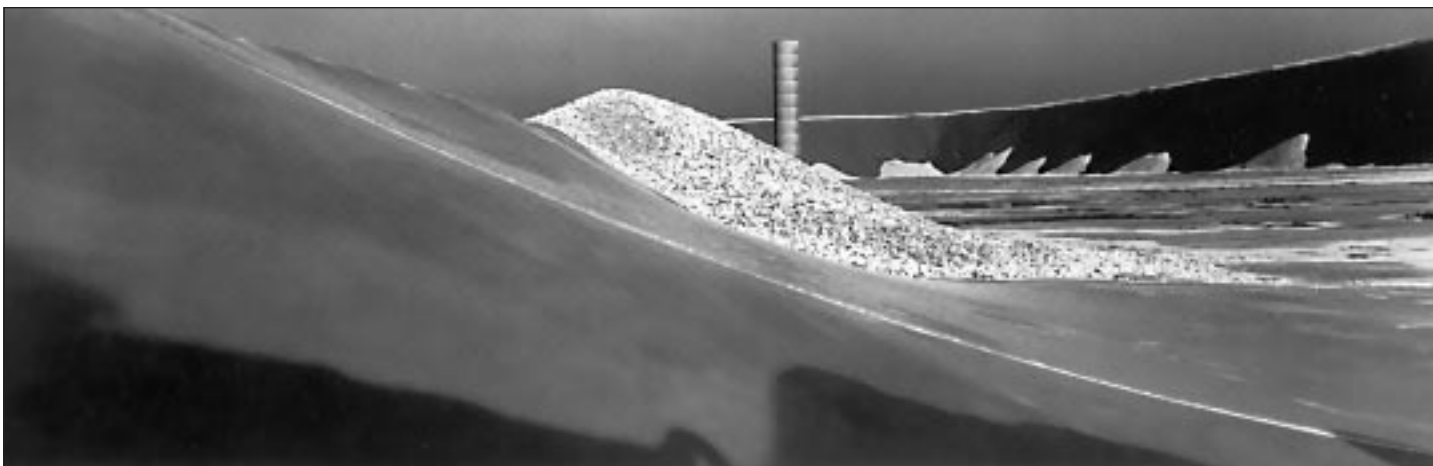
Théâtre de la Ville
DIRECTION GUY VIOLETTE

DU 7 AU 26 JAN.
AU THÉÂTRE DE LA VILLE
Ay ! Quixote création
OMAR PORRAS
d'après Don Quichotte de Cervantès

DU 9 JAN. AU 2 FÉV. AUX ABBESSES
Les Aventures de Sœur Solange
BRUNO BOÉGLIN création

DU 15 JAN. AU 9 FÉV. 20H
AU THÉÂTRE PARIS-VILLETTE
Le Pays lointain
JEAN-LUC LAGARCE
m.e.s. François Rancillac

01 42 74 22 77
theatredelaville-paris.com



Dugny (France), photographié par Josef Koudelka, qui a parcouru pendant deux ans les carrières « travaillées » par Lhoist.

SORTIR

PARIS

Sophie Rickett

Cette photographe anglaise, née à Londres en 1970, est l'invitée de la galerie Renn 14/16 Verneuil, à Paris. C'est la première exposition personnelle en France de cette artiste habituée aux expositions collectives (Israël, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne). Au mur, ses œuvres récentes, inédites, mais aussi celles déjà vues et publiées (*Frieze, Flash Art, Portfolio...*). Qu'elles soient en noir et blanc ou en couleurs, ses photos ont toutes pour objet « des paysages de nuit métamorphosés par des éclairages artificiels » : lampadaires, phares de voiture, projecteurs. Source de lumière avec laquelle Rickett, dont le noir est la matière de prédilection, joue et s'amuse à cacher. Sous son regard, les « lieux anonymes et banals » se transforment en « scènes énigmatiques pour personnages absents ». Galerie Renn 14/16 Verneuil, 14-16, rue de Verneuil, Paris-7. Du 8 au 26 janvier, du mardi au samedi de 12 heures à 19 heures. Tél. : 01-42-61-25-71.

Chinese Bastard

Rendre sa dignité au mot « bâtard » : tel est le projet musclé du chorégraphe Lin Yuan Chang, né à Taïphé, dans sa pièce intitulée *Chinese Bastard*. Passé par l'Opéra de Pékin, où il étudie les rôles acrobatiques et guerriers, il débarque en France via le concours du Cirque de demain. Il y rencontre Ariane Mnouchkine, avec qui il collabore de 1986 à 1988. Chorégraphe à son compte depuis 1996, c'est en compagnie avec le cinéaste Tsai Ming Liang et le musicien-programmeur Frédéric Blin qu'il a conçu *Chinese Bastard*, alchimie délicate entre corps, films, matière sonore, capteurs de mouvements, lumières. En duo avec la danseuse Yang Wei Shang, passée par la danse traditionnelle chinoise et le style classique occidental, Lin Yuan Chang dégage une voie inédite, fruit d'un parcours bien singulier. *Théâtre de la Cité internationale*, 21, boulevard Jourdan, Paris-14^e. M^e Porte-d'Orléans. 20 heures, le lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi ; 17 heures, le dimanche ; lâche le mercredi. Jusqu'au 13 janvier. Tél. : 01-43-13-50-50. De 8,50 € à 17 € ; tarif unique le lundi : 8,50 €.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (0,34 €/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 2,44 € de commission par place). *Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse*. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. *Les Aventures de Sœur Solange* de Bruno Boëglin, mise en scène de l'auteur. *Les Abbesses, 31*, rue des Abbesses, Paris-18^e. M^e Abbesses. 20 h 30, du 8 au 12 ; 15 heures, le 13. Tél. : 01-42-74-22-77. De 11 € à 22 €. Jusqu'au 2 février. *L'Exaltation du labyrinthe* d'Olivier Py, mise en scène de Stéphane Braunschweig. *Théâtre national de la Colline, 15*, rue Malte-Brun, Paris-20^e. M^e Gambetta. 19 h 30, le 8 ; 20 h 30, les 9 et 10. Tél. : 01-44-62-52-52. De 12 € à 24,50 €. Jusqu'au 7 février. *La Forêt* d'Alexandre Ostrovski, mise en scène de Guy-Pierre Couleau. *Théâtre Firmin-Gémier, place Firmin-Gémier, Antony (Hauts-de-Seine)*. 20 h 30, les 8, 9, 11, 12 ; 19 h 30, le 10 ; 16 h 30, le 13. Tél. : 01-46-66-02-74. 12,50 € et 17 €. Jusqu'au 3 février. *Hugo, la poésie contre le maintien de l'ordre* avec Henri Meschonnic. *Théâtre Molière - Maison de la Poésie, 157*, rue Saint-Martin, Paris-3^e. M^e Rambuteau. 21 heures, le 8. Tél. : 01-44-54-53-00. 5 €. *Novocento* d'Alessandro Baricco, mise en scène de Frank Cassenti. *Théâtre André-Malraux, place des Arts, Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine)*. 20 h 45, le 8. Tél. : 01-47-32-24-42. 26 €.

Pas tous les Marocains sont des voleurs mise en scène de Arne Sierens. *Théâtre de la Bastille, 76*, rue de la Roquette, Paris-11^e. M^e Bastille. A partir du 8 janvier. 21 heures, du mardi au samedi. Tél. : 01-43-57-42-14. 12,50 € et 19,06 €. Jusqu'au 26 janvier. *Une petite fille privilégiée* d'après Francine Christophe, mise en scène de Philippe Ogouz. *Centre culturel Jean-Arp, 22*, rue Paul-Vaillant-Couturier, Clamart (Hauts-de-Seine). 20 h 30, le 8. Tél. : 01-41-90-17-02. 14,50 € et 21,50 €. *Compagnie Illico* Thomas Lebrun : *Peau, Juste à temps*. *Studio CND, 15*, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4^e. M^e Saint-Paul. 19 heures, les 8 et 9. Tél. : 01-42-74-06-44. De 8 € à 9 €. *Ensemble orchestral de Paris* Œuvres de Mozart, Beethoven. Renaud Capuçon (violon), Gautier Capuçon (violoncelle), Frank Braley (piano), John Nelson (direction). *Théâtre des Champs-Élysées, 15*, avenue Montaigne, Paris-8^e. M^e Alma-Marceau. 20 heures, le 8. Tél. : 01-49-52-50-50. De 8 € à 45 €. *Maurizio Baglini* (piano) Œuvres de Bach, Beethoven, Schubert-Liszt, Schumann-Liszt, Liszt, Chopin, Mendelssohn-Liszt, Chopin-Liszt. *Salle Gaveau, 45*, rue La Boétie, Paris-8^e. M^e Miromesnil. 20 h 30, le 8. Tél. : 01-49-53-05-07. De 12 € à 37 €. *Claude Luter et son orchestre* *Petit Journal Saint-Michel, 71*, boulevard Saint-Michel, Paris-5^e. M^e Luxembourg. 21 heures, le 8. Tél. : 01-43-26-28-59. 15,24 € (entrée simple), de 30,48 € à 39,63 € (dîner-spectacle). *Didier Lockwood, Antoine Hervé* *Petit Journal Montparnasse, 13*, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris-14^e. M^e Gaîté. 22 heures, le 8. Tél. : 01-43-21-56-70. De 16,77 € à 22,86 € (consommation), dîner de 45,73 € à 53,35 €.

Lafcadio

Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris-2^e. M^e Sentier. 20 heures, les 8, 9, 10, 11, 12. Tél. : 01-42-61-89-96. 8 € et 11 €.

RÉGIONS

Electre-Oreste

de Claude Yersin et Yves Prunier, d'après Sophocle et Eschyle, mise en scène de Claude Yersin. *Besançon (Doubs)*. *Nouveau Théâtre, parc du Casino*. 19 heures, les 9, 10, 16, 17 ; 20 h 30, les 11, 15, 18 ; 17 heures, le 12. Tél. : 03-81-88-55-11. De 9 € à 77 €.

Les Fausse Confidences

de Marivaux, mise en scène d'Alain Milanti.

Colmar (Haut-Rhin). *La Manufacture-Atelier du Rhin, Centre dramatique régional d'Alsace, 6*, route d'Ingersheim. 20 h 30, le 9 ; 19 heures, le 10. Tél. : 03-89-24-31-78. 11 € et 14 €.

Je pouvais donc le temps

avec l'épave d'après Marcel Proust, mise en scène de Charles Tordjman.

Epernay (Marne). *Théâtre Gabrielle-Dorziat, 1*, place Mendès-France. 20 h 30, du 9 au 11. Tél. : 03-26-51-15-99. De 13,5 € à 19,5 €.

Mahagony, Happy End

de Weill. Bernard Yannotta (direction), Jean Lacornerie (mise en scène), Philippe Priasso (chorégraphie). *Annecy (Haute-Savoie)*. *Centre Bonlieu, 1*, rue Jean-Jaurès. 20 h 30, le 9. Tél. : 04-50-33-44-11. 16,77 €.

L'Indien des neiges

de Rebotier. Laure Pouradier Duteil (direction), Joël Jouanneau (mise en scène).

Lyon (Rhône). *Théâtre du Point-du-Jour, 7*, rue des Aqueuds. 16 heures, les 9 et 10. Jusqu'au 16. Tél. : 04-72-00-45-45. 18,29 €.

Jean-Claude Gallotta

Les Larmes de Marco Polo. *Limoges (Haute-Vienne)*. *Grand Théâtre, 48*, rue Jean-Jaurès. 20 h 30, le 9. Tél. : 05-55-45-94-00. 13,72 € et 21,34 €.

Ragunath Mamet

Omkara. *Saint-Etienne (Loire)*. *L'Esplanade-Grand Théâtre Massenet, L'Esplanade*. 20 h 30, le 9. Tél. : 04-77-47-83-40. 21,80 €.

Les commandes contre nature du groupe industriel Lhoist

A Paris, le CNP expose les œuvres de sept photographes majeurs missionnés par l'entreprise belge

COMMANDES PHOTOGRAPHIQUES DU GROUPE LHOIST, Centre national de la photographie, hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, Paris-8^e. Tél. : 01-53-76-12-32. M^e Charles-de-Gaulle-Etoile. Tous les jours, de 12 heures à 19 heures ; fermé le mardi. Jusqu'au 4 février. 4,60 € et 2,30 €. Catalogue : éd. Lhoist/Merz, 80 pages, 44 photos, 19,05 €.

Rien que pour une salle, il faut aller voir l'exposition des commandes photographiques du groupe belge Lhoist. Il s'agit de fours à chaux, photographiés par dizaines, pendant onze ans, par Bernd et Hilla Becher. On retrouve le style documentaire obstiné de ce couple d'artistes allemands qui transforme la ferraille fonctionnelle en sculpture moderne héroïque, mais aussi en témoignages précieux sur une industrie.

Il se trouve que les photos des Becher, des formats raisonnables en noir et blanc, sont associées à un seul grand format en couleurs

signé du Canadien Rodney Graham. Il s'agit d'un arbre millénaire, au tronc énorme et aux branches fatiguées : l'arbre de Charlemagne, qui, bien que vivant, perd rapidement ses feuilles, au printemps. C'est un arbre dont la fragilité est renforcée par la disposition de l'image au mur : à l'envers – la terre en haut, le ciel en bas. L'effet d'association Becher-Graham est efficace et magique, tant les objets perdent leur identité pour créer une fresque organique. Cette salle donne surtout le ton à l'ensemble de l'exposition : une réflexion sur la nature et l'industrie, sur l'opposition entre un paysage intact et un autre façonné par l'homme.

Les Becher et Rodney Graham côtoient dans un accrochage assez remarquable les photos de Roy Arden, Joseph Koudelka, Jan Henle et Elliott Erwitt. Soit sept photographes (165 œuvres dans l'exposition) qui ont bénéficié d'une commande de Lhoist, présent dans une vingtaine de pays (8 000 salariés), important produc-

teur de chaux et de dolomie. Dans le catalogue, Jean-Pierre Berghmans explique comment le groupe qu'il préside s'est lancé dans la constitution d'une collection d'entreprise, dirigée par Jacqueline d'Amécourt avec les conseils de Pierre Apraxine – sculptures, peintures, œuvres sur papier, mais surtout photographies –, et a parallèlement passé des commandes.

VISION MÉTICULEUSE

Le Centre national de la photographie, qui a déjà présenté des collections d'entreprises (DG-Bank, Caisse des dépôts) ou de personnes privées (Agnès b.), ne montre que les commandes. C'est un choix judicieux, qui permet de dresser un portrait proche ou éloigné, direct ou symbolique, de Lhoist, de son esprit, de ses commanditaires. On voit les usines, l'environnement, les ouvriers. Jamais ensemble. Ainsi Elliott Erwitt, s'écartant des instantanés humoristiques ou féroces qu'on lui connaît, a réalisé des portraits posés et en pied d'ouvriers en Alabama. Roy Arden a photographié l'environnement d'une usine près de Las Vegas. Josef Koudelka a parcouru deux ans les carrières « travaillées » par Lhoist – cette œuvre expressionniste, qui transfigure le paysage meurtri en ailleurs, est publiée dans un livre épuré tiré à cinq cents exemplaires à peine (*Line Stone*, texte de Gilles Tiberghien, éd. de La Martinière, 121,96 €).

Le travail des Becher est au cœur de la commande. Parce que

leur vision méticuleuse des fours à chaux actuels et patrimoniaux renvoie chaque employé à son histoire dans l'entreprise. Que dit Jean-Pierre Berghmans dans le catalogue ? « *La commande des Becher a été très importante dans la mesure où elle a impliqué les dirigeants dans différentes usines. Les Becher, en effet, se sont rendus sur place, ils ont été reçus par les directeurs et leur ont expliqué ce qu'ils faisaient. Et je dois dire que, pour moi-même, cela a été un choc : je connaissais certaines de ces usines depuis mon enfance, mais le regard que j'ai alors posé sur elles a été tout à fait différent. Pour la première fois de ma vie, je leur ai trouvé un aspect esthétique intéressant.* »

Sans doute. Mais le visiteur qui n'a pas la culture d'entreprise de Jean-Pierre Berghmans ni ses souvenirs, face aux « sculptures » des Becher complétées par les paysages inquiétants de Roy Arden et par les arbres de Rodney Graham, se pose une autre question : comment une telle entreprise industrielle, par nature agressive, peut-elle respecter l'intégrité et la mémoire d'un paysage naturel ? C'est toute l'ambiguïté de cette commande, ambiguïté des artistes, ambiguïté de Lhoist. Dans le catalogue, sous les carrières de Koudelka, il est écrit : « *Un paysage naturel abîmé par l'exploitation, mais qui fait place à un nouveau paysage peut-être même plus extraordinaire encore.* » Qu'en pensent les habitants proches ?

Michel Guerrin

Marionnettes russes et contrebasses gigognes à la Péniche Opéra de Paris

ROMANCE DANS LES GRAVES (création). Spectacle de l'Ensemble Carpe Diem avec le Théâtre sans toit, d'après une nouvelle d'Anton Tchekhov et sur une musique d'Alexandre Borodine. Transcription musicale : Marine Perez. Mise en scène : Pierre Blaise. Décor et marionnettes : Einat Landais et Damien Schoëvaët-Brossault. Avec Marine Perez (flûtes), Véronique Fèvre (clarinettes), Jean-Pierre Arnaud (hautbois et cor anglais), Gilbert Epron, Nicolas Quilliard et Paola Rizza (marionnettistes). Péniche Opéra, face au 42, quai de la Loire, Paris-19^e. M^e Jaurès. Les vendredis, samedis, lundis à 20 h 30, et les dimanches à 12 heures, jusqu'au 21 janvier. Prix des places : de 8 € à 15,5 €. Tél. : 01-53-35-07-77.

Spécialisé dans la transcription, l'ensemble Carpe Diem développe cette activité à la Péniche Opéra, où il est en résidence pour la saison dans le cadre de spectacles de marionnettes. Après une libre variation, en octobre 2001, sur *La Boîte à joujoux*, de Claude Debussy, il présente aujourd'hui, en association avec le Théâtre sans toit, une ingénieuse transposition de deux pièces (l'une musicale et l'autre littéraire) d'origine russe.

Romance dans les graves emprunte, en effet, son intrigue à une nouvelle de Tchekhov (*Le Roman d'une contrebasse*) et ses mélodies à un opéra de Borodine (*La Princesse Igor*). Trois instrumentistes et autant de marionnettistes s'accordent de manière renouvelée pour y interpréter avec esprit l'histoire d'un contrebassiste qui se retrouva nu au sortir d'un lac avant de sauver de l'opprobre une princesse, également victime de voleurs de vêtements, en la ramenant chez elle, cachée dans l'étui

de son instrument. Les musiciens évoluent sur scène comme des acteurs, jouant occasionnellement les accessoiristes, et produisent un éclairage dramatique qui vaut aussi bien pour la couleur locale, slave, que pour les traits de psychologie, universels. Les marionnettistes opèrent à découvert et ensemble sur une même figure. L'un tient la tête, l'autre favorise les mouvements tandis que le troisième s'adonne par exemple aux bruitages. L'humour ne manque pas. Quand le héros apparaît dans le plus simple appareil, avec un corps moins charnu qu'une sculpture de Giacometti, ou quand les formes de sa dulcinée semblent obéir aux canons des modèles de Rubens !

DIVERTISSEMENT MERVEILLEUX

La poésie est également de la partie, notamment pour attraper un papillon au lancer sur un col de chemise. Partageant avec les instrumentistes de l'ensemble Carpe Diem une authentique qualité de respiration, les membres du Théâtre sans toit insufflent, chacun dans un registre propre, une formidable vitalité aux pantins qu'ils accompagnent.

Nicolas Quilliard avec le flegme d'un majordome anglais, Paola Rizza avec la gravité d'un grand enfant et Gilbert Epron avec l'intensité de réaction tous azimuts d'un attachant Candide qui prouve, comme il est dit dans le spectacle, que « *la vie, c'est un rêve, un discours de ventriloque* ». Tous les éléments s'emboîtent ici constamment les uns dans les autres, il était normal que *Romance dans les graves* s'achève par une construction gigogne. Elle se produit dans une apothéose de divertissement merveilleux à l'intérieur de l'étui de la contrebasse.

Pierre Gervasoni

CONCERTS

Auditorium du Louvre

"AUTOUR DE GEORGES ENESCO avec ITAMAR GOLAN et ses amis"

du 9 au 24 janvier 2002

D. Kashimoto, C. Halevi, M. Haimovitz, O. Kam, F. Salque, B. Berezovsky, M. Béroff, L. Kavakos, G. Le Roi, D. Ciocarlie
Quatuor de Jérusalem

Mercredi 9 janvier à 20h

Golan, Kashimoto, Halevi...

ENESCO, TAKEMITSU, MESSIAEN :
Quatuor pour la fin du temps

LOC : 01 40 20 84 00

VENDREDI 11 JANVIER - 20 H

SALLE PLEYEL

GUENNADI ROZHDESTVENSKY

direction

ALBERT ROUSSEL

Résurrection, prélude symphonique d'après Tolstoï

Le Festin de l'Araignée, fragments symphoniques

DIMITRI CHOSTAKOVITCH

Symphonie n° 8

SAMEDI 12 JANVIER - 11 H

MUSIQUE DE CHAMBRE À L'OPÉRA-COMIQUE

SOLISTES ET MUSICIENS DE L'ORCHESTRE DE PARIS

EVE RUGGIERI récitante

MARIE-JOSÈPHE JUDE piano

"LE BAISER DE LA FÉE AU PRINCE DE BOIS" sur une idée de Roland Dougarel

BÉLA BARTÓK

Contrastes pour clarinette, violon et piano

IGOR STRAVINSKI

L'Histoire du soldat



RENSEIGNEMENTS

01 45 61 65 65

www.orchestredeparis.com

ensemble
inter
contemporain

Mercredi 16 janvier - 20 h
salle des concerts

Stockhausen

Hymen, Troisième Région

Présentation et projection du son
Karlheinz Stockhausen

Ensemble
Intercontemporain

Orchestre du
Conservatoire de Paris

Direction

Péter Eötvös

cité de la musique
01 44 84 44 84

cité de la musique
musée, concerts,
centre d'information

rising stars

œuvres de Abazis,
Brahms, Bartok,
Poulenc et Schumann
Lars Wouters van den
Oudenweijer, clarinette
Jan Gruithuizen, piano
19 janvier > 16h30

œuvres de Beethoven,
Bartok, Koch et Ysaÿe
Cecilia Ziliacius, violon
Bengt-Ake Lundin, piano
20 janvier > 15h

John Adams
dirige John Adams

Guide to Strange Places

(création française)

Tromba lontano

Concerto pour violon

et orchestre

La Mufa and Todos

Buenos Aires

BBC Symphony

Orchestra

22 janvier > 20h

www.cite-musique.fr

01 44 84 44 84

GUIDE TÉLÉVISION

Table of television programs for Monday, including Debats, Magazines, Documentaires, Musiques, and Téléfilms.

Le Monde TELEVISION

France 3 23.00 D'où viennent les Français. Premier volet d'une série documentaire en cinq épisodes coproduite par France 3 et Les Films d'ici.

GUIDE TÉLÉVISION

Table of television programs for Tuesday, including Debats, Magazines, Documentaires, Musiques, Téléfilms, and Courts Métrages.

Le Monde TELEVISION

France 3 20.50 Vie privée, vie publique. Mireille Dumas reçoit ce soir des personnalités qui ont défrayé la chronique pour diverses raisons.

FILMS

Table of movies for Monday, including Les Sorcières d'Eastwick, Une brigue d'enfer, and others.

FILMS

Table of movies for Tuesday, including Baby Doll, Petits arrangements avec les morts, and others.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

Table of TV programs for Monday, including TF 1, France 2, France 3, Canal +, and Arte.

ARTE

Table of programs on Arte, including 19.00 Nature, 19.45 Arte info, and 20.15 Reportage.

M 6

Table of programs on M6, including 17.55 Le Flic de Shanghai, 18.55 The Sentinel, and 19.54 Le Six Minutes.

RADIO

Table of radio programs, including France-Culture and France-Musiques.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

Table of TV programs for Tuesday, including TF 1, France 2, France 3, Canal +, and Arte.

LA CINQUIÈME/ARTE

Table of programs on La Cinquième/Arte, including 15.05 Les Sculptures rupestres de Dazu, 16.05 Un Eden au Sahara, and 17.05 Le Maître des génies.

M 6

Table of programs on M6, including 15.15 Destins croisés, 16.10 M 6 Music, and 17.30 Le Pire du Morning.

RADIO

Table of radio programs, including France-Culture and France-Musiques.

FRANCE-MUSIQUES

Table of music programs, including 18.00 Le Jazz est un roman, 19.05 Le Tour d'écoute, and 20.00 Un mardi idéal.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA: O Tous publics, O Accord parental souhaitable, O Accord parental indispensable.

Baguette sans béret

par Pierre Georges

SAISI d'une vanité de Don Juan monétaire, et fier comme un coq, tout un pays connaissant ses classiques s'adressa au saut du lit nuptial à sa nouvelle monnaie : « *Alors, euro ?* » Euro, en effet. Sondés, scrutés, interrogés, consultés au lendemain de ces noces d'argent, les Français n'avaient pas assez de mots pour dire leur émoi et leur légitime orgueil de s'être aussi bien tirés de cette redoutable épreuve de conversion à des temps, amours et comptes nouveaux.

Comme quoi si l'argent ne fait pas le bonheur, l'euro pourrait y contribuer vaguement. Très vaguement en fait. Le temps d'une découverte, d'une conversion, d'un amusement. Le temps de se dire que c'est bien gai et bien moderne de changer de monnaie, comme une partie de Scrabble monétaire en famille.

Et puis, après, quand l'amusement et l'attrait de la nouveauté se seront estompés, chacun reviendra à son constat ordinaire qui fait assez volontiers les débuts de mois europhiles et les fins de mois europhobes.

Mais enfin, n'allons pas ici désespérer la garnison de Fort-Euro. Tout s'est bien passé ou à peu près. Et les preux défenseurs du franc, en leurs alarmes apocalyptiques et sonneries d'olifant, en sont réduits, pour l'instant du moins, au rôle d'une arrière-garde menacée par la voiture-balai. Ils avaient annoncé le pire. Façon éclipse du pays ou grand bug monétaire.

Et le pire, pour eux, s'est bien produit, mais pas à la façon prévue. Le pire est qu'ils ont été désavoués. Ils avaient spéculé sur tous les rhumatis-

mes de tête, sur tous les conservatismes face au changement, sur toutes les peurs, trouillomètre et portefeuille à zéro, sur toutes les habitudes de penser et de compter pour alimenter le refus et créditer leur compte politique. Ils se sont plantés. Les rhumatismes de la tête sont leurs.

La France est finalement un vieux pays très moderne. Assez conscient d'être en Europe. Assez volontaire pour les conversions déchirantes. Et assez capable, lorsqu'il le faut, de répondre au défi plutôt que de geindre sur le thème « Mon franc, mon franc, ma cassette, ma cassette ».

Encore une fois, n'enjolivons pas l'euro, pas plus que nécessaire, dans la mesure où son usage et sa possession ne changeront rien, hors les difficultés d'adaptation, à la vie quotidienne ou au sort économique de chacun. Mais cet euro, cette réalité sonnante et plutôt trébuchante dans nos poches, fait que, inconsciemment ou consciemment, nous avons tous changé d'espace et de temps. Et pas seulement monétaires.

En allant acheter une baguette, non plus pour trois francs six sous, mais pour un demi-euro six cents, nous sentons tous que nous avons en quelque sorte quitté par la même occasion le béret du portrait-robot français. Que nous sommes passés de l'habit un peu étroit et jaloux du pays des francs à une tenue plus ample et plus conforme à la réalité continentale. En un mot, que nous sommes désormais, et irrévocablement, monnaie est monnaie, des vrais Français d'Europe.

Un voisin âgé de 40 ans a été mis en examen à Bordeaux pour le meurtre du petit Larbi

Alain Diaz avait été condamné en 1997 pour agression sexuelle et avait purgé sa peine sans incident

LE MEURTRIER présumé du petit Larbi a été mis en examen, samedi 5 janvier, pour « *enlèvement, séquestration et homicide volontaire sur mineur de moins de 15 ans* » par la juge Françoise Gambachidzé, du tribunal de Bordeaux. Alain Diaz, 40 ans, a été écroué à la maison d'arrêt d'Angoulême (Charente) ; sa compagne, entendue en qualité de témoin, a été remise en liberté. Le corps de Larbi Fenouse, onze ans, avait été retrouvé le 19 décembre 2001 sur un terrain vague près de chez lui, à la cité des Aubiers de Bordeaux (*Le Monde* daté 6-7 janvier).

Alain Diaz, qui habitait à trois blocs de l'immeuble où vit la famille du petit Larbi, nie avoir tué l'enfant, mais les enquêteurs disposent d'« *indices précis et concordants* » qui constituent autant de « *charges sérieuses* » contre lui, a indiqué, samedi, Alain Bénech, le

procureur adjoint de Bordeaux. Les vêtements que portait l'enfant le jour de sa disparition ont été retrouvés chez lui, ainsi que des billets de tombola que le petit garçon vendait dans la cité ce même jour, le 4 décembre. Des analyses ADN d'une substance retrouvée sur le corps de l'enfant correspondent aux prélèvements faits sur Alain Diaz.

C'est l'examen systématique des détritiques qui recouvraient le corps qui a conduit les enquêteurs du SRPJ de Bordeaux jusqu'au suspect, a indiqué le procureur adjoint. Mais l'audition d'Alain Diaz n'a pas permis de savoir ce qui s'était exactement passé, le suspect s'étant cantonné dans des explications confuses et « *rocamboliques* », selon les enquêteurs. Les deux autopsies successives menées à Bordeaux et à Toulouse n'ont permis de déterminer ni la date ni les

causes exactes du décès de Larbi, mort asphyxié. Il est encore impossible de déterminer s'il s'agit d'un crime sexuel, a souligné le parquet.

EN HÔPITAL PSYCHIATRIQUE

Alain Diaz avait été condamné, le 13 novembre 1997, à une peine de 18 mois de prison, dont 12 mois avec sursis et mise à l'épreuve pour « *agression sexuelle par ascendant sur personne de moins de 15 ans* », une agression commise en 1973 sur le fils de sa compagne. Sa détention et sa mise à l'épreuve se sont effectuées sans incidents, et sa peine est ainsi réputée « *non avenue* ». Il n'avait de toute façon pas été soumis à un « *suivi socio-judiciaire* » avec injonction de soins, une peine réservée aux délinquants sexuels après la détention. Cette sanction n'a en effet été créée que le 17 juin 1998 par la loi Guigou, soit après la condamnation d'Alain Diaz. Il était

cependant suivi médicalement, à sa demande, et « *placé sous régime de protection judiciaire* », a indiqué le parquet de Bordeaux, c'est-à-dire sous tutelle ou curatelle, une mesure civile qui n'a rien à voir avec sa condamnation pénale. Alain Diaz avait effectué plusieurs séjours en hôpital psychiatrique, où il avait encore été admis à sa demande trois jours après la disparition de Larbi.

Un médecin psychiatre avait cependant signalé son cas au parquet après avoir appris la disparition de l'enfant. Mais le courrier au procureur de la République n'a pas été transmis aux policiers. « *Ce n'est pas par manque d'attention* », a assuré Alain Bénech, mais une simple contingence liée à « *la période à laquelle ce courrier a pu arriver au niveau du parquet* ».

F. J.

Le départ annoncé d'Yves Saint Laurent bouleverse le monde de la mode

AVANT même sa confirmation, l'annonce du départ d'Yves Saint Laurent (*Le Monde* daté 6-7 janvier) a fait le tour du monde. C'est à 12 heures, lundi 7, au siège de sa maison de couture, avenue Marceau à Paris, qu'il a décidé d'annoncer la nouvelle au cours d'une conférence de presse. Un comité d'entreprise exceptionnel s'est réuni auparavant pour les 160 employés de la société.

Pour la première fois depuis 1976, son défilé de haute couture, initialement prévu mercredi 23 janvier dans les salons de l'Hôtel Intercontinental pour clore la semaine des collections printemps-été 2002, a été annulé. La veille à 18 heures, une rétrospective sera présentée au Centre Pompidou. Les festivités des quarante ans de la maison qu'il a fondée avec Pierre Bergé s'accompagneront d'une soirée spéciale sur Canal+, le 24 janvier, avec notamment deux documentai-

res inédits de David Teboul, la sortie de deux ouvrages de photos, une exposition de clichés de Pierre Boulat à la Fnac Etoile et la reconstitution des ateliers dans les vitrines des Galeries Lafayette.

Un nouveau défi à François Pinault, propriétaire du Printemps, l'enseigne concurrente du boulevard Haussmann. On savait M. Pinault déjà irrité par la présence d'Yves Saint Laurent en janvier 2001 au défilé Dior Homme - griffe du groupe LVMH - alors qu'il a toujours boudé les défilés du Texan Tom Ford depuis que celui-ci dessine le prêt-à-porter Yves Saint Laurent Rive Gauche. Depuis 1999, en effet, Yves Saint Laurent Couture, qui regroupe le prêt-à-porter et les parfums, est la propriété de Gucci (détenu à 53,2 % par Pinault-Printemps-Redoute, contrôlé par l'homme d'affaires français François Pinault via sa holding Artémis). Yves Saint Laurent Haute

Couture, présidé par Pierre Bergé, est la propriété d'Artémis. Mais avant d'accepter l'éclatement du groupe en deux entités, Pierre Bergé s'était assuré d'un financement pour lui, et Yves Saint Laurent, jusqu'en 2016. Le contrat prévoyait plusieurs millions de royalties pour les deux fondateurs, sur l'exploitation de la marque Yves Saint Laurent. Par ailleurs, la haute couture se voyait verser par Gucci, « *en contrepartie des droits intellectuels et autres* » cédés par les fondateurs, un total de 36,6 millions d'euros, en six versements annuels, prélevés là encore sur le chiffre d'affaires des parfums Saint Laurent. Une clause prévoit que ce montant sera réduit de moitié si MM. Bergé et Saint Laurent prennent une retraite anticipée avant le 31 décembre 2002.

Véronique Lorelle et Anne-Laure Quilleriet

Les médecins jugent les propos de M^{me} Guigou « calomnieux »

MICHEL CHASSANG, président de l'Union nationale des omni-praticiens français (UNOF, syndicat majoritaire), a qualifié de « *calomnie* » et de « *désinformation* » les propos d'Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI » du 6 janvier (*lire page 12*). « *Ces déclarations constituent une provocation tout à fait intolérable à l'égard du malaise profond des médecins généralistes* », a-t-il déclaré au *Monde*, lundi 7 janvier. « *Elles visent à décrédibiliser le mouvement auprès de l'opinion publique, en avançant un coût budgétaire exorbitant mais faux* ». M^{me} Guigou avait déclaré que la hausse de la consultation de base à 20 euros et de la visite à 30 euros, réclamée par les généralistes, représentait 1,2 milliard d'euros de dépenses supplémentaires. Selon le docteur Chassang, le coût serait en réalité de 300 millions d'euros, en raison d'un plan de bon usage des soins proposé par les médecins. Le président de l'UNOF affirme que la grève des gardes de nuit et de week-end est suivie « *hors Paris à 100 %* ». Il appelle à une journée d'action, intitulée « *24 heures sans toubib* », le 23 janvier.

L'écologie nord-américaine en péril

MONTREAL. 235 espèces animales nord-américaines, dont le papillon monarque et la morue, sont menacées par la pollution, la destruction de leur habitat naturel ou les pratiques agricoles agressives, rapporte l'organisme environnemental créé dans le cadre de l'accord de libre-échange continental Alena. L'étude de la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CCE), publiée lundi 7 janvier, révèle que le continent fait face à une « *crise de la biodiversité* ». La moitié des régions écologiques d'Amérique du Nord ont connu une importante dégradation, soutient le rapport, qui s'alarme des effets des systèmes de transports sur l'environnement, de la surutilisation de l'eau ainsi que des menaces de sécheresse et de bio-invasion. - (*Reuters*.)

DÉPÊCHE

■ NAUFRAGE : deux marins-pêcheurs ont disparu au large du Finistère dans la soirée du dimanche 6 janvier. Les deux hommes s'étaient embarqués le matin à bord du *Diredig*, immatriculé au Guilvinec (sud du Finistère) pour aller mouiller des casiers. Lundi matin, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) d'Étel dirigeait ses recherches dans une zone au nord-ouest des Îles Glénan.

Tirage du *Monde* daté dimanche 6 - lundi 7 janvier 2002 : 627 076 exemplaires. 1-3

Quinze opposants iraniens comparaissent devant un tribunal révolutionnaire

QUINZE intellectuels iraniens, poursuivis pour « *activités subversives contre l'Etat* », sont jugés à partir de mardi 8 janvier par un tribunal révolutionnaire à Téhéran, devant lequel, soulignent la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et la Ligue pour la défense des droits de l'homme en Iran (LDDHI), ils encourrent la peine de mort.

Les quinze - sept journalistes, dont le directeur et le rédacteur en chef de la revue *Iran-e-Farda*, Ezzatollah Sahabi et Reza Ajlani, quatre universitaires, dont Habibollah Peyman et Mohammad Maleki, ancien doyen de l'université de Téhéran, deux écrivains, un chercheur et un commerçant - sont membres ou sympathisants du Mouvement pour la libération de l'Iran (MLI), formation de l'opposition qui prône une démocratie islamique et qui a été fondée par l'ancien premier ministre, feu Mehdi Bazargan.

L'un d'eux, Ezzatollah Sahabi, avait déjà été condamné à quatre ans et demi de prison, ramenés à six mois, pour avoir participé à Berlin en avril 2000 à une conférence jugée « *anti-islamique* » par Téhéran. D'après son avocat cité par l'AFP, il sera jugé pour son appartenance à un mouvement « *proscrit* », pour avoir « *contesté la prééminence du Guide* » et « *insulté les valeurs islamiques* ».

Pendant vingt-deux ans, le MLI, qui n'a jamais fait mystère de son souhait de voir introduites des réformes politiques, a été plus ou moins toléré, mais n'a jamais réus-

si à obtenir sa légalisation, parce qu'il récuse le principe du Welayat-e-faqih (l'omnipotence du Guide), qui est au fondement de la République islamique. En mars 2001, il a été purement et simplement interdit et plusieurs de ses membres ont été interpellés par le pouvoir judiciaire contrôlé par les conservateurs, avant une nouvelle rafle dans les rangs de ses sympathisants, en avril.

AFFAIBLIR M. KHATAMI

L'Iran connaissait alors un des temps forts de la guerre que les adversaires du changement menaient aux partisans des réformes, à quelques semaines du scrutin présidentiel, qui a reconduit dans ses fonctions le président réformateur Mohammad Khatami. De l'avis quasi général en Iran, l'arrestation des membres et proches du MLI, qui se définissent comme des nationalistes religieux, visait à affaiblir M. Khatami.

Dans une lettre qu'elles viennent d'adresser à ce dernier, la FIDH et la LDDHI se disent « *particulièrement préoccupées par la situation des quinze intellectuels* ». « *Selon nos informations, ces personnes ne sont poursuivies qu'en raison de l'usage qu'elles ont fait de leur liberté d'expression* », écrivent les deux organisations de défense des droits de l'homme, qui affirment avoir « *toutes les raisons de craindre* » que les intéressés « *ne bénéficient pas du droit à un procès équitable* ». Les avocats n'ont pas eu accès au dossier de leurs clients, ni à l'acte d'accusation.

« *Aucune garantie n'existe que le procès sera public* », soulignent la FIDH et la LDDHI, qui souhaitent envoyer au procès, « *conformément à une pratique constante, une mission internationale d'observation judiciaire* », chargée de vérifier la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits de l'homme, souscrites par la République islamique d'Iran. Cette mis-

sion serait composée du président de la FIDH, Driss El Yazami, et du secrétaire général de la FIDH, Gilles Mancron, chargé de mission de la FIDH et responsable de la Ligue française des droits de l'homme pour lesquels la FIDH et la LDDHI sollicitent des visas d'entrée en Iran.

Mouna Naïm

Le Monde
initiatives

Le constat est économique, la réalité est sociale.

DOSSIER

La fragile liberté des travailleurs indépendants

Pour agir sur l'économie

emparez-vous du social

MENSUEL

N° 4

3,8 €

A PARTIR DU 11 JANVIER

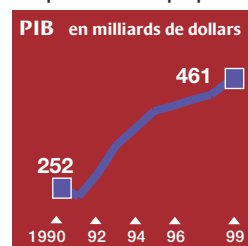
Le Monde
TELEVISION

24 HEURES PLUS TÔT

chaque vendredi avec *Le Monde* daté samedi

BOUSSOLE

Adepte d'une lente transition, l'Inde connaît une croissance soutenue mais encore insuffisante pour faire disparaître la pauvreté qui frappe le quart de la population. Le pays, en quête



d'investisseurs étrangers, poursuit ses réformes, encore mineures dans les domaines de la santé et de l'éducation (page IV)

TRIBUNES

8 millions

c'est le nombre de vies qui pourraient être sauvées chaque année si les investissements dans la santé publique augmentaient au rythme de 72 milliards d'euros par an. Des calculs réalisés par les experts de l'OMS qui démontrent, dans un rapport publié fin 2001, que l'amélioration de la santé est une condition indispensable au développement des pays pauvres (page VI)

EMPLOI

● Les régions de l'est de la France résisteraient mieux au ralentissement économique. Le nombre de faillites d'entreprises augmente surtout dans le Grand Ouest. L'Alsace et Rhône-Alpes sont parmi les plus dynamiques (page VII)

● A Roubaix, l'Eclosier des arts, une pépinière d'entreprises de l'économie solidaire, aide les jeunes créateurs à maîtriser les nouvelles technologies. Cinq projets d'activités sont déjà en route (page VIII)

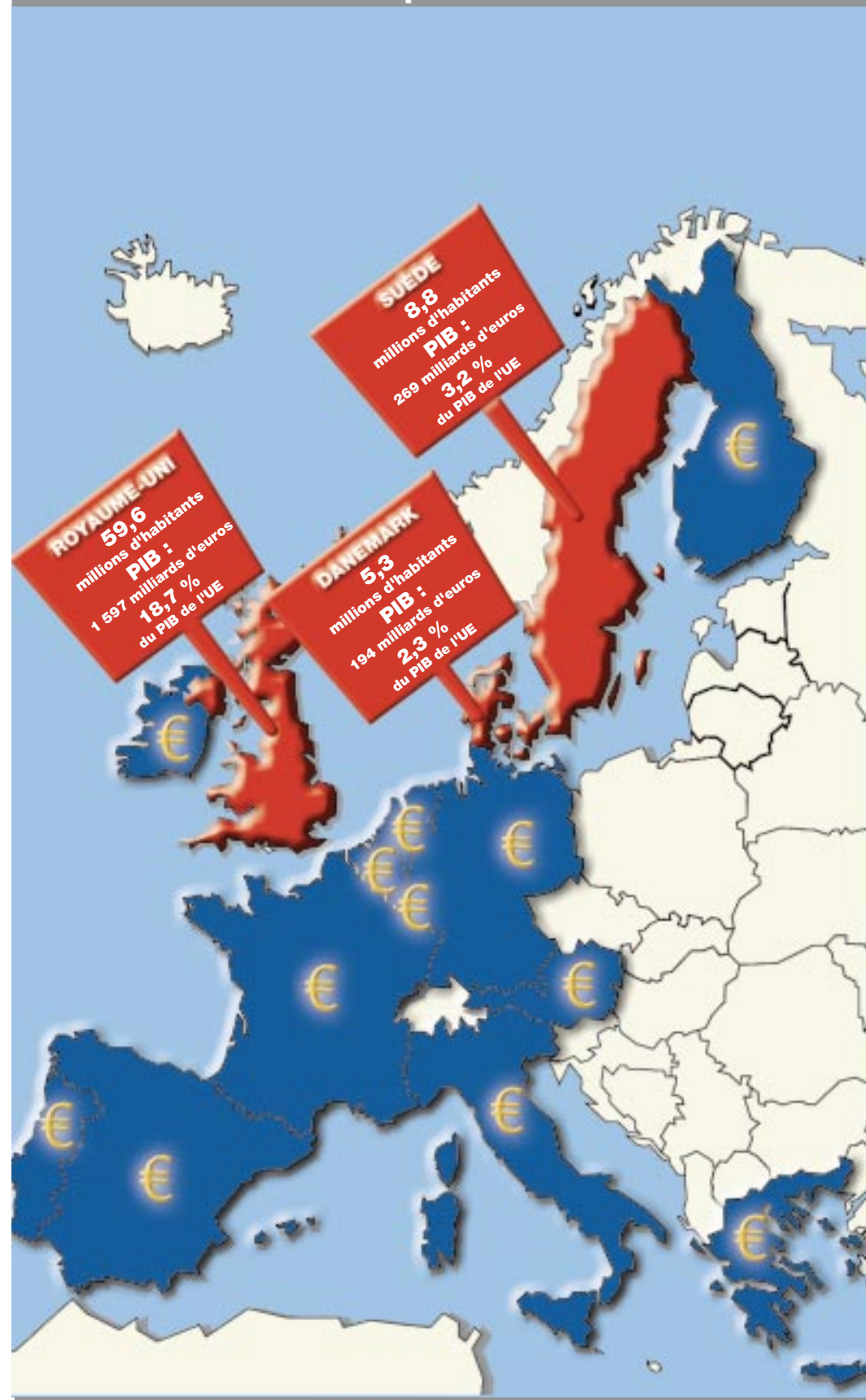
OFFRES D'EMPLOI

- High-tech et industrie p. IX
- Gestion et administration p. X
- Collectivités territoriales p. XI à XIV
- Conseil p. XV
- Banques p. XV
- Carrières internationales p. XVI
- Dirigeants p. XVII
- Marketing p. XVII

Le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède qui n'ont pas adopté la monnaie unique craignent l'isolement économique

L'étai monétaire se resserre autour des eurosceptiques

Les trois qui ont dit non



Mon frère, si vous faites frapper de la monnaie, je désire que vous adoptiez les mêmes divisions de valeur que dans les monnaies de France et que vos pièces portent, d'un côté, votre effigie et, de l'autre, les armes de votre royaume. De cette manière, il y aura dans toute l'Europe uniformité de la monnaie, ce qui sera d'un grand avantage pour le commerce. » La requête date de 1806. Elle est contenue dans une lettre adressée par Napoléon I^{er} au roi de Hollande et de Naples et démontre qu'à l'époque, déjà, on caressait le projet d'une monnaie unique en Europe. Avec près de deux siècles de retard, voilà qui est fait.

Depuis le 1^{er} janvier, entraînée par 15 milliards de billets et 51 milliards de pièces ornées de l'épsilon doublement barré que 304 millions d'« Eurolandais » ont apparemment apprivoisé sans problème majeur, l'histoire monétaire du continent a basculé. A en juger par les réactions des premiers jours, l'introduction physique (l'euro existait déjà, officiellement mais virtuellement, depuis le 1^{er} janvier 1999) de la monnaie unique dans douze pays de l'Union européenne, sans revêtir nécessairement l'« euphorie » décrite par certains, a été incontestablement un succès. Une réussite, au moins dans un premier temps, qui, hors des frontières, fait autant d'heureux que d'émules.

Longtemps contraints à l'usage du mark allemand, Kosovars et Macédoniens voient dans l'euro, devenu leur monnaie nationale, autant un attribut d'indépendance à l'égard de Belgrade (qui conserve le dinar yougoslave) que le signe avant-coureur d'une intégration, même lointaine, à l'Union européenne. En Asie, où le yen dégringole en ce début d'année, les six pays les plus développés de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Asean), incluant notamment l'Indonésie, lesquels représentent 520 millions d'habitants, ont inauguré le 1^{er} janvier leur zone de libre-échange.

On est loin d'une intégration économique qui ouvrirait la voie à une monnaie unique, mais les dirigeants de cette région qui constitue la plus forte zone de croissance de la planète ont l'exemple européen en tête, et ils savent que c'est par cette étape que passe un avenir monétaire commun. Plus curieusement, les monarchies pétrolières du Golfe, qui pourtant libellent en billet vert toutes leurs factures, ont annoncé à l'issue de leur réunion à Mascate, en tout début d'année, qu'elles étaient convenues de mettre en place une

union douanière entre leurs pays dès 2003 (au lieu de 2005, date initialement prévue). Et une monnaie unique en 2010 après avoir mis en place « une sorte de Maastricht du Golfe » !

En somme, il faut absolument en être... C'est ce que semblent se dire depuis quelques jours Britanniques, Danois et Suédois, ressortissants des trois pays qui avaient choisi de ne pas faire partie du premier train de l'euro et qui sentent à présent l'étai monétaire se resserrer autour de la livre et de la couronne. Les Danois, qui pourtant ont dit « non » à l'euro à deux reprises, en 1992 et en 2000, veulent maintenant un nouveau référendum sur la question, signe que les rangs des « oui » se seraient étoffés. En Suède, c'est carrément la fronde ! Dans la petite ville d'Haparanda, à proximité de la Finlande (qui, elle, appartient à la zone euro), au lendemain de la Saint-Sylvestre, les 10 500 habitants se sont précipités dans les banques locales pour y retirer des euros. Davantage soucieux de légalité, à Stockholm, les dirigeants de l'en-

semble des partis politiques suédois, favorables ou hostiles à la monnaie unique, ont appelé eux aussi à la tenue d'un référendum, en même temps ou peu après les élections législatives du 15 septembre.

C'est également la voie référendaire que Tony Blair a promis d'emprunter pour consulter les Britanniques - historiquement rétifs - sur l'opportunité de s'ancrer ou non à un continent européen monétairement uni. Le premier ministre s'est engagé sur une date : avant 2006. Mais il y a fort à parier que le succès populaire qui, au sein des Douze, a accompagné le basculement physique à l'euro incitera le gouvernement à pousser les feux de l'adhésion. Sous peine d'être dépassé par les événements. Dès le 1^{er} janvier, un grand nombre de magasins britanniques avaient décidé d'accepter les paiements en monnaie unique. Y compris Harrods et Marks & Spencer. Des enseignes pourtant on ne peut plus *british*.

Serge Marti

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM www.ism-mba.edu
Accredited Programs*

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-40 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou 18 séminaires mensuels à Paris

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, ■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures et thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

◆

On Line programs : ieMBA - MBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr - <http://www.ism-mba.edu>
Programmes gérés à New York par ISM, USA

ISM

UNION Questions-réponses

1 Quelles ont été les grandes étapes de l'unification monétaire européenne ?

Le traité de Rome, en 1957, ne fait pas allusion à une zone monétaire et s'en tient à une « coordination économique ».

Le 22 mars 1971, les ministres de l'économie et des finances de la Communauté européenne (réduite alors à six membres) adoptent le rapport Werner, du nom du premier ministre luxembourgeois de l'époque, Pierre Werner. Ce rapport prévoyait la constitution, en dix ans, d'une Union économique et monétaire avec, notamment, la création d'une monnaie unique. Mais la décision prise par le président Nixon, le 15 août 1971, de mettre fin à la convertibilité officielle du dollar en or provoque un flottement généralisé des monnaies. Ce rapport est enterré (voir page V).

Le 10 avril 1972, à Bâle, les Européens instituent un régime de change plus strict entre les monnaies des Six en limitant leur marge de fluctuation à 2,25 %, chacune restant liée au dollar. Le « serpent monétaire européen » (SME) est né.

Le 13 mars 1979, entre en vigueur le système monétaire européen (SME), un mécanisme de changes fixes mais ajustables. Chaque monnaie dispose d'un taux pivot fixé face à l'écu (European Currency Unit), une unité de compte constituée sous forme de « panier de monnaies » (30 % de marks, 19 % de francs...), qui est créé à cet effet.

Les 9 et 10 décembre 1991 à Maastricht, aux Pays-Bas, les Douze adoptent le traité sur l'Union européenne. Il détermine deux étapes de l'Union économique et monétaire (UEM) : la création d'un Institut monétaire européen (IEM), embryon de la Banque centrale européenne (BCE), et l'instauration de la monnaie unique.

Le 1^{er} janvier 1999 : l'euro devient la monnaie unique de onze des quinze pays de l'Union sous forme scripturale. La Grèce les rejoindra deux ans plus tard.

Le 1^{er} janvier 2002 sont mis en circulation les pièces et les billets dans douze des quinze pays de l'Union. Leurs monnaies nationales perdent leur cours légal le 28 février au plus tard.

2 Quels autres pays ont adopté l'euro ?

En Europe, outre les petits Etats indépendants comme la principauté de Monaco, l'Andorre, la République de Saint-Marin et le Vatican, d'autres pays comme le Monténégro ou le Kosovo ont adopté l'euro dès le 1^{er} janvier.

Dans les départements français d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane française, Martinique et Réunion) ainsi que dans les collectivité

tés territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, l'euro circule dans les mêmes conditions qu'en métropole. Pour ce qui est des territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles de Wallis-et-Futuna), lesquels ne font pas partie de l'Union européenne, la France dispose, selon le traité de Maastricht, de la faculté d'y émettre des monnaies selon les modalités établies par la législation nationale.

Pour la zone qui utilise le franc CFA, monnaie de la Communauté financière africaine, celle-ci bénéficie d'une parité fixe par rapport au franc et donc à l'euro. Sa parité est de 1 euro pour 656 francs CFA. Elle s'applique à huit pays de l'Union monétaire ouest-africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ainsi qu'aux six pays de l'Union des Etats d'Afrique centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad).

3 Quel est le poids de la zone euro face au dollar ?

La zone euro constitue le deuxième pôle monétaire mondial derrière la zone dollar. Avec ses 304 millions d'habitants fin 2001, cette zone est plus importante que les Etats-Unis et le Japon (respectivement 278 millions et 127 millions). Même s'ils ne rassemblent que 5 % de la population mondiale, les Douze représentent quelque 16 % du produit intérieur brut mondial. Avec un PIB annuel de 6 553 milliards d'euros en 2000, l'économie de la zone euro est comparable à celle des Etats-Unis (10 709 milliards d'euros) et à celle du Japon (5 145 milliards d'euros).

4 Comment s'est imposé le dollar aux Etats-Unis ?

Le dollar a été l'un des éléments principaux de l'intégration des Etats-Unis après leur indépendance, en 1776, puis surtout au lendemain de la guerre de Sécession. Dès 1785, le dollar, dont le nom vient du thaler austro-hongrois, remplace les monnaies venues d'Europe. Mais il lui faut ensuite près d'un siècle pour s'imposer comme monnaie unique. Lors de la *free banking er* (période des banques libres, de 1837 à 1863), plus de 1 500 monnaies circulaient aux Etats-Unis. En 1862, le Congrès, qui regroupe alors les Etats du Nord, décide de donner au gouvernement fédéral le monopole de l'émission de la monnaie. Le dollar, devenu la monnaie unique des Etats-Unis, est désormais convertible en or. Le système monétaire international dit de Bretton-Woods, institué en 1944, établit ensuite des parités fixes. Ce système éclatera en 1971 pour faire place au système de changes flottants.

Les Anglais ont confiance en leur économie, malgré les menaces que fait peser la monnaie unique

Londres

La Grande-Bretagne devient un petit pays. La volatilité extérieure de sa monnaie est grande. Avec le succès de l'introduction de l'euro, le sterling est, de facto, une monnaie spéculative, esclavé des marchés plus imprévisibles dans leurs réactions qu'une banque centrale européenne : « comme l'indique un banquier français de la City, la Grande-Bretagne voudrait-elle encore continuer à se bercer de tendre insouciance qu'elle ne le pourrait plus. Après la réussite du lancement de l'euro fiduciaire – auquel le Royaume-Uni n'appartient pas –, tout le monde s'accorde, par-delà le clivage des sensibilités, sur le risque d'isolement par rapport aux principaux partenaires commerciaux. Pourtant, malgré les menaces, l'optimisme prévaut.

INVESTISSEMENTS MENACÉS

Premier péril, la volatilité accrue de la monnaie britannique par rapport à l'euro risque d'avoir des retombées négatives sur l'investissement étranger au Royaume-Uni. Une menace sérieuse quand on sait qu'Albion est le champion mondial de l'investissement direct depuis 1999. « *Acheter ou vendre en Grande-Bretagne comporte désormais un risque de change non négligeable entre le moment où l'on passe commande et le paiement, ce qui n'est pas le cas dans la zone euro* », souligne un expert. La dépendance croissante du Royaume-Uni envers les investissements nord-américains, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié des projets, atteste de ce problème. De plus, alors que les groupes européens ont tendance à investir dans le secteur manufacturier classique (automobile, ingénierie,

En conservant la livre sterling, la Grande-Bretagne risque l'isolement

électronique...), ceux d'outre-Atlantique se recrutent surtout dans la haute technologie, l'Internet, le commerce en ligne, secteurs particulièrement exposés aux aléas internationaux. Attribués par Margaret Thatcher dans un Royaume-Uni offrant une base de production peu coûteuse, les firmes japonaises et coréennes s'aperçoivent aujourd'hui que leurs filiales britanniques ne sont pas vraiment européennes.

Malmené depuis plus de deux ans par une livre surévaluée par rapport à l'euro, le secteur manufacturier britannique redoute aussi les effets d'un taux de change plus instable. De surcroît, les firmes qui ont bénéficié d'une rente de situation (importa-

tion à bon marché des composants, vente à prix élevés sur le marché intérieur) sont aujourd'hui pénalisées. Selon les associations de consommateurs, l'euro va faire prendre conscience aux ménages qu'ils paient plus cher que leurs homologues européens toute une série de produits (ordinateurs, vêtements, alcools, voitures, essence, alimentation...).

La mise en évidence de ces disparités qui existent depuis longtemps risque de peser sur les marges des entreprises. Autre hiatus, les PME qui desservent le marché intérieur n'échapperont pas aux retombées de l'euro dans la mesure où un nombre croissant d'entreprises clientes de taille mondiale pourrait imposer une facturation double.

Quant à la City, première place financière européenne, elle devrait être théoriquement perdante. La Banque d'Angleterre a d'ailleurs lancé un cri d'alarme à la fin de l'année dernière pour signifier que l'arrivée de la monnaie unique ne pouvait

qu'accroître la concurrence de Francfort et de Paris, en particulier sur le marché obligataire. De même, le Forex, basé à Londres, marché des changes le plus important au monde, ne devrait que souffrir de la disparition des douze monnaies de la zone euro.

PREMIER MARCHÉ DES CHANGES

Pourtant, la City reste persuadée qu'elle conservera sa part des marchés financiers, se sentant « *sanctuarisée* ». Londres reste encore le leader incontesté en matière d'émissions d'obligations libellées en euros et demeure le premier marché des changes au monde dans le négoce de la nouvelle devise européenne. John Duffield, président du fonds d'investissement New Star Asset Management, se montre optimiste sur l'avenir de la City : « *Euro ou pas, l'anglais est la langue de la finance mondiale. Il y a ensuite la formidable expérience des professionnels. Tout le monde est ici, ce qui est précieux quand il faut aller vite. Londres reste une place financièrement libre, qui dispose d'un régime fiscal avantageux pour les cadres expatriés.* »

Sans sous-estimer les menaces qui pèsent sur leur pays avec l'euro, les responsables britanniques restent confiants. Si elle devait se poursuivre, l'appréciation de la monnaie unique laisse espérer une progression des exportations des entreprises anglaises maintenues jusqu'à présent aux dépens des marges bénéficiaires. Par ailleurs, différentes études tendent à prouver que le commerce extérieur britannique est encore plus élastique à la croissance mondiale... qu'à la parité du sterling.

Marc Roche

Un référendum mi-2003 ?

Le succès du lancement de l'euro fiduciaire pourrait accélérer le calendrier de l'adhésion possible du sterling au mécanisme de change. D'ici à juin 2003, le ministère des finances doit, en effet, avoir terminé l'examen des cinq critères économiques sur lesquels s'appuie une participation de la Grande-Bretagne à l'euro. Le principal, la convergence des cycles économiques, est en passe d'être réalisé. La décision sera donc essentiellement politique.

Au vu de la réussite de l'introduction de la monnaie unique, Tony Blair pourrait avancer la date du référendum sur l'adhésion, par exemple à la mi-2003. Si le « oui » l'emporte, le basculement pourrait être concrétisé en 2004-2005, c'est-à-dire avant la tenue d'élections législatives qui doivent se dérouler au plus tard en mai 2006. En cas d'approbation, la question la plus délicate concerne la fixation du taux d'adhésion. Le public reste en effet traumatisé par la débâcle de la sortie de la livre du système monétaire européen, en septembre 1992, conséquence du choix par le Trésor d'un taux d'entrée trop élevé.

L'attachement indéfectible des Suisses à leur franc

GENÈVE

Avec l'arrivée de l'euro chez ses voisins, la Suisse fait désormais figure d'îlot monétaire au beau milieu de l'Union européenne. Alors que, depuis le 1^{er} janvier, les pays limitrophes – France, Italie, Allemagne et Autriche – utilisent une monnaie commune, la Confédération persiste à garder son franc, de même qu'elle se tient toujours en marge de l'Europe des Quinze.

Si la Suisse s'accroche à sa monnaie, avec son pragmatisme et son sens des affaires, elle ne s'en est pas moins rapidement adaptée à son nouvel environnement. Anticipé de longue date, le passage à l'euro s'est effectué sans anicroche et presque avec un soupir de soulagement. En même temps que dans les pays voisins, dans la nuit de la Saint-Sylvestre, l'euro a également eu droit de cité en Suisse. En fait, tout a été entrepris en vue de ne pas trop dépayser les visiteurs étrangers, nombreux dans la contrée en cette période de fête et dont les trois quarts viennent de la zone euro. Premiers à franchir le pas, les bureaux de change des gares de Bâle et de Zurich ont mis la nouvelle monnaie à disposition de leurs clients dès l'entrée en l'an neuf. Dans les

autres gares, le mouvement a été suivi à partir de 8 heures du matin, et l'euro était accepté pour l'achat de billets de chemin de fer. Nombre de bancomats étaient approvisionnés en euros.

Afin de faciliter les échanges, la nouvelle monnaie est largement accueillie dans les hôtels et restaurants, ainsi que les commerces dépendant du tourisme. L'euro peut également servir de moyen de paiement dans les bureaux de poste, les grandes surfaces et la plupart des magasins, mais la monnaie est rendue en francs suisses. Les prix variant en fonction du cours du jour, il est plus avantageux de régler ses dépenses en monnaie locale.

Comme l'industrie d'exportation, le secteur touristique se soucie néanmoins des fluctuations de change. Depuis le lancement de l'euro en 1999, le cours de la devise européenne s'est lentement effrité, passant de 1,61 franc suisse à l'origine à moins de 1,50 franc suisse aujourd'hui. Soucieuses d'enrayer cette tendance, les autorités monétaires s'efforcent d'harmoniser leur politique avec celle de la Banque centrale européenne (BCE) et de maintenir la devise helvétique au plus près de l'euro.

Dans l'ensemble, cette expérience est jugée « *positive* » tant par les responsables de l'institut

d'émission que par les milieux économiques et syndicaux. « *Le maintien du franc nous permet de conserver une politique monétaire autonome, axée sur les besoins de l'économie et préservant un niveau bas des taux d'intérêt* », estime Jean-Pierre Roth, président de la Banque nationale suisse (BNS). « *Les trois dernières années ont montré qu'un petit pays comme la Suisse peut mener avec succès une politique monétaire indépendante* », relève pour sa part Serge Gaillard, secrétaire de l'Union syndicale suisse.

Confrontée à une zone monétaire unique, la Suisse n'a pas d'autre choix que de vivre avec l'euro. Si la nouvelle devise est appelée à jouer un rôle croissant dans les transactions courantes, elle ne deviendra pas pour autant une « *véritable monnaie parallèle* », a tenu à avertir le président de la BNS. D'ailleurs, à en croire les sondages, les Suisses demeurent indéfectiblement attachés à leur monnaie, perçue comme le symbole de la stabilité politique et économique du pays. Après la débâcle de Swissair, la tuerie de Zoug et l'accident du tunnel du Gothard qui l'ont ébranlée l'année précédente, la Suisse tient bon avec son franc.

Jean-Claude Buhrer

Au Danemark, on veut préserver la souveraineté nationale

Pragmatiques les Danois. Quinze mois après avoir dit « non » à la monnaie unique par référendum, ils acceptent, sans rechigner, les premiers billets en euros depuis le 1^{er} janvier. Dans les grands magasins, les gares et les kiosques de Copenhague, il est désormais possible de faire des achats avec cette devise. Certes, on vous rend la monnaie en couronnes danoises. Et les distributeurs automatiques ne débitent que des billets du cru. Mais le royaume s'est étonnamment vite adapté à l'euro qui, il y a un an encore, cristallisait toutes les fixations anti-européennes de la majorité de ses habitants. Aujourd'hui, selon une récente étude, environ trois quarts des magasins du pays affirment être prêts à accepter des euros comme mode de paiement. Plus de 10 % d'entre eux ont l'intention de pratiquer le double affichage. Quant aux particuliers, ils étaient nombreux, dès le lendemain du réveil, à vouloir palper les nouveaux billets.

Le pragmatisme des Danois ne signifie pas pour autant qu'ils sont prêts à embrasser l'euro du jour au lendemain. Une grande méfiance

Le « petit » pays se méfie beaucoup de la machinerie européenne

vis-à-vis de la machinerie européenne et un souci permanent de préserver la souveraineté du petit pays habitent sa population. Elle l'a montré à plusieurs reprises. Consultés par référendum en 1992, les 5,5 millions de Danois rejetaient le traité de Maastricht. S'ils l'adoptaient un an plus tard, c'était dans une version édulcorée : le pays était exempté de la monnaie unique, ainsi que de la défense européenne et de coopération judiciaire commune.

SOURDE INQUIÉTUDE

En 2000, ceux qui avaient cru que l'heure d'un changement d'attitude envers l'euro était venue en ont été pour leurs frais. Derrière des sondages positifs se tapissait une sourde défiance à l'égard de l'aventure monétaire européenne, perçue comme une nouvelle étape vers la construction d'une fédération à

l'échelle du continent. Au-delà, c'est le fonctionnement « *élitiste* » de l'Union européenne (UE), loin des préoccupations des gens, que les Danois ont voulu dénoncer. Tous avaient alors encore à l'esprit les sanctions européennes imposées contre l'Autriche – autre « petit » pays – parce qu'elle s'était choisie une coalition gouvernementale incluant le parti de l'ultrapopuliste Jörg Haider. Plus d'un Danois avait mal vécu cet épisode, y voyant une immixtion inacceptable de Bruxelles dans les affaires intérieures d'un Etat démocratique.

Le 28 septembre 2000, 53,1 % des électeurs tournaient le dos à l'euro, avec un taux de participation de l'ordre de 86 %. Un résultat étonnant quand on sait que le patronat, une bonne partie des syndicats, la majorité des partis représentés au Parlement et les principaux journaux du pays avaient appelé à voter en faveur de la monnaie unique, synonyme à leurs yeux de stabilité monétaire et d'influence accrue au sein de l'Union. Dépit, le premier ministre d'alors, le social-démocrate Poul Nyrup Rasmussen, avait déploré le caractère « *nationaliste* » du scrutin.

Avec l'arrivée concrète de la monnaie unique dans douze pays, dont l'Allemagne voisine, les Danois vont-ils faire volte-face ? Comme tous les Scandinaves, ce sont de grands amateurs de voyages et, bientôt, la plupart des familles du royaume auront eu des euros en main et en auront ramené à la maison. Le fait de voir ces billets et ces pièces circuler dans le pays « *aura forcément une influence sur le débat en cours sur notre participation à la zone euro* », a estimé Marianne Jelved, l'ex-ministre de l'économie. Toutefois, s'il y a bien « *débat* », il

se déroule sur la pointe des pieds. La monnaie unique a été la grande absente de la campagne électorale en vue des législatives du 20 novembre 2001. Le thème était trop explosif aux yeux de la classe politique.

C'est un gouvernement de droite, a priori plus pro-européen que le précédent, qui est sorti des urnes. Il lui reviendra d'assurer, au nom du Danemark, la présidence tournante de l'UE au second semestre 2002. Mais son chef, le libéral Anders Fogh Rasmussen, s'est bien gardé de dévoiler ses intentions en matière européenne, bien qu'il passe

pour être un chaud partisan de l'euro. Dans son discours à la nation du 1^{er} janvier, il a réussi l'exploit de ne pas mentionner une seule fois la monnaie unique... Certaines voix se sont déjà élevées pour réclamer la tenue rapide d'un nouveau référendum sur la question.

Même si les opinions favorables à l'euro sont majoritaires dans les sondages depuis la mi-décembre, le premier ministre ne peut pas se permettre d'agir dans la précipitation. Un nouveau rejet populaire de la monnaie unique renverrait son adoption aux calendes grecques. En outre, le gouvernement, minoritaire au Parlement, doit composer avec un allié embarrassant : le Parti du peuple danois (DFP), qui marie xénophobie et euroscepticisme dans un discours aux relents populistes. Manifestement, Fogh Rasmussen tient pour l'heure à éviter la confrontation à propos de l'Europe avec cette formation forte de ses 12 % aux législatives. Pour contourner la difficulté, il pourrait chercher le soutien des sociaux-démocrates, désormais dans l'opposition, autour du lancinant thème de l'euro.

Antoine Jacob

Une couronne liée à la devise européenne

Les conséquences financières du rejet de la monnaie unique, lors du référendum du 28 septembre 2000, ont été relativement limitées pour le royaume danois. Depuis janvier 1999, sa devise est liée, à la demande du gouvernement, au SME bis, le mécanisme européen de régulation des taux de change. La couronne peut fluctuer dans une marge de 2,25 % de part et d'autre du cours de l'euro (le 3 janvier 2002, celui-ci valait 7,44 couronnes).

En outre, le pays traversait une embellie économique au moment du référendum. Il respectait – ce qui est encore le cas – la plupart des critères fixés par le traité de Maastricht en vue d'une adhésion à l'euro. Si la situation économique du Danemark est aujourd'hui moins rose, c'est en grande partie en raison du mauvais climat international.

Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement

« Pour convaincre les opinions réticentes, mieux vaudrait qu'une personnalité "incarne" l'euro »

« Avant de diriger une institution publique financée par les quinze et au service des politiques définies par l'Union, vous avez suivi depuis le début, en tant que ministre belge des finances, toutes les négociations sur l'euro. N'êtes-vous pas chagriné par le fait que l'Union monétaire se fait à 12, et non à 15 ?

– L'euro est un symbole concret qui va renforcer le sentiment d'appartenance à une même aventure collective. Mais la longue négociation qui a conduit au traité de Maastricht se heurtait à des difficultés économiques – les fameux critères de convergence à respecter – et à des obstacles politiques, propres au Royaume-Uni. La formule retenue n'est pas une première dans l'histoire européenne et va d'ailleurs sans doute se développer : il s'agit du mécanisme dit de la « coopération renforcée », permettant à ceux qui veulent progresser dans l'intégration de la faire sans attendre nécessairement l'accord du dernier, mais sans lui fermer la porte au nez. En Grande-Bretagne, au Danemark, c'est l'opinion publique qui s'est montrée hostile à l'euro.

– Comment l'expliquez-vous ?

– Des dirigeants britanniques ont bien mesuré que la monnaie unique allait aussi augmenter l'intégration politique, à laquelle ils étaient hostiles. Ils ont donc été cohérents en s'opposant à son principe. Au-delà, l'explication des réticences des uns et des autres varie. Les Danois ne s'opposent pas à la monnaie unique en tant que telle mais à une certaine forme de centralisation bruxelloise, qu'ils jugent non démocratique. C'est la forme de l'intégration qu'ils critiquent, pas sa substance. Paradoxalement, ils admettent d'ailleurs toute la discipline liée à l'union monétaire, sans en retirer les avantages.

– La Suède, elle, a utilisé une liberté, que les traités ne lui donnaient d'ailleurs pas, de refuser l'euro. Est-ce normal ?

– La clause de l'«opting out» – option de sortie – n'avait pas été accordée à Stockholm, alors qu'elle

l'avait été au Danemark et à la Grande-Bretagne. Mais la Suède s'est arrangée pour ne pas respecter tous les critères de Maastricht et constater, dès lors, qu'elle n'entraînait pas dans l'union monétaire.

– Vous pensez que Tony Blair peut gagner en 2006, comme il l'a promis, un référendum sur l'euro dans son pays ?

– Il a des convictions européennes qu'il a encore affirmées récemment. Il est, en tout cas, le mieux placé pour mesurer l'évolution de l'opinion publique dans son pays, choisir le bon moment pour organiser une consultation et obtenir une adhésion suffisante de ses concitoyens.

– Quelle était l'opinion émise par vos différents collègues britanniques au fil des négociations que vous avez suivies ?

– Elle variait selon les interlocuteurs. Certains étaient très hostiles à la monnaie unique et tentaient de bloquer les négociations. D'autres, comme Kenneth Clark [le gouverneur de la Banque d'Angleterre], ne cachaient pas, à titre personnel, que l'union monétaire pouvait bénéficier tant à l'Europe qu'à leur pays. Mais il ne pouvait aller contre l'opinion majoritaire dans son pays.

– L'arrivée concrète de l'euro chez des voisins peut-elle faire basculer les opinions publiques jusque-là réticentes ?

– Progressivement, oui. Si, en Grande-Bretagne, un organisateur de voyages note que ses collègues continentaux préfèrent envoyer des touristes en Irlande, où l'on a adopté l'euro, il deviendra rapidement un partisan de la monnaie unique... Pour convaincre les opinions réticentes, mieux vaudrait qu'une personnalité «incarne» l'euro, ce qui n'est toujours pas le cas... Le problème de la représentation de l'euro est double. Il se pose d'abord au niveau du dialogue nécessaire entre le président de la Banque centrale européenne (BCE) et le pôle de coordination des politiques économiques. Le président de l'Eurogroupe semble indiqué pour exer-

cer cette fonction mais il change tous les six mois. D'autres plaident dès lors pour que ce soit le commissaire européen chargé de la politique économique et monétaire qui l'assume.

– Il reste aussi la question de la représentation de la zone euro dans les instances internationales. Ce point est sensible mais il me semble que le président de la BCE devrait, par exemple, pouvoir s'exprimer, au nom de toute la zone euro, dans un sommet du G 7 consacré aux finances. Tout comme il semblerait logique qu'en face du secrétaire américain au Trésor se trouve un, et un seul, représentant de la zone monétaire européenne.

– Qu'en est-il de l'entrée dans l'Union monétaire des candidats à l'élargissement ? Participeront-ils directement à l'euro ?



Philippe Maystadt

● Diplômé en droit et en administration publique, Philippe Maystadt, 53 ans, a été élu député de Charleroi à 29 ans, avant d'exercer des responsabilités ministérielles au budget, à l'économie et, pendant onze années, aux finances.

● Ce social-chrétien a participé aux divers gouvernements qui ont réalisé le difficile assainissement budgétaire de la Belgique, qui souffrait d'une dette publique colossale. A la fin de 1999, il succédait au Britannique Brian Unwin à la tête de la Banque européenne d'investissement (BEI)

– Il faut rappeler que l'entrée dans l'Union européenne ne signifiera pas automatiquement une entrée dans la zone euro. Des conditions politiques, institutionnelles et économiques sont fixées. Le candidat devra notamment démontrer qu'il a organisé une véritable économie de marché et qu'il possède la capacité structurelle de résister à la pression concurrentielle découlant de son entrée dans le marché unique.

– D'autre part, il devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre ce que l'on nomme «l'acquis communautaire», qui comporte notamment l'union monétaire. Chaque candidat doit donc, implicitement, se donner pour objectif les critères de convergence.

– Pas de clause d'«opting out» – d'option de sortie – pour les candidats à l'adhésion ?

– Non. Et aucun ne l'obtiendra. Mais il est établi qu'un pays ne rentrera dans l'Union économique et monétaire que s'il remplit les critères requis, sans accommodements particuliers. Cela prendra évidemment du temps, compte tenu notamment de la situation économique de certains de ces Etats, confrontés en outre à l'obligation de remplir simultanément l'ensemble des critères.

– Ces difficultés ne font-elles pas partie de la face soigneusement cachée de l'élargissement ?

– Je suis pour un élargissement rapide. Il y va de l'intérêt de l'Union comme de celui des candidats. Simple, l'entrée dans l'union monétaire n'est pas une priorité aujourd'hui et si on voulait accélérer le respect des critères économiques par certains Etats, on rendrait plus difficile la préparation de leur entrée dans l'union politique. Adopter, par exemple, un système de change plus souple n'est pas contradictoire avec la volonté d'entrer dans l'Union européenne. »

Propos recueillis par Jean-Pierre Stroobants

CHRONIQUE

Par Serge Marti

Monnaie de singe

L'ironie est cruelle. Au moment où l'Europe des Douze et ses 304 millions d'habitants célèbrent l'arrivée en poche de l'euro, monnaie unique de 2,3 centimètres de diamètre et de 7,5 grammes de confiance placés dans l'avenir politique et institutionnel du continent, à 10 000 km de là, l'Argentine et ses 37 millions de citoyens désormais démonétisés ne savent plus à quelle devise se vouer. Au Rio de la Plata, il y aurait plutôt pléthore de monnaies pour un même pays. Depuis les démissions en rafale de l'exécutif qui se sont succédées ces dernières semaines – le dernier épisode en date étant la désignation à la présidence d'un pays économiquement ruiné, du péroniste Eduardo Duhalde –, les Argentins s'essayaient douloureusement à de nouveaux pas de tango, chaloupant entre un peso, aujourd'hui promis à dévaluation (après avoir bénéficié, pendant dix ans, d'une parité « intangible » avec le dollar), douze monnaies locales (les plus connues étant les patacones et les lecps) et, dernier avatar d'un système monétaire en déroute, l'argentino.

Le lancement de cette nouvelle monnaie non convertible, accompagné par la mise en œuvre d'un vaste plan social destiné à créer, à terme, un million d'emplois (le pays compte officiellement 18 % de chômeurs tandis

Depuis les démissions

en rafale de l'exécutif,

les Argentins

s'essayaient à

de nouveaux pas de

tango, entre le peso,

douze monnaies

locales et l'argentino

de du pays (132 milliards de dollars, 145 milliards d'euros) avant d'être renvoyé dans la modeste province du centre-ouest dont il était issu.

En réalité, l'argentino était mort-né depuis que David Espósito, directeur de la banque publique Banco Nacion Argentina et père putatif de cette nouvelle monnaie de singe, avait déclaré qu'elle serait émise à hauteur de 15 milliards de dollars – un montant énorme – et qu'elle flotterait par rapport au billet vert américain. Ce qui équivalait à une dévaluation, le remède ultime auquel s'étaient refusés jusqu'à présent les dirigeants argentins. Y compris Domingo Cavallo, le « sauveur » de la nation, sanctifié pour avoir, dix ans plus tôt, terrassé une hyperinflation alors à quatre chiffres, redressé l'économie et inventé la convertibilité du peso en dollar sur la base d'un pour un. Répudié par le FMI dont il a été pourtant si longtemps l'enfant chéri, au motif qu'il s'obstinait à défendre « sa » parité, sans réel consensus politique et social à la tête de l'Etat, celui qui avait été appelé à la rescousse en mars 2001 par le président de la Rua pour administrer le ministère de l'économie a été lui aussi renvoyé en rase pampa, dans le sillage de l'ex-chef de l'exécutif.

« L'Argentine est en faillite, l'Argentine est anéantie. Nous n'avons plus un peso pour faire face au paiement des salaires, des primes et des retraites », a déclaré le président Duhalde lors de son investiture, dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier. En guise de message de bonne année, on peut faire mieux. Mais le pays est effectivement totalement à la dérive, trop longtemps privé de légitimité politique, bien plus que de crédibilité économique.

Le « choix » qui s'offre à lui est cornélien. Opter pour la dollarisation pure et simple de l'économie, une conversion à laquelle se sont déjà ralliés des pays de la région, il est vrai plus petits (Equateur, Salvador, Panama, Guatemala en partie), marquerait la fin clinique du peso « fort ». Elle porterait aussi un coup sans doute fatal au Mercosur, la zone de libre-échange instaurée avec d'autres pays limitrophes, dont le Brésil, toujours hostile à un quelconque ancrage sur le dollar. Quant à la dévaluation, décision qui vient d'être prise par le nouveau gouvernement, elle signifie en germe la ruine de tous ceux qui ont soutenu la monnaie nationale. Une tragédie dans les deux cas, dont les Argentins mettront longtemps à se remettre.

dais qui les premiers avec la Grèce, mais après le département français d'outre-mer de la Réunion, sont passés à l'euro. « Depuis son entrée dans l'UE, en 1995, la Finlande est un membre exemplaire et elle n'a pas hésité une seconde à rejoindre l'euro. Son engagement à 100 % est dû à l'isolement politique et géographique dont elle a longtemps souffert. Les Finlandais se sentent en sécurité dans l'UE », explique Rolf Dudle. D'autant qu'avec le markka c'est un reliquat de la « Finlande russifiée » qui disparaît... Selon lui, les Suédois n'ont pas plus de bonnes raisons de s'accrocher désespérément à leur monnaie que les Finlandais n'en avaient pour troquer leurs markkas contre des euros, « sans parler des Français qui ont abandonné leur franc ou des Allemands le puissant deutschemark ». Mais la Suède, ancien empire régional, est victime, selon lui, d'un complexe de supériorité persistant. « En attendant, je ne sais pas comment on va s'en sortir. »

Boris Lévy

Bibliographie

● L'Euro au défi du dollar, essai sur la monnaie universelle, de Henri Bourguinat (Economica, 170 p., octobre 2001, 15 €).

● L'Union économique et monétaire européenne, de Sandrine Levasseur (L'Harmattan, 217 p., octobre 2001, 20,60 €).

● Le Guide de l'euro pour tous, de Philippe Jurgensen (Editions Odile Jacob, 504 p., août 2001, 8 €).

● Le Krach de l'euro, de Bertrand Renouvin et Sylvie Fernoy (Editions du Rocher, 142 p., novembre 2001, 12,95 €).

● La Construction européenne, de Guillaume Courty et Guillaume Devin (La Découverte, 124 p., octobre 2001, 7,95 €).

Les Suédois hésitent à franchir le pas

Stockholm

de notre correspondant

Rien, ou presque, sur l'euro au Cabinet royal de la Monnaie, dans le vieux Stockholm, qui se pique pourtant d'être le « premier musée économique d'Europe ». On y retrace, sur trois étages, l'histoire de la couronne suédoise, bien sûr, des monnaies européennes et du reste du monde, mais aussi celle de l'industrie, de l'empire Wallenberg, des moyens de paiement, de la consommation, des marchés d'action... C'est tout juste, pourtant, s'il est fait mention de la monnaie unique ailleurs que sur un dépliant périmé : « Il y avait bien une exposition temporaire mais le gardien croit savoir qu'elle a été démontée la semaine dernière », explique l'étudiante qui tient la caisse pendant les fêtes de fin d'année...

« SANS PRÉCIPITATION »

A l'instar du Danemark, qui l'a rejeté par référendum en 2000, et de la Grande-Bretagne, la Suède a assisté en observateur au passage à l'euro, le 1^{er} janvier, dans douze des quinze Etats membres de l'Union. En décembre 1997, les députés suédois avaient approuvé le principe d'une participation à la monnaie unique, mais plus tard, « si tout se passe bien dans les pays qui l'ont adoptée ». Outre le fait qu'elle renâcle à abandonner sa couronne – pourtant faiblissante (alors qu'il fallait environ 8 couronnes pour 1 euro en 2000, il en faut actuellement près de 10) –, la Suède craint notamment de devoir renoncer à sa traditionnelle politique de plein-emploi en cédant à la Banque centrale européenne (BCE) le soin de fixer sa politique monétaire et de crédit. C'est ce qu'a récemment rappelé le ministre des finances, Bosse Ringholm, estimant que le pays devait tôt ou tard adopter la monnaie unique mais « sans précipitation ».

En abandonnant sa couronne, le pays craint notamment de devoir renoncer à sa traditionnelle politique de plein-emploi

« Les Suédois sont très lents et peu courageux. On ne peut pas prendre une décision rapidement. On doit réfléchir, réfléchir encore et encore, et puis décider alors que les autres ont fait le pas depuis longtemps. On est frileux, un point c'est tout », lance, dans la salle des pièces précieuses, Berith Olsner, enseignante dans un lycée hôtelier. Cette quinquagénaire farouchement pro-européenne qui s'installera en France au printemps prochain, près de Limoges, estime qu'en fait de souveraineté monétaire l'Etat veut préserver son contrôle sur l'économie des ménages.

« Le problème, c'est que, avec la disparition des opérations de change, la mainmise publique sur les finances privées devient plus aléatoire », approuve son conjoint, Rolf Dudle, enseignant à la retraite. « L'administration fiscale harcèle les retraités suédois qui vivent en Espagne pour qu'ils déclarent les sommes déposées dans les banques hispaniques. Avec la même monnaie pour tous, les transactions deviennent plus discrètes. »

Depuis la fin de la présidence suédoise de l'Union européenne, au premier semestre 2001, les partisans du basculement à l'euro prennent le pas sur ses détracteurs, atteignant même la majorité absolue, selon un sondage paru jeudi 27 décembre dans le quotidien Expressen. 51 % des personnes interrogées sont favorables à la monnaie unique et 38 % y

restent opposées, 11 % réservant leur opinion. 65 % pensent même que la Suède rejoindra la zone euro dans les prochaines années, contre 29 % d'un avis contraire.

Ce revirement constitue déjà une victoire pour les sociaux-démocrates, qui réalisent par ailleurs une forte poussée dans les enquêtes d'opinion. Leur parti est, en effet, crédité de près de 40 % d'opinions favorables, son meilleur score depuis les élections législatives de 1998. Si le rapport de forces devait en rester là jusqu'au scrutin électoral de septembre 2002, les sociaux-démocrates pourraient se passer du soutien des Verts, majoritairement opposés à l'UE et à sa monnaie unique, sans cependant se défaire des ex-communistes, dans l'ensemble anti-euro. « Les sondages sont satisfaisants mais il reste beaucoup à faire avant d'organiser un référendum. Celui-ci n'est pas lié aux sondages mais aux critères économiques que nous avons fixés », confiait Göran Persson, le premier ministre suédois, à l'ouverture du sommet européen de Laeken, en décembre, avant d'emballer le débat sur l'euro, quelques jours plus tard dans un entretien télévisé, en suggérant la tenue d'un référendum dès l'automne 2002, peu après les élections législatives, pour un passage à l'euro effectif aux alentours de 2005-2006.

EN ATTENDANT LE RÉFÉRENDUM

Göran Persson a pourtant jugé peu probable en ce début de l'année un référendum en 2002, compte tenu de l'agenda parlementaire serré. Pour des raisons tenant à leur stratégie électorale, les Verts et l'extrême gauche ont, quant à eux, souhaité que les législatives et la consultation populaire sur l'euro se tiennent le même jour, le 15 septembre 2002.

En attendant le référendum promis et, le cas échéant, une adoption de l'euro, les Suédois scrutent à la loupe leurs voisins finlan-

LE MONDE

diplomatique

CRISE INTERNATIONALE

Retour à une présidence impériale aux Etats-Unis

Al-Qaida, une secte

Egalement au sommaire :

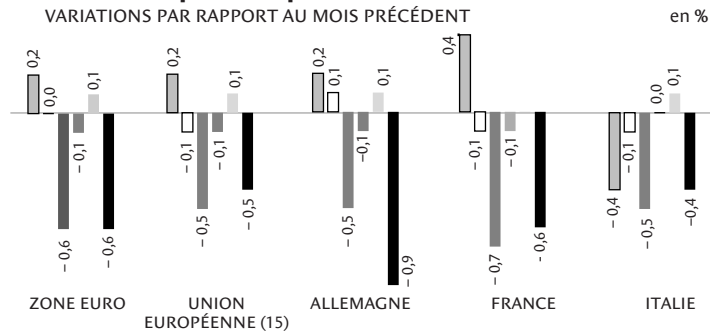
Israël contre Israël ; Nouvelle architecture militaire pour les Amériques ; Petite histoire de l'intégration à la française ; L'humanisme, ça sert encore ? ; La Moldavie repoussée vers l'Est ; Grandes manœuvres autour des télécoms africaines ; etc.

NUMÉRO DE JANVIER 2002

En vente chez votre marchand de journaux 3,81€ - 25 F

EUROPE

▼ Baisse des prix à la production



■ mai 2001 □ juin 2001 ■ juillet 2001 ■ août 2001 ■ septembre 2001 ■ octobre 2001
Source : Eurostat

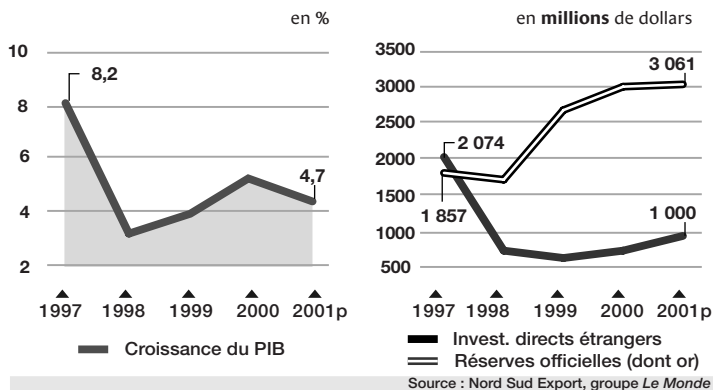
■ ENTRE OCTOBRE 2000 ET OCTOBRE 2001, les prix à la production industrielle ont baissé, en variation annuelle, de 0,6 % dans la zone euro et de 0,5 % au sein de l'Union européenne (UE). C'est la première fois depuis juillet 1999 que ces taux annuels sont négatifs.

■ DANS LES DEUX ZONES, les prix des biens de consommation durables ont augmenté de 0,1 % tandis que ceux des biens d'investissement sont restés stables. Les biens intermédiaires ont baissé de 0,3 % dans la zone euro et de 0,2 % au sein des Quinze. Les prix dans le secteur de l'énergie ont, eux, chuté de 2,6 % dans la zone euro et de 2,3 % dans l'Union.

■ LES PRIX ONT BAISSÉ DANS TOUS LES ÉTATS MEMBRES, à l'exception de la Suède où ils ont augmenté de 0,3 %, du Royaume-Uni et du Luxembourg, où ils sont restés stables. Les baisses les plus importantes ont été observées aux Pays-Bas, en Allemagne, au Portugal et en France.

PAYS ÉMERGENTS

▼ La croissance reste soutenue au Vietnam



■ LE VIETNAM A TERMINÉ L'ANNÉE 2001 sur un taux de croissance de son économie de près de 5 %, soit probablement le plus fort de l'Asean, et une inflation de l'ordre de 2 %. Contrairement à des pays plus industrialisés de la région, il ne semble pas souffrir du ralentissement américain et de l'effondrement de l'industrie électronique.

■ LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS conservent néanmoins un optimisme prudent, mais profitent du cadre juridique du pays. Ces améliorations ont d'ailleurs été consolidées par la signature avec le FMI d'un accord triennal de type FRPC (facilité de réduction de la pauvreté et de croissance) assorti d'un crédit de 368 millions de dollars.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

| | UE 15 | EURO 12 | ALLEMAGNE | BELGIQUE | ESPAGNE | FRANCE | ITALIE | PAYS-BAS | ROY.-UNI | E.-U. | JAPON |
|---|-------|---------|-----------|-------------|---------|-------------|------------|------------|-------------|--------------|--------------|
| PRODUCTION INDUSTRIELLE (août 2001, en %) | | | | | | | | | | | |
| Sur un an | 0 | 0,4 | -0,3 | -0,1 (7/01) | 2,8 | 2,1 | -1,5 | -1,5 | -2,3 | ND | ND |
| Sur un mois | 1,1 | 1,0 | 2,1 | -0,2 (7/01) | 3,3 | 0 | 0,6 | 0,7 | 1,0 | ND | ND |
| PRIX À LA CONSOMMATION (octobre 2001, en %) | | | | | | | | | | | |
| Sur un an | 2,2* | 2,4* | 2 | 1,9 | 3,2 | 1,8* | 2,5 | 5* | 1,2 | 2,1 | -0,8 (9/01) |
| Sur un mois | -0,1* | -0,1* | -0,4 | -0,2 | -0,1 | 0,1* | 0,2 | 0,1* | -0,2 | -0,3 | 0 (9/01) |
| PIB EN VOLUME (2^e trimestre 2001, en %) | | | | | | | | | | | |
| Sur un an | 1,4** | 1,3** | 0,6 | 1,7 | 2,9 | 2,3 | 1,5 | 2,3 | 2,3 | 1,2 | -0,7 |
| Sur trois mois | 0,2** | 0,1** | 0 | -0,6 | 0,5 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,1 | -0,8 |
| DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %) | | | | | | | | | | | |
| 2000..... | 0,3 | 1,2 | 1,3 | 0 | -0,3 | -1,3 | -0,3 | 2 | 4,4 | 1,0 (1999) | -7,6 (1999) |
| DETTE PUBLIQUE/PIB (en %) | | | | | | | | | | | |
| 2000 | 69,6 | 64,1 | 60,7 | 110,3 | 60,7 | 57,6 | 110,5 | 56,1 | 42,8 | 59,3 | 105,4 (1999) |
| SOLDE COMMERCIAL EXTRACOMMUNAUTAIRE (en milliards d'euros, sept. 2001) | | | | | | | | | | | |
| | -4,2* | 3,8* | 8,3 (7/1) | 1,4 | -3,4 | -0,6 (8/01) | 1,4 (8/01) | 1,8 (8/01) | -5,7 (8/01) | -42,3 (6/01) | 8,6 (6/01) |
| INVESTISSEMENT (FBFC) (2^e trimestre 2001, en %) | | | | | | | | | | | |
| Sur trois mois | -0,1 | -0,4 | -1,3 | 1,7 | 3,1 | 0 | -0,3 | -0,9 | 2,1 | -1,6 | -4 |

* provisoire ** 3^e trimestre 2001

Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

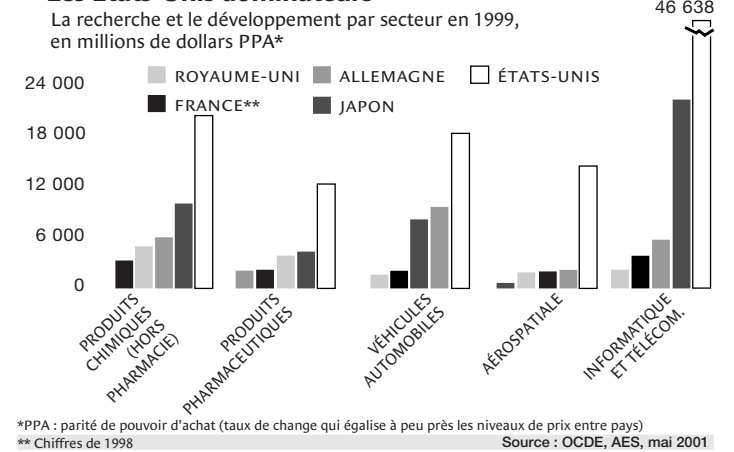
Les indicateurs français

| | DERNIER MOIS CONNU | VARIATION SUR UN AN |
|---|--|---------------------|
| CONSOMMATION DES MÉNAGES | +0,2% (nov.) | +2,8% |
| TAUX D'ÉPARGNE | 16,4% | +1,2** |
| POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES | +0,5% | +3,6*** |
| COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros) (solde cumulé sur 12 mois) | +1,9 (oct. 2001) +1,4 (11/00-10/01) | +2,4 +2,5 |
| ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES* | -11 (nov.) | -2,0** |
| ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production | -46 (déc.) | +25** |
| CRÉATIONS D'ENTREPRISES | 21 822 | -1,1%*** |
| DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES *** par date de jugement | 3 216 | -5,3%*** |

* solde de réponses, CVS, en % ** solde net douze mois auparavant *** en glissement Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Les Etats-Unis dominent



*PPA: parité de pouvoir d'achat (taux de change qui égalise à peu près les niveaux de prix entre pays) ** Chiffres de 1998 Source : OCDE, AES, mai 2001

■ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R & D), les Etats-Unis continuent de dominer la plupart des secteurs de l'économie, exception faite des industries agro-alimentaires.

■ LE JAPON NE SE SITUE QU'À LA TROISIÈME PLACE dans le secteur automobile, s'étant fait doubler par l'Allemagne. Cette rétrogradation tient à la faiblesse des investissements nippons dans le domaine. ■ QUANT À LA FRANCE, elle fait désormais jeu égal avec la Grande-Bretagne dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

UN CHIFFRE
10 %

des Russes se partagent le tiers des revenus

D'une année sur l'autre, le fossé entre les plus riches et les plus pauvres ne se réduit pratiquement pas. 10 % des Russes se sont partagé 33,5 % des revenus du pays sur les neuf premiers mois de l'année. A l'opposé de l'échelle, 10 % ne détiennent que 2,4 % des richesses nationales, selon le Comité d'Etat aux statistiques.

En 2000, les riches étaient proportionnellement un tout petit peu plus aisés (34,3 % des richesses totales), et les plus pauvres aussi démunis qu'aujourd'hui (2,4 % des richesses).

Le nombre de Russes dont le revenu dépasse 4 000 roubles (135 dollars) par mois a toutefois augmenté, pour représenter 17,6 % de la population, contre 7,5 % seulement un an plus tôt. Mais 29,6 % des 145 millions de Russes ont un revenu inférieur à 1 500 roubles (50 dollars) et sont donc considérés comme vivant avec moins que le minimum vital (51 dollars en moyenne). De plus, 12,7 % de la population vivent même avec moins de 1 000 roubles par mois (34 dollars). Ils étaient 24,7 % dans ce cas un an plus tôt.

APPRENEZ L'ALLEMAND EN AUTRICHE - COURS D'ALLEMAND DE L'UNIVERSITÉ DE VIENNE

7 Juillet au 21 Septembre 2002
Cours pour débutants et avancés.
Prix du cours pour 4 semaines : € 358,-
Prix forfaitaire (inscription, cours, chambre) pour 4 semaines : € 790,-
Programme détaillé : Wiener Internationale Hochschulkurse A-1010 Vienna, Universität Wien
Tél. : (+431) 405 12 54-0
Fax : (+431) 405 12 54-10
e-mail : WIHOK@univie.ac.at
<http://www.univie.ac.at/WIHOK>

En quête d'investisseurs étrangers, l'Inde poursuit ses réformes

En décidant de mettre en œuvre une politique de réforme économique sitôt arrivés au pouvoir en 1991, le premier ministre, P.V. Narasimha Rao, et son ministre des finances, Manmohan Singh, ne répondaient pas seulement à l'urgence d'une crise financière grave. Au-delà des circonstances imposant un prêt sous conditions du FMI, ces hommes du sérail congressiste retenaient les conclusions d'un certain nombre d'experts, pas forcément libéraux effrénés, condamnant les blocages du vieux système protectionniste hérité du temps où l'Inde postcoloniale entendait se construire sur les bases d'un Etat interventionniste, planificateur et adepte de la stratégie de substitution aux importations.

Dix ans après le tournant de 1991, l'Inde, actuellement en conflit ouvert avec son voisin pakistanais, n'a connu ni « la tragédie des réformes russes » ni les triomphes peut-être exagérés du « socialisme de marché » à la chinoise. Elle a choisi la voie d'une lente transition économique. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), de 1981 à 1991, était de 5,4 % par an. Il a atteint 6,4 %, en moyenne, durant la décennie des réformes. Rien d'un décollage spectaculaire, d'autant qu'un ralentissement est perceptible, après les taux supérieurs à 7 % des années 1994-1998. Mais avec un taux de l'ordre de 5,5 % en 2000-2001, la croissance de l'économie indienne reste l'une des plus rapides au monde. Le PIB, évalué à 460 milliards de dollars en 1999 (506 milliards d'euros), contre 991 et 760 milliards respectivement pour la Chine et le Brésil, place l'Inde au 12^e rang mondial, proche de celui du Mexique.

C'est encore trop peu pour un pays de 1 milliard d'habitants, trop peu pour assurer à court terme la disparition de la grande pauvreté, qui touche encore plus d'un quart des Indiens. Mais les difficultés actuelles de la conjoncture masquent peut-être l'essentiel : l'ensemble de l'économie est aujourd'hui en voie de transforma-

Adepte d'une lente transition, le pays connaît une croissance soutenue mais insuffisante pour faire disparaître la pauvreté qui frappe le quart de la population

tion effective. Des plans de restructuration des entreprises publiques à la libéralisation des télécoms, de l'expansion de la Bourse aux nouveaux modes de gestion des entreprises, du prix contrôlé des médicaments à celui de l'eau, de la réforme de l'impôt aux zones économiques spéciales dévolues à l'exportation, de nouvelles règles du jeu, plus souples, encadrent une économie conduite à 75 % par le secteur privé et où les services comptent pour 52 % du PIB.

ENTRE FISCALISME ET RELANCE

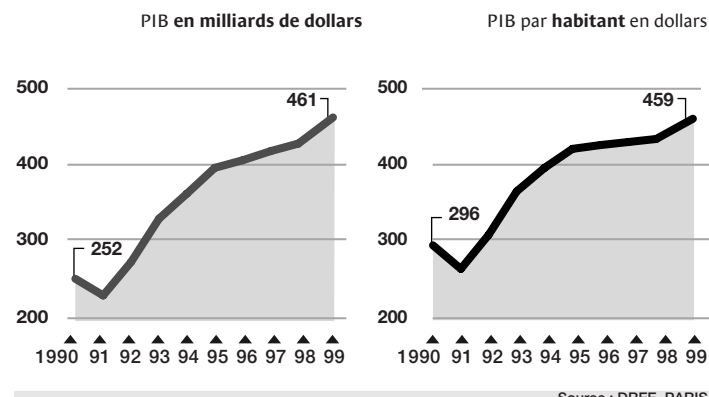
Chaque année budgétaire apporte sa part d'innovations. Le FMI et la Banque mondiale jugent néanmoins le changement trop lent alors que la gauche et une partie de la droite nationaliste l'estiment trop rapide et dangereux pour le bien public ou pour la souveraineté du pays. Reste que la transformation en cours accroît la marge d'initiative des 27 Etats de l'Union. Elle forge l'Inde de demain, avec ses promesses, comme avec ses faiblesses : l'Etat n'investit pas assez dans la santé (0,7 % du PIB), dans l'éducation (3,4 %), dans les infrastructures.

Au-delà des chiffres de la croissance, que chacun voudrait plus soutenue, quatre questions dominent aujourd'hui le débat économique. En premier lieu, un problème classique de stratégie débattu entre fiscalisme et relance. En période de faible demande et de (relative) faible croissance, le gouvernement doit-il d'abord assainir les fondamentaux en résorbant les

déficits publics (10 % du PIB en additionnant les déficits du gouvernement central, des Etats de l'Union et des entreprises publiques) ? Ou doit-il investir dans les infrastructures, insuffisantes pour le plus grand nombre, et point de blocage structurel de la croissance ? L'orthodoxie financière semble l'emporter pour l'heure. Encore faudrait-il baisser les taux d'intérêt, supérieurs à 12 %, trop élevés, alors que la capacité d'épargne demeure de 23 % du PIB.

Deuxième champ d'action : les « réformes de seconde génération », qui touchent, après les premières mesures techniques des années 1991-1994, aux domaines beaucoup plus sensibles politiquement. Le gouvernement Vajpayee, en place depuis 1999, semblait disposer de la stabilité nécessaire pour les mettre en œuvre, mais il n'avance guère sur les dossiers difficiles. Les privatisations, totales ou partielles, se bornent à des compagnies de second rang, tandis que le cas de l'embématique Air India n'est toujours pas réglé. Les lourdes subventions (14 % du PIB) favorisant en particulier les agriculteurs – pas forcément les plus démunis – restent en place, bien que critiquées. Quant à la réforme des lois du travail, dans le secteur public organisé (et syndiqué) minoritaire, elle est inscrite au calendrier de la session parlementaire en cours, mais elle divise jusqu'aux membres du gouvernement de coalition.

▼ Dix années de forte activité



Source : DREE, PARIS

6,6 milliards d'euros). Les réserves de devises, à 37 milliards de dollars (41 milliards d'euros), sont confortables, et la dette externe (97 milliards, 107 milliards d'euros) en baisse, à 20 % du PNB. Le commerce extérieur s'amplifie, et se diversifie. Les produits traditionnels pèsent toujours lourd (cuirs, épices, textiles, gemmes), mais la bonne tenue des services informatiques, qui ont continué de croître en dépit de la baisse du Nasdaq, garde valeur de symbole : l'Inde y voit la preuve de ses talents dans un secteur de pointe compétitif.

TENIR SES ENGAGEMENTS

Membre fondateur de l'OMC, l'Inde s'est appliquée à tenir ses engagements : elle a aboli ses restrictions quantitatives en 2001, comme elle avait modifié plus tôt ses lois sur la propriété intellectuelle. Elle entend cependant combattre le protectionnisme déguisé des pays industrialisés (subventions agricoles et barrières non tarifaires usant de normes sociales, environnementales ou sanitaires). Mais la tournure prise par la conférence de l'OMC à Doha, en novembre 2001, sur ces points comme sur la question des textiles ou des investissements, a démontré que New Delhi n'a guère été entendu.

Accés sur des stratégies plus pointues d'intégration au marché mondial, les réformes se poursuivront, systématiques mais à leur rythme. Reste à savoir si les options choisies ne profiteront qu'à la frange la plus huppée des classes moyennes, ou bénéficieront au plus grand nombre. Pour ce faire, il faudrait mener une grande politique d'investissement – santé, éducation, équipements –, alors que le service de la dette dévore près de 50 % des dépenses gouvernementales, et que l'impôt baisse en pourcentage du PIB. Riche de bien des potentiels, l'Inde d'aujourd'hui peine à définir les moyens théoriques et pratiques de répondre à ce défi.

Jean-Luc Racine, directeur de recherche au CNRS, Centre d'études de l'Inde et de l'Asie du Sud, EHESS

Quand les spécialistes de la macroéconomie débarquent dans les villes

Mais que sont-ils donc venus faire en cette galère ? Sont-ils des économistes égarés en politique ? Connus et reconnus comme des spécialistes de la macroéconomie, Christian Sautter, 61 ans, et Pierre-Alain Muet, 56 ans, ont décidé de s'investir dans le champ de l'économie pratique et locale. Depuis bientôt un an, les voilà, pour l'un, adjoint au maire de Paris, chargé du développement économique, des finances et de l'emploi, pour l'autre, adjoint au maire et vice-président du Grand Lyon, chargé du développement économique et des relations internationales.

Face à la vague bleue qui a accompagné les municipales de mars 2001, la seule embellie pour la gauche a été la conquête des deux principales villes de France. Le défi à relever pour Bertrand Delanoë et Gérard Collomb n'est pas mince, après des décennies de gestion par la droite. Or, si dans l'équipe sortante de Jean Tiberi on ne distinguait pas de pointe économique, il incombe en revanche au maire de Lyon la lourde tâche de succéder à Raymond Barre. Le « premier économiste de France » fut notamment le professeur d'un certain Pierre-Alain Muet.

« La politique macronationale, cela reste mon métier, j'adore ça », précise Pierre-Alain Muet, qui a abandonné, à regret, la direction du Conseil d'analyse économique (CAE), le think tank mis en place par Lionel Jospin, dès son arrivée à Matignon, pour le guider dans ses choix économiques et budgétaires. Elu maire du quartier de la Croix-Rousse, l'économiste s'était engagé à quitter ce poste, tout en y gardant un strapontin, comme simple membre. « J'ai toujours conduit une démarche d'économie comparative », commente de son côté l'ancien ministre de l'économie et des finances pour expliquer son choix. Encore en fonctions, il avait apporté son soutien à Bertrand Delanoë dans la primaire qui l'avait opposé

Christian Sautter est l'un des adjoints de Bertrand Delanoë à Paris, tandis que Pierre-Alain Muet s'occupe à Lyon, avec Gérard Collomb, du développement économique

à Jack Lang. Quelques semaines plus tard, contraint à la démission, il était de nouveau disponible.

Les deux hauts fonctionnaires se connaissent et s'apprécient. Dans leur parcours professionnel, ils se sont croisés à plusieurs reprises. Au début des années 1970, Christian Sautter fut même le chef de bureau de Pierre-Alain Muet à l'Insee. Ils travaillaient ensemble au service des programmes qui traitaient de la réflexion macroéconomique. A cette époque, Dominique Strauss-Kahn était consultant du service. Les trois hommes se sont surtout retrouvés en janvier 1995, quand il s'est agi de bâtir en vitesse le programme économique d'un Lionel Jospin propulsé candidat du PS à la présidentielle.

DE MATIGNON À PARIS

Bis repetita, deux ans plus tard, après la victoire éclair de la gauche plurielle aux élections législatives de juin 1997. Commence alors pour les deux hommes une époque dont ils gardent visiblement la nostalgie. Avec Strauss-Kahn aux finances, Martine Aubry, à l'emploi, Sautter au budget et Muet à Matignon, où il animait la cellule macroéconomique du premier ministre, l'entente et la complicité étaient de mise, ce qui n'excluait pas de franches explications, au gré des arbitrages. « On

discutait avec le premier ministre avec la plus grande liberté. C'était une période fantastique », commente Pierre-Alain Muet. « Après, le climat a changé », poursuit-il. Lorsque Laurent Fabius a pris les rênes de Bercy en mars 2000.

C'est de cette période que datent aussi les premiers contacts noués avec Pierre de Saintignon, devenu depuis le premier adjoint de Martine Aubry à Lille, chargé du développement économique, de l'emploi, de la politique de la ville et des affaires militaires. Les trois hommes se concertent de temps en temps, notamment sur le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, un sujet qui les passionne et sur lequel ils estiment qu'« il faut faire aujourd'hui le même effort qu'il y a cent ans sur l'éducation ».

Si Christian Sautter et Pierre-Alain Muet sont tous les deux membres de l'inspection générale des finances, le premier a, en revanche, abandonné depuis peu l'enseignement, en particulier son cours à l'École des hautes études en sciences sociales sur l'économie japonaise, dont il est un des spécialistes. Le second, sur les conseils du premier, a, en revanche, conservé ses cours à l'École polytechnique.

En plus de son poste d'adjoint au maire de Paris, Christian Sautter ne s'occupe que d'une seule autre activité : il a accepté la présidence de l'association France Active, qui a pour objet de promouvoir l'insertion par l'économie, un de ses principaux centres d'intérêt. « En mars 2000, j'ai quitté le service de l'Etat pour le monde associatif et le monde local », précise-t-il. C'est un départ sans retour. « Hostile au cumul des mandats », il n'entend pas briguer d'autres mandats électoraux pour les cinq ans à venir.

C'est les finances que Bertrand Delanoë lui a confiées en priorité. En douze jours, il a dû rédiger un nouveau budget avec les équipes de la Ville. Depuis, avec Marie-Pierre de la Gontrie, adjointe chargée

de la démocratie locale, il a entamé un marathon des vingt arrondissements de la capitale pour présenter les orientations budgétaires de 2002 aux responsables d'associations, animateurs de quartiers, etc. Une initiative inédite à Paris, où les mairies d'arrondissement étaient tenues à l'écart des comptes. Pour ce haut fonctionnaire réservé, l'exercice n'était pas que de pur style, car à budget stable, sans hausse ni baisse d'impôts locaux, il devait esquiver de nouvelles pistes d'investissement, alors que, selon lui « la Ville de Paris a eu, jusqu'à présent, une gestion authentiquement rétrograde ».

COHÉRENCE ET PLANIFICATION

Pas de finances, mais de l'économie, pour Pierre-Alain Muet. C'est à la communauté urbaine du Grand Lyon, où il exerce une vice-présidence avec les mêmes attributions que celles d'adjoint, que se concentre l'essentiel de ses responsabilités. Les grands choix économiques se font dans cette assemblée, présidée par le maire de Lyon, mais où il détient une majorité relative. L'ex-conseiller de Lionel Jospin s'est donné comme objectif d'assurer une cohérence globale aux projets et de développer une planification stratégique. Un rôle qui le met moins aux prises avec les réalités lyonnaises.

De fait, Pierre-Alain Muet n'a pas coupé les ponts avec Paris, où il se trouve du mardi au jeudi, y compris... pour certaines affaires lyonnaises. Dans le cadre de l'inspection générale des finances, il a aussi accepté une mission sur l'économie solidaire et sociale. A Lyon, il aurait aimé se présenter aux législatives de juin, mais la circonscription dont il dépend est réservée à un Vert. De fait, il continue de correspondre avec le premier ministre. Il lui envoie régulièrement des notes économiques, en partie inspirées de son poste d'observation locale. « Je serai toujours disponible », précise-t-il.

Alain Beuve-Méry

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE

par Laurent Fléchaire

L'occasion manquée du plan Werner

L'union économique et monétaire est réalisable dans le courant de la présente décennie. Voilà ce qui est écrit dans le plan Werner... le 8 octobre 1970. Cette vague d'incroyable optimisme est née le 2 décembre 1969, lors de la conférence de La Haye. C'est là que les Européens demandent à un comité, réuni autour de Pierre Werner, président et ministre des finances du Luxembourg, d'établir « un plan par étapes en vue de la création d'une Union économique et monétaire », en s'appuyant sur les deux plans précédents présentés en 1968 et en 1969 par le commissaire européen en charge alors des affaires monétaires : un certain Raymond Barre. Les sept membres et les sept suppléants du comité Werner, parmi lesquels on retrouve un jeune technocrate d'une trentaine d'années, Hans Tietmeyer, futur président de la Bundesbank, vont proposer un plan dans lequel on retrouve l'essentiel de ce qui figurera dans le plan Delors de 1989, lequel a conduit au traité de Maastricht de 1992 et à la naissance de l'euro, sous sa forme scripturale le 1^{er} janvier 1999, fiduciaire aujourd'hui.

Pourtant, le plan Werner a échoué et le plan Delors a réussi. Pourquoi ? Depuis 1958, la construction européenne était bloquée par le veto de la France à l'adhésion de la Grande-Bretagne et par les soubresauts diplomatiques du général de Gaulle, dont la stature interdisait qu'on passe outre. De Gaulle ayant abandonné le pouvoir en juin 1969, les Européens veulent avancer sur le dossier britannique et sur l'approfondissement de leur coopération monétaire. Créer un pôle de stabilité monétaire en Europe devient urgent, car les Américains font vaciller le système de Bretton Woods, architecture de l'environnement monétaire mondial, en décidant notamment en 1968 de limiter la convertibilité du dollar aux seules banques centrales. Les membres du comité Werner présentent un rapport intermédiaire dès le 20 mars 1970, où il n'est guère question de réforme mais d'un plan ambitieux. Ils proposent une monnaie commune et un centre de décision pour la politique économique, responsable devant le Parlement européen et capable de piloter, depuis

Bruxelles, l'essentiel des politiques budgétaires et des six Etats membres de l'époque (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).

« L'union économique et monétaire apparaît comme un ferment pour le développement de l'union politique dont elle ne pourra, à la longue, se passer », affirment les auteurs du rapport, tout en indiquant que les « problèmes institutionnels dépassent le cadre de la mission du groupe ». Mais il serait faux de dire que Pierre Werner veut passer en force. Au contraire. Il lui faut développer des trésors de diplomatie pour formuler des propositions acceptables par tous, tant les positions des pays sont différentes, voire opposées.

Georges Pompidou a enjoint à Bernard Clappier, gouverneur de la Banque de France et représentant de l'Hexagone dans le groupe Werner, de ne rien lâcher d'institutionnel. Paris estime qu'il ne peut compter sur Bruxelles pour résoudre des problèmes tels que ceux de mai 1968. Après les événements, Georges Pompidou, alors premier ministre, avait, en effet, fait déraiser les salaires, les prix et... le franc. Les accords de Grenelle avaient scandalisé les Allemands, qui ne pouvaient pas imaginer faire monnaie commune avec un pays si peu soucieux de sa monnaie. Car un mark fort et stable est, outre-Rhin, le symbole de la puissance et de l'honneur retrouvés. L'inflation est associée au souvenir de la crise des années 1930 et à l'arrivée de Hitler au pouvoir.

Si inconciliables que soient les positions de départ, Pierre Werner va pourtant trouver la formule magique qui contente tout le monde : réformer la monnaie afin de réformer les politiques économiques. Comme à Maastricht, on avance sur les deux tableaux en même temps. On se donne comme objectif une monnaie commune, et, pour y parvenir, on fixe une grille de réformes économiques. Le ministre luxembourgeois propose donc un plan en trois étapes. La première dure trois ans et commence le 1^{er} janvier 1972. Au cours de celle-ci, les instances européennes décident déjà des grandes lignes budgétaires des six Etats de la Communauté. Sur le volet monétaire, on limite les fluctuations des monnaies européennes dans des marges plus réduites que celles qui les lient déjà au dollar.

Lors de la deuxième étape, les contraintes de politique économique dictées par Bruxelles deviennent plus serrées, via le transfert de davantage de responsabilités vers les autorités communautaires. Le but ? Que les progrès de convergence puissent permettre de passer sans heurts à « une convertibilité totale et irréversible des monnaies et à une fixation irrévocable des parités », lors de la troisième et dernière étape. Mais les Européens hésitent à faire le grand saut. En France, la majorité gaulliste préfère avaler la pilule de l'adhésion de la Grande-Bretagne plutôt que celle de la monnaie commune. Le rêve de Werner s'éloigne un peu plus quand Richard Nixon donne le coup de grâce au système de Bretton Woods le 15 août 1971, en décidant l'inconvertibilité du dollar en or.

L'espoir renaît quand est mis en place, en avril 1972, l'une des propositions du plan Werner : le rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies européennes. C'est la création du fameux « serpent monétaire ». Mais comme on lie les monnaies et non le reste de la politique économique, les marchés jouent de cette union imparfaite. Ils attaquent logiquement les monnaies les plus faibles et spéculent à la hausse du mark. Les Anglais puis les Italiens sortent du serpent dès 1972. Les Allemands jettent l'éponge en mars 1973 et refusent d'aider les monnaies des pays qu'ils jugent trop disciplinés. Ils se réfèrent alors au célèbre credo d'Helmut Schmidt, alors ministre des finances : « Wachstum und Stabilität », « croissance et stabilité ». Expression qui fera florès à Maastricht. Bientôt, la crise de 1974 pousse chacun à se recentrer sur ses problèmes intérieurs. Et il faudra attendre quinze ans pour définir, avec le plan Delors, des critères de convergence, arbitraires, décriés, mais lisibles, qui ont permis à l'Europe d'avancer sur ses deux jambes : intégration réelle et intégration monétaire. Les premiers pas hésitants du plan Werner ont permis le succès de la longue marche vers l'euro.

Si leurs aînés s'en détournent, les jeunes Français adoptent l'épargne de précaution

Les Français sont les « champions européens » de l'épargne, à en croire l'observatoire que les Caisses d'épargne viennent de mettre en place. Dans un pays où la population vit une situation particulièrement anxiogène en matière de retraite - nul ne sait à quel âge il partira en retraite ni quel sera le montant exact de sa pension -, on pourrait croire qu'un taux d'épargne qui se situe aux environs de 16 % depuis plusieurs années n'a rien d'étonnant.

Mais les Caisses d'épargne atténuent le lien traditionnel entre « crainte de l'avenir » et volonté d'épargner. La cagnotte constituée par les actifs (immobilier et épargne financière), mise de côté en 2000 et qui équivalait à 6,9 années de revenus (elle a progressé de 50 % depuis 1994), n'est plus une épargne dite de précaution, mais une épargne-levier constituée pour « quelque chose » ou « pour soi ». Elle devient vecteur de projets.

Cette sensible évolution des comportements financiers des ménages n'éradique pas pour autant la dimension traditionnelle de l'épargne. Parer au risque, quel qu'il soit, demeure un objectif avoué non pas chez les plus âgés, comme on pourrait s'y attendre, mais chez les moins de 25 ans (51 %), alors que l'idée d'épargner « au cas où... » ne figure qu'au deuxième ou troisième rang dans les autres tranches d'âge.

L'étude des Caisses d'épargne (fondée sur des entretiens qualitatifs et des interviews d'experts) explique la perception de l'avenir des plus jeunes par la conscience qu'ils ont d'être entrés dans un monde changeant où les mutations technologiques impliquent la fin des parcours professionnels balisés et l'évolution rapide des métiers. Ils ne sont ainsi que 16 % à chercher à planifier le long terme, contre 44 % qui ne peuvent se projeter au-delà de trois ou cinq ans. Face à cette multiplicité des futurs possibles, l'épargne devient flexible : ce qui

Parer au risque, quel qu'il soit, demeure un objectif avoué, non pas chez les plus âgés, mais chez les moins de 25 ans

signifie que la sécurité financière passe par la possibilité d'étayer un changement d'existence, voire un éventuel « droit à l'erreur », professionnel ou autre.

L'un des points forts de l'étude se situe aussi dans la mise en valeur de la forte déconnexion entre épargne et privation. Il ne s'agit plus de se restreindre pour satisfaire à un quelconque esprit sacrificiel ni de flamber d'un seul coup une somme durement épargnée, mais de « réaliser des projets » ou de « répondre à des préoccupations précises » (89 %). La vie privée et la vie professionnelle se confondent dans un processus de « réalisation de soi » qui intègre l'épargne comme un outil supplémentaire. Cette épargne-projet « occupe une place centrale » chez les moins de 50 ans et répond à une multiplicité d'objectifs nécessitant

un apport financier préalable (installation, financement de grosses dépenses, préparation de la retraite et surtout projets immobiliers).

L'épargne est également en phase avec une tendance sociologique majeure : le besoin d'autonomie (« être autonome et ne dépendre de personne ») et de maîtrise de sa vie. Les jeunes seniors (50-65 ans) ont, à cet égard, une attitude à l'égard de l'épargne plus proche de leurs cadets que de leurs aînés. Les plus de 65 ans, en revanche, ont conscience d'entrer dans une période de la vie qui leur fait craindre la disparition du conjoint ou le surgissement de la perte d'autonomie. « On place pour que cela rapporte, on aura besoin de cet argent dans dix ans », disent certains. Cet objectif d'autonomie dévolu à l'épargne est surtout perceptible chez les femmes, qui ont apparemment conscience de leur meilleure longévité. Compte tenu de l'analyse qui précède, les Caisses d'épargne ont classé les épargnants en six catégories :

● Les « économistes » (15,2 % de la population). Cette catégorie intègre les ménages pauvres ou âgés pour qui toute dépense imprévue met en péril leur équilibre économique. Faute de moyens, ce groupe vit « en décalage avec un idéal de

réalisation de projets et une aspiration à vivre mieux ».

● Les « stratèges » (17,3 %) n'épargnent pas, mais font fructifier leur argent. Ils ont le long terme pour horizon et épargnent « en vue d'une multiplicité de projets ».

● Les « tacticiens » (17 %). Uniquement préoccupés par « la recherche du rendement et la valorisation du patrimoine comme instrument d'un meilleur confort de vie... plus tard ».

● Les « surfeurs » (15,7 %). Citoyens de la mondialisation, jeunes, urbanisés, ils sont « adeptes de l'argent qui circule », s'inscrivent « dans une culture de l'instant et du plaisir ». Ils ne dédaignent donc pas le crédit pour satisfaire une envie et conjuguent épargne avec dépenses, voire jeu plutôt que « assurance » (au sens de se rassurer).

● Les « réalisateurs » (21,2 %). Plutôt jeune, féminine et aisée, cette catégorie fait de l'argent un levier pour la réalisation de projets. Sensibles à certaines préoccupations financières (logement, retraite...), les réalisateurs sont peu intéressés par la gestion de l'argent pour l'argent.

● Les « distancés », qui constituent le solde (13,6 %), appartiennent à un groupe relativement âgé, peu concerné par la gestion de l'argent, qui est considéré comme un moyen de satisfaire des besoins. L'épargne n'est pas « flambée », mais dépensée pour obtenir une vie de qualité. L'argent gagné est donc le garant de leur autonomie. Les « distancés » ne dédaignent pas l'idée de transmettre leur patrimoine, mais seulement « ce qu'il restera quand on aura bien vécu ».

Enfin, pour les auteurs de l'étude, les attentats du 11 septembre et l'instabilité politique qu'ils inaugurent peut-être sont davantage facteurs d'accélération des tendances analysées plus haut qu'un facteur de redistribution des cartes.

Yves Mamou

Comment les ménages se financent

| | 2000 | 2001 | 2002 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| RESSOURCES | 31,2 | 31,6 | 31,0 |
| Epargne brute | 15,9 | 15,7 | 16,1 |
| Crédits nouveaux à l'habitat | 7,1 | 7,1 | 6,5 |
| Crédits nouveaux à la consommation | 7,0 | 6,8 | 6,9 |
| Variation de l'encours des crédits aux entreprises individuelles | 0,1 | 0,2 | 0,2 |
| Ventes nettes d'actifs et autres éléments du passif | 1,1 | 1,8 | 1,2 |
| EMPLOIS | 31,2 | 31,6 | 31,0 |
| Remboursements des prêts immobiliers | 4,9 | 5,2 | 5,1 |
| Remboursements des prêts consommation | 6,2 | 6,6 | 6,8 |
| Placements financiers (hors actions non cotées) | 11,1 | 10,8 | 10,2 |
| Investissements bruts | 9,0 | 8,9 | 8,8 |

Source : Calculs et prévisions, BIPE-CREP à partir de données Insee et Banque de France

Les acteurs locaux, les oubliés de la « responsabilité sociale des entreprises »

par Nicole Moreau

La Commission européenne a publié l'été dernier un livret vert visant à promouvoir « un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises » (RSE). La finalité de cette démarche est d'inviter les entreprises à dépasser le simple respect de leurs obligations légales pour contribuer de leur propre initiative à l'amélioration de la société. En signant ce document, la Commission a voulu ouvrir un vaste débat sur le comportement social des entreprises, susciter les échanges des meilleures pratiques existantes et encourager le développement de pratiques novatrices. Ce livre vert concrétise l'appel à la mobilisation lancé lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 dans le but de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance. Plus récemment, le Conseil de Göteborg (juin 2001) a complété cet engagement économique et social, en y intégrant la dimension de l'environnement et en adoptant une stratégie de développement durable.

Ces initiatives révèlent une évidente prise de conscience de la Commission des préoccupations des citoyens et des consommateurs face à la montée des inégalités sociales et des exclusions, à la dégradation de l'environnement ou encore aux préjudices causés aux salariés par les restructurations industrielles. Cet éveil a, semble-t-il, gagné aussi les entreprises, de plus en plus nombreuses à intégrer dans leurs stratégies commerciales, industrielles et dans leurs processus de gestion des aspects sociaux et environnementaux. La responsabilité sociale ne remet nullement en cause la nécessité pour une entreprise de générer d'abord des profits, elle ne constitue pas un coût mais une source de compétitivité et de performance sur le long terme. Nombre de firmes ont d'ailleurs clairement compris les répercussions des pratiques socialement responsables sur les cours boursiers. La prise en compte, par les institutions financières et agences de notation, de critères sociaux et éthiques dans l'évaluation des risques de prêt et de la valeur financière des entreprises témoigne aussi de cette évolution.

Nous partageons ce souci d'un meilleur bien-être au sein de la société et l'initiative de la Commission de susciter un débat apte à faire

progresser la responsabilité sociale en Europe. Si les idées développées dans le livre vert apportent des réponses satisfaisantes à des préoccupations sociales et citoyennes grandissantes, des ajustements sont souhaitables.

Dans sa définition de la RSE, la Commission affiche une vision réductrice essentiellement centrée sur les grandes entreprises et les multinationales. Ce qui conduit à marginaliser le rôle essentiel des autres acteurs économiques dans le développement social, la protection de l'environnement, l'amélioration des conditions de travail ou encore le partage du savoir. Les sociétés coopératives, les PME, les associations, les fondations exercent, souvent au niveau local, une responsabilité sociale « naturelle » qu'on ne leur reconnaît pas dans le livre vert.

L'Europe fourmille d'intervenants engagés en faveur de la cohésion sociale, de la lutte contre les exclusions ou de la création d'emploi, qui agissent avec efficacité au cœur de la société et dans le respect de valeurs fondamentales indissociables de leur raison d'être. La Commission semble avoir négligé leur apport à la société et à l'économie. Une définition plus large du concept de la RSE, étendue à « l'engagement en faveur de la société de tous les acteurs économiques », serait plus appropriée.

Le livre vert propose une approche de la RSE par sa dimension interne, d'une part, par sa dimension externe, d'autre part. Concernant surtout les salariés, la dimension interne aborde la gestion des ressources humaines, la santé et la sécurité au travail, l'adaptation au changement et les retombées sur l'environnement de la consommation de ressources polluantes. Ces aspects, traités de manière assez complète, prennent bien en compte les intérêts des parties prenantes internes à l'entreprise. La dimension externe de la RSE développe, quant à elle, les liens de l'entreprise avec les communautés d'environnement. Outre les salariés et les actionnaires, elle implique partenaires commerciaux et fournisseurs, clients, pouvoirs publics, ONG...

Nous souscrivons à la volonté de la Commission de voir les entreprises adopter des pratiques concurrentielles plus responsables ou se conformer davantage aux recommandations

de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail. En revanche, si ces aspects sont abordés avec pertinence, d'autres sont traités en mode mineur et méritent d'être développés. C'est le cas du financement, notamment par les institutions financières, de projets non réalisables dans des conditions normales de marché et qui profitent directement à l'économie et aux communautés d'environnement. Il est nécessaire d'encourager tous les acteurs à s'engager dans cette voie et à resserrer leurs liens avec leur environnement social et économique immédiat.

Pour être « socialement profitables », ces projets doivent s'inscrire dans le prolongement logique des métiers de l'entreprise, favoriser l'implication de leurs bénéficiaires et avoir un impact durable. Il existe de nombreux domaines d'intérêt général, hélas absents dans le livre vert, qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie dans la société et dans lesquels les entreprises peuvent et doivent exercer une part de responsabilité. Citons l'insertion économique et sociale des personnes en situation difficile, grâce notamment à la microcréation d'entreprises, la lutte contre l'illettrisme, l'autonomie des personnes âgées ou malades, le développement du « capital savoir », la protection du patrimoine naturel et culturel... Dans la mesure où la démarche de la Commission se veut consultative, on ne peut que recommander fortement qu'elle élargisse à la fois le champ des acteurs et le périmètre des activités concernées.

Sur la base de ces recommandations, les prochaines étapes de la promotion d'un cadre européen et le rôle de la Commission sont essentiels. La consultation ouverte par la publication du livre vert place d'emblée la Commission comme « plate-forme » d'échanges et de discussions au niveau communautaire et permet une mutualisation des meilleures pratiques menées dans les pays. Cependant, le principe fondamental de subsidiarité et l'engagement volontaire des acteurs économiques doivent prévaloir dans ce domaine, pour préserver les spécificités sociales, culturelles et économiques nationales. La Commission doit donc continuer à jouer un rôle « d'animateur » et éviter toute directive ou texte contraignant, qui serait source d'inertie bureaucratique et administrative.

Nicole Moreau est présidente de la Fédération nationale des caisses d'épargne

LIVRES

par Serge Marti

Modèle ou modèles ?

Mondialisation et régulations. Europe et Japon face à la singularité américaine, sous la direction de Robert Boyer et Pierre-François Souyri. (Editions La Découverte, 2001, 180 p., 15 €.)

Les sociétés sont-elles en train de se diriger vers un « modèle unique » ou vers une série de « modèles similaires » sans être identiques ? s'interroge Ove Juul Joergensen. Une réflexion que lui inspirent les propos tenus en son temps par Alan Greenspan lorsque le président de la Réserve fédérale affirmait (avant la phase de récession que traversent les Etats-Unis) que, pour atteindre les performances économiques américaines, l'Union européenne et le Japon « devaient converger vers le modèle américain ». Est-ce inévitable ? se demande le chef de la délégation de la Commission européenne au Japon. Est-ce souhaitable ? pourrait-on ajouter. Les commentaires de cet ambassadeur de l'Union auprès de Tokyo ne sont que l'une des contributions – émanant d'économistes, de dirigeants d'entreprise mais aussi de responsables politiques – à un ouvrage collectif dont l'intérêt réside moins dans la désignation d'une éventuelle voie à suivre permettant d'échapper au modèle économique unique pour les pays et les entreprises que dans l'analyse, à travers l'exemple américain, européen, nippon, des bouleversements de ces vingt dernières années et des enseignements à en tirer.

Comment expliquer la « décennie perdue » de l'économie japonaise, la pérennité réelle ou supposée du modèle américain de développement du début du XXI^e siècle, assis sur la maîtrise des technologies de l'information et de la finance, le retard de l'Europe dans ces mêmes domaines, le retour en grâce de la théorie de la convergence des systèmes économiques lié à la dynamique de la mondialisation ? Autant de questions que s'efforcent de traiter notamment le professeur Robert Boyer, l'un des avocats de l'école dite de la régulation, Kenneth Courtis, vice-président de Goldman Sachs Asia et spécialiste du Japon, Moreno Bertoldi, autre membre de la délégation de la Commission européenne au Japon, Eisuke Sakakibara, ancien vice-ministre des finances, baptisé « Monsieur Yen », et Christian Sautter, lui aussi ex-grand argentier et familier des regards croisés européen-nippon. Le choix des auteurs est au moins aussi important que les thèmes traités, notamment sur le sujet de l'organisation des entreprises et de la spécificité de leurs modes de gestion au regard d'une « diversité renouvelée », deux analyses confiées respectivement au professeur Takahiro Fujimoto, de l'université de Tokyo, et à Jean-Louis Beffa, le président de Saint-Gobain.

Au chapitre des idées reçues qu'il faut apparemment balayer, Michel Freyssenet, directeur de recherches au CNRS, a tôt fait de réfuter l'idée d'un « modèle productif japonais », un concept qui, selon lui, « n'a jamais existé », l'histoire de l'industrie montrant qu'il n'y a jamais eu de véritables modèles productifs nationaux, pas plus que de modèle universel. Il est une autre tocade, celle d'un Etat minimum et du rôle vertueux du marché, à laquelle l'ensemble des auteurs ripostent par un appel à un volontarisme politique, seul susceptible de jouer le rôle de catalyseur de tous les nouveaux modes de régulation résultant de la « Grande Mutation » (la formule revient à Ove Juul Joergensen), à savoir ces changements radicaux intervenus ces dernières années et qui obligent à présent les responsables politiques à réexaminer à la fois les objectifs économiques qu'ils prétendent poursuivre et l'efficacité des institutions existantes susceptibles de les encadrer.

PARUTIONS

- LES LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES NULS, de Joyce Lain Kennedy et Alain Dumesnil.
- LES ENTRETIENS DE RECRUTEMENT POUR LES NULS, des mêmes auteurs.

Deux ouvrages conçus de manière très pratique et destinés aux candidats en recherche d'emploi. Conseils, astuces, études de cas, exemples et modèles de lettres d'accompagnement adaptées à toutes les situations et à tous les secteurs fourmillent de manière claire et concise dans le premier guide. Dans la même veine, le second s'attache à démonter tous les rouages de l'entretien de recrutement. Le tout avec une pointe d'humour
(Editions First, 2001, 232 et 294 pages, 21,90 €.)

C. Ro.

- L'EXPATRIATION, de Jean-Luc Cerdin

Professeur à l'Essec, docteur en sciences de gestion, Jean-Luc Cerdin a le mérite dans cet ouvrage de répondre à la fois aux besoins des entreprises et à ceux des salariés sur le sujet de la mobilité internationale. Dans un souci constant de concilier apport théorique et approche pratique, l'auteur passe en revue en quinze chapitres tous les aspects de l'expatriation. Les modalités du choix, les motifs et les freins, les facettes de l'adaptation, son anticipation et son accompagnement, l'adaptation du conjoint et les facteurs de réussite sont ainsi chaque fois analysés à l'aune des travaux de recherches les plus récents et des témoignages d'expatriés et de responsables d'entreprise.
(Editions d'organisation, 2001, 344 pages, 32 €.)

C. Ro.

- LE CAPITALISME VERTUEUX, de Marie Cuillerai

Peut-on avoir confiance dans l'argent ? Et dans la mondialisation des marchés financiers à l'origine d'une formidable création de richesses qui transforme les mécanismes du capitalisme classique ? Et dans les engagements vertueux des Bill Gates et Jean-Marie Messier ? Pas vraiment, si l'on suit la philosophie de l'économie Marie Cuillerai. Elle convoque Klossowski et Kant, Keynes et Rousseau, Faust et Aristote, Fourier et Max Weber pour nous prouver que les paléonommes et les « dons contre dons », tout comme les folies spéculatives de George Soros ou de Nick Leeson – qui provoqua la faillite de la banque Baring –, nous appellent à ne pas succomber aux appels obsédants à la confiance généralisée dans les mécanismes financiers. Elle prône « les interrogations, les doutes, les questions, qui restent (...) les seules armes valables pour agir et choisir son destin ». Un appel à la conscience.
(Payot, 2001, 190 pages, 13,50 €.)

AI. F.

- MA VIE DE PATRON, de Jack Welch, avec John Byrne

Cette autobiographie de l'ancien patron de General Electric (GE) n'est pas aussi passionnante qu'on aurait pu l'espérer du monstre sacré qui a fait de la société créée par Thomas Edison en 1892 pour fabriquer l'ampoule électrique de son invention la première entreprise du monde. Trop copieux, trop anecdotique, le livre fait pourtant apparaître l'extraordinaire ambivalence de cet homme hors du commun : d'un côté, il a fait preuve d'une brutalité extrême en plusieurs occasions, par exemple en faisant partir 112 000 salariés de GE, entre 1980 et 1985, méritant ainsi la médaille du patron le plus dur d'Amérique en 1984 ; d'un autre côté, il a prouvé sa conviction « qu'il n'est de richesses que d'hommes » ; il faut lire, à la fin de l'ouvrage, le chapitre « Mes trucs de PDG » pour comprendre la priorité qu'il a donnée au choix, à la gestion, à l'animation des hommes et des femmes, qu'il veut « bien dans leur peau » et, par-dessus tout, capables d'adaptation. Un peu comme lui-même qui a découvert Internet en 1997 et qui a basculé son énorme entreprise, en trois ans, dans le monde virtuel.
(Village Mondial, 2001, 448 pages, 30 €.)

AI. F.

L'amélioration de la santé, condition indispensable au développement dans les pays pauvres

Améliorer la santé publique constitue un levier majeur pour le développement économique. Une augmentation des investissements dans ce domaine de 66 milliards de dollars (72 milliards d'euros) par an permettrait de sauver quelque 8 millions de vie chaque année et de dégager au moins 360 milliards de dollars (396 milliards d'euros) de gains annuels au bout de quinze ans. C'est ce qui ressort d'un rapport commandité par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et publié le 20 décembre 2001 (*Macroéconomie et santé : investir dans la santé pour le développement économique*, OMS, 200 pages).

Réalisés par la Commission macroéconomie et santé mise en place en janvier 2000 par le docteur Gro Harlem Brundtland, directeur général de l'OMS, ces travaux réfutent l'idée selon laquelle la santé s'améliorerait automatiquement dans le sillage de la croissance économique et démontrent, à l'inverse, que l'amélioration de la santé est une condition indispensable au développement dans les pays pauvres.

Composée de dix-huit personnalités – spécialistes de macroéconomie, décideurs, experts en santé publique –, la commission est dirigée par Jeffrey Sachs, professeur d'économie et directeur du Centre pour le développement international à l'université Harvard. Arrivés au terme de leur mandat de deux ans, les experts sont formels : une augmentation des dépenses de santé permettrait à terme d'économiser des milliards de dollars.

Mais dégager au préalable 66 milliards de dollars supplémentaires n'est pas une mince affaire. Pour y arriver, l'effort devra être partagé. Environ la moitié des investissements nécessaires doit venir de l'aide internationale au développement, le reste étant fourni par les pays en développement, qui devront

revoir leurs priorités budgétaires. Traduction en espèces sonnantes et trébuchantes : le niveau actuel de l'aide publique au développement pour la santé, qui se situe actuellement aux alentours de 6 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros) par an, devrait passer à 27 milliards de dollars (30 milliards d'euros) d'ici à 2007 et 38 milliards de dollars (42 milliards d'euros) par an en 2015.

Au total, les pays riches devraient fournir de l'ordre de 0,1 % de leur produit intérieur brut (PIB). De leur côté, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire devraient s'engager à fournir un complément de ressources financières de l'ordre de 1 % de leur PIB d'ici à 2007 et de 2 % en 2015. « Nous savons trop que des pays donateurs se soustraient à leurs obligations internationales malgré leurs énormes richesses et que des pays bénéficiaires renoncent à la bonne gouvernance nécessaire à la protection de leurs populations », avertissent les auteurs du rapport.

Ces engagements financiers peuvent apparaître irréalistes, mais le retour sur investissement – outre les vies sauvées – est considérable. Avec une mise de 66 milliards de dollars, les gains peuvent être, à terme, quasiment multipliés par six en contribuant à la stabilité. Les indicateurs de santé sont aussi des indicateurs du climat politique qui règne dans un pays. Pour les experts de la Commission, la maladie peut déstabiliser des économies et des systèmes politiques tout entiers. Entre 1960 et 1994, un taux élevé de mortalité infantile a été l'un des principaux signes avant-coureurs de la faillite d'un régime, entraînant coup d'Etat, guerre civile ou autres changements inconstitutionnels.

Fort de ces enseignements, le plan élaboré en direction des pays pauvres devra accorder une priorité aux mesures de lutte contre les maladies les plus meurtrières. Les princi-

pales causes de décès évitables dans les pays à faible revenu sont le sida, le paludisme, la tuberculose, les maladies infectieuses de l'enfant, les pathologies maternelles et périnatales et les maladies liées au tabac. La malnutrition, quant à elle, exacerbe ces pathologies. A l'heure actuelle, près de 40 millions d'individus sont contaminés par le virus du sida, dont 95 % dans les pays en développement, et les trois quarts en Afrique subsaharienne.

La Commission conseille d'augmenter le montant du fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, pour le faire passer à 8 milliards de dollars (8,8 milliards d'euros) par an d'ici à 2007. Elle préconise aussi la création d'un nouveau fonds pour la recherche de médicaments et de vaccins contre des maladies qui frappent avant tout les populations les plus pauvres.

Enfin, les experts esquissent un nouveau cadre mondial pour l'accès aux médicaments dits essentiels. La fixation de prix différenciés devrait être la norme et non l'exception, l'idée étant que les pays riches prennent à leur charge les travaux de recherche et de développement, tandis que les pays pauvres ne paieraient que les coûts de production de base.

Les experts s'appuient sur la décision prise à Doha en novembre 2001, dans le cadre de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui permet, sous certaines conditions, aux pays en développement de fabriquer des médicaments génériques même s'ils sont protégés par des brevets.

La collaboration Nord-Sud est un des piliers de la mise en œuvre du plan préconisé par les experts de la commission. Ceux-ci recommandent la signature d'un nouveau « pacte de santé » fondé sur la confiance mutuelle et le contrôle des résultats. « Au moment même où le monde intensifie la lutte contre le fléau du terrorisme, il est très important qu'il s'engage en même temps à sauver des millions de vies par des moyens pacifiques, en mettant à profit la science et la technique modernes ainsi que les énormes richesses des pays développés », concluent les auteurs du rapport. Reste à convaincre les bailleurs de fonds. Pour y parvenir, ces travaux vont être présentés aux chefs d'Etat, ministres des finances, de la santé et du commerce, ainsi qu'aux Parlements et à la société civile.

Martine Laronche

Le Monde EMPLOI

LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES :

Le nombre de faillites d'entreprise augmente surtout en Aquitaine, Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon ainsi qu'en Lorraine. L'Alsace, dont l'industrie est fortement créatrice d'emplois, compte peu de chômeurs. En 2000, dans l'ensemble du pays, ce sont les effectifs des professions intermédiaires qui ont le plus progressé

Les régions de l'est de la France résisteraient mieux à la crise

Les régions du grand ouest de la France risquent de moins bien résister au ralentissement économique que celles situées à l'est. Ainsi, alors que le nombre de faillites d'entreprises devrait enregistrer dans le pays une légère baisse de 2 % ou 2,5 % en 2001 (chiffres arrêtés au 19 décembre) par rapport à l'année 2000, « cinq régions ont d'ores et déjà basculé dans le rouge, dont quatre dans le grand ouest du pays », observe Thierry Millon, chargé d'études chez Dun and Bradstreet (D & B), société spécialisée dans les banques de données sur les entreprises.

En Aquitaine, Basse-Normandie, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon, les faillites sont en hausse sur l'année, de même qu'en Lorraine. En Bretagne et dans les Pays de la Loire également, « les défaillances, proches de leur niveau 2000, pourraient également augmenter », avance Thierry Millon, tandis que Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur « restent encore bien orientées ».

En Aquitaine, par exemple, c'est surtout le secteur du bâtiment qui plombe la situation (+17 % de faillites en 2001), et celui des services (+10 %), alors que « l'industrie résiste plutôt bien », souligne Thierry Millon. En Basse-Norman-

die aussi, le bâtiment va mal, avec une hausse de faillites de 45 %, tandis qu'elles baissent de 5 % dans l'industrie et de 15 % dans les services aux entreprises.

L'amélioration dans l'industrie, grand secteur pourvoyeur d'emplois, s'observe d'ailleurs au niveau national, laissant prévoir que les régions où elle est très présente s'en tireront bien, comme Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

SITUATIONS DISPARATES

De son côté, l'agriculture, qui, sur le plan national, enregistre une hausse des faillites de 2 % (contre une baisse de 10 %/11 % dans l'industrie et le commerce, les services et le bâtiment restant stables pour l'instant) pénalise les régions très vertes, comme Poitou-Charentes, les Pays de la Loire ou encore la Lorraine.

Les défaillances d'entreprises ne sont cependant qu'un indicateur parmi d'autres de situations régionales souvent disparates. Il faut aussi considérer l'impact des plans sociaux et des recrutements, mais ces chiffres ne sont pas encore disponibles pour 2001. Pour 2000, les données de l'Unedic montrent que les 632 900 emplois salariés créés dans l'Hexagone (+4,3 % par rapport à 1999) ont bénéficié à toutes

les régions. Certaines en ont cependant plus profité que d'autres, telles que PACA, puis le Languedoc-Roussillon et les Pays de la Loire, suivis de près par Poitou-Charentes, la Bretagne et l'Aquitaine. La Picardie, la Lorraine, l'Auvergne, la Bourgogne et l'Île-de-France apparaissent en queue de peloton. Dans cette dernière région, l'emploi progresse grâce au secteur tertiaire (+4,7 %) et au bâtiment (+1,9 %). « L'Île-de-France est la seule région à perdre des emplois salariés dans l'industrie », constate l'Unedic.

La Bretagne, les Pays de la Loire, le Languedoc-Roussillon et PACA se distinguent en revanche par la

forte croissance dans l'industrie. Tandis que le tertiaire stimule l'emploi dans toutes les régions – sauf en Corse et dans le Limousin. Quant à la construction, elle était particulièrement créatrice en 2000, en Aquitaine, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Champagne-Ardennes.

La croissance de l'emploi peut cacher des phénomènes paradoxaux. Pour mieux cerner le dynamisme propre de chacune des régions, le Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq) produit des données, pour la période 1993/1998, sur l'écart entre l'emploi (salarié et non salarié) créé et l'emploi

« attendu », si les secteurs présents localement avaient suivi l'évolution moyenne constatée en France.

De ces documents, il ressort qu'outre la Corse le Languedoc-Roussillon arrive en tête pour la création d'emplois sur la période considérée (7,4 %), soit 3 % de plus que l'emploi « attendu ». Pourtant, le taux de chômage y est parmi les plus élevés de France : 12,1 % en septembre 2001, selon l'Insee. « Cette région attire beaucoup de retraités, touristes, chômeurs, de salariés, qui consomment, et cela profite à l'emploi, sans pour autant suffire à donner du travail à tous ceux qui sont venus en chercher », observe Daniel Martinelli, chercheur au Céreq.

A l'inverse, les régions très rurales du centre de la France ont créé peu d'emplois entre 1993 et 1998, alors qu'elles présentent des taux de chômage peu élevés, car « la population active part et les emplois aussi », indique le chercheur. En revanche, l'Alsace semble présenter la meilleure équation : très industrielle, fortement créatrice d'emplois, elle gagne en population tout en maintenant un taux de chômage relativement peu élevé, à 8,1 % en septembre 2001.

Francine Aizicovici

L'arme décisive de la recherche en Rhône-Alpes

GRENOBLE

de notre correspondante

Avec des indicateurs systématiquement mieux orientés que la moyenne nationale, la région Rhône-Alpes apparaît, selon le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), comme « la région idéale ». Qu'il s'agisse de la croissance de la population, du pourcentage de jeunes, de la proportion de bacheliers ou d'inscrits dans l'enseignement supérieur, de l'évolution de l'emploi... tous les indicateurs sont au vert. Bref, observe Daniel Martinelli du Céreq, « la région développe un dynamisme supérieur à la moyenne nationale ».

Le chercheur explique notamment ces résultats par « la diversité de l'économie rhônalpine » qui n'a jamais été « mono-industrie ». Hors aéronautique et chantiers navals, tous les secteurs sont représentés. Avant d'être réputée pour les activités de haute technologie, Rhône-Alpes avait bâti son développement sur la chimie et le textile. Pour Robert Maury, directeur de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly), la force de la région est d'avoir su évoluer « d'une industrie traditionnelle lourde à une industrie de forte valeur ajoutée ». Ainsi, Lyon qui a construit sa renommée sur l'industrie textile, les teintures et les colorants est aujourd'hui dans les biopuces et les activités de services aux entreprises. Grenoble est passée de la construction électrique aux nouvelles technologies, au numérique et aux composants. Et « ces passages ne se sont jamais – jusqu'à maintenant – opérés en catastrophe », écrivent à propos de Grenoble, deux chercheurs, Michel Bernardy de Sigoyer et Pierre Boisgontier. Ils se sont réalisés sans éliminer brusquement les compétences acquises ».

Ainsi, selon l'Insee, « le textile rhônalpin a abordé les mutations avec plus de réussite que la région Nord-Pas-de-Calais, au point de prendre la première place en nombre d'em-

La diversité des secteurs d'activité explique le dynamisme de la région, où tous les indicateurs sont au vert

ploi depuis 1997 », grâce à un repositionnement sur les secteurs plus porteurs des matières artificielles et synthétiques. La filière de la chimie, en revanche, est le seul secteur où l'emploi diminue en Rhône-Alpes, mais augmente en France, en raison, explique l'Insee, « de la diversification de l'activité ». Il n'empêche. « Même si on fait beaucoup moins de production et plus de conception industrielle et de développement », argumente Jacques Champ, de l'Agence d'études et de promotion de l'Isère (AEPI), on peut encore trouver dans une ville comme Grenoble, où Hewlett-Packard ne produit plus rien, des équipes d'ingénieurs et de techniciens capables de monter les substrats du nouveau site de production et de recherche de ST Microelectronics. »

MATIÈRE GRISE ET PRODUCTION

Si les industries en place ont pu se réorienter, c'est grâce à la recherche qui, dès le début du XIX^e siècle, a accompagné la croissance des industries locales. Ces relations fécondes entre la matière grise et la production restent un des moteurs essentiels du développement rhônalpin, qui bénéficie du deuxième pôle de recherche après l'Île-de-France. « Si des entreprises, malgré les ponts d'or qui leur sont proposés pour s'installer ailleurs, choisissent de rester, c'est grâce à la qualité du maillage tissé entre recherche fondamentale, recherche appliquée et industrie », souligne la direction économique du conseil régional. L'autre atout, selon Daniel Marti-

nelli, est qu'à l'inverse de la plupart des autres régions le pôle universitaire rhônalpin n'est pas concentré sur la capitale régionale, mais éclaté sur tout le territoire. Soit un total d'environ 210 000 étudiants, dont plus de 15 000 en formation d'ingénieur, répartis dans neuf universités et trente-cinq grandes écoles.

De la même façon, en dépit de disparités persistantes, notamment entre le Sud et le Nord, la région compte « plusieurs pôles économiques dont le développement ne doit pas grand-chose à la métropole régionale », atteste Jean-Loup Molin, de la Mission prospective et stratégie de la Communauté urbaine de Lyon (Courly). L'exemple le plus significatif est celui de la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), qui produit 65 % du décolletage national, « un des rares cas de prospérité dans un secteur touché par les suppressions d'emplois », note le Céreq.

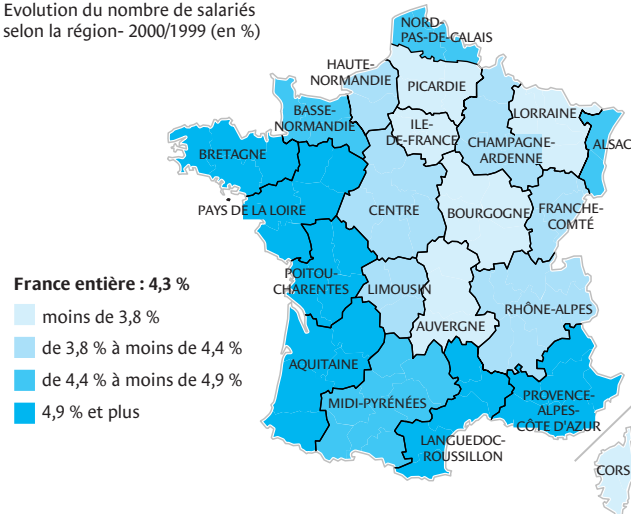
La dynamique néanmoins joue entre les territoires. Des entreprises de haute technologie ont été créées à Annecy ou à Chambéry, par des ingénieurs du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Grenoble ou du Centre européen de recherche nucléaire (CERN) de Genève.

Lyon, qui avait raté la marche dans les années 1960, a, de son côté pris le virage des années 1990, non seulement dans les bio-industries, mais aussi dans les industries des programmes. Par le biais des délocalisations, Lyon qui était « une ville traditionnellement industrielle et commerciale avec une fonction publique faible » est en outre devenue « une ville avec des fonctions et des emplois publics importants », juge Jean-Loup Molin. « Pour des cadres supérieurs qui installeraient une entreprise à Valence ou à Bourg-en-Bresse, c'est un atout, estime-t-il. Comme l'est la proximité des Alpes et de son plus grand domaine skiable équipé du monde, à moins d'une heure de voiture pour Lyon. »

Nicole Cabret

Le centre de l'Hexagone moins bien loti

Evolution du nombre de salariés selon la région - 2000/1999 (en %)



En 2000, l'emploi salarié a progressé dans toutes les régions métropolitaines.

La région PACA affiche les meilleurs résultats (+5,3 % soit 52 946 emplois) suivie de Languedoc-Roussillon (5,2 % soit 21 542 emplois), des Pays de la Loire (+5,2 % soit 42 935 emplois), du Poitou-Charentes (+5 % soit 17 106 emplois), de la Bretagne et de l'Aquitaine (+4,9 % chacune avec respectivement 31 424 et 30 721 emplois).

En revanche, la Corse, la Picardie, la Lorraine, l'Auvergne et l'Île-de-France obtiennent des résultats beaucoup plus moyens.

Source : Unedic

De moins en moins d'ouvriers

Une population cadre en forte croissance à l'ouest, poursuite de la tertiarisation du Sud-Est et régression du nombre d'ouvriers dans presque toutes les régions : telles sont quelques-unes des grandes évolutions observées par l'Insee entre les deux recensements de 1990 et 1999. « Les mutations socioprofessionnelles de l'emploi vont donc de pair avec une forte recomposition territoriale », souligne sa récente étude sur le sujet.

En dix ans, ce sont les effectifs des professions intermédiaires qui ont le plus progressé, de 93 000 postes par an en moyenne. Ce dynamisme a profité à toutes les régions, la croissance allant de 1,1 % en Île-de-France à 2,9 % dans les Pays de la Loire, en Poitou-Charentes et dans le Languedoc-Roussillon. Les employés sont également de plus en plus nombreux (+82 000 personnes par an). Ces créations d'emplois ont d'abord profité aux régions du Sud, le Languedoc-Roussillon enregistrant une hausse de 2,6 %, Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2,3 %. En revanche, cette catégorie reste stable en Île-de-France, en raison de nombreuses pertes d'emplois dans le secteur privé.

En dix ans, ce sont les effectifs des professions intermédiaires qui ont le plus progressé

Globalement, la croissance de l'emploi des cadres supérieurs est élevée (+46 000 par an). Elle est la plus forte dans la plupart des départements du Nord-Ouest, dans la couronne parisienne et dans des zones centrées sur des aires urbaines importantes comme la Haute-Garonne, l'Hérault... C'est en Bretagne et en Franche-Comté que la croissance est la plus vigoureuse (respectivement +2,8 % et +2,7 %).

Le nombre d'ouvriers, globalement en importante régression (-73 000 par an), s'accroît dans deux régions, les Pays de la Loire et la Bretagne, ainsi que dans quelques départements. La diminution est, en revanche, très nette dans les trois régions méditerranéennes, et plus encore en Île-de-France (-27 000 par an), où il ne reste plus que 16,6 % d'emplois ouvriers, contre 27,9 % en pro-

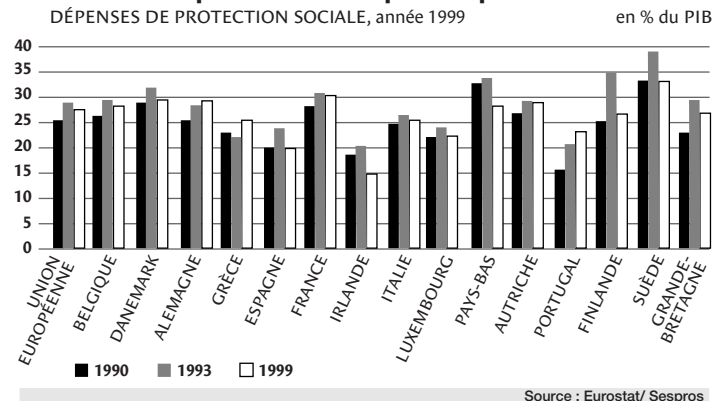
vince. Avec plus d'un cinquième des emplois du pays et plus du tiers des cadres supérieurs (+13 200 par an), l'Île-de-France représente un poids très lourd dans la distribution territoriale des effectifs. En revanche, entre 1990 et 1999, l'emploi y a légèrement régressé, si bien qu'en valeur relative cette région descend à la 21^e place, juste devant le Limousin...

La baisse des postes administratifs est très nette (-12 200 par an). Pour les professions intermédiaires, la croissance se poursuit, sauf pour les techniciens, dont les effectifs sont stables. Au total, l'Île-de-France retrouve en 1999 le poids qu'elle avait en 1982, soit 22,1 % des emplois de la métropole, alors que les régions de l'Ouest sont devenues très attractives et que la croissance de l'emploi reste modérée dans le Sud. « La nouveauté réside dans le fait que le Nord et l'Est se ressaisissent : les rythmes de croissance de l'emploi y sont devenus supérieurs à la moyenne nationale », souligne l'Insee. Le Nord-Pas-de-Calais se place même au 5^e rang des régions pour l'augmentation des cadres supérieurs. »

F. A.

EUROPE

▼ Les Etats dépensent moins pour la protection sociale



■ EN 1999, LES DÉPENSES DE PROTECTION SOCIALE de l'Union européenne représentaient 27,6 % du PIB (comme en 1998). La tendance à la baisse observée depuis plusieurs années se confirme donc, après le taux record de 28,8 % atteint en 1993. Elles restent néanmoins supérieures au taux plancher de 25,5 % de 1990.

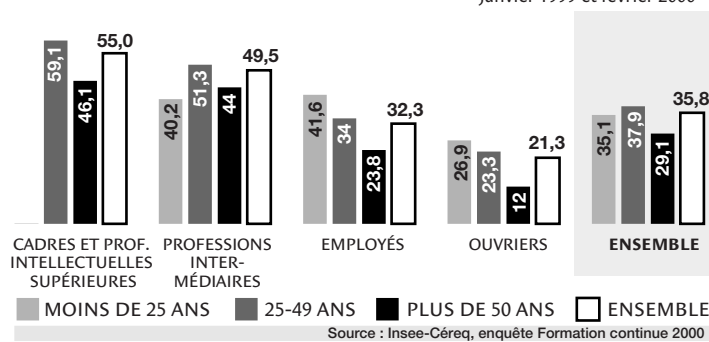
■ LES DIFFÉRENCES ENTRE LES QUINZE ÉTATS MEMBRES restent considérables et s'articulent autour d'un clivage Nord-Sud très net. Pour autant, les écarts s'amenuisent progressivement, et les dépenses de protection sociale ont tendance à se rapprocher au sein des pays. Ceux qui dépensaient le moins au départ rattrapent petit à petit leur retard, en affichant les taux de progression de dépenses les plus élevés.

■ C'EST L'IRLANDE QUI AFFICHE UN Taux de dépenses (en pourcentage du PIB) le plus faible : 14,7 %, suivie par la Grèce (20 %), alors que les taux les plus élevés sont ceux de la Suède, de la France et de l'Allemagne.

FLASH CÉREQ / « LE MONDE »

▼ L'accès des salariés à la formation reste inégal

en pourcentage de salariés ayant suivi au moins trois heures de formation entre janvier 1999 et février 2000



■ LA MOITIÉ DES SALARIÉS exerçant une profession intermédiaire, une activité de cadre ou une « profession intellectuelle supérieure » ont suivi une formation d'au moins trois heures entre janvier 1999 et février 2000. Mais c'est le cas d'un employé sur trois et d'un ouvrier sur cinq seulement.

■ AU-DELÀ DE 50 ANS, le taux d'accès à la formation continue chute d'une dizaine de points, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Néanmoins, les cadres, les « professions intellectuelles supérieures » et les professions intermédiaires accèdent toujours à la formation dans des proportions importantes. En revanche, seuls un employé sur quatre et un ouvrier sur dix continuent de se former après 50 ans.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

| | UE 15 | EURO 12 | ALLEMAGNE | BELGIQUE | ESPAGNE | FRANCE | ITALIE | PAYS-BAS | ROY. UNI | E. U. | JAPON |
|--|-------|---------|-----------|----------|---------|--------|----------------|----------|----------------|-------|--------|
| EVOLUTION DE L'EMPLOI AU 1^{er} TRIMESTRE 2001 (en % sur un an) | 1,7 | 2 | 0,6 | 1,9 | 3,0 | 3,4 | 2,8 | 2,3 | 0,3*** | 1,5** | -0,6** |
| STRUCTURE DE L'EMPLOI 2000 | | | | | | | | | | | |
| part de l'emploi salarié..... | 72 | 70 | 77 | 76 | 54 | 73 | 65 | 75 | 81 | ND | ND |
| part de l'emploi à temps partiel..... | 18 | 17 | 19 | 21 | 8 | 17 | 9 | 41 | 25 | ND | ND |
| TAUX D'EMPLOI 2000 (en %) | | | | | | | | | | | |
| Hommes + femmes (15-64 ans)..... | 63 | 61 | 65 | 61 | 55 | 62 | 53 | 73 | 71 | 74 | 69 |
| Hommes + femmes (55-64 ans)..... | 38 | 34 | 37 | 25 | 37 | 29 | 27 | 38 | 51 | 58 | 63 |
| DURÉE DU TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 2000 (h / semaine) | 40,3 | 39,6 | 40,1 | 38,5 | 40,6 | 38,9 | 38,6 | 39,0 | 43,6 | ND | ND |
| ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 2^e trim. 2001 | 3,1 | 2,7 | 2,7* | 3* | 5,1 | 3,6 | -1,4 | 5,2 | 4,6* | 4 | ND |
| TAUX DE CHÔMAGE sept. 2001 (en %) | | | | | | | | | | | |
| Hommes + femmes..... | 7,6 | 8,3 | 7,9 | 6,9 | 13 | 8,6* | 9,4 (juil. 01) | 2,2 | 5,1 (juil. 01) | 4,9 | 5,3 |
| Moins de 25 ans..... | 15,2 | 16,4 | 9,5 | 17,5 | 25,3 | 18,6 | 28,0 | 3,6 | 12,2 | 10,7 | 10,8 |
| PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 2000 (en %) | 45 | 48 | 52 | 56 | 42 | 40 | 61 | 33 | 28 | 6 | 25 |

N. D. : non disponible / * 4^e trim. 2000/** juillet 2001

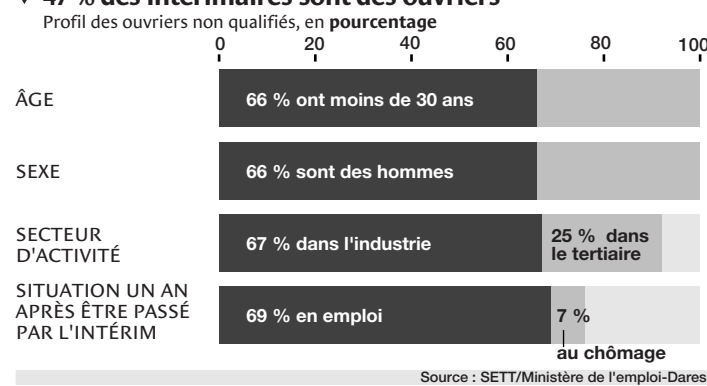
Le marché du travail français

| | DERNIER MOIS CONNU | VARIATION SUR UN AN |
|--|--------------------|---------------------|
| TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES | 17,1% (nov.) | +0,9* |
| PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE | 29,6% (nov.) | -3,9* |
| EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) : | | |
| CDD..... | 929* | +4,7 % |
| INTÉRIM..... | 260* | -8,7 % |
| APPRENTIS..... | 605* | +10 % |
| CONTRATS AIDÉS..... | 407* | -11,9 %* |
| SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants) | | |
| Femmes..... | 7 116* | +1,6 % |
| Hommes..... | 9 000* | +3,8 % |
| SMIC (en francs) | | |
| Horaire..... | 43,7 (juillet) | +3,8 % |
| Mensuel..... | 7 388 (juillet) | +4 % |
| NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en millions) | 1 072 258** | -4,2 % |

** chiffres mars 2001 *** (déc. 2000) Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SETT / « LE MONDE »

▼ 47 % des intérimaires sont des ouvriers



■ SUR LES HUIT PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE, le nombre des ouvriers non qualifiés dans l'intérim a progressé de 1 %, pour atteindre le nombre de 292 489 salariés en équivalent emplois temps plein, soit 47 % du volume total des intérimaires. Si leurs effectifs ont progressé de 20 % en 2000, sur longue période, leur part, bien qu'importante, tend à diminuer.

■ LA POPULATION INTÉRIMAIRE des ouvriers non qualifiés est plutôt jeune : 68 % ont moins de trente ans, contre 26 % pour l'ensemble de la population salariée. 69 % des travailleurs temporaires occupent des postes non qualifiés sont en emploi un an après avoir commencé l'intérim : 18 % sont en CDI, 10 % en CDD et 41 % restent intérimaires.

AGENDA

● **PROSPECTIVES.** Le groupe HEC organise la 3^e édition de Futuract World Business Forum, les 22 et 23 janvier 2002 au Palais des congrès de Paris. Ce colloque se veut un lieu d'échanges et de réflexions pour les managers. Consacré à la prospective, il rassemble à la fois des dirigeants d'entreprise, des prospectivistes et des experts. Thème choisi cette année : « Vers un monde sensible : les défis humains ». Les tendances de l'entreprise pour le XXI^e siècle et les tendances managériales du futur y seront abordées. Renseignements auprès de l'ICAD, tél. : 01-53-24-33-63 ou sur le site Internet www.futuract.com

● **RESSOURCES HUMAINES.** Le congrès HR'2002 organisé par Adhésion Congrès avec l'Essec aura lieu les 30 et 31 janvier à Paris. Les conférences et ateliers s'articuleront autour de cinq thèmes principaux : gestion des compétences, infléchissement des rémunérations en 2002, coaching, hauts potentiels et management de l'incertitude. Renseignements : tél. : 01-41-86-49-06 ou par e-mail : hr2002@adhes.com. Site internet : www.adhes.com/hr2002

● **CRÉATION D'ENTREPRISE.** Le 9^e Salon des entrepreneurs aura lieu du 30 janvier au 1^{er} février 2002 au Palais des congrès de Paris. Ce rendez-vous annuel propose de réunir en un seul lieu l'ensemble des acteurs, réseaux et partenaires de la création d'entreprise en France. Au programme : 300 partenaires et exposants répartis en sept villages thématiques, des consultations individuelles et gratuites pour les porteurs de projets, un espace reprise d'entreprise, des conférences et des ateliers consacrés à la création d'entreprise. Renseignements, tél. : numéro Indigo : 0-825-36-38-40 (0,15 €/mn) ou site internet : www.salondesentrepreneurs.com

● **GESTION DES ÂGES.** L'Association nationale pour la valorisation interdisciplinaire de la recherche en sciences de l'homme et de la société auprès des entreprises (Anvie) consacre deux journées de travail, le 31 janvier et le 6 février, à Paris, sur l'anticipation et la gestion de l'allongement de la vie professionnelle. Seront abordées les différentes problématiques liées au passage d'une politique de départs anticipés au maintien de l'emploi des seniors dans les entreprises. Renseignements, tél. : 01-49-54-26-28.

● **ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.** Le Centre Auguste et Léon Walras de l'Institut des sciences de l'homme de l'université Lumière-Lyon-II et de l'université Jean-Moulin-Lyon-III, associé au CNRS, organise à Lyon les 2^e rencontres inter-universitaires de l'économie sociale et solidaire du 5 au 7 février 2002. Ces rencontres auront pour thème : « Sens et portée de l'économie solidaire ». Renseignements, tél. : 04.72.72.64.07 ou par e-mail : cwalras@ish-lyon.cnrs.fr

● **CONCOURS.** Le ministère de la recherche, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et la Caisse des dépôts et consignations organise pour la quatrième fois le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. Des projets en émergence ou au stade de création-développement dans les domaines des biotechnologies, des technologies de l'information et de la communication, de l'environnement, de la qualité et de la sécurité etc., pourront bénéficier d'une aide financière d'un montant de 45 000 euros et jusqu'à 450 000 euros, une fois l'entreprise créée. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 29 mars 2002. Renseignements : le règlement du concours ainsi que les dossiers de participation sont disponibles sur le site Internet du ministère de la recherche : www.recherche.gouv.fr ou auprès des délégations régionales de l'Anvar au : 01-55-55-55-55.

Quand l'économie solidaire s'allie aux nouvelles technologies de l'information

LILLE de notre correspondante

Depuis quelques mois, en plein cœur du quartier populaire de l'Épeule, à Roubaix, une pépinière d'entreprises vraiment pas comme les autres a ouvert ses portes. Implantée sur une ancienne friche textile réhabilitée, le site Roussel, vaste ensemble composé de plusieurs bâtiments aménagés, l'Écloserie des arts - c'est son nom - veut allier l'économie solidaire et les nouvelles technologies.

Comment ? En soutenant des porteurs de projets d'activités socialement utiles à vocation non commerciale utilisant les technologies nouvelles, de manière partielle ou exclusive. En clair, l'objectif de cette structure, qui se situe en amont de la création juridique d'entreprise et en complément aux incubateurs de projets existants, est de créer des emplois intégrant une approche solidaire et mutualiste de l'utilisation d'outils comme Internet.

Ici, pas de cloisons étanches entre les bureaux. Si le mobilier est modeste, les équipements - ordinateurs, imprimantes, scanner, photocopieurs - sont de qualité. L'ensemble est spacieux : les 238 m² sont volontairement ouverts. « L'idée n'est pas d'offrir des bureaux insonorisés pour que chacun travaille dans son bocal ; notre priorité est de créer un bain de vie », explique Bruno Lefebvre, le jeune directeur de la structure. De fait, les ressources administratives comme l'ensemble du matériel sont « mutualisés ». Les espaces de travail sont même interchangeables puisque tous les porteurs ne sont pas présents à plein temps.

A l'origine de cette initiative, on trouve différents acteurs économiques partageant un certain nombre de valeurs éthiques et citoyennes, un réseau particulièrement actif dans le Nord-Pas-de-Calais où l'économie solidaire creuse son sillon depuis déjà plu-

Sur une ancienne friche industrielle de Roubaix, l'Écloserie des arts accueille cinq projets d'activités

siècles années. Véritable fer de lance du projet, Insite, coopérative multimédia spécialisée dans le conseil et l'accompagnement de projets Internet, installée également au sein du site Roussel, s'est entourée de différents partenaires, comme le réseau national e-toile, groupement de coopératives multimédia fondé sur la mutualisation de moyens, ou l'Apes, assemblée permanente de l'économie solidaire qui fédère 250 acteurs dans la région.

Concrètement, l'Écloserie apporte contre une rémunération fort modeste (un forfait de 76,22 euros par mois incluant la mise à disposition de l'espace et l'accès au matériel) différents types de services, et d'abord un accompagnement global du porteur de projet. Mais la véritable plus-value de l'Écloserie réside dans l'accompagnement très pointu apporté aux jeunes créateurs dans la maîtrise de l'outil

Un financement public

L'Écloserie des arts dispose d'un budget annuel d'un million à un million et demi de francs sur les trois premières années. Ce budget prévisionnel provient pour 10 % de financements privés (Insite et son réseau) et à 90 % de fonds publics (essentiellement des fonds européens et une subvention du conseil général du Nord). Le projet a également bénéficié d'une aide du secrétariat d'Etat à l'économie solidaire.

« L'objectif est d'atteindre un autofinancement à hauteur de 30 % », indique Bruno Lefebvre, le directeur de l'Écloserie. Les rentrées d'argent proviennent de la location des espaces de travail, mais pas uniquement. A terme, l'Écloserie veut être « un apporteur d'affaires » pour les créateurs qu'elle accueille. « Si certains décrochent des contrats grâce aux contacts fournis par le réseau proche de l'Écloserie, ils reverseront un petit pourcentage de leurs gains pour le bon fonctionnement de la structure », explique Bruno Lefebvre.

technologique. « Tous ne sont pas formés aux nouvelles technologies, or nous savons que, bien utilisées, celles-ci constituent de formidables outils », indique Bruno Lefebvre. Le créateur bénéficie donc d'une cinquantaine d'heures de formation, en individuel ou en groupe.

L'autre valeur ajoutée tient incontestablement à la mise en relation du porteur de projet avec des partenaires ou d'autres créateurs aux compétences complémentaires ou similaires, et cela dès les premiers contacts. Un atout incontestable lorsque l'on sait l'isolement auquel peuvent être confrontés les créateurs d'entreprise. « Lorsqu'on monte son projet, on doit en gérer tous les aspects. Tout semble prioritaire et l'on finit par s'y perdre. En échangeant le maximum d'informations, on gagne un temps fou et une énergie précieuse », insiste l'une des jeunes créatrices installée à l'Écloserie.

DIVERSITÉ DES ENTREPRISES

Depuis cet automne, la structure a déjà reçu une trentaine de dossiers de candidatures, « une dizaine provenant même de créateurs résidant hors de la région Nord-Pas de Calais », s'étonne Bruno Lefebvre. Tous sont passés au crible, au regard de la philosophie du lieu. Actuellement, l'Écloserie accueille cinq projets, représentant une

grande diversité d'activités. Cela va du montage d'une « ressource-rie » à Roubaix - c'est-à-dire un lieu de collecte, de valorisation et de revente de déchets issus des encombrants, filière de recyclage encore très peu développée en France - à la création à Lille d'un espace d'accueil axé sur l'insertion professionnelle de publics en grande précarité.

Egalement présente au sein de l'Écloserie, l'association territoriale des Cigales du Nord-Pas-de-Calais. Ces « clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire », particulièrement bien représentés dans la région, apportent, tout en travaillant à la création de leur propre site Internet, des conseils précieux aux porteurs présents à leur côté.

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, d'un DESS audit de l'entreprise, Thi Huong Trinh a d'abord exercé comme consultante à Paris, avant de se lancer dans la création d'entreprise. Cette jeune femme de 35 ans travaille à la conception d'un site Internet axé sur la formation professionnelle des salariés des petites et très petites entreprises. Après avoir longuement mûri son projet, elle a commencé à travailler à domicile. « Techniquement, j'avais tout pour réussir », reconnaît-elle. Mais bien vite, elle a souhaité « rompre l'isolement, reconstituer un réseau physique pour compléter le réseau virtuel ». Aujourd'hui, au sein de l'Écloserie, la jeune femme « mise à fond sur la complémentarité ». Les premiers usagers du site qu'elle est train de créer sont évidemment ses complices de la pépinière, qui testent ainsi grandeur nature ses parcours de formation. Quant à elle, elle apporte une aide précieuse à l'un de ses collègues en prenant en charge, grâce à ses connaissances en la matière, le recrutement des collaborateurs nécessaires à la concrétisation de son projet.

Nadia Lemaire